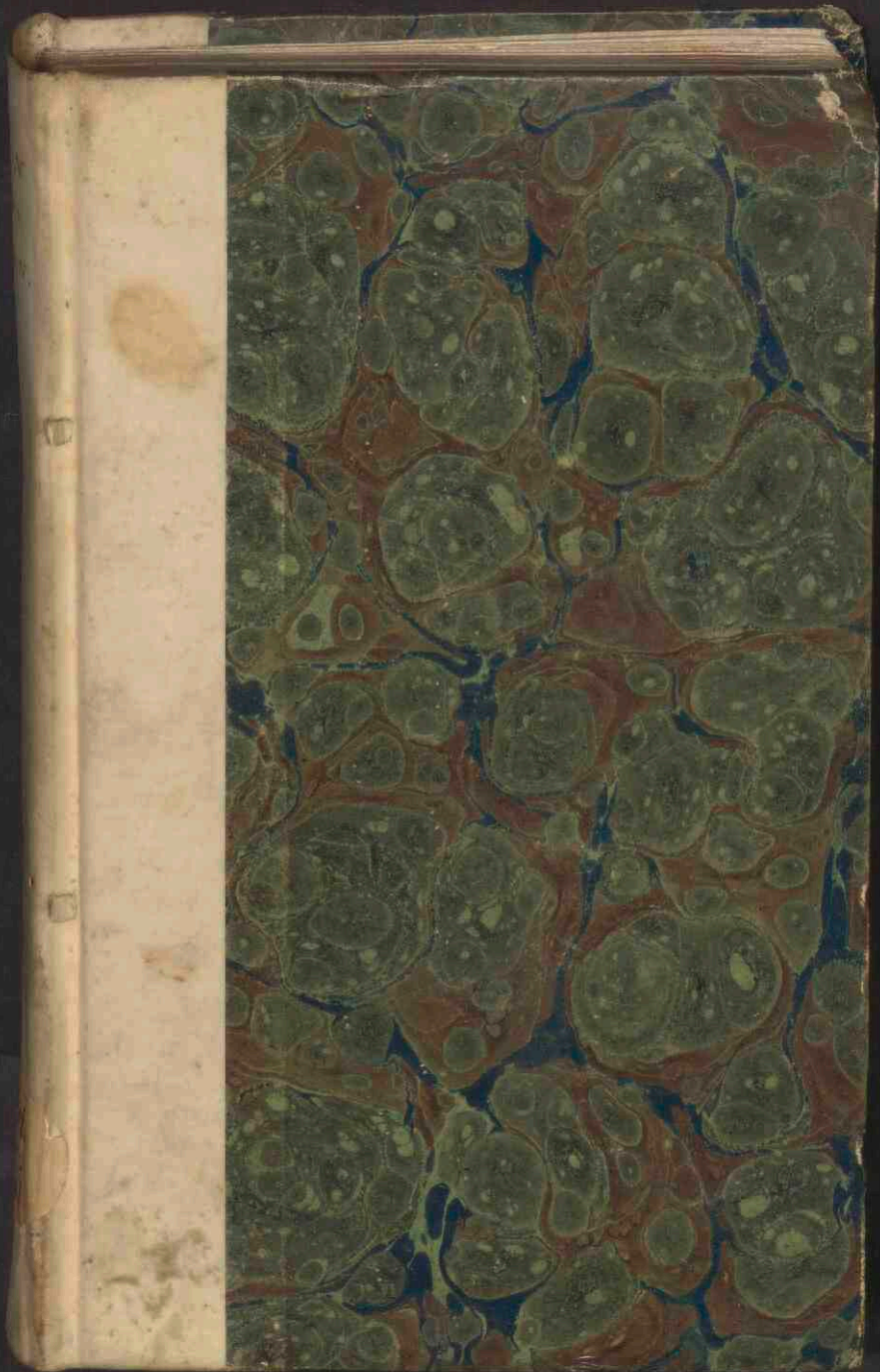




**Admonition chrestienne, de F. Dvjon fidele servitevr de Diev,
avx Chrestiens dv Pays bas, : Respondante aux fausses
doctrines, blasmes, & calomnies de lean Haren, contre les
Eglises des Protestants, & les Ministres d'icelles, en vn liuret
intitule? Les causes Ivstes et eqvitablees qui ont meu lean
Haren, iadis Ministre, de quitter la religion pretendue reformee,
pour se renger augiron de l'Eglise catholique.**

<https://hdl.handle.net/1874/416837>



**Dit boek hoort bij de Collectie Van Buchell
Huybert van Buchell (1513-1599)**

Meer informatie over de collectie is beschikbaar op:

<http://repertorium.library.uu.nl/node/2732>

Wegens onderzoek aan deze collectie is bij deze boeken ook de volledige buitenkant gescand. De hierna volgende scans zijn in volgorde waarop ze getoond worden:

- de rug van het boek
 - de kopsnede
 - de frontsnede
 - de staartsnede
 - het achterplat

**This book is part of the Van Buchell Collection
Huybert van Buchell (1513-1599)**

More information on this collection is available at:

<http://repertorium.library.uu.nl/node/2732>

Due to research concerning this collection the outside of these books has been scanned in full. The following scans are, in order of appearance:

- the spine
- the head edge
- the fore edge
- the bottom edge
- the back board

DUJON

Contre

MAREN.

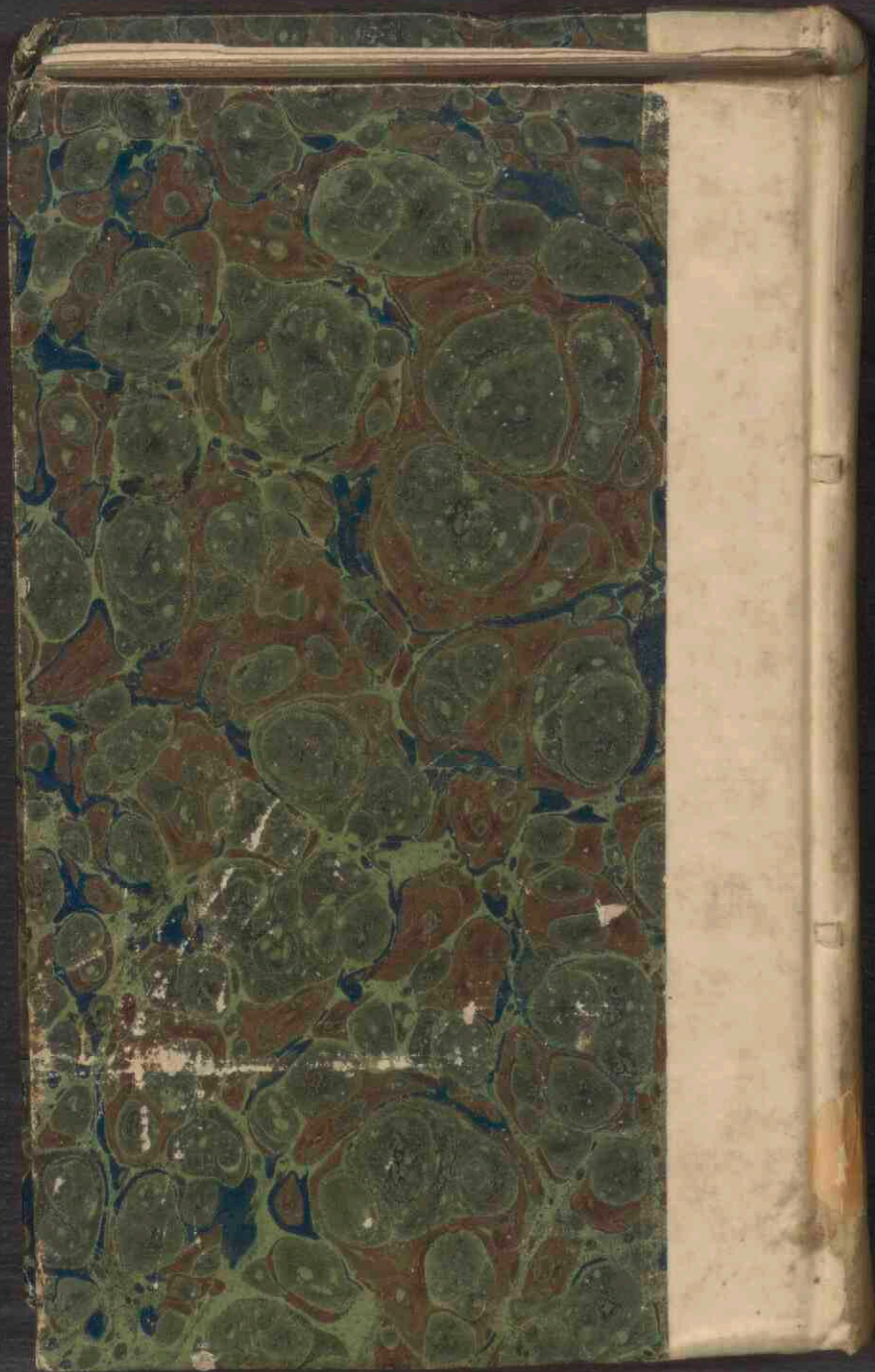
E. oct.

236



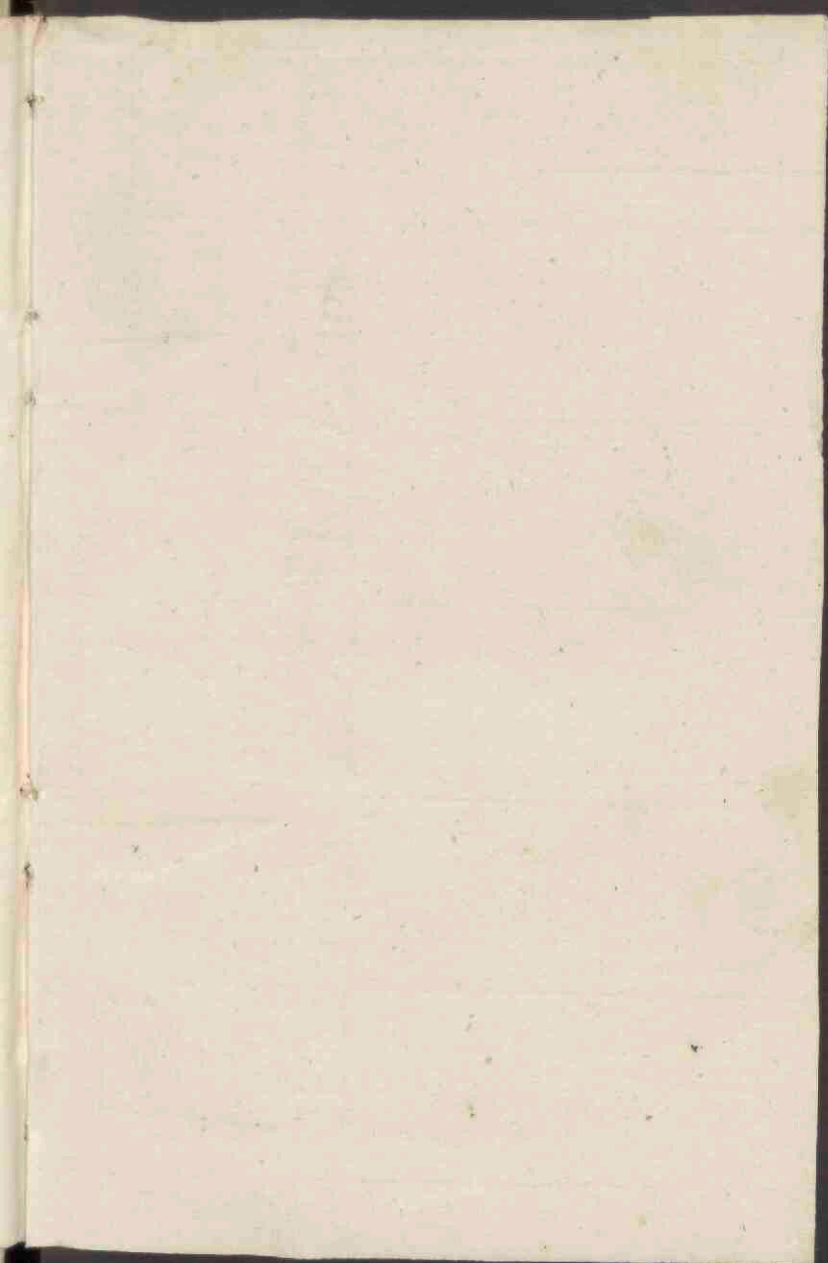


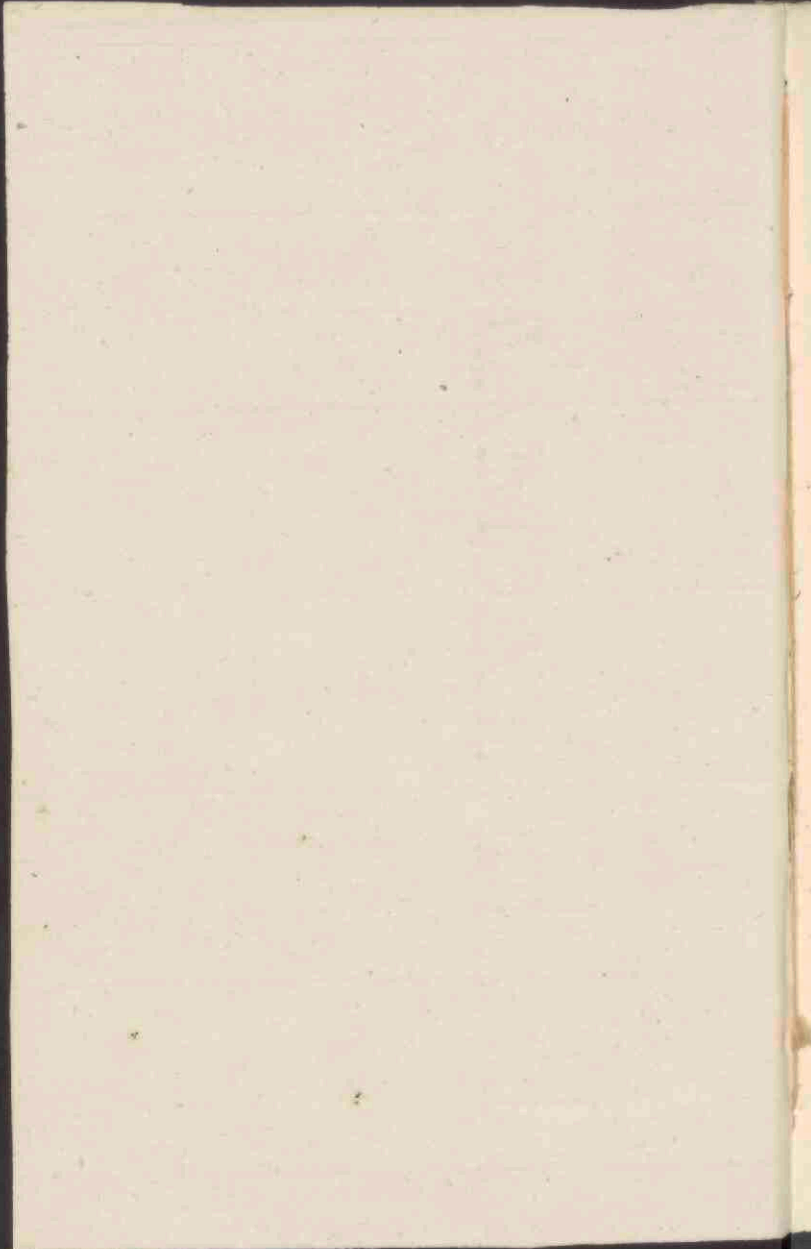


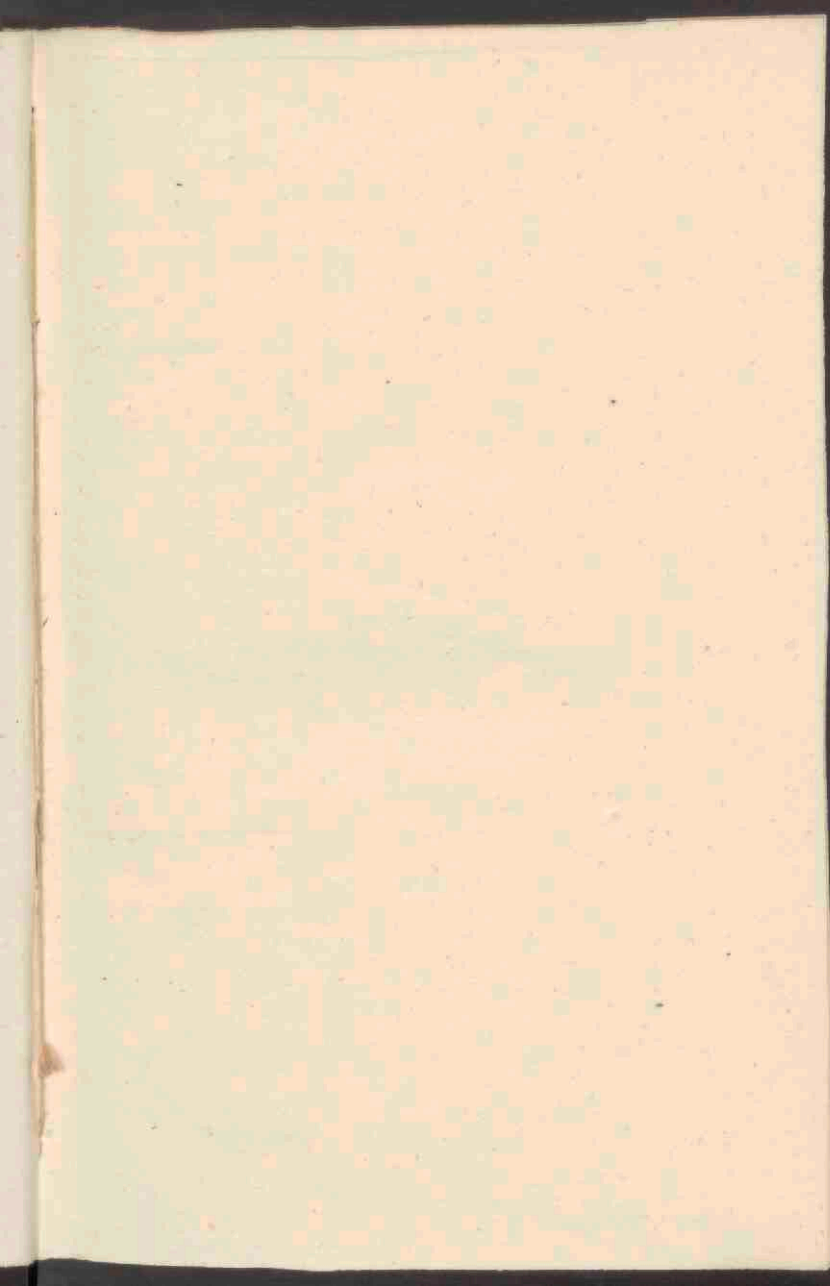


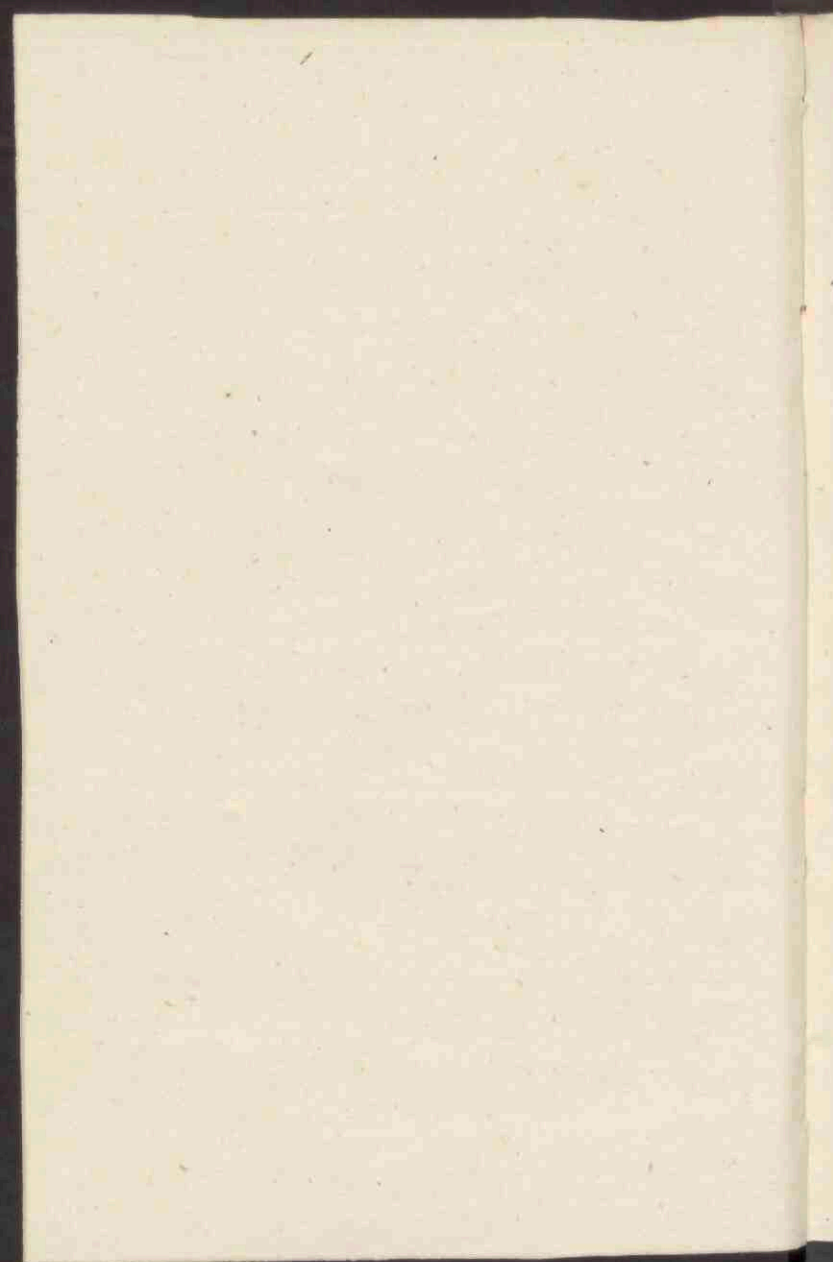
Theologia

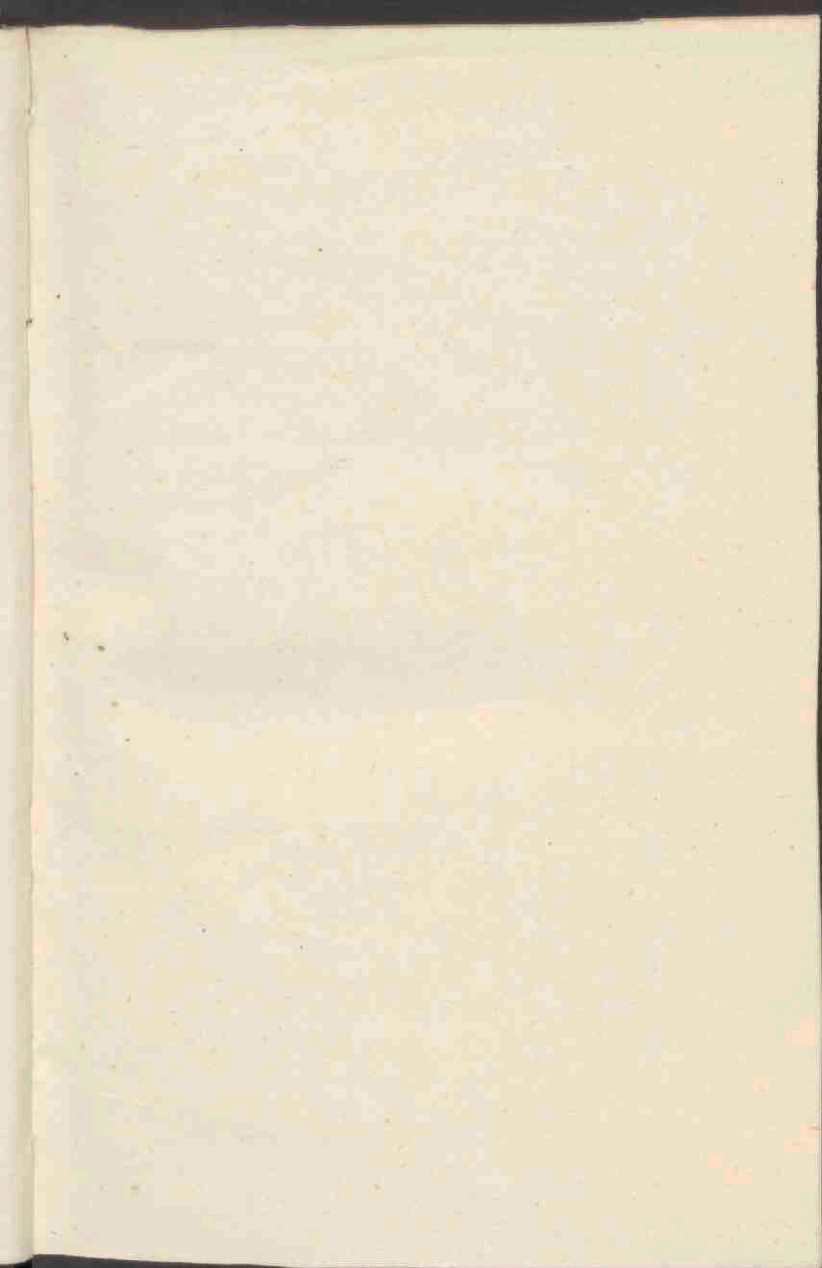
Octavo n^o 236.

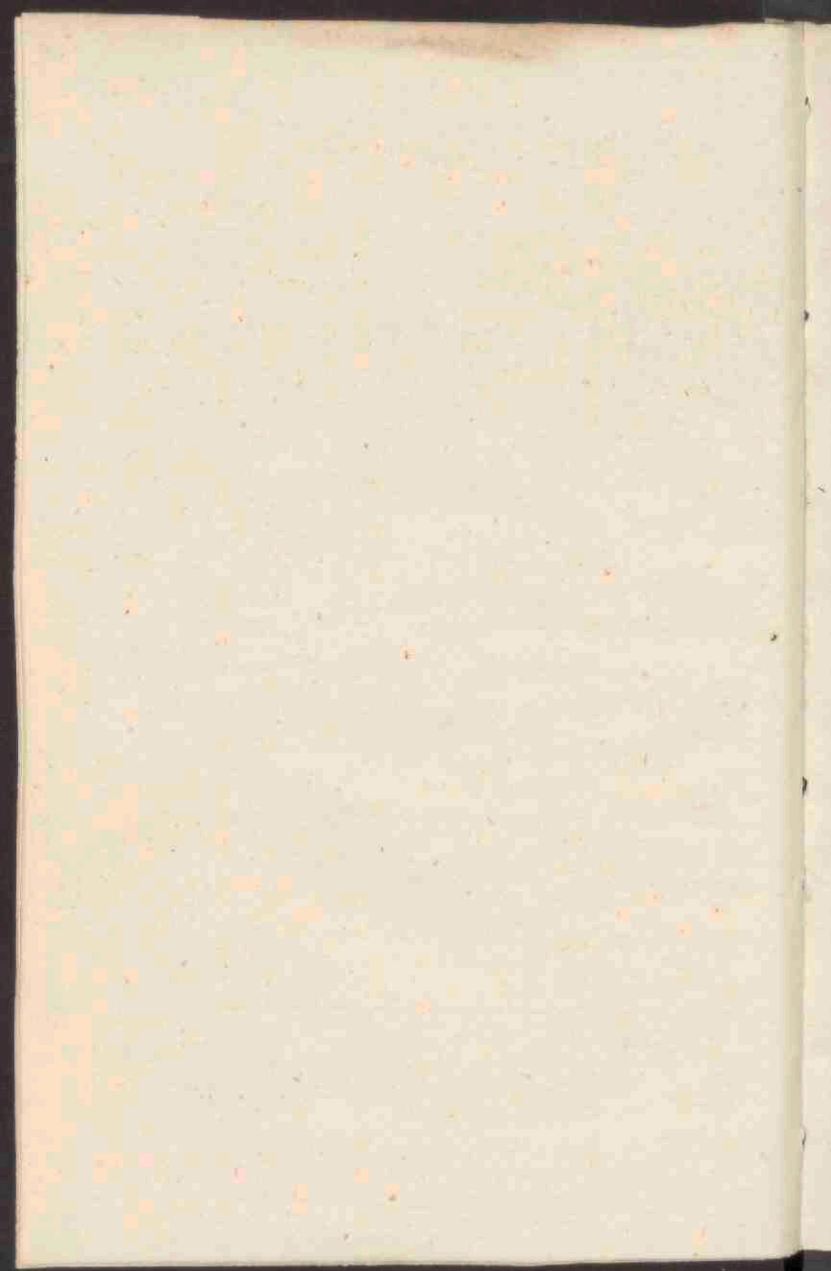


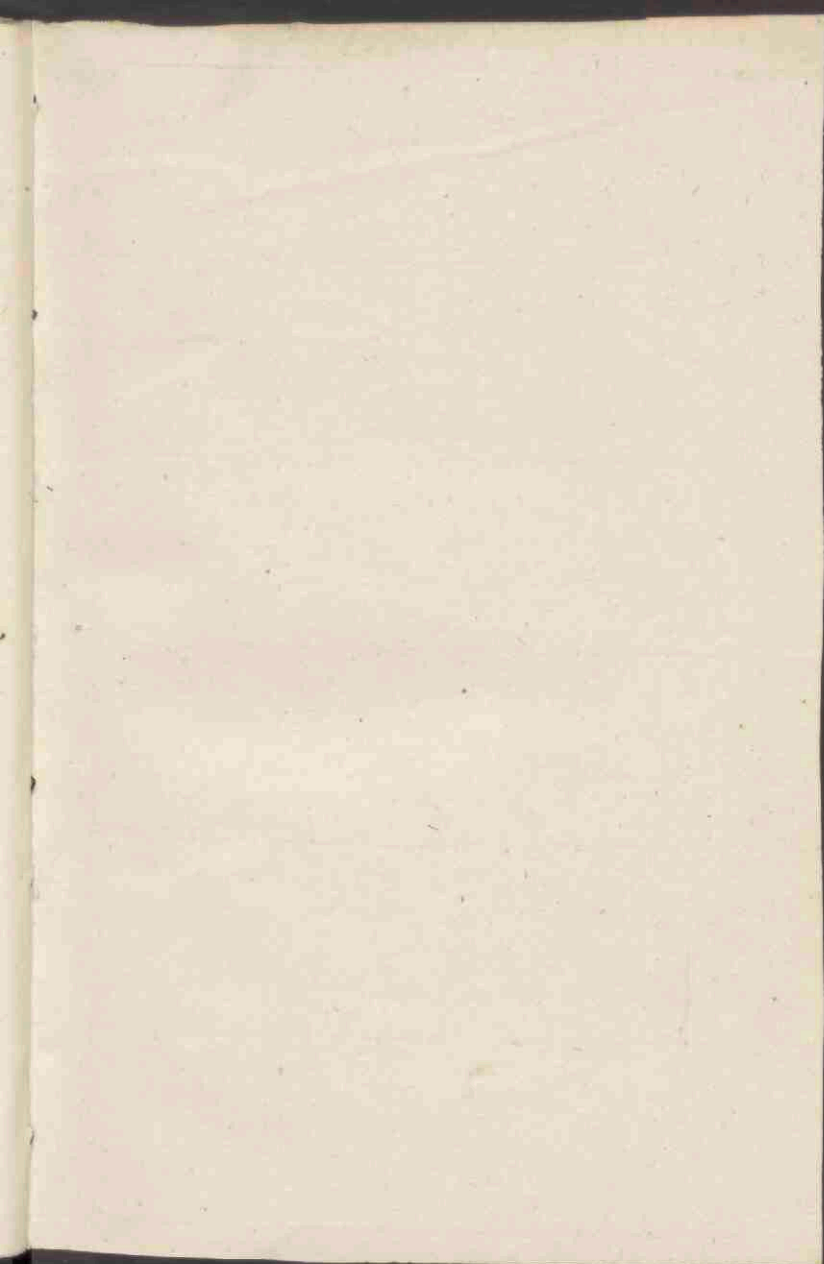


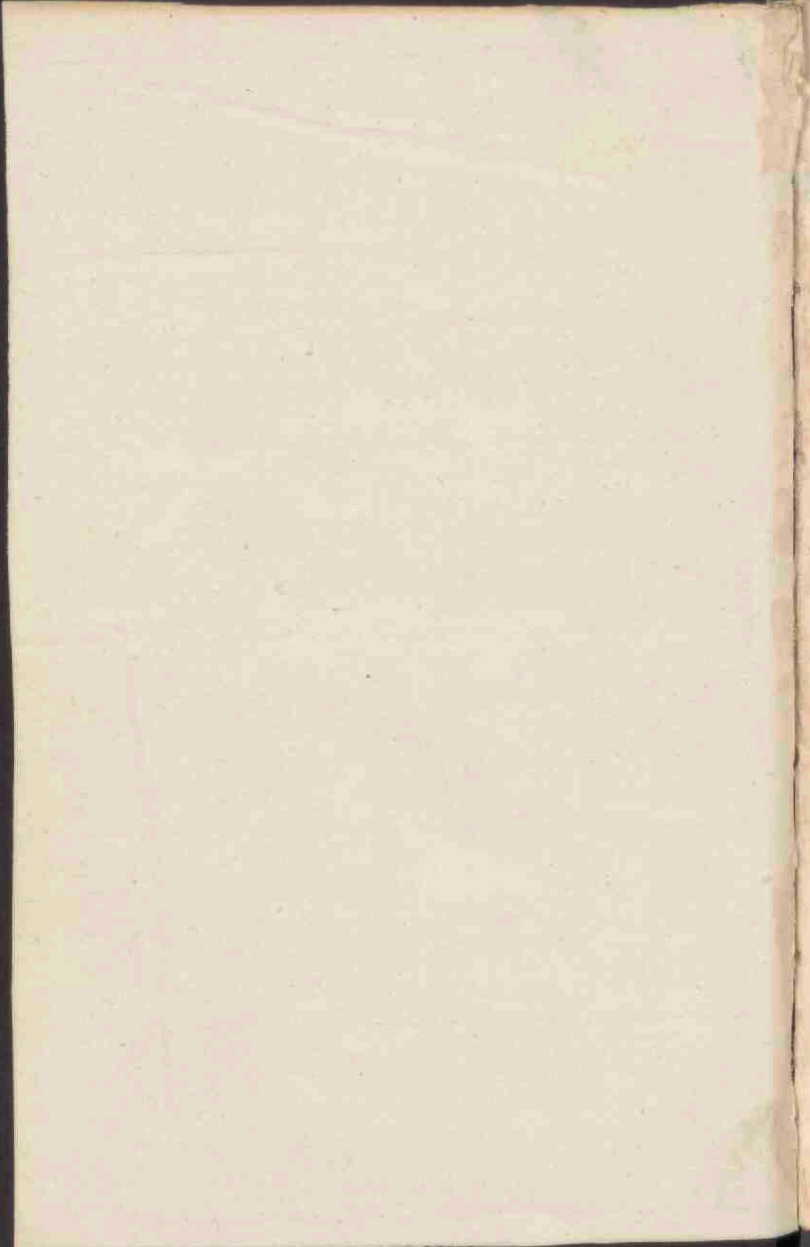












ADMONITION
CHRESTIENNE,
 DE F. DVJON FIDELE
 SERVITEVR DE DIEV, AVX
 CHRESTIENS DV
 Pays bas:

Respondante aux fausses doctrines, blasmes, & calomnies de JEAN HAREN, contre les Eglises des Protestans, & les Ministres d'icelles, en vn liuret intitulé

LES CAUSES IUSTES ET EQVITABLES qui ont meu Iean Haren, iadis Ministre, de quitter la religion pretendue reformee, pour se renger au giron de l'Eglise catholique.

Prouerb. 19, 28.

Le tesmoin inique se moque du droit, tant l'iniquité tient comme engloutie la bouche des meschans:
 Mais des iugemens sont aprestez contre ces moqueurs, & froissures prestes au dos des fots.

*Iunig est nather
 frouissures prestes*



Ex dom Buzola

M. D. LXXXVI



CHRISTOPHER

DE R. DE JON. ADL. DE

STAVROU DE DITLAND

CHURCHMAN DE

1848

The first of the...
...
...

The second of the...
...
...

The third of the...
...
...

The fourth of the...
...
...



1848

Vincent Lirinense en son liure contre les
nouueantex profanes de toutes heresies.

Q Velques abuseurs tournoyans es prouinces
& villes, & portans par cy par là des erreurs
a reuendre, vinrent par deuers les Galates ausi.
Ainfiles Galates, apres les auoir ouys, estās aucu-
nemēt degoustez de la verité & vomissans la mā-
ne de la doētrine catholique prenoyent plaisir es
ordures des nouuelles heresies. Pour ceste cause
S. Paul employa tellement l'autoritē de la puis-
sance Apostolique qu'il a fort rigoureusēment de-
cernē: Encores que nous, dit il, ou vn Ange du ciel
vous euangelizast autre chose que ce que nous
vous auōs euāgelizē, qu'il soit anatheme. Qu'est
ce qu'il dit, encores que nous? pourquoy n'a il
plus tost dict, encores que moy? C'est a dire, * en-
cores que Pierre, encores qu'André, encores que
Iean, brief encores que toute la compagnie des
Apostres vous euāgelize outre ce que nous auōs
euangelizē, qu'il soit anatheme. C'est vne restri-
ction trespuissante pour maintenir la fermetē de
la premiere foy, qu'il ne s'est point espargnē, ne
les autres Apostres ses compagnons. Cela est peu
de chose: quand mesme vn Ange du ciel, dit il,
vous euangelizeroit outre ce que nous auons
euangelizē, qu'il soit anatheme. Il ne luy suffisoit
pas pour garder la foy qu'il auoit vne fois baillēe,
de rememorer la condition naturelle de l'hōme,
s'il ne comprenoit mesme l'excellence des An-
ges: Encores que nous, dit il, ou vn Ange du ciel.
Nō point que les Anges sainct̄s & celestes main-
tenant puillent pecher: mais voila ce qu'il dit, Si

* Voyez,
Chrestiens,
la sentence
prononcee
contre l'E-
glise Romai-
ne preten-
due.

mesmes cela auenoit qui ne peut estre, quicon-
que soit celuy qui aura attenté de changer la foy
qui a vne fois esté baillée, qu'il soit anatheme.
Mais, *dira quelcū*, possible a il dict ainsi par aquit,
& plus tost iecté cela par incōsideration humain-
ne, que decerné avec la raison diuine. Ainsi n'a-
uienne. Car il s'ensuit encores, & il reedit le mes-
me par insinuatō redoublée avec tresgrād effort,
Cōme i' ay dict parauant, dit il, ainsi di- ie encores
maintenant, si quelcun vous euangelize outre ce
que vous auez receu, qu'il soit anatheme. Il ne dit
point, si quelcun vous annōce outre ce que vous
auez receu, qu'il soit benit, loué, receu: mais il dit,
qu'il soit anatheme, c'est a dire, separé, debouté,
exclus, de peur que la contagion meschante d'v-
ne brebis ne souille le troupeau innocēt de Christ
en y meslant son venin. Mais possible, *dira on*,
que ces choses sont commandees seulement aux
Galates. Il faudroit donques qu'aux Galates seuls
apartinent les commandemens dont il est parlé
puis apres en la mesme Epistre, comme sont ceux
cy; Si nous viuons en esprit cheminons aussi en
esprit, ne soyons point conuoiteux de vaine gloi-
re, nous prouoquans l'vn l'autre, portans enuie
l'vn a l'autre, & ce qui s'ensuit. Or si cela est absur-
de, & ces choses sont egaleement commēdees a
tous, il faut bien dire que les choses qui sont or-
donnees de la foy touchent aussi bien a tous que
les commandemēs des mœurs: & comme il n'est
loisible a aucunes personnes de se prouoquer les
vns les autres, & porter enuie l'vn a l'autre, qu'aus-
si il n'est loisible a personne de recevoir outre ce
que l'Eglise catholique euangelize par tout. Ou
bien,

bien, *dira quelcun*, possible que l'on commandoit alors si quelcun annôçoit outre ce qui auoit esté annôcé, qu'il fust fait anatheme: mais que maintenant cela n'est plus commandé. Il faudroit donc par consequēt que ce qu'il dit la mesme, Or ie vous di, cheminez en esprit, & vous n'accomplirez les desirs de la chair; que cela donques ait esté seulement commandé alors, mais maintenant ne soit pas commandé. Que si c'est vne chose pleine d'impieté & entierement pernicieuse de le croire ainsi, il s'ensuit necessairement que comme ces choses concernantes les mœurs & la vie doiuent estre obseruees de tous eages, qu'aussi sont commandees a tous eages celles qui ont esté ordonnees de ne point changer la foy. Iamais donc il ne fut permis, & n'est permis en aucun lieu que ce soit, d'annoncer aux Chrestiens catholiques outre ce qu'ils ont receu. Ne sera il pas aussi loisible d'anathematizer ceux qui annoncent quelque chose outre ce qui a vne fois esté receu? Iamais ne fut temps qu'il ne le falust faire, iamais ne fut lieu ou il ne le faille faire, iamais ne sera qu'il ne le faille faire.



AVX CHRESTIENS DV
PAYS BAS APPELLEZ POVR ESTRE
saincts, François Dujon souhaitte gra-
ce, misericorde, & paix de par
Dieu nostre Pere, & no-
stre Seigneur le-
sus Christ.

TRESCHERS, freres, il y a desia
long temps, que i auoye entendu en
quelque sorte, comme Iean Haren
estoit miserablement dechen de la
verité qu'il auoit parauant con-
nene & enseignée. Mais d'un costé la charité me
commandoit de ne point croire de luy facilement
tels rapports, & d'autre part la prudence Chrestienne
requeroit que i en suspendisse mon iugement auant
que le croire, & entendisse soigneusement la verité
de son cas, s'il auoit fait ainsi ou quoy. Car combien
que i eusse bonne souuenance que desia il s'estoit au-
parauant assez lachement gouverné, lors que le
Duc d'Alue eut publié ses pardōs generaux: toutes-
fois ie ne pouuoie me persuader en moy mesme, qu'il
eust fait vne si infame & dangereuse retraite, cō-
me aucuns en rendoyent tesmoignage. Voila pour-
quoy des l'autre année ie m'efforcay a connoistre le
tout de diuerses parts. & finalement quand i ay en-
tendu certainement qu'il auoit tourné sa robe, en-
core ne pensoie ie pas qu'il eust fait un tel renonce-
ment

P R E F A C E.

ment & abiuration uniuerselle. Cela fut cause que
 i'employay toute l'annee passée & partie de celle-cy en
 enqueste du fait. Car ie recherchoye mes amis des-
 quels i'esperoye enièdre le tout, & les sollicitoye de me
 écrire les particularitez de sa doctrine, pour ce que ie
 ne pouuoye croire qu'il se fust du tout abandonné là
 ou il en est venu. Mon intention estoit alors, en cas
 qu'il eust couuë ses erreurs & tenu couuerts par
 deuers soy, de l'amonnester fraternellement & luy
 écrire particulièrement vne viue remonstrance de
 ses fautes, selon que Dieu m'en feroit la grace. Car
 aussi i'estimoye ce moyen estre conforme a l'ordon-
 nance de Christ, & esperoye qu'il reconnoistroit en
 cela d'autant mieux la sincérité de mon affection,
 comme de celuy qui ne le vouloit point perdre ne dif-
 famer, mais aider a salut & a redressement honora-
 ble deuant Dieu, ses Anges, & son Eglise. Mais de-
 puis que i'ay veu ceste annee le liuret que les Iesui-
 tes & luyont mis en auant sous son nom, i'ay esté
 induict maugré moy a changer d'opinion & con-
 seil. I'ay changé l'opinion que i'auoye de luy, puis
 que ie n'ay rien trouué qui me peust aider & entre-
 tenir en icelle. A plus forte raison i'ay changé de
 conseil, puis que i'ay trouué tout au rebours de mon
 opinion, qu'il cõbat publiquement & deuant tout le
 monde la doctrine de verité qu'il a goustee, & que
 nous auons aprise de la parole de Dieu sans tradi-
 ction des hommes. Car que pourroye faire autre-
 ment en bonne conscience, que reprendre publique-
 ment celuy qui commet publiquement vn tel & si
 enorme peché? Dieu le commande, la verité le re-
 quiert dont nous sommes seruiteurs, la charité m'y
 oblige enuers tous, enuers vous, & enuers luy: puis

P R E F A C E.

que son faict tend a la destruction de tous, a vostre
 diffame mes freres, & a sa confusion eternelle. si nous
 n'y courrōs cōme au feu, & y mettōs ordre de tout no-
 stre pouuoir par la benediction de Dieu. Or cōbien
 que plusieurs autres bons personnages ornez de pieté
 & de sauoir plus que moy ayent peu mettre la main
 a ceste besoigne, & possible encores l'y mettront s'ils
 voyent qu'il en soit besoin: Toutesfois il y a deux
 choses qui m'ont faict entreprendre ceste matiere &
 deuaner les autres en ce seruice. La premiere est le
 iugement de quelques gens de bien, qui m'ont deferé
 ce travail pour ce qu'ils sauoyent quelle connois-
 sance particuliere i'ay de quelques matieres qui y
 sont proposees: sans laquelle connoissance a grand
 peine pourroit on donner responce pertinente a cer-
 tains blasmes que Haren y a entassez. La seconde est
la connoissance particuliere que i'ay eue du person-
nage, & pour laquelle ie suis particulierement obli-
 gé a chercher son salut, s'il y a salut & repentance a
 salut pour luy. Le Seigneur connoist que ie n'ay
 point icy procedé d'aucune affection particuliere:
 mais que la verité de Dieu, la charité du prochain,
 & le salut mesme de ce poure miserable m'ont faict
 courir ceste lice, & que i'ay tousiours tendu a cela,
 comme au but que ie doi chercher selon Dieu. Tes-
 moin aussi en est la facon que i'ay tenue en ceste pre-
 sente responce: qui seruira assez pour monstrier a
 chacun que ie n'ay rien dissimulé a mon escient de
 toutes les choses qui sont icy alleguees contre la reli-
 gion sainte & la doctrine pure, que nous tenons de
 Dieu seul, & non point des hommes. Car pour cela
 mesme aussi, ensuiuant les exemples des saint's Peres
 en l'Eglise primitive, i'ay couché de mot a mot les
 parolas

P R E F A C E.

paroles dudict Haren & de ses peres Iesuites par
 escript, & mis ma response au dessous, afin que cha-
 cun qui a conscience iuge en bonne conscience de la
 sincerité & rondeur de ma conscience en cest asai-
 re. Et toutesfois i ay volontiers passé les choses vai-
 nes ou superflues, ayant esgard aux necessaires qui
 nous deuoyent arrester plus long temps, afin que ie
 n'abusasse de la patiëce du Lecteur. Pour ceste cau-
 se ie prie affectueusement le Lecteur, qui qu'il soit,
 que lisant les allegations de Haren & mes responses
 conioinctes, il ne se donne point a vne partie sans iu-
 gement equitable, par affection ou preiugé quel-
 conque, mais qu'il vse de la balance des saintes
 Escritures pour examiner le tout avec vn sain &
 entier iugement de la foy, & en faire son profit a sa-
 lut. Et particulièrement ie desire que non seule-
 ment vous, mais aussi Haren mesme & les Iesuites
 ses compaignons en ceste oeuvre, vueillent croire, se-
 lon que mon Dieu me rend tesmoignage en ma con-
 science, que ie ne cherche en cest examen & confe-
 rence presente que de seruir au salut d'eux & de
 tous avec le mien par Iesus Christ nostre Seigneur.
 Finalement ie supplie Dieu nostre pere, que comme
 il luy a pleu me presenter sa verité, m'estreindre de
 sa charité, & appeller a son seruice, aussi il luy plaise
 vous en donner & a tous vn mesme sentiment, esclai-
 rât tous les Lecteurs du flambeau de verité, les alu-
 mant en charité, & conduisant en son seruice a sa
 gloire & a leur salut des maintenant & a tou-
 jours. Amen.

EPISTRE DEDICA-
TOIRE DE L'AVTEVR

IEAN HAREN, ENVOYEE

a Seigneur Philippe Duc d'Anjou
&c. son bon amy.

MONSIEVR, i'ay receu les le-
tres qu'il vous a pleu m'escrire:
qui amplement me tesmoignēt
l'affectio charitable que me por-
tez. Dieu me fera la grace vn
iour de vous en faire reconnoissance, si i'ay ce biē
d'estre honoré de vos commandemens. Vous
me mandez, que depuis ma retraite en l'Eglise
catholique i'auroye aquis des grands ennemis,
voire que quelques vns auroyent conspiré ma
mort & maruine, desquels ie feroye bien de me
garder craignāt l'execution de leurs cruels des-
seins, estās gēs barbares & cruels. C'est ce que de
toute part l'on m'a signifié: mais ayant iecté l'an-
cre de mon esperance en Iesus Christ qui regne
au ciel a la dextre du Toutpuissant, & étant
armé d'une saine & bonne conscience, ie m'as-
seure qu'il ne permettra pas qu'un seul cheuen
de ma teste tombe en terre sans son vouloir, au-
quel sont assuiectis les diables & les tyrans.
Or tant s'en faut que tels & semblables tour-
mens

mens & afflictions d'esprit estonnent ma foy & ma constance, qu'au contraire ie loue le Seigneur mon Dieu, qu'il m'est donné non seulement de croire, ains aussi de souffrir pour celuy en qui i'ay creu: sachant que mes souffrances ne sauroyent estre longues, puis que ceste vie est courte, & celle qui dure a tousiours est conioincte avec vne felicité inenarrable & perpetuelle. Quant a la foy, i'espere qu'elle croistra en moy & m'accompagnera iusques au bout.

Et de-rechef ie loue Dieu de ce qu'il me fait ce bien, non seulement de le connoistre, ains de sentir interieurement combien est grande ceste misericorde dont il a usé en mon endroit, que moy miserable creature, qui de ma tendre ieunesse ay esté la poure brebis esgaree, disposee a la mercy des loups & de ce grand lion infernal Satan, voire perturbateur du regne de nostre Seigneur Iesus Christ, il luy a pleu charitablement me prendre par la main pour me rendre a ma treschere mere son Eglise, afin de luy estre saint temple & habitacle eternel.

Ie say tresbien, que plusieurs qui m'ont conneu le trouuent estrange, & en font diuers discours. Neantmoins ie peus protester deux choses deuant Dieu, qui connoist mon cœur & mes reins, deuant la face duquel ie suis prest de comparoistre quand il voudra. Premièrement que ie

EPISTRE DEDICATOIRE

n'ay cherché de mon propre, richesses ny honneurs de ce monde, ains au contraire reputant dommage pour l'amour de Iesus Christ tout ce qui m'estoit gain, me preparer a vne vie dure, fascheuse & laborieuse, & ainsi edifier mon prochain en saincteté & iustice le reste de ceste vie. Secondement, ie n'ay rien faict temerairement ny sans equitable fondement, ains apres auoir esté bien & deuement assure tant par la sainte Escriture, que par la doctrine des Peres, qu'il n'y a autre Eglise qui soit la maison de Dieu, le temple du S. Esprit, la colone & fermeté de verité, quel Eglise catholique Apostolique & Romaine, hors laquelle il ne se trouue vn seul peuple agreable a Dieu qui puisse auoir salut & vie, lumiere ne verité. Et d'autant que merequerrez par vos lettres, de vous mander les causes principales qui m'ont emeu de ce faire, & que tous Chrestiens sont amonnestez par la bouche de saint Pierre de se tenir prests a rendre responce a vn chacun qui leur demande raison de leur esperance: i'ay bien voulu vous enuoyer ce petit discours, par ou il vous sera aisé de connoistre, de quele esprit forsené sont conduicts & menez ceux qui sous ombre de religion & reformation troublent le ciel & la terre a la rui-ne & confusion de toute la Chrestienté. Dieu large en misericorde, qui tient le cœur de tout
 hom-

DE IEAN HAREN.

homme en sa main, vueille auoir pitié de tant de poures creatures errantes, enseigner les ignorans, fortifier les foibles, illuminer les auengles, & faire regner sa verité en tout peuple & nation, afin que le monde vniuersel ne reconnoisse qu'un Dieu & un seul Sauueur Iesus Christ, vne foy, & vne Eglise: Et continue vostre santé, Monsieur, en longue & heureuse vie. D'Anuers ce xvj Mars. 1586.

*Sur d'auschot
est philipp.*

Vostre humble & seruiable amy
Iean Haren.

LA connoissance particuliere que i'ay
autres-fois eue de vous, Iean Haren,
me donne occasion de parler maintenant
a vous d'une façon tout autre que ie n'eus-
se onques presumé. Car combien que ie
n'aye iamais aperceu qu'il y eust en vostre
cœur grande lumiere de pieté, ne de fa-
uoir en vostre entendement: si est ce que
ie ne me fusse attendu a cela, que vous
fussiez si estrangement escoulé & tombé
en vne si infame, horrible, & lamentable
reualte. Mais puis que vous estes en telle
forte abandonné de nostre Dieu tresiuste,
& trāsporté par le Prince de ce mōde afin

RESPONSE DE F. I.

que n'obeiffiez a la verité, i'ay estimé estre mō deuoir que ie feiffe enuers vous ce dernier office, & rendiffe a l'Eglise de Dieu ce tesmoignage public de mon affection. Ce qui vous pourra seruir de ma part, afin que si il y a encor en vous quelque estincelle du don de Dieu, il soit ralumé par mon auertissement & le souffle salutaire de l'Esprit de Dieu: & au contraire si tout est desespéré en vous, que vous cōnoissiez en vous mesmes qu'encores cecy sera plus vertueux enuers vous, que l'extreme onction de l'Eglise Romaine, deuant que Dieu vous appelle hors de ceste miserable vie.

Or pour le premier, ie ne m'enquerray point ne qui est le Seigneur Philippe auquel vous escriuez, ne q̄lle courtoisie vous auez aprise depuis vostre cheute, comme vous la demonstrez au commencement de vos lettres (car cela n'appartient rien a la cause presente) mais ie vous donneray vn contre-auertissement; duquel vous pouuez estre plus assuré, que de ce q̄ le Seigneur Philippe vous a escript, & qu'ō vous a faict sauoir de toutes pars. C'est que par la grace de Dieu nous sōmes apries de n'estre point ennemis a personne, ains d'aimer mesme nos ennemis. Et pourtant, sachās tresbien
que

A L'ÉPIST. DE I. HAREN.

que selon la vocation Chrestienne en laquelle nous sommes, nous devons faire ce que Dieu nous commande, & exhorter les autres de ce faire, nous vous pouons bien asseurer, qu'ame viuante n'intentera contre vostre poure & miserable vie par nostre conseil, sceu, ou consentement. Car nous sauons fort bien, qu'en telles gés (s'ils ne se conuertissent en brief) Dieu a imprimé la marque de Cain, & qu'à luy appartient d'en faire le iugement a sa gloire. Ne nous estimez point, ie vous prie, si hastez de courir deuant Dieu, que nous ne puissions souffrir vn apostat, puis que luy mesmes, qui est tresiuste, le souffre: ne nous estimez point si ennemis de vostre salut, que nous vueillons vous acourcir le temps de repentance a salut, s'il y en a pour vous: ne nous estimez point si lasches de courage, que nous cerchions des moyens de fraude & trahison plus tost que de simplicité & verité. Ces moyens sont les armes ordinaires de l'Eglise Romaine, avec lesquels elle combat auiourd'huy la verité, l'Eglise de Dieu, & les membres d'icelle en toutes sortes. Faites plus tost estat de nous, comme de ceux qui ont pitié de vous ainsi que d'une creature de Dieu, & qui attendent vo-

RESPONSE DE F. I.

stre iugement de la propre main de Dieu,
 soit a perdition ou vous courez, soit a salut
 & a vie eternelle, ou il vous monstre enco-
 res le chemin par sa grace. Mais ie vous
 pry, ceux qui vous persuadent ces contes
 pensent il a la verité, que vous soyez si ha-
 bile compaignon, que nous craignons de
 vostre vie, comme si c'estoit nostre mort?
 ou vous mesmes, cuydez vous cela dōques
 de vous? Ce n'est pas humilité, qui vous
 fait sentir de vous choses si hautes: ce n'est
 pas la verité, qui fait que les autres le vous
 disent: c'est vne presumptiō sottē, comme
 celle d'un yuroigne ou d'un phrenetique,
 qui se cuyde estre en fort bon sens. Mais
 possible y a il caché la deffous quelque my-
 stere, autre que vous ne pensez. Car ne vei-
 stes vous iamais comment les oiseaux de
 pipee font puis apres fricassez aussi biē que
 les autres, mesme par l'oïseleur? Qui fait
 donques si ceux qui se messent de ce me-
 stier ne pēsent point a vous accommoder
 apres s'estre serui de vous? Mais Dieu fait
 ce qui en est, & vo⁹ mesmes deuriez auoir
 en cela plus d'auis, & deuenir sage par les
 exemples d'autruy. Vous dites que vous
 auez foy & bonne conscience contre tou-
 tes ces afflictions qui vous menacent, que
 vous

nelorshes

vous en louez Dieu pour la grace qu'il vous a faicte, & amplifiez cela par magnifiques paroles autant qu'il vous est possible. Mais ie vous prie, qu'est ce de la foy sans la parole de Dieu? qu'est ce de la bonne conscience sans la vraye foy, en matiere du salut eternel? La foy certes ne peut estre, ne l'esperance encore en Iesus Christ, quand on ne se tient pas a l'adresse de la parole: laquelle vous poure miserable, auez lachement & desloyaument delaissee, comme nous monstrerons clairement en la poursuite de ce discours. Quant a la conscience, comment faut il qu'elle soit cauterizee, apres auoir si long tēps faict estat & passé le cours d'une hypocrisie continue? En hypocrisie estudier pour seruir au ministere, en hypocrisie exercer le ministere, en hypocrisie vser du pardon general du Duc d'Alue pour le recouurement de ces biens temporels tant petis qu'ils sont, en hypocrisie reprendre les erreurs du ministere, en hypocrisie se fourrer par tout, & diuertir les pures consciences de ville en ville & de maison en maison sous couleur du ministere passé, & en hypocrisie maintenant contrefaire le Catholique, font ce là actes de bonne conscience?

R E S P O N S E D E F. I.

Or ayant reiecté la bonne cōscience vous auez fait naufrage de la foy, encores mesmes que vous la pensissiez auoir. Voulez vous en auoir preuue? Le say personnes, & en pourroye nommer, auxquelles en ce mesmes iour voire a la mesme heure que vous partiez de Couloigne pour aller vers le Prince de Parme protefter a ses genoux de vostre miserable reuolte, auxquelles, die, vous monstrastes lettres, disant que c'estoyent lettres de Monseigneur le Duc Iean Casimir qui vous appelloit par deçà, & que vous acheminieiez vers le Palatinat, & declarastes qu'on vous faisoit grand tort d'auoir autre opinion de vous. Mais Dieu, qui connoist vostre cœur mal instruit, & vous roignons bruslans en mauuaises affections, n'a point voulu que ceste hypocrisie se couuast plus long temps en vos entrailles: Dieu a eu pitié de son Eglise, la deschargeant d'un tel venin: qui sait s'il aura pitié de vous, qui estes & vous monstrez si confict d'hypocrisie & de meschanceté? Aussi ie ne doute point, que tous ceux qui vous connoissent & oyent parler de vostre comportement, n'en soyent venus iusques là, qu'ils se moquent de toutes vos declarations & protestations, & de vous
 tout

tout ensemble. Car que peuuent ils autre-
 ment croire, quand ils considerent qu'il y
 a desia plus de vint ans que vo^r n'avez fait
 autre mestier ? & ceux qui pensent faire
 leurs triomphes de vous, les estimez vous
 si bestes qu'ils cuydent trouuer de la con-
 stance & resolution en vostre inconstance
 & legiereté ordinaire ? Le les tiens certes
 pour gens plus acorts & plus auisez que ce-
 la: car ils peuuent bien iuger qu'apres auoir
 esté si long temps hypocrite & enuelopé,
 vous estes deuenu si hypocrite, que vous
 mesmes ne vous connoissez pas, & ne sa-
 uiez pas redresser ce qui est si tortu & de-
 ceuable en vostre cœur. Apres ces
 choses vous faictes vne grande protesta-
 tion tant de vostre conseil & intention,
 comme du moyen & de l'adresse que
 vous avez suiui pour vous retirer en l'E-
 glise Romaine. Quant au conseil & inten-
 tion, vous dites que vous n'avez point cer-
 ché richesses ny honneurs de ce monde,
 ains avez reputé toutes autres choses dom-
 mage pour l'amour de Christ. Vostre con-
 sciéce mesme, & vos deportemens tesmoi-
 gnent le contraire. La conscience, Dieu la
 voit, & vous la sentez, vueilliez ou non.
 Vos deportemens chacun les fait. Car il

RESPONSE DE F. I.

n'est pas croyable que celuy qui s'ap-
 toufours des grands fans estre requis, ne
 cherche la grandeur: cela auez vous fait.
 Il n'est pas croyable que celuy qui se re-
 mue sans repos pour abandonner son trou-
 peau quãd il voit la tempeste venir, ne cer-
 che la grãdeur: cela auez vous fait. Il n'est
 pas croyable q̄ celuy qui s'insinue en tou-
 tes affaires & veut mener ses compaignons
 a la baguette, ne cherche la grandeur: cela
 auez vous fait. Il n'est pas croyable que ce
 luy qui encores a present se glorifie d'auoir
 conuersé es villes, es cours, pres des Sei-
 gneurs, es maniemens, ne cherche la gran-
 deur: cela auez vous fait. Il n'est pas cro-
 yable que celuy q̄ a voulu acouder Christ
 avec Belial & retenir son ministere deçà,
 & son patrimoine de delà a tel marché,
 n'ayt cherché les richesses: cela auez vous
 fait. Qui est donc l'hōme si abruti & des-
 garni de sens, qui croye vne telle protesta-
 tion? Quant au moyen que vous dites a-
 uoir tenu, comme si vous auiez esté bien
 asseuré de v'ostre fait par les sainctes Escri-
 tures & la doctrine des Peres auant que
 faire le faut, vous le pourrez bien persua-
 der a ceux qui le veulēt croire: mais a ceux
 qui vous connoissent, & qui sauent que

vous

*au ch. 1. de
 par baguette
 au. 1. de par
 1. de par*

vous auez plus estudié es lettres de nouuelles, qu'es Escritures saintes tout le tēps de vostre vie , iamais vous ne leur ferez croire vne telle vanterie: & aussi vous auez la veue trop foible pour faire ce trauail assidu, si ie me souuien biē des plaintes que vous mesmes m'en auez faiētes autre-fois. D'auantage l'effect monstre cōbien vous y auez profité par ce present discours: veu que nō seulement vous errez grandemēt, & vous fouruoyez de la parole de Dieu en beaucoup de sortes, mais aussi que vous n'auez pas esté si adextre en ceste vostre abnegatiō, que vous mesmes l'ayez couchee par escript. Car il a falu que vos maistres *5. 6. 1. 2. 5* en l'Escole desquels vous l'auez faiēte vous y conduisissent la main , comme le style monstre ouuertement sans que nous sonnions mot. Or d'autant que de cest erreur ou vous estes vous auez trouuē bon d'en escrire les causes principales a ce Seigneur Philippe, & d'abondant les faire voler en public pour vn tesmoignage de vostre reniement, i'ay bien voulu aussi conioindre aux causes de vostre reniement les causes iustes de nostre foy & resolution, en laquelle nous sommes cōfermez par l'autorité de Dieu, de sa sainte parole, & de

RESPONSE DE F. I.

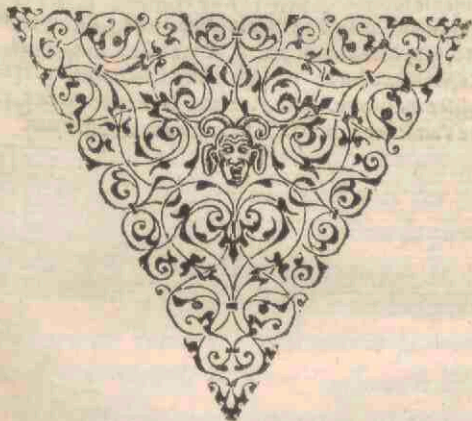
l'Eglise catholique & Apostolique : voire
 confermez d'autant plus que nous voyons
 l'imbecillité des fondemens que vous ie-
 ttez, & du bastiment que les Iesuites avec
 vous ont dressé en ce liuret. Car quant a ce
 que vous desbaguelez des paroles outra-
 geuses cõtre ceux là desquels en couurant
 vostre hypocrisie vous auez esté compai-
 gnon, i'estime que ce n'est pas mon deuoir
 d'y respondre icy ne par cy apres, & aussi
 qu'eux mesmes ne s'en doiuent pas foucier,
 veu que ce sont accusations personnelles,
 & qui ne touchent point droitement a la
 cause. Car ce nous sera assez, si nous de-
 fendons simplement la verité de Dieu que
 nous enseignons, par sa saincte parole: &
 au reste abstenons de tels outrages & ca-
 lomnies contre vous, & contretant: sachás
 que cela mesme nous est vn tesmoignage
 de nostre felicité, si on dit blasme contre
 nous en mentant a l'occasion de nostre Sei-
 gneur Iesus. Or ie supplie le Dieu de
 paix, qui a retiré des morts le grand Pasteur
 des brebis nostre Seigneur Iesus, qui paist
 ses brebis magnifiquement au sang de son
 alliance eternelle, qu'il deliure sa bergerie
 des loups & mauuais ouuriers de plus en
 plus, & parfaire les siens en toute bonne
 œuure

Imp

Math. 5, 11

AL'EPIST. DE I. HAREN.

œuure pour faire sa volonté, faisant en eux
ce qui est agreable deuant soy par Iesus
Christ: auquel soit gloire es siecles des sie-
cles. Ainsi soit il.



Fautes suruenues en l'impression.

Page 9, vers. 9 lisez repugnantes. pag. 12, v. 8 lisez inspire
re viuifie, & sanctifie. p. 20, v. 11 lisez presupposans. p. 47, v.
25 lisez le subiect. p. 54, v. 5 lisez a vray dire. p. 63, v. 15 lisez
promoteur. p. 67, v. 12 lisez la glose. p. 88, v. 6 lisez deposed.
p. 89, v. 13 lisez comptans. p. 98, v. 3 lisez acompaigne. p.
142, v. 3 lisez adorez. p. 145, v. 5 lisez Laodicenc. p. 156, v.
20 lisez meritoire. p. 161, v. 22 lisez distribuer. p. 168, v. 25
lisez s'attachent. p. 204, v. 1, apres *nom* aioustez *par*.

LES CAUSES
IUSTES ET EQUI-
TABLES, QUI ONT INCITE'
Iean Haren, autre-fois Ministre
Protestant, de quitter la religion pre-
tendue reformee, pour se ren-
ger au giron de l'Eglise
catholique.



PREMIEREMENT il dit, que
naissant au monde il fut fait
Chrestien & receu en la societé
des enfans de Dieu par le Ba-
ptefme en l'Eglise catholique A-
postolique & Romaine: mais que de sa tendre
ieunesse il auroit esté nourri & instruit és Esco-
les des Protestans: tant que croissant en luy le
iugement & l'experience, il se seroit mis a re-
chercher és escrits des Peres anciens les marques
de la vraye Eglise, qui sont l'ancienneté, l'union,
la generalité, & successton: que iamais il n'auoit
scen trouuer entre lesditz Protestans, ains au
contraire nouueauté, partialité, temerité, &
outrecuidance.

Et d'autant que l'une de ces voyes tire a la

vie, & l'autre a la mort, voire a la mort eternelle, & qu'un chascun doit auoir soin du salut de son ame, qui peut trouuer estrange, si fuyant l'ire & le courroux de Dieu, qui tombe ordinairement sur les esprits rebelles & obstinez, il se soit retiré en ceste Eglise, qui l'auoit engendré a Iesus Christ des le commencement? laquelle a le consentement des peuples & nations, son autorité encommancée par miracles, nourrie d'esperance, augmentee par charité, confirmee par l'antiquité, & a sa succession des Apostres depuis saint Pierre iusques au iour present.

Afin que nous puissions d'autant plus abreger, & entrer incontinent en matiere qui soit d'edification, nous laisserons le titre pour ce qu'il vaut: estans assurez que la poursuite de l'œuure monstrera s'il est vray, ou quoy. Pour le premier donques, nous auons a noter que ce n'est point Iean Haren qui a escript ce discours: mais que les Iesuites s'estimans estre meilleurs & plus habiles cuisiniers pour luy faire sa fausse, ont dresé le tout a leur discretion & auantage. Voyla pourquoy tant icy qu'en la plus grande partie de ce discours on a vsé de ces mots, *il dit, il confesse*, & autres semblables: mais en d'autres endroits ils ont oublié leur style, & discouru comme si Haren mesme en estoit l'auteur, disant, *Je say*

tresbien, i'ay veu, en ma presence, &c. D'ou
 vient cela, ie vous prie, sinon de ce que
 Jean Haren a donné des lopins aux Iesuites,
 que puis apres ils ont ainsi habillez & rape-
 tallez a plaisir? Car cela est vn tesmoignage
 contre les ouuriers de ceste piece d'ouura-
 ge, & contre ledict Haren. Tesmoignage
 manifeste contre les ouuriers, de ce qu'ils
 se sont oubliez lourdement descouurans
 leur fausseté, quand ils ont ainsi changé les
 personnages par mesgarde: semblablemēt
 tesmoignage contre Haren, de ce que les
 Iesuites ses maistres ne l'ont pas en effect
 trouué si habile compaignon que luy mes-
 mes a cuydé estre, & a voulu estre reputé.
 Or cōbien q̄ i' auroye quelque chose a dire
 de la persōne dudit Harē, toutesfois ie m'e
 deporteray, aimāt micux qu'il se dōne soy-
 mesme a connoistre tel qu'il est par cest
 escript & par tout son gouuernemēt, q̄ de
 proposer cōme de moy aucū tesmoignage
 a l'encōtre de luy. Mais pour venir au pre-
 mier poinct de ce discours, les auteurs d'ice
 luy no⁹ feroyēt volōtiers croire, q̄ to⁹ ceux
 q̄ ont esté receus enfans de Dieu par le Ba-
 ptisme en l'Eglise cathol. Apostol. & Rom.
 sont obligez d'vne solennelle obligation a
 l'Eglise Rom. & q̄ tous ceux qui s'en des-

*Titre de la
 hardisse &
 temerité des
 Protestans,
 & es suy-
 uans.*

uoient ne peuuent tant gaigner sur eux, que leur conscience ne les remorde, & les rappelle a reconnoistre pour vraye Eglise celle qu'ils appellent Romaine: comme il en a pris a Iean Haren. Et afin de mieux induire ces fauffetez en la teste des simples & ignorans, ils en employent deux autres qui seruent cōme d'appuy a celle que nous venons de dire: L'une est qu'ils confondent tousiours l'Eglise catholique & Apostolique avec la Romaine, comme si c'estoit tout vn, ne plus ne moins que si on disoit des pois gris & des gris pois: l'autre, qu'ils maintiennent hardimēt que les marques de la vraye Eglise sont l'anciēneté, l'union, la generalité, & la succession. Parquoy nous traiterons premieremēt de ces deux poincts par ordre: puis apres nous viendrons au but principal de la cause.

Nous disons donques que cela ne se peut faire en maniere quelconque, que l'Eglise catholique Apostolique & Romaine soit tout vn. Car iamais on ne veit ny selon l'ordre de nature, ny selon la verité de la saincte Escriture, que deux choses cōtraires fussent tout vn: iamais aussi on ne veit, & iamais homme sage ne dit, qu'une petite partie du corps soit tout le corps. Or c'est

c'est vne chose trescertaine, que celle qui est auourd'huy entre les Iesuites appellee Eglise Romaine, est directement contraire a l'Eglise catholique & Apostolique: & d'auantage que la vraye Eglise Romaine (car ie croi que le Seigneur a encores a Rome des siens) n'est qu'un trespetit membre de l'Eglise catholique & Apostolique.

Pour monstrier que l'Eglise appellee Romaine, est contraire a la catholique & Apostolique, sans aller loin il ne faut sinon regarder aux noms qui leur appartiennent, & aux raisons pour lesquelles ils ont esté donnez. L'Eglise donc catholique ou vniuerselle a esté ainsi nommee pour deux raisons, qui meritent d'estre bien obseruees. Car premierement si sous le nom d'Eglise catholique nous auons simplement regard a tout le corps des eleus de Dieu, qui par l'Esprit de sanctification ont esté, sont, & seront vnis a nostre Seigneur Iesus pour auoir en luy vie eternelle; ce corps certes est a bon droit nommé l'Eglise catholique ou vniuerselle, pource qu'il comprend tous les membres de Christ, de quelque tēps & en quelque lieu qu'ils soyent, tant ceux du viel que du nouueau testament, deuant & apres la venue de

Ephes. 2, 10.
1 Cor. 3, 10.

Christ, tant ceux qui sont au ciel que ceux qui sont en la terre. & de ceste Eglise nul ne peut mettre autre fondemēt que celuy qui est mis, a sauoir Iesus Christ: duquel fondemēt les maistres massons & ouuriers sans reproche sont les saincts Prophetes & Apostres, comme S. Paul escrit aux Ephesiens. Secondement si par le nom d'Eglise catholique nous entēdons faire comparaison avec l'Eglise des Iuifs, qui iadis fut enserree dedans les bornes de la terre promise par l'ordonnance de Dieu; ceste partie de l'Eglise catholique qui a esté catholique ou vniuerselle depuis le temps seulement que Christ est venu en chair, est a bonne cause appelée catholique en comparaison de l'Eglise des Iuifs. Or comme ceste Eglise pour le regard de ses membres & de la matiere dont elle est prise (par maniere de dire) est appelée catholique ou vniuerselle, aussi est elle nommee Apostolique pour le regard de la forme que les saincts Apostres de nostre Seigneur Iesus Christ luy ont donnee par l'adresse de son Esprit en toute leur doctrine & administration. Car là ou ceste forme d'Eglise est gardee en verité, là est veritablement l'Eglise Apostolique: & au contraire là ou elle n'est

n'est point gardée, il n'y a raison quelconque de dire que là soit vne Eglise Apostolique. Dont aussi viét que les Anciës voulans en donner vne regle & interpretation asseuree, l'ont nommee orthodoxe d'un mot Grec, qui signifie autant comme si nous disions, l'Eglise qui tiét la droite sentence de Christ & de ses Apostres, & qui a pour son parti la doctrine de verité. Voila le vray alignemét de l'Eglise de Dieu, que l'on peut iustement dire catholique ou vniuerselle, & Apostolique ou orthodoxe.

Que si nous venõs a faire comparaisõ de l'Eglise Romaine avec ce que dessus, qui est l'homme si despourueu d'entendement, qui n'y remarque vne merueilleuse diuersité, difference & contrarieté? Car en prenant l'Eglise Romaine pour ceste hierarchie (comme ils l'appellent) c'est a dire, pour ce corps composé du Pape, du consistoire des Cardinaux, & de leurs autres adherens, certainement cela ne peut estre le corps des eleus de Dieu comprenant tous les membres de Christ sans exception ou distinction aucune. Premièrement ce n'est point tout le corps: secondement les membres qui y sont, ne sont pas tous eleus de Dieu. a quoy il n'est be-

soin d'apporter autre tesmoignage que des factieuses & partiales elections qui se font au consistoire & couclauue de Rome. D'auantage ils ne sont pas tous vnis a nostre Seigneur Iesus par l'esprit de sanctificatiõ. Car s'il est vray ce qu'on dit (comme certes il est vray) qu'une chose n'est plus en estre quand on a osté les parties principales d'icelle, & qu'un homme n'est plus quand l'ame ou la teste ou le cœur en est separé, celle ne peut estre appelée Eglise catholique qui a perdu la teste: & faut bien que ceux là ne soyent pas vnis a nostre Seigneur Iesus & n'ayent l'esprit de sanctification, qui ont renoncé en corps & en ame au Seigneur Iesus, & ont conuenü avec l'Esprit malin, comme les histoires des Papes en sont pleines depuis huit ou neuf cens ans en ça. Qui plus est, s'ils disoyent vray, ce ne seroit pas merueille si chascun cherchoit d'estre Pape ou Cardinal, comme ils font ordinairement, puis que ceux la par necessité sont l'Eglise catholique, & n'y a autres eleus de Dieu que ceux qui passent par leurs elections, ou bien par la porte de la Cour Romaine s'en volent en Paradis. Si donques Rome n'est pas l'uniuers, mais comme vn point ou eschantillon

lon de l'vniuers, comment seroit l'Eglise de Rome vniuerselle? si tous les membres d'icelle ne sont pas eleus de Dieu, ny vnisa Christ, ny inspirez par l'Esprit d'iceluy, mais eleus par l'Esprit de faction, vnis a iceluy, & inspirez d'iceluy, cōment fauroit on trouuer, dire, penser, songer choses plus diuerses, differentes, & repugantes?

Concluons donques tout a plat que l'Eglise Romaine, qu'ils appellent, n'est & ne peut de faict estre Eglise catholique ou vniuerselle, non plus que Rome ne peut estre l'vniuers: car il n'y a maison si adroit; qui puisse bastir l'vniuers dedans Rome, mais Rome est bastie dedans l'vniuers, & en vne petite parcelle d'icelluy. Il y a bien plus encores: c'est que l'Eglise ancienne d'Israel, mesme en son temps plus florissant, ne pouuoit estre nommee Eglise catholique ou vniuerselle, combien qu'elle auoit vn tesmoignage plus assure par l'ordonnance de Dieu en sa Loy, & estoit d'vne plus grande estendue. Quel songe donques, quelle resuerie nous mettent en auāt ceux cy de donner a l'Eglise Romaine vn titre si presumptueux, veu que l'õ ne trouue aucune part ne l'institution, ne tesmoignage apparent de l'institution d'icelle, &

que son estendue est enserree dedans les sept montagnes desquelles S. Iean en son
 Apoc. 17, 9. Apocalypse parle? Or comme au regard de la matiere & de la quantité ou estēdue de l'Eglise vniuerselle, on ne peut dire proprement que l'Eglise Romaine soit catholique ou vniuerselle, par mesme raison aussi disons nous que l'Eglise pretendue Romaine n'est pas Apostolique au regard de la qualité ou de la forme essencielle (par maniere de dire) & naïue d'icelle. Car l'Eglise Apostolique, pour faire court, n'a pour fondement que Iesus Christ nostre Seigneur: pour forme essencielle, que l'Esprit d'iceluy inspirant, viuifiant, & sanctifiāt chacun membre d'icelle: pour maistres massons, que les Prophetes & Apostres: pour ouuriers ordinaires, que les Pasteurs & Docteurs legitiment appelez de Dieu & de son Eglise: pour regle, esquiere & niueau, que la parole de verité immuable & eternelle. Le prie maintenant toute ame Chrestienne & craignant Dieu, voire mesme i'adiure les Iesuites, qui ont si bien cousu les causes de Haren ensemble, & les adiure sur leurs consciences deuant Dieu le Pere & deuant nostre Seigneur Iesus Christ, qui viendra iuger les viuans

*Wierthschach
yusticia*

viuans & les morts en son apparition & regne, qu'ils pensent & disent en bonne foy, que sont deuenues toutes les choses susdites en l'Eglise Romaine. Nous ne disputōs point des noms: nous ne sommes point si desireux de voir contentions & debats, que pour le nom d'Apostolic ou autre nous ueillions quereler sans profit & sans cesse. C'est la substance, c'est la verité que nous demandons: & que si nous trouuions en l'Eglise Romaine pretendue, nous rēdrions graces a Dieu d'estre vn avec elle en l'Eglise catholique & Apostolique. Voyons doncques comme il en va.

L'Eglise catholique n'a pour fondemēt que Iesus Christ nostre Seigneur: luy mesme l'a dict non seulement de sa bouche, mais aussi par la bouche de Dauid, de S. Paul, de S. Pierre, & des autres Apostres: L'Eglise pretendue Romaine ne s'est pas contentee de ce fondement, mais y a posé pour le premier S. Pierre, puis les autres Apostres, consequemment les saincts: brief elle a tellement mis a reculons & debouté le fondement qui est Christ, que l'on n'y connoist plus Iesus Christ entre les saincts, comme eux mesmes le confessent en prouerbe commun. Comment donc subsi-

Matt. 21, 42.

Psal. 118, 22.

Rom. 9, 33.

1 Pier. 2, 7.

stera l'Eglise Apostolique en la Romaine, si le fondement y est si mal recuelli?

Après, l'Eglise Apostolique n'a pour forme essentielle que l'Esprit de Dieu le Pere & de nostre Seigneur Iesus, qui a inspiré les Prophetes & Apostres, voire mesme inspiré, viuifié & sanctifié de tout temps chacun membre d'icelle: dont aussi disoyent les saints Peres au premier concile de Constantinople, *Je croy au Saint Esprit, qui est Seigneur, qui est viuifiant, qui procede du Pere & du Fils, &c.* suyuant le dire de S. Paul, *Si quelcun n'a point l'Esprit de Christ, il n'est point a luy: & ailleurs, Ne vous reconnoissez vous point vous mesmes, que Iesus Christ habite en vous? sinon que vous soyez reprouuez.*

L'Eglise pretendue Romaine ne trouue point ceste forme bonne, mais commande que chacun membre se passe de l'examen, espreuve & sentiment de l'Esprit de Dieu, disant que c'est presumption & arrogance si aucū se cuyde ou dit auoir l'Esprit de Dieu. c'est a dire, pour la bien entendre, tant s'en faut qu'elle recōnoisse pour siens les vrais membres de Iesus Christ viuans de l'Esprit d'iceluy, que mesmes elle ne reconnoist pas ceux qui sont assommez & endormis pour siens, mais seulement les

mem-

Rom. 8, 9.
e Cor. 13, 5.

membres qui sont morts & pourris. Car Christ n'est il pas nostre vie ? & le Sainct Esprit n'est il pas le sel, par maniere de dire, qui nous garentit de pourriture & punaisie ? Et quiconque ne le sent point, ne faut il pas bien dire qu'il soit vn mēbre retrāché, ou a tout le moins mēbre mort & pourri ? D'auātage l'Eglise catholique & Apostolique n'a pour maistres massons & ne recōnoist autres que les Prophetes & Apostres selon l'ordonnance de Dieu & l'enseignement constant des sainctes Escritures : l'Eglise pretēdue Romaine en a tousiours de nouueaux, qui se disans estre successeurs de S. Pierre, massonnent, demassonnent, mouillent, brouillent a leur deuotion. Ce sont les Papes de Rome : qui soy disans auoir plenitude de puissance (notez que leur humilité est telle qu'ils se vantēt auoir plenitude de puissance, mais non plenitude d'Esprit) ne font aucune conscience de renuerfer le bastiment des Apostres pour y dresser le leur. Ce qui est expressement couché en vers Latins en la glose des Decretales, quand il est dit *Articulos soluit, synodumque facit generalem* : C'est vn si grand personnage, qu'il rompt les articles de la foy, & fait les Synodes generaux. Si cela

est vray, certes il n'y a jamais eu & n'y aura certitude ne verité du fondement, ne de la forme, ne de l'estat en somme de l'Eglise catholique & Apostolique. Car Dieu mesmes est verité, & est tellement vn Dieu & vne verité, qu'il ne peut se renier soy mesme, ny ne veut changer en son Eglise chose qui touche la verité & substâce d'icelle.

Galat. 3, 20.
2 Tim. 2, 13.
Iaque 1, 17.

2 Tc. 2, 3.

Qui est donc le fils de perdition, sinon celui qui s'attribue plénitude de puissance pour transformer la verité de Dieu, & se iouer a son plaisir de l'Eglise catholique & Apostolique? Encores faut il entendre, que leur arrogance ne se contente pas de se brauer en paroles & vanter de ceste plénitude, ains qu'ils l'employent de faict renuersans le droict ministere de l'Eglise, & changeans la verité de Dieu en mensonge, cōme nous le declarerōs es deux poincts qui s'enfuyent.

Car l'Eglise catholique n'a pour ouuriers ordinaires que les Pasteurs & Docteurs legitiment appelez de Dieu en icelle & par icelle pour l'assemblage des saincts, & pour l'edification du corps de Christ: Mais en l'Eglise Romaine, o bon Dieu, qui pourroit nombrer tã de sortes de loups en place de Pasteurs, tant de seducteurs en lieu de Docteurs,

tant

tant de marchandises, trafiques, factions,
 & simonies faictes contre Dieu sans iuge-
 ment, sans tesmoignage, sans approbation
 de l'Eglise: brief tant de rompures & des-
 membréments lamentables qui s'y com-
 mettent, en lieu d'un saint assemblée &
 edification? Leurs propres liures tesmoi-
 gnent, leurs consciences sont conuincues,
 les gens de bien le cōfessent, le mōde voit a
 plei iour q̄ de nostre tēps il n'y a pas vn seul
 de leurs piliers, q̄ ne soit venu en place par
 simonie, si l'ō veut examiner leurs vocatiōs
 mesme a la rigueur de leurs ppres Canōs
 & decrets, que les Papes ont commandez.
 Finalement l'Eglise catholique n'a pour re-
 gle, esquierre & niueau (par maniere de di-
 re) que la parole de verité, a sauoir la paro-
 le de Dieu qui demeure eternellement. Ie-
 sus Christ mesme n'a vsé d'autre, le S. Esprit
 n'enseigne poit d'autre, les Prophetes &
 Apostres s'y sont tenus: les fideles Pasteurs
 & Docteurs ne peuuent employer autre
 en bonne conscience: L'Eglise pretendue
 Romaine enferme ce beau & precieux in-
 strument hors de la veüe des hōmes, l'en-
 ueloppe en langage estrange, defend la cō-
 noissance & vsage d'iceluy au peuple: substi-
 tue en place de la parole de Dieu les tradi-

Iean 5. & par
 tout.
 2 Tim. 3, 16.

tions humaines : & comme si c'estoit vn outil qui se corrompist par vsage, prend l'autorité d'en forger tous les iours de nouveaux, ou bien le tord a son plaisir pour sa commodité: bref elle sert le poure peuple de mensonge en lieu de verité, & plonge ceux la mesmes qui se tiennent a elle en incertitude de doctrines perpetuelle. Car la parole de Dieu est tousiours de mesme: elle enseigne tousiours que *tout homme est chair, qu'il est vn seul mediateur entre Dieu & les hommes Iesus Christ homme, qu'il n'y a autre nom sous le ciel par lequel nous puissions estre sauuez, que le saint Esprit est le gage que nous auons de nostre redemption, que Dieu est Esprit, & pourtāt doit estre adoré en Esprit & verité, &c.* Mais la doctrine de l'Eglise pretendue Romaine varie en toutes sortes & change a l'indiscretion des Papes, des Cōciles, des colleges & moineries: & apres vne fois estre sortie des traces de verité, enseigne q̄ tout ce qui est en l'homme n'est pas chair, mais qu'il a encores de l'esprit & du franc arbitre ou plus ou moins, selon le temps & les personnes a qui elle a affaire: enseigne qu'il est bien vray que Iesus Christ est seul moyennneur, mais non point total, pource qu'il l'est de la mediation, mais les saints
 sont

Dean 3, 6.

1 Tim. 2, 5.

Act. 4, 12.

Ephes. 1, 14.

Isan 4, 24.

font moyenners de l'intercession: elle enseigne q̄ nous sommes sauuez par le nom, merite, & intercession d'autres aussi bien que de Christ: elle enseigne que c'est presumption de cuyder ou croire que nous ayons le saint E'sprit viuant, habitant & cheminât en nous: elle enseigne que Dieu doit aussi estre adoré es elemens du monde ouurage de main d'homme, & non seulement Dieu mais aussi les saints: brief elle ramasse vne infinité, vn abisme de fatras, auquel tant s'en faut qu'elle soit constante & resoluë, qu'elle flotte tousiours en instabilité, & cherche sans cesse nouvelles inuentions en doctrines, regles, & ceremonies contre la parole de Dieu. Seroit ce donc celle là l'Eglise catholique & Apostolique ou orthodoxe, qui a renoncé & renonce de iour en iour a la forme de pieté, abandonne la verité, & se noye en incertitude? La ne plaise a nostre bon Dieu qui nous a creéz, & a nostre cher Sauueur Iesus qui nous a rachetez de son precieux sang, nous delaisser en sorte, que nous aprouuions ou consentions iamais de faict, de parole, de signe, ou de pensèe a vne telle fausseté & impieté.

Mais s'il plaist a ces Messieurs d'enten-

dre quand ils parlent de l'Eglise Romaine, le nombre de ceux qui sont a Rome, bien-aimés de Dieu, appelez pour estre saincts, & cerchans en vn seul Iesus leur iustice & vie eternelle par foy ; i'acorderay volontiers a proprement parler que ceste Eglise là est de l'Eglise catholique & Apostolique. le diray encore plus, que comme nous appellons eau ou sang mesme vne goutte d'eau ou de sang, & comme nous donnons le nom d'vn tout aux parties d'iceluy que les Medecins appellent similaires, que donques par mesme raison ceste Eglise là est Eglise Apostolique, & peut estre ainsi propremēt appelee, entant q'c'est vne Eglise edifiee sur le fondement des Prophetes & Apostres & conformee a la doctrine & ordonnance d'iceux. Mais de l'appeller catholique il n'y a non plus de raison, que si on vouloit donner a vn ongle de mō corps le nom de tout le corps. Donc pour cōclusion du premier poinct, c'est vne chose notoire a tous, & souuentefois prouuee tant d'années par tant de gens sauans, que ceste Eglise Romaine, de laquelle on fait bouclier si hautement aujourd'huy, n'est point & ne peut aucu-
ne-

nement estre l'Eglise catholique & Apostolique, comme ainsi soit qu'elle s'est indignement & malheureusement retranchée d'icelle: si ce n'est que par vne maniere de parler nouvelle, la retailleure des ongles & des cheveux, ou autres excréments de nos corps soyent appelez nos propres corps. Mais la vraye Eglise Romaine, qui est de present comme vne famille de Noë estoit parmy le monde ancien, ou celle de Lot au mylieu de Sodome, & de Iob en la terre de Hus, est vrayemēt en l'Eglise & de l'Eglise catholique & Apostolique.

Or nous croyons & confessons suyuant la parole de Dieu, avec les saincts Peres au Symbole de Nicee, *Vne sainte Eglise catholique & Apostolique*: & nous contentons si bien de ceste simple foy que l'Eglise primitiue a tenue, que nous renuoyons au Pape & a ses supposts toutes leurs belles restrictions: sachans que si Christ, les Apostres, les saincts peres, & toutel'Eglise primitiue n'en ont enseigné ne receu d'auantage, ains au contraire ont combatu sainctement contre telles traditions, que les gens de bien n'oseront iamais

nous condamner pour cela non plus que l'Eglise primitive, a la doctrine & patron de laquelle nous appellons en tresbonne & saine conscience pour nostre defense & iustification.

Venons maintenant au second point, pour voir si ce qu'ils disent est vray, que les marques de la vraye Eglise sont l'ancienneté, l'union, la generalité, & la succession. Car presupposons que toutes ces choses competent a l'Eglise Romaine, ils disent haut & clair que c'est la vraye Eglise catholique & Apostolique. Or ie demande premierement, ou demeure la parole de Dieu? N'est ce point merueille, que les homes aujourd'huy sont venus iusques là, que pour iuger des vrayes marques de l'Eglise, ils laissent la parole de Dieu, qui est le fondement assure, le tesmoing, & le iuge d'icelles? Ou plus-tost seroit ce pas merueille, s'ils pouuoient rencontrer comme par songe vne seule marque d'icelle, quand ils mettent ainsi en arriere la parole de Dieu? Et voila pourquoy ils disent que c'est es escrits des homes que Haren a cherché ces marques, & non pas es escrits des Prophetes & Apostres, pour le regard des
quels

quels l'Eglise fut iadis nommée Apostolique, comme nous auons clairement monstré cy dessus.

Mais bien considerons leurs marques toutes ensemble, & chacune d'elles a part: a sauoir l'ancienneté, l'vniion, la generalité & la succession. Tout cela se trouue ensemble en la Synagogue de Satan depuis la cheute de nostre premier pere, qui ne tarda gueres long temps apres la creation d'iceluy. L'assemblee des Caïnites a eu le peché & l'erreur en la doctrine tres anciens, & vnis estroitement en general, & par succession continue de pere en fils. Laban n'allegue autre argumēt contre Iacob, quand il veut prendre serment de luy, disant, *Le Dieu d'Abraham, & les Dieux de Na-* Genes. 31, 53. *chor iugent entre nous, voire les Dieux de leur pere.* De mesme vail a l'Eglise del' Antechrist, qui des letēps des Apostres, & mesme du Seigneur Iesus *a dressé le mystere* & 2 Thess. 2, 7. *commancé l'œuure d'iniquité.* Et toutesfois pour cela Haren mesme ne diroit pas, que l'Eglise de Cain, de Tharé, ou de l'Antechrist fust la vraye Eglise. Que si en ces choses là on ne trouue point la propre difference de la fausse & de la vraye Eglise, pource que nous trouuōs ces choses com-

munemēt en toutes deux, il faut biē qu'ils nous apportent d'autres marques plus propres & plus certaines, s'ils veulēt que nous reconnoissions leur Eglise pour vraye.

Nous ne nyons pas pourtant l'ancienneté, l'vniōn, la generalité, & la succession de la vraye Eglise de Dieu: mais biē disons nous & maintenons que ce n'en sont point les marques necessaires. Et de faict, si vn Iuif, ou vn Turc alleguoit l'ancienneté, vniōn, generalité, & succession de leur doctrine & pretendu seruice de Dieu, on ne prendra point ces marques en payement: & les Chrestiens ne sauroyent ils alleguer autre chose pour approbation de leur Eglise, que ce qu'un Iuif ou vn Turc peut mettre en auant pour preuue de la sienne? Que si on vient dire là dessus, que l'ancienneté, vniōn generalité, & succession ne sont pas d'elles mesmes les marques de la vraye Eglise, ains entant qu'elles sont conioinctes a verité: c'est cela que nous voulōs de par Dieu, & pourquoy nous souffrons tous les iours deuant Dieu & le monde. Car nous enseignons que l'Eglise est la mōtaigne la colonne le siege ferme, ou la table (par maniere de dire) & chandelier de verité, d'ou la verité reluit en toutes parts. Et de la
nous

nous concluons: ce n'est donc pas l'ancienneté, vnion, generalité, & succession a part, ne toutes ensemble, qui font les propres marques de la vraye Eglise: mais la verité, la verité est la vraye marque d'icelle: la verité, di-ie, donnée de par Dieu, receue de l'Eglise, gardée en l'Eglise, & dispensée par l'Eglise en verité selon l'ordonnance de Dieu.

Or qu'est ce de ceste verité, sinon la parole de Dieu? comme dit le Seigneur Iesus, *Sanctifie les par ta verité: ta parole est verité:* & Dauid parauant disoit, *Le chef de ta parole c'est la verité.* Et pourtant ceste est la vraye Eglise sans contredit qui a la verité: & ceste Eglise scellée par l'Esprit de verité, a pour marques indubitables la verité que Dieu luy a donnée en garde, & les exercices d'icelle, a fauoir la vraye inuocation du nom de Dieu, la predication de sa pure parole, l'administration des Sacremens, & la discipline Chrestienne en la cōmunion des saincts. Autrement il n'y auroit point eu de vraye Eglise du temps d'Adam: car la verité (qui est eternelle en Dieu) estoit lors nouueau-née au monde, sans ancienneté, sans generalité, sans succession quelconque.

Qui plus est, il

n'y auroit point eu d'Eglise Apostolique du temps mesme de nostre Seigneur Iesus, & de ses saincts Apostres ou des saincts Peres, que Tertullian nomme *Personnages Apostoliques*: car l'ancienneté & autres ne s'y pouuoient encor trouuer alors. Or ie vous prie, quel blasphemé seroit ce, de dire, ou que l'Eglise n'a point esté en ces temps là bienheureux, ou bien si elle a esté, qu'elle n'a point eu ses marques propres & naïues pour estre reconneue? Necessairement donques nous faut il reuenir a l'autorité de Dieu, qui par son saint Esprit nous enseigne en sa parole, ce que nous deuons ou receuoir ou reiecter: necessairement nous faut il reconnoistre la vraye Eglise par ceste parole de verité, & par les exercices d'icelle. Car les choses anciennes ont quelquesfois esté nouvelles en leur commencement: mais la verité a tousiours esté verité, lors mesmes que de nouveau elle fut declaree au monde: & demeurera a tousiours verité, non par le benefice des hommes, mais par l'office, & la vertu eternelle de Dieu. Mais pour entrer particulièrement en la cōsideration de ces poincts, que dirons nous de ce que Dieu defend *alleguer* l'ancienneté pour defense certaine

tainc & preuue del'Eglise? Car de fait il n'y a hommes, ne temps, ne lieux qui donnent autorité a la parole de Dieu. l'autorité est de Dieu seul, & de sa sainte parole, comme du Seigneur eternel: les hommes, le temps, le lieu, & autres choses semblables ne sont qu'instruments & aides seruans au tesmoignage d'icelle selon leur petitesse. Pourquoy chercherions nous des petites allumettes, quand nous sommes esclairez du grand Soleil de verité, & obligez a son autorité? C'est celuy a qui il appartient vraiment de parler ce langage, *Vous auex* Matth. 5.
ouy qu'il a esté dict aux anciës, mais moy ie vous
di, &c. C'est celuy (disoit S. Cyprian) duquel Livre 2, epi.
 le Pere a tesmoigné du ciel, disant, *Cestuy cy est*
mon fils bienaimé, auquel i ay pris mon bon plaisir
: escoutez le. Si donques Christ doit estre
 seul escouté, il ne faut pas regarder a ce qu'aucun
 deuant nous aura pensé estre de faire, mais
 a ce que Christ a fait le premier qui est deuant
 tous: car il ne faut pas suyure la coustume des
 hommes, mais la verité de Dieu. C'est celuy
 qui pour ceste cause n'a point dict, *Je suis*
la coustume, ains Je suis la verité. C'est ce- Ican 14, 6.
 luy qui disoit par Ezechiel, *Ne vueillez* Ezech. 20,
point cheminer es ordonnances de vos peres, &
ne gardez point leurs droits, & ne soyez souib- 18.

lez en leurs idoles: Je suis le Seigneur vostre Dieu, cheminez en mes ordonnances, & gardez mes droits & les faites. C'est le melanc

Malach. 3, 7. qui disoit par Malachie, Des les iours de vos peres vous auez renoncé a mes statuts, & ne les auez point obseruez; conuertissez vous a moy, & ie me conuertiray a vous, dit le Seigneur.

1^{er} Pier. 1, 18. C'est luy qui disoit par sainct Pierre, Vous sauez que vous n' auez point esté rachetez par choses corruptibles, or ou argent de vostre vaine conuersation qui vous auoit esté donnee des peres, mais par le sang precieux de Christ, &c.

Que faut il donc tant gazouiller de l'ancienneté, si on ne montre ensemble la verité? Et de fait, quand ils veulent faire bouclier de l'ancienneté, ils deuroyent premierement declarer de quelle ancienneté ils parlét, afin qu'on ne leur reproche avec raison qu'ils veulent abuser d'un tel masque le poure simple peuple & ignorant. Parquoy nous la definirons pour eux, & la definirons par les propres paroles de l'auteur qu'ils opposent aujourd'huy tout ordinairement cõtre nos allegations. C'est *Vincentius Livinensis*, hõme tauant & subtil, qui a vescu enuiron 430 ans apres la natiuité de Christ. Iceluy dit ainsi: *Nous en-
suyurons l'ancienneté, si nous ne sortõs en aucu-
ne ma-*

ne maniere des sens ou interpretations, lesquelles il est manifeste que nos sainctes ancestres & peres ont celebrees. Voila en bõne foy les paroles dudiect *Lirinēsis*. Or maintenāt qu'eux nous disent en bonne foy, qui sont ces personnages qui peuuent estre nommez nos sainctes ancestres & peres sans aucune doute ou contradiction. Pour ce faire d'ou cõmancerons nous mieux, sinon de l'Eglise Apostolique & primitiue? Car qui sont les ancestres & les peres plus sainctes q̄ les Apostres? Ce sont ceux qui ont receu le deposit de nostre Seigneur Iesus Christ, & qui l'ont cõmis a l'Eglise & aux Ministres d'icelle. La donques est le giste, par maniere de dire, & la premiere resourc de l'anciēneté. Or voyõs ic vous prie, qui en approche de plus pres, quelle Eglise est plus conforme en doctrine & seruice de Dieu aux Eglises fondees & gouvernees par les Apostres: brief en quelle Eglise la foy & l'obeissance de foy est plus soigneusemēt gardee. Cela se connoistra, si on considere les marques q̄ nous auons proposees par cy deuant, l'inuocatiõ, la doctrine, l'administratiõ des Sacremēs, & l'obseruation de la discipline Ecclesiastiq̄ selõ la parole de Dieu. Premièrement nous inuocuõs vn seul Dieu par le

merite & intercession d'un seul Christ par la conduite de son Esprit en nostre intelligence, c'est a dire, en langage entendu, cōme les Apostres ont fait & nous ont enseignez de faire selō l'ordonnance de Christ. Et que font ces nouveaux patrons de l'ancienneté? Ils n'inuoquent point vn seul Dieu, ny ne font les autres choses que nous venōs de dire, mais selon leurs deuotions particulieres, communiquēt l'inuocation aux sainct̄s qui appartient a Dieu seul: employent le merite (comme ils disent) & intercession d'iceux, par vne certaine façon de faire que nous appellons routine, sans qu'eux en ayent l'intelligence, ou la donnent aux autres: ce qui est directement contraire a l'ordonnance de Dieu & a l'ex-

emple du sainct̄ Apostre qui disoit, Je rend
graces a mon Dieu que ie parle plus de langues
que vous tous: mais i'ayme mieux parler cinq
paroles en l'Eglise avec mon intelligence, afin
que i'instruise aussi les autres, que dix mille pa-
roles en langage inconnu. Quant a la do-
ctrine, ie ne vueil prendre que les decret̄s
& decisions mesmes des Papes & les de-
terminations des Cōciles, pour monstret
qu'ils sont aussi differēt̄s des Escritures Pro-
phetiques & Apostoliques, qu'est le iour
de la

1^o Cor. 14, 18.

de la nuit, ou le blanc du noir. Des Sacremens c'est vne vraye moquerie, comme ils les ont desfigurez, corrompus, & mesme abolis en partie. Quelle similitude y a il de leur Messe a l'administration de la sainte Cene comme elle a esté instituee de Christ, celebree des Apostres, & observee entre nous? Quelle conuenance y a il entre le Baptisme qui est usité en l'Eglise pretendue Romaine, comme il est souillé de sel, crachat, huile, cresse, cierges, exorcismes, &c. & entre le simple Baptisme des Apostres fait en eau commune, comme entre nous? N'est il pas plus ancien que l'Eglise communie au pain & au vin de la Cene, comme nos Eglises le font, que de participer sous vne seule espece suyuant la decision feriale du Concile de Constance, qui eut son premier commencement le huitiesme Decembre l'an 1413; il n'y a en tout que 173 ans? Au regard de la discipline, qu'est ce qui est plus ancien, que de la commencer par les chefs (comme fait S. Paul en l'Eglise d'Antioche) & l'exercer fidelemēt en toutes choses sans acception de personnes? Et qui ne fait combien cela est odieux a l'Eglise Romaine? qui mesme depuis le pourchas de tant d'annees fait

par les Empereurs, Rois & Princes de la Chrestienté, n'a fait rien que tergiuerfer en toutes ces assemblees de Cōciles, & mieux aimé brouiller tout le mōde en guerres & diuisions intestines, que cōmancer vn seul poinct de sa reformation. Tesmoin ce bon Empereur, qui entendāt q̄ le Pape vouloit cōmancer par la reformatiō des freres mineurs, dit qu'il n'en viendroit iamais rien, si ladite reformation ne commençoit par les freres maieurs. Mais sur tout quelle conformité peut on songer entre le sainct & viu ministere des personnes appellees, & la presence des images taillees? L'Eglise ancienne n'auoit point d'images, ains des fideles seruiteurs de Dieu vaquās aux prieres, a la parole, aux Sacremens, & a l'ordre Ecclesiastic, si que Christ estoit viuement pourtraict deuāt les yeux de chacun. Et maintenant il faut auoir tous les anglets des temples pleins d'images de toutes sortes, voire mesme de Dieu le Pere, qui est vne intolerable abomination. Si doncques l'anciēneté est vne marque de la vraye Eglise, & l'anciēneté de l'Eglise primitive se trouue en la nostre, quelle raison a l'Eglise Romaine de s'en vāter ainsi a pleine bouche? Quelle Eglise iugera on schismati-

matique, celle qui suit les traces d'ancienneté, ou celle qui les fuit ? Escoutons icy le iugement de celuy qu'ils alleguent tant, a sauoir Lirinense, qui dit, *Si on commence a mesler des choses nouvelles avec les anciennes, des foraines aux domestiques, & des profanes aux saintes, lors necessairement ceste coustume vient a glisser par tout, tellement que par apres rien ne demeure en l'Eglise que l'on ne touche, goust, entame, & souille, mais il n'y a de là en auant sinon vn bordeau de meschantes & vilaines erreurs, ou estoit par auant le sanctuaire d'une chaste verité & eloignee de toute corruption.* Et si on demãde ce qui est de faire en vn tel estat de l'Eglise, le mesme respondra pour nous en disant, *Alors le Chrestien catholic auisera de se tenir a l'ancienneté, de laquelle maintenant il ne peut bonnement estre seduiët par aucune fraude de nouveauté en sorte que ce soit.* Et pourtant afin de mōstrer d'autãt mieux nostre bonne cōscience, nous sommes encores contents de nous ioindre a l'Eglise qu'on appelle Romaine, si elle se reforme & ioind a l'Eglise ancienne & primitiue. Mais si elle n'en veut rien faire, que pouuons nous mieux faire sinō demeurer fermes en la vraye & sainte ancienneté que Lirinense meisme nous cōscille? Car certes

can. si Papa
dist. 40.

c'est chose beaucoup plus asseuree pour toutes ames Chrestiennes de suyure vne vraye, solide & constante ancienneté, que de se remettre a la conduite de celuy, qui enseigne que c'est presumption de s'asseurer de son salut, & qui vomissant blasphememes incroyables prononce en ces canons, *que si le Pape negligent & lasche en ce qui concerne le salut de soy & des autres, mene les ames par troupes en enfer pour estre damnees avec luy & le diable eternellement, nul ne le peut reprendre, pour autant que celuy qui iuge tout le monde, ne peut estre iugé de personne.*

Voila quant a l'ancienneté: c'est que nous appellons a l'Escriture comme les peres, & ensuiuons les peres selon la mesme Escriture.

Mais quant a l'vnion, il sera aisé de vuyder en brief ce qu'ils en disent, si nous entendons ce qu'ils nomment vnion. Car il y a bien vnion illicite, comme entre les brigands: Il y a vnion licite, comme entre les marchands: Il y a vnion necessaire, cōme entre les fideles. Or icy ils veulent parler de l'vnion necessaire, que leur auteur qu'ils ont suiui (a sauoir *Vincentius Lirinensis*) appellent cōsentement, en disant, *Nous suiurons ce consentement, si nous ensuiuons en*

l'ancienneté susdicte également les definitions & avis de tous les Ministres & Docteurs, ou a tout le moins presque de tous. Ceste vnion donques selon le tesmoignage dudiect Lirinense, consiste en deux choses: premierement en l'ancienneté susdicte de doctrine, secondement au consentemēt des gens sauans, Ministres & Docteurs bien entendus & resolus en ladicte ancienneté. Si Messieurs les Iesuites & autres membres de l'Eglise pretendue Romaine ont entre eux vnion hors de ladicte ancienneté, c'est vnion de brigands, & l'Eglise Romaine est vne cauerne de brigāds pour le faire court: ou pour le moins, s'il y en a qui pechent par ignorāce, ceux là font entre eux vne compagnie de marchands, que S. Iean appelle *marchands d'ames.* Et d'autre part, de Apoc. 18, 13. quelles personnes prennēt ils aujourd'huy leurs resolutions que du conclaue de Rome? c'est a dire, d'un amas de personnes qui ne sont en rien moins entendues qu'en la parole de Dieu & en l'ancienneté, mais sont vrayemēt bestes chauffees & mitrees, ignorantes comme asnes, fines comme renards, & sanglantes cōme lyons: ainsi que l'experience mōstre iournellement. Toutesfois si nous monstons deuant tout le

monde, qu'ils n'ont point d'vnion avec la vraye doctrine, ny avec l'ancienneté, ny les vns avec les autres, qui est l'homme de bon sens qui ne nous aiuge cause gagnée? Qu'ils n'ayent point d'vnion avec la vraye doctrine, nous l'auons ia monstré cy dessus, & eux mesmes l'ont tout bellement confessé sans sonner mot, quand ils ont mis en arriere la parole de Dieu, en parlant des marques de la vraye Eglise d'iceluy: combien que Lirinense l'auoit mise deuant toutes choses pour la premiere & essencielle marque. Qu'ils n'ayent pas vnion avec l'ancienneté, les anciens Peres & Conciles le montrent. Car les choses bones & sainctes qui y ont esté iadis enseignées & arrestées, sont auourd'huy nõ seulement temerairement abandonnées, mais aussi violees & foulees aux pieds du Pape & des siens malicieusement. Temoins en sont non seulement les Tomes des Conciles & les Actes d'iceux, ou les escripts authētiqs des Peres, mais aussi (qui plus est) les propres Decrets de Gratian, & les Epistres Decretales des Papes, qui combattent les anciennes determinations & escritures des Peres, & se renuersent elles mesmes en infinis passages. Les anciens Con-

Conciles ont defendu les images qui se
 puissent adorer estéples : ceux cy les com-
 mandent expres. Les anciens ont com-
 mandé la communion des deux especes
 en la saincte Cene, & commandé a tous:
 ceux cy la defendent a tous, excepté aux
 Prestres. Les anciens ont commandé
 qu'il n'y eust cleric ou personne Ecclesia-
 stic qui ne mangeast de la chair, ou pour le
 moins vñast de bouillon de chair pour fuir
 l'erreur des Priscillianistes: ceux cy tout au
 cōtraire. Et qui pourroit amasser toutes
 les contrarietez qui sont entre l'Eglise an-
 cienne & la pretendue Romaine ? entre
 les vieux Conciles & les nouveaux ? Car la
 verité de l'Eglise ancienne est tousiours v-
 ne: mais le mensonge de l'Eglise preten-
 due Romaine est si diuers, & a esté tant de
 fois bigarré depuis quelques cétaines d'an-
 nees, qu'on n'en peut trouuer fond ne riue.
 Le Concile de Chalcedone a condanné
 Eutyches: le second d'Ephese la iustificié &
 aprouué. Les Conciles d' Illiberis & de
 Francfort defendent les images: le second
 de Nicee en commande l'adoration. Le
 premier de Nicee permet le mariage aux
 prestres: ceux de Neocesaree, de Mayen-
 ce, & le second de Carthage le defendent.

4 Les Cōciles de Cōstance & de Basle met-
 tent le Pape sous l'Eglise au rang des autres
 Euesques: ceux de Florence & de Trente
 5 le mettent par dessus. Le Cōcile de Car-
 thage excōmunie celuy qui se dit Euesque
 vniuersel ou Pontife souuerain: le Conci-
 le de Trente excōmunie ceux qui ne tien-
 nent le Pape pour tel. Mais sur tout qu'ils
 n'ayent pas vnion les vns avec les autres,
 il ne faut que les choses de nostre temps
 pour les en cōuincre. Car pourquoy est ce
 que n'a gueres le Pape Gregoire xiii a faiçt
 reuoir le Droit Canon, sinō pource que sa
 consciēce & de ses supposts trouuoit qu'ē-
 cores auons nous la des armes par la gra-
 ce de Dieu suffisantes pour les confondre?
 pourquoy ya il faiçt aiouster, diminuer,
 chāger, & brouiller a son plaisir? pourquoy
 a faiçt le Cōcile de Trente vne censure ge-
 nerale sur tous les Peres, sinon pource q̄ les
 Peres ne sont pas d'vn auis avec les corru-
 pteurs & brouillons Papistiques d'aujour-
 d'huy? pourquoy encores depuis se sont ele-
 uez des nouueaux maistres ingeniaires &
 reformateurs de l'anciēneté, & enforcellēt
 les Rois & Princes avec leur fausses inuen-
 tions; par lesquelles ils falsifient tout ce qui
 peut estre de sainct entre les hōmes? Est ce
 là donques l'vnion, Messieurs, q̄ vous nous

*Canon ubi
 xiii*

preschez tant? N'est ce pas plus tost vne tresuilaine & infame desunion? n'est ce pas vn tesmoignage inuincible de vostre conscience mauuaise, & cauterizee? Car pourquoy plus tost ne retournez vous, & vous rendez vous mesmes a l'ancienneté, que de la forcer ainsi, & en elle combattre la verité? Or de nostre part nous auons tousiours esté & sommes encores prests, Dieu mercy, a mōstrer combien soigneusement nous nous reneons sous la verité, & nous contentons d'estre disciples d'icelle, vsans pour cela en reuerence deuë & conuenable de la bōne adresse que les Peres anciens nous ont donnee. Nous protestons & affermons deuant Dieu & les hommes, que nous n'auons autre desir, sinon que comme nous auons vnion de verité avec les anciēs Peres, aussi nous l'ayons avec tous les disciples de verité par la benediction de Dieu: voire mesme avec l'Eglise Romaine, si elle se veut & peut reneger dessous la verité. Mais tandis qu'elle voudra ainsi maistriser la verité comme elle a entrepris, nous supplions Dieu qu'il nous garde fidelement du viel leuain de la dicte Eglise, exhortons les fideles d'auiser soigneusement a eux mesmes, & retenons

en bonne cōscience l'vnion ferme & sainte avec l'Eglise catholique & Apostolique sans la Romaine.

La troisieme marque qu'ils appellent generalité, est celle que Lirinense appelle *vniversitas*. Nous *suyurōs*, dit il, *en ceste maniere la generalité, si nous confessons que ceste foy seule est vraye foy, laquelle toute l'Eglise par le monde confesse.* Cela nous faut il bien noter necessairement, pource que ces rustres vsent volōtiers & souuēt de paroles a deux entētes, afin de mieux enueloper ceux qui n'entendent pas leur Latin. Car vn petit cōpaignon entendroit incontinent par ce mot de generalité, le parti qui a plus de mōde pour foy: & de là s'ensuiuroit que Noë & les siens, Abraham & les siens, Elie & les siens n'auroyēt pas eu la vraye Eglise entre eux, veu que ce n'estoit qu'une poignee de gens mesprisez. Mesmes les Gētils auroyent eu l'Eglise entre eux; & encores au iourd'huy les Mahumedistes l'ēporteroyent par dessus les Romanesques, si on iugeoit par le nōbre des chefs d'une profession. Iesus Christ respond a cela pour nous, disant *Ne craignez point petit troupeau: car il a plen a vostre pere celeste vous donner le Royaume eternal.* Ce n'est pas là que les anciens

Luc 12, 32.

ciens en veulent, parlans de la generalité: car ils ne parlēt pas de la generalité du monde, ne de la plus grande partie d'iceluy, (qui n'est pas tousiours la meilleure) ains de la generalité de l'Eglise: non pas de l'Eglise Romaine, mais de toute l'Eglise par tout le monde: non pas de la generalité de l'Eglise en foy, mais de sa generalité en foy.

ie di en celle qui seule est vraye foy & immuable eternellement. Voire en telle sorte, que quād toute l'Eglise fouruoyeroit de la vraye foy, & vne seule famille ou mesme personne consisteroit & se tiendroit en icelle, tousiours cestuy cy auroit la generalité: car il auroit l'vnion & l'ancienneté par deuers foy, cependant que les autres se fouruoyent en nouueauté. Et de faict Lirinense ne dit pas, que ceste generalité regarde a la foy que l'Eglise Romaine confessera comme il luy plaira, mais bien a celle *que l'Eglise par le monde confesse*, c'est a dire, qu'elle confessoit en son temps, auquel temps l'Eglise estoit sans comparaison plus nette & éloignée de toute corruption & fausseté. Car il viuoit du temps de Theodose & Valentinian Empereurs, & escriuit son liure trois ans apres ce noble Conçile d'Ephese qui fut tenu contre

Nesto-

Nestorius, enuiron l'an 430 apres la natiuité de nostre Seigneur Iesus. Le laisse maintenāt iuger toute personne Chrestienne, s'il y a raison ou apparence aucune de se vanter a tel pris de la generalité, quād il n'y a par deuers eux ne parole de verité, n'ancienneté, ne consentement general qui se puisse monstrer avec la verité & ancienneté: & si ce n'est pas plus tost vn faux-visage de pieté pour esblouyr le poure peuple ignorant, comme ces gens sont maistres en ce mestier.

Reste la quatriesme marque scō le dire de ces Messieurs, qu'ils appellent successiō. Or il est a noter que *Lirinensis*, duquel ils ont extraict toutes ces marques a leur auis, n'a pas esté si beste qu'il ayt faiēt d'vne marque deux, comme l'on faiēt icy. Car l'antiquité & la successiō ne sont qu'vne seule marque: veu que l'antiquité en toutes choses humaines presuppose successiō, & la successiō ne fut iamais que de l'antiquité ou des choses qui ont ia parauāt esté. Pourtant ce bon personnage se cōtentoit de dire parlant de chacun Chrestien, *Il faut diligemment prendre garde en l'Eglise catholique, quē nous retenōs ce qui a esté creu par tout, tousiours, & de tous, c'est a dire, la generalité,*
l'anti-

l'antiquité, & le consentement ou union en foy.

Il ne met pas vn mot de la succession.

Mais encores , posé le cas que nous leur pardonnions ce vain babil & redite audacieuse: que gagneront ils avec leur succession? Ils sauent bien que toute successiõ est par nature, ou par ordonnance & institution. La succession ordinaire du mōde est par nature: la succession de l'Eglise est par l'ordonnance de grace. Puis qu'ils pretendēt successiõ, or sus, qu'ils nous en mōstrent l'ordonnance. Ils n'en sauroyent hōnestement produire d'autre, que celle de la parole de Dieu comprise au vieil & nouveau testamēt. Cestuy là est le vray instrument, le document, & les lettres de nostre succession. Or en ces lettres on ne trouuera pas vn seul mot qui cōmande ou promette a l'Eglise Chrestienne aucune succession de lieu, ou de personnes. S'il y auoit successiõ de lieu particulier, ce seroit iudaizer de rechef: car les Iuifs auoyent succession au temple de Dieu & en Ierusalem, que Dieu a depuis debouté, comme il auoit dict par ses Prophetes. Et d'auātage l'Eglise Chrestienne ne seroit plus catholique ou vniuerselle: car ce sont choses repugnantes qu'elle soit esbandue en l'vniuers, & enserree en

quelque place d'iceluy. S'il y auoit succession personnelle au ministère d'icelle, il faudroit qu'elle fust ou selon la suite naturelle de generatiō pour succeder de pere en fils: (or les Ministres de l'Eglise Romaine n'ont point de generatiō: s'ils en ont, leurs Canōs les excluēt cōme bastards de toute succession) ou qu'elle fut selon quelq̄ speciale institution & ordōnance, q̄ ne se trouue point es sainctes Escritures. Si donques la succession de lieu ne de personnes n'est de valeur aucune, & ne peut estre ferme par le testament de nostre Seigneur Iesus, que reste il autre chose sinon vne succession reale (cōme on appelle) aux droicts & biens qui no^t sont leguez par ledict testamēt, & aux conditions d'iceluy? Produisons nous le testament comme heritiers de Christ? receuōs nous les droicts par foy? tenōs nous les cōditiōs d'iceluy en obeissance de foy? representons nous iournellemēt a l'Eglise la substance de ce testament pour engēdrer des enfans, & les entretenir par le sainct ministère & discipline Ecclesiastiq̄ en la cōmunion des sainctes? autant serons nous successeurs de Pierre ou des autres Apostres en l'Eglise de Christ quelque part q̄ no^s soyōs, qu'Euodius a esté successeur d'iceluy en

Antioche, & Linus ou Cletus (cōme ils disent) a Rome. Mais si le testamēt de Christ est falsifié & debouté en mille sortes, si les droits en sont abolis, les conditions esteintes, le ministere vēdu & perdu, cōme il est en l'Eglise pretendue Romaine: vrayemēt pouuons nous bien dire qu'elle n'a pas succedé en la vocatiō de Pierre depuis s'estre ainsi corōpue, mais en la perdition de Simon. Car la succession est en la parole de verité, hors laquelle il n'y a anciēneré, vniō, ne generalité qui vaille; cōme tresbien en parloit Hirenee disant, *q̄ ceux qui semblent Lib. 4, c. 44.* vrais Prestres, ne le sont pas toutefois, mais ceux qui gardent la doctrine des Apostres.

Iusques icy nous auons demonstré, que selon la doctrine de verité qui est ferme a tousiours, & receue par tout & de tous les disciples de verité, nous auons l'anciēneré, l'vniō, & la generalité en succession droite & legitime: au contraire que l'Eglise Romaine s'attribue tous ces titres a tresfausses enseignes, puis qu'elle renonce & combat a outrance la verité immuable de Dieu comprise en sa parole. Et par consequent, que nous auons vraye communion avec Dieu & avec ses sainctes en l'Eglise catholique & Apostolique, ainsi que l'Esprit

& la parole de Dieu nous en rēdent assureté
 tesmoignage. Ce n'est dōc pas nouveauté,
 (comme Haren reproche) ne partialité,
 ne temerité qui maītenāt est blasmee en
 nous, puis que nous suiuous & faisons pro-
 fession par la grace de Dieu de la verité e-
 ternelle d'iceluy, qui est trefanciēne, touf-
 iours de mesme, & semblable a soy mesme
 en tout & par tout. Ceste verité est nou-
 uelle au iugement de l'Eglise pretēdue Ro-
 maine & est blasmee diuersēmēt en nous,
 comme iadis estoit blasmee la doctrine de
 Christ & de ses Apostres en l'Eglise des
 Iuifs. Dieu qui en est le iuge, & qui des-
 couure tout a clair son iugement en sa pa-
 role, face la grace aux ames fideles & qui
 cherchent la verité sans partialité, de iuger
 vn droit iugement sur cela: & leur vueil-
 le donner a ceste fin Esprit de prudence &
 de discretion, pour reconnoistre la verité
 en son Eglise & es mēbres d'icelle, & l'em-
 brasser en pieté.

Maintenant il est aisé a voir par les cho-
 ses susdictes cōbien est mal fondé le dire
 de Haren & de ses peres Iesuites, quand ils
 nous veulēt faire croire que tous ceux qui
 ont esté receus enfans de Dieu par le Ba-
 ptēme en l'Esglise catholique Apostoli-
 que

que & Romaine, sont obligez a l'Eglise Romaine d'une solennelle obligation. Car premierement, nous auons suffisamment monstré que l'Eglise catholique, Apostolique, & Romaine n'est pas tout vn: dont il s'ensuit que nous pouons bien estre obligez a l'Eglise cathol. & Apostol. sans estre obligez a la Romaine: voire (qui plus est) q̄ par l'obligation que nous auons a l'Eglise catholique & Apostolique, nous sommes tenus deuant Dieu de n'auoir aucune telle obligation enuers celle qui se nomme Eglise Romaine, puis qu'elle fait vn schisme & rompure si pernicieuse & detestable en l'Eglise de Dieu. Et puis, en vertu dequoy sommes nous obligez? de ce que nous auons esté receus enfans de Dieu en l'Eglise par le Baptesme: Et certes c'est bien raison; veu que l'Eglise catholique & Apostolique est la mere de nous tous que nous luy soyons obligez, comme Dauid aussi le proteste de foy. Mais toutesfois quelque impudence qu'ils ayent, si n'oseront ils pas dire que nous soyons plus obligez a la mere qu'au pere, a la femme qu'au mary. Le Pere c'est Dieu: le mary, c'est Christ: la mere de nous tous & vraye espouse de Christ, c'est l'Eglise catholique & Aposto-

Galat. 4, 26.

Psal. 122, 9.

lique: la mere & les enfans font infiniment obligez au pere: la femme infiniment obligee au mari. Elle doit toutes choses au Pere & a nostre seigneur Iesus. Ce dōc que nous luy deuons, nous le deuons a Dieu, & encores d'auantage. Que si le benefice de la creation & redemption, le contract & le mariage spirituel oblige l'Eglise & chacun de ses membres du tout a Dieu, serions nous si despourueus de sens, que nous pensissions estre plus obligez a l'Eglise qu'a Dieu? Que si nous ne sommes obligez a l'Eglise sinon de par Dieu, & tant qu'elle se tient a luy comme a son pere, & a Christ cōme a son espoux, combien moins serōs nous obligez a vne Eglise particuliere? Et encores par dessus tout cela, cōbien moins a vne schismatique, comme la Romaine se mōstre, qui en cela mesme se mōstre schismatique, qu'elle pretend que nous luy sommes obligez par le Baptisme, & cōmet en cela horrible sacrilege contre Dieu & contre l'Eglise vniuerselle. Finalement le seul moyen par lequel elle pretend que nous luy sommes obligez, est suffisant pour rabatre leur dire. Car de dire que nous luy sommes obligez par le Baptisme, c'est vne fausseté insupportable. Le Baptisme n'est point

point de l'Eglise Romaine, ny mesmes de l'Eglise catholique, ne des saincts Apostres de Christ: car (comme il est escript) *Paul a il* 1 Cor. 1, 13. *esté crucifié pour vous? ou avez vous esté baptizez au nom de Paul?* il est de Dieu, & est administré en l'Eglise au nõ de Dieu: il nous oblige donques a Dieu en son Eglise proprement & de soy: mais a l'Eglise il ne nous oblige, sinon entant que Dieu est en l'Eglise, & que l'Eglise oit la voix de son Pasteur & le suit. Et de fait l'Eglise est la maison, & la cité de Dieu: le Ministre est l'ouurier & dispensateur des mysteres de Dieu. Par ainsi l'obligation que nous passons est enuers Dieu purement & simplement, tout ainsi cõme celuy qui fait sermēt a son Roy ou Prince es mains d'un Lieutenant en la maison d'iceluy, ne s'oblige pas pourtāt au dict Lieutenant ou Cõmissaire n'a la maison d'iceluy, mais a son Roy ou Prince souuerain. Cõbien que nous ne nyons pas que le Chrestien soit obligé a l'Eglise de Dieu, mais c'est apres Dieu & selon Dieu: tout ainsi cõme le suiect est obligé au Lieutenāt de son Seigneur, mais apres son dict Seigneur & Prince souuerain, & selon iceluy. Que si quelq chose est imposee au suiect qui tende cõtre son Seigneur, l'obligation qu'a le suiect enuers le souuerain, demeure

ferme, & celle qu'il auoit enuers l'inférieur est nulle. Ne plus ne moins aussi le fidele demeure obligé a son Dieu, & n'a pas vn seul brin d'obligation enuers l'Eglise ou le Ministre qui le veut bander contre Dieu. Or d'autant que cela est familier & a esté amplemēt declaré par les anciens Peres, mesinement contre les Pelagiens qui ont iadis enfanté vne bonne partie des fondemens de l'Eglise pretendue Romaine qui est auourd'huy, nous ne ferons icy plus long propos sur ceste allegation.

Seulement pour conclusion nous dirons qu'il y a pour le present trois fautes cōmunes, qui retiennent les personnes enforcées en quelque opiniō de l'Eglise Romaine, & de leur obligation enuers elle: a fauoir faute de doctrine, faute de iugement, & faute de bōne volonté. Le poure peuple a faute de doctrine en cest afaire: car ceux qui deuroyent par vne doctrine saine le cōduire au royaume de Dieu, n'y entrent point eux mesmes, & l'engardēt fort soigneusement d'y entrer. Faute de iugement est en ceux, qui ayans gousté l'vne doctrine & l'autre, ne se peuuent resoudre en eux mesmes selon Dieu, mais sont tousiours escoutans ou cerchans, & cependant

ne peuuent iamais paruenir a vne certaine & solide connoissance de verité: Tel a esté ce miserable Haren (comme ie l'ay cõneu) vn long temps de sa vie. Faute de bonne volonté est en ceux, qui connoissans tres bien le droit de Dieu & l'autorité de sa sainte parole en son Eglise, combattent ceneantmoins Dieu, sa parole, & son Eglise ensemble, estãs couuerts du faux-visage de l'Eglise pretendue Romaine: comme font auiourd'huy les peres de la societé de Iesus (car ainsi se nõment ils) & autres leurs adherans: qui sachans que l'Eglise Romaine n'est ne catholique n'Apostolique, que la parole de verité est la regle & marque infallible de la vraye Eglise catholique & Apostolique, comme nous auons demõstré, brief q̄ Dieu est l'auteur, defendeur & iuge de son Eglise, qui retiët de toute anciēneté par tout le mōde l'vnion & consentement de la vraye doctrine en sa parole; ne laissent point pourtāt d'estre a gages & au seruice de l'Eglise pretendue Romaine contre la verité de Dieu. Or ie pry Dieu qu'il face luire & resonner haut & clair sa sainte parole pour en adresser & instruire les siens, & conuincre les autres a sa gloire: faisant que nous nous sentions obligez, &

rendions le deu de nostre obligation a qui nous sommes obligez, & reconnoissons en verité, qui est ceste poure & desbauchee Eglise, qui s'approprie & rait a soy toute l'obligation des fideles a l'encõtre de Dieu, pour nous en garder diligemment selon Dieu. Quant aux blasmes que Haren impose a l'Eglise qu'il appelle des Protestans, nouveauté, partialité, temerité, outrecuidãce, esprits rebelles & obstinez : pource que desia en partie ils sont rembarrez cy dessus, & que cy apres la matiere mesme donnera a connoistre le contraire; ce nous est assez pour maintenant de les nyer en bõne consciẽce. Et sur cela pryõs les Lecteurs Chrestiens non seulement de considerer ce dire cõmun, que personne ne seroit onques iustificié s'il ne tenoit qu'a accuser, mais aussi de faire en ceste cause ce q̃ les chicaneurs feroient pour vne cause de trois fols : c'est a sauoir qu'ils suspendent leur iugement pour ouyr nos respones sans preiugé. Dieu au reste, qui est Dieu de verité, vueille toucher les cœurs de tous, a ce qu'ils donnent sainctement lieu a sa verité en sa crainte.

Secondement il dit d'auoir exercé la charge du ministere enuiron 18 ans, tantost es villes, tantost es Cours de quelques Seigneurs ou leurs

Syno-

Synodes l'enuoyoyent: mais Dieu n'auroit iamais permis que sa conscience fust en repos pour les raisons qui suyuent.

Le voien ce peu de paroles trois choses remarquables, premierement mensonge manifeste, qu'il ayt exercé la charge du ministere: car il a exercé vne marchandise indigne, comme vn mercenaire, en lieu du ministere ou il fut appellé. Secondemēt vne extreme ambition, comme si iamais n'auoit serui en bourgade ne village qui soit, mais des le cōmancement les villes & les Cours se seroyēt senties fauorisees d'vne grace speciale de Dieu, d'auoir ouy la voix d'vn tel mercenaire que luy. Tiercemēt, vne hypocrisie incroyable cinq ou six fois aussi longue que celle de Iudas. Car s'il a esté dixhuiēt ans preschant en doute de conscience, il doit bien auoir esté confict en hypocrisie sur la fin de ses iours, ayant en priué & en public si resoluement affermé, protesté, & maintenu ce qu'il ne croyoit point. Et qui croiroit maintenant aux protestations de sa bonne conscience, contre laquelle il confesse auoir cōbatu & presché l'espace de dixhuiēt ans? Veu mesmemēt que quād il fut chargé d'auoir esté en sa ville de Valencenes pour iouyr du

Nota

pardon publié par le Duc d'Albe & estre restabli en ses biens, il escriuit a M. Iean Taffin le quatriesme Ianuier 1575, pour se iustifier d'un tel blasme, en ces termes: *I'ay preferé la maison de Dieu & prefereray toute ma vie a tout ce que la chair peut souhaiter icy bas, voire a ma vie mesme: laquelle cent fois fortifié de l'Esprit, i'ay exposé depuis trois ou quatre mois en cà pour servir a l'Eglise de Dieu tant & tant affligée en nostre ville de Valencenes. Or ie pryé toutes bonnes personnes qui du passé m'ont conneu conuersant en la maison de Dieu, vouloir estimer de moy ce que ie m'asseure que Dieu accomplira, a sauoir un desir de luy estre a iamais seruiteur, & viure & mourir en sa maison sans iamais rien quitter de sa verité connue.* Finalement pour le comble de tout, que tous Chrestiens prennent ce miroir deuât leurs yeux de la iuste vengeance de Dieu qui poursuit, & du ver qui ronge la cõscience de ceux qui cheminent en vanité, ambition, & hypocrisie deuant Dieu & les hõmes. Voicy Iean Harren avec ses Iesuites, qui confesse que Dieu n'a iamais permis que sa conscience fut en repos (o iuste vengeance de Dieu!) pour les raisons qu'il exposera cy apres. Et quelles raisons? nous les poursuiurõs par ordre,
Dieu

Dieu aydant: mais ie desire que les gens de bien notēt par prouision, que toutes les raisons qu'il allegue prouienēt ou de son ignorance (quoy qu'il ayt voulu contrefaire deuant les gens simples vn sauāt personnage) ou de son ambition, ou de son hypocrisie, ou d'vn appetit abandonné de mentir, cōme la poursuite de son liure le monstrera. Pensez vous dōques, Messieurs, que Dieu vueille auoir de tels seruiteurs & Ministres en sō Eglise? Luy qui n'a pas voulu employer le bon Moysē en son œuure sans q̄ premierement il n'eust circoncis son enfant Exo. 4, 24. & repurgé sa maison, cōment supporterait il a tousiours tels instrumēt au seruice d'icelle? Qui est donc l'homme de bon sens, qui trouuera estrāge que la cōscience d'vn tel personnage n'ait point eu de repos? que Dieu l'ait poursuiuie & finalement descouverte? Ains au cōtraire, qui ne s'esmeruillera de la lōgue attente & patiēce de Dieu enuers des creatures si ingrates? Mais escoutons Haren deduire par ordre toutes ses viues raisons.

Premieremēt il luy sembloit que ceux desquels il auoit receu l'imposition des mains, ores qu'ils fussent les premiers Ministres d'entre les Protestans, n'estoyent vrais ny legitimes seruiteurs

de Dieu. Car comme les Peres anciennement pour discerner les vrais Pasteurs d'être les mercenaires, ont tousiours proposé ces deux marques trescertaines, la Succession & la Vocation, sans lesquelles au vray dire il n'y a point de legitime ministere en l'Eglise de Dieu; souuent ils s'est enquis, voire des plus vieux & exercez Ministres d'entre eux; que puis qu'ils reiectoyent du tout ceste Eglise ancienne, de qui donques ils tenoyent leur vocation & succession. D'auoir succedé par vne vocation ordinaire & coustumiere en l'Eglise aux Apostres & a leurs disciples, ce seroit vne tresgrande temerité a eux de s'en preualoir: aussi ne le font ils pas, à mon auis. De dire qu'ils leur ont succedé extraordinairement pour reformer les abus de l'Eglise, comme ils disent, il le faudroit monstres par miracles faicts entre eux, par visions, reuelations, ou par certaines predictions speciales des choses futures, concernantes l'execution icy bas du iugement, ou des promesses de la misericorde de Dieu, tant en general qu'en particulier: ainsi qu'anciennement es vocations de Moysse & d'Aaron, de Samuel, d'Isaie, & Ieremie, & autres seruiteurs de Dieu. Mais ou sont les miracles qu'ils ont faicts? s'en trouue il vn seul? Ils disent qu'on n'a besoin de miracles auourd'huy. Ouy bien pour authen-

tiquer

tiquer l'Euangile & doctrine des Apostres, laquelle nous confessons auoir esté assez autorizée par signes & miracles : mais il est question de leur vocation, qu'ils disent estre extraordinaire. Ou se trouue il escript es liures des Prophetes & Apostres, qu'il y ait eu en l'Eglise vocatiō extraordinaire receue sans estre marquee & aprouuee pour le moins par l'un de ces moyēs sus nommez ? Mais a la verité ils n'ot iamais sceu soudre a facon ceste question. Que si ils ne peuvent prouuer leur succession & vocatiō, pour quoy preschēt ils ? pour quoy se separēt ils de l'anciēne successiō des Apostres, pour faire sectes a part & rōpre l'unité de l'Eglise ? pour quoy dressent ils autel cōtre autel, dechaßās avec forces & violences les vrais & legitimes Pasteurs ?

La premiere cause pour quoy la cōscience de Haren n'a peu estre en repos tout le tēps de son ministere, est la doute de sa vocation. Car il argumētoit ainsi : Il n'y a personne (cōme disoit Lactāce) qui puisse dōner a vn autre ce qu'il n'a point : Ceux desquels i'ay receu l'impositiō des mains n'ont pas eu cela, qu'ils fussent vrais & legitimes seruiteurs de Dieu ou Ministres de son Eglise : il s'ensuit donques qu'ils ne me l'ont peu donner. Qu'ils n'ayent pas esté vrais & legitimes Ministres, il le pense

prouer disant: car il n'y a en eux successiõ
 ne vocation quelconque, ordinaire ou ex-
 traordinaire. Vrayement c'est vn disciple
 merueilleusement ingrat, qui recompense
 de telle mōnoye ceux par lesquels il a pro-
 fité, ou pour le moins a peu & deu profiter
 s'il n'eust tenu en luy. Mais laissons le faiçt
 là pour ce qu'il vaut, & traitons le droit de
 ceste cause. Nous nyons hardiment &
 en tresbõne conscience ce qu'il dit contre
 ses maistres, s'il eust voulu estre bon disci-
 ple, & disons que c'est vne calomnie eui-
 dente. Et afin que nous n'allions point loin
 chercher preuue de nostre dire, nous pre-
 nons la propre preuue de Haren pour ve-
 rifier la defense d'iceux. Car nous disons au
 cõtraire: Ceux qui ont successiõ & voca-
 tiõ ordinaire ou extraordinaire, sont vrais
 & legitimes Ministres: Or est il ainsi que
 ces bons personnages, dont il est question,
 ont eu successiõ & vocation ordinaire. Qui
 empesche donc qu'ils ne soyēt tenus pour
 vrais & legitimes Ministres (cõme ils sont)
 sinon la malice coniuree de ceux qui ne
 veulent point voir en plein midy?

Venons donc maintenāt a monstret que
 lesdicts personnages ont eu successiõ &
 vocation ordinaire. La vraye successiõ

& voca-

& vocatiō legitime est auouee mesmes en l'Eglise Romaine , & est reconneue pour vraye, si elle est instituee de Dieu & declaree par iugement ordinaire del'Eglise ou de quelque Vniuersité: comme nous sauōs que de long tēps en la Papauté leur ordre Ecclesiastic a faict les Prestres, & les Docteurs ont esté faicts & creez es Vniuersitez. Quand la vocation & succession a esté ainsi declaree, elle a esté tenue & est encores pour vocation & succession ordinaire. Or les premiers, du ministere desquels Dieu s'est serui pour l'establissement de nos Eglises, eux & leurs compagnons ont esté instituez en l'une ou en l'autre façon: Wiclef en Angleterre, Iean Hus en Boheme, Luther, Oecolampade, Bucer & autres en Allemaigne, Farel & tant d'autres en France, Zuingle en Suisse, tous ont esté ou Prestres, ou Docteurs ordonnez & autorizez par iugement public, & avec sermēt & adiuratiō solennelle, qu'ils feroient le deu de leur charge en bonne conscience, selon la parole de Dieu, en l'Eglise catholique & Apostolique. voire (ce que ne peuuent dire en verité la plus part des Ecclesiastiques auiourd'huy en l'Eglise Romaine) ils ont esté appelez a ceste succession & vocation

fans ambitiō, fans brigues, fans corruption ne simonie, tant seulement pource qu'ils estoient trouuez dignes & propres a telles charges par iugement ordinaire: c'a doncq̃ esté vrayement vne succession & vocatiō ordinaire. La difference est, que ceux cy ont exercé l'administration fidelement & en conscience, ainsi que ladicte succession & vocation les obligeoit, & Dieu les enseignoit par sa parole: les autres depuis le tēps de leur succession & vocation, n'y ont pas vne fois pensé pour mettre la main a la paste selō leur charge: ceux cy ont esté persecutez a cause de leur fidelité qu'ils ont employee en leur succession & vocatiō susdicte, ceux là en ont esté les sanglants persecuteurs: ceux cy ont dressé les Eglises, ceux là les ont renuersees: ceux cy ont souffert le schisme, ceux là l'ont fait. Vray est qu'aujourd'huy les aduersaires leur reprochent, qu'ils ont rompu le serment qu'ils disent auoir esté fait a l'Eglise Romaine, & veulēt conclure de là que leur vocatiō a cessé par telle perfidie. Mais si ie nye qu'ils ayēt fait serment a l'Eglise pretendue Romaine, comment le prouueront ils? Car chacun fait bien que c'est vne surprise nee depuis quelques années, & malicieusement inuētee,

tee, de faire iurer nō seulement a l'Eglise catholique & Apostolique, mais particulièrement a la Romaine. Toutesfois posé le cas qu'ils ayēt fait tel serment: ceux qui l'ont exigé d'eux, il faut ou qu'ils ayent exigé choses contraires en les faisant iurer a l'Eglise catholique Apostolique & Romaine (car nous auons mōstré cy dessus que la catholique est rudement combatue par la Romaine) ou qu'ils ayent voulu exposer l'un par l'autre. Si donques ces bōs personnages ont pris vne bonne interpretation, & ont pretendu faire serment a l'Eglise Romaine entant qu'elle s'accorde a l'Eglise vniuerselle & a la doctrine des Apostres, quelle p̄fidie leur peut on reprocher? Ceux là certes se trouuerōt tousiours coupables de perfidie, qui dressent telles atrapes & mettēt de lacs de paroles pour surpēdre les hommes; & non point ceux qui les prenēt en vne simple & sainte interpretation. Mais encores, soit ainsi, qu'ils ayent de fait iuré a l'Eglise Romaine en simplicité de leur cœur. Si puis apres ayans mieux profité, ils ont appris que c'est del'Eglise prétendue Romaine, & trouué qu'en bōne cōscience & selō Dieu ils ne peuēt suiure ledict sermēt s'ils ne veulēt se meurtrir a leur esciēt, eux & les ames q̄ leur sont cōmises, & s'ils

ne veulent mener les ames en enfer par troupes a la deuotion du Pape, a quel droit pourra on leur imputer periure? le tai qu'ils ont premierement iuré a Dieu, & a l'Eglise catholique & Apostolique: duquel sermēt l'Eglise Romaine ne peut les desgager en façon que ce soit: veu mesmement que le Pape ne se dit estre sinon chef ministerial de l'Eglise catholique & Apostolique: dont il s'ensuit (comme nous disions n'agueres du Baptesme) qu'ils ne sont obligez a l'Eglise Romaine que selon Dieu, & entant qu'elle sert par son ministere a l'Eglise vniuerselle a edification & nō point a destruction. Laisant donques cela, si vn berger auoit faict sermēt de faire mourir son troupeau, lequel est le meilleur des deux, qu'il execute, ou qu'il se desdise de son sermēt? Si vn Pasteur ou Docteur fait sermēt a l'Eglise Romaine, & trouue puis apres en sa conscience que l'execution d'vn tel serment seroit mortel a soy & au troupeau: sera il periure, s'il n'execute le serment dont il fait que l'execution est damnable, & la repentance raisonnable? leurs propres Docteurs respondent a cela trop mieux: qu'vn tel sermēt n'est pas serment, veu que le serment se fait a Dieu, de par Dieu, & selon

selon Dieu: & qu'a vn tel serment il n'y a point d'obligation. Et finalement, quād mesme r'acorderoye qu'ils eussent esté periures pour vne fois, c'est vne trop grande rigueur & inhumanité a eux, de debouter les membres du ministere qui leur est imposé pour vne telle cause, quand Christ mesme n'a pas laissé de reconnoistre Pierre nonobstāt son periure, & l'employer en l'office & en la cōpaignie de ses Apostres: veu mesmemēt que Pierre ne fait pas faux serment en ignorance, comme ceux cy, mais par infirmité contre sa conscience.

Nous concluōs donques, que les premiers sous la conduite desquels nos Eglises ont esté recueillies contre le schisme Romain, ont eu vraye succession & vocation legitime: & que ceste succession & vocation legitime n'a point cessé par faute de tenir le serment pretēdu, mais a esté tresbien continuee & verifiee deuant tout le monde par vne saincte & fidele execution en leur administration. Comme au contraire, si faute de tenir vn tel serment doit casser vne vocation, a plus forte raison les Prestres & Docteurs de l'Eglise Romaine doiuent sentir qu'ils sont indignes, & mesme de faict deboutez aujourd'huy de leur vo-

cation, veu qu'ils ne pensent a rien moins qu'a l'execution d'icelle tout le temps de leur vie. Mais dira quelcun, encores que ceux là ayent esté appelez par vocation ordinaire, il ne s'ensuit pas que ceux qui sont venus apres ayēt mesme droit de succession & vocation au ministere de l'Eglise. Et pourtant le dire de Haren demeure ferme, que ceux desquels il a receu l'imposition des mains n'ont point eu de vraye succession & vocation en leur ministere pretendu. La response a cela est tresfacile. Ces bōs personnages qui ont les premiers senti en leurs Eglises & escoles des esclats de la rompure & du schisme Romain, ont eu succession & vocation, comme nous venons de monstrier: & en vertu de leur dicte succession & vocation, ils ont legitimelement appellé en la mesme successiō & vocation ceux qui ont trauaillé par apres en l'œuure du Seigneur, & nōmeement ceux desquels Haren a receu l'imposition des mains en son hypocrisie. Quant aux Docteurs aprouuez & receus es Vniuersitez, ils ne peuuent nyer que ceste auctorité ne leur ait esté conferee, de creer, dire, & denoncer les autres pour Docteurs qui aurōt esté trouuez capables de cest hōneur, selon
l'ordre

l'ordre des Vniuersitez. Mais pour le regard de ceux qui ont esté appellez en quelque ministere Ecclesiastique, ils iectent en auant quelques obiections par cy par là, qui reuiennent toutes a vn poinct: c'est, que lesdicts Prestres ou Anciens des Eglises n'ont pas l'autorité d'establi par leur iugement vne telle succession & vocation Ecclesiastique sans connoissance de leur ordinaire. A cela nous respondons, que selon la parole de Dieu, l'ordinaire (cōme ils appellēt) est nostre Seigneur Iesus, q̄ a promis d'estre avec ses seruiteurs iusques a la consommation du monde. Cest ordinaire prometteur de ses seruiteurs a donné cōmandemēt & autorité au Presbytere, c'est a dire, a la compagnie des Ministres & Anciens appellez deüement a ceste charge, d'examiner, denōmer a l'Eglise, & establi par le cōsentement de l'Eglise les personnes qui se trouuēt qualifiees a ceste charge, cōme la parole de Dieu l'enseigne, & l'Eglise primitiue a religieusement obseruē. Suyuant quoy au Cōcile de Laodicee, cōtre les abus q̄ se fourroyēt en l'Eglise, il fut arresté, q̄ le Ministre de l'Eglise soit ordōné par electiō du clergé, & par le cōsentemēt du peuple. Veu dōques q̄ Dieu a conioinct a la vocation de ses seruiteurs

Matt. 28, 20.

& de son Eglise l'auctorité d'elire, espro-
 uer, aprouer, establi & confermer ceux
 qui font de besoin au sainct ministere, que
 les Apostres l'ont religieusement obserué
 & enioinct, & que l'Eglise primitiue n'a re-
 cõneu autre voye ordinaire; nous ne pou-
 uons mieux respondre a ceux qui preten-
 dent le contraire, que par les paroles de
Matth. 19, 6. *Christ, ce que Dieu a conioinct, que l'homme
 ne le separe point.* N'ail pas conioinct au mi-
 nistere ordinaire de son Eglise le comman-
 dement & la charge expresse de continuer
 la succession & vocatiõ d'iceluy par ordre
 legitime: Que ceux là donques qui desmẽ-
 brent vne telle ordonnance pour en acroi-
 stre vn Euesque, Suffragã, Official, ou au-
 tres semblables creatures, auisent cõment
 eux mesmes respondront deuant Dieu de
 cest infame sacrilege qu'ils cõmettent cõ-
 tre l'Eglise & les Ministres d'icelle, en leur
 arrachant l'autoritè qu'ils ont receue des
 propres mains & de la propre bouche de
 nostre Seigneur Iesus Christ. Il y a bien
 plus: c'est que les premiers, dont nous par-
 lions tãtoft, sont venus en ceste place, suc-
 cession, & vocation legitime par vn ordre
 qui estoit illegitimement corrompu: mais
 ceux qui leur ont succedé en nos Eglises,

font entrez en leur succession & vocation par vn ordre legitiment restabli & remis en son entier. tellement que nous pouuons bien dire, que la vocation des premiers est en quelque chose moindre que celle de leurs successeurs. Or il n'y a personne si abandonnee en la Papauté qui puisse nyer que la vocation des premiers n'ait esté legitime, si elle ne parle contre sa conscience & contre l'Eglise Romaine mesme qui les a appelez. Il s'en suit dōques qu'ils ne peuvent auoir aucune iuste ou apparente couleur, pour desfigurer & denigrer la vraye succession & vocation legitime des vrais & fideles seruiteurs de Dieu, qui apres ceux là ont esté appelez selon la parole de Dieu, l'ordonnance des Apostres, & les exemples & canons de l'Eglise primitiue & vniuerselle. Pour conclusion donques, l'vne & l'autre succession, tant des premiers que de ceux qui les ont fuiuis apres, est vne vraye succession & vocation legitime, & telle qu'est ou doit estre vne vocation ordinaire en l'Eglise de Dieu. Et d'autant que la charge de ceux auxquels ceste successiō & vocation est paruenue, ne consiste pas seulement en prieres, en l'administratiō de la parole & des saincts Sacremens, & en

l'exercice d'une sainte discipline, mais aussi en ce qu'ils continuent ladicte succession & vocation par voye ordinaire en prouoyant a l'Eglise qui leur est commise de bons & fideles Pasteurs: nous disons que les premiers eussent esté traistres & desloyaux enuers Dieu & son Eglise, s'ils n'eussent engendré & formé des personnes duiſantes a ceste charge, & n'eussent euxmesmes serui a leurs Eglises d'adresse, pour auoir vne tāt necessaire prouision. & au contraire remettons au iugement de toutes gens de bien & craignans Dieu, quel iugement on peut faire de ceux qui despouillent l'Eglise & le ministere de son droit, pour finalement renuerſer les Eglises de fond en comble & estindre la pieté, qui n'est ia que par trop affoiblie en ce miserable siecle. Ces choses estans ainsi, nous voyons clairemēt que vaut ce beau discours que Haren dit auoir faict avec quelques vieux & exercez Ministres. Il ne deuoit pas vrayement craindre de les nommer. Mais quoy? ie tien cela pour certain & resolu, que iamais Haren n'a vsé de ce langage, mesme enuers des Ministres qui fulsēt beaucoup moins exercez qu'il ne dit. Car q̄ est le Ministre, a qui Haren eust osé dire que nous reiectons du tout

tout l'Eglise ancienne? y en a il vn si ignorāt
 qui ne puisse respondre sur le champ? qu'il
 y a grande difference entre l'Eglise ancien-
 ne & la Romaine? que nous aprouuons
 l'Eglise ancienne, & qu'elle nous aprouue:
 que nous fuyons les faussetez de l'Eglise
 pretendue Romaine, & qu'elle nous per-
 secute: que l'Eglise ancienne ou primitiue,
 est celle des Apostres; que l'Eglise Romai-
 ne est celle des schismatiques & apostats;
 & autres choses semblables. Il y a don-
 ques icy de le glose des Iesuites destrem-
 pee avec le mensonge de Haren: car quel-
 que effronté qu'il soit, si n'eust il osé ouurir
 la bouche si grande pour descouurir son i-
 gnorance. Et puis ceste dispute, ou ces
 Messieurs se promenant a plaisir comme
 si tout estoit gaigné pour eux, quelle ver-
 tu & autorité peut elle auoir enuers ceux
 qui auront avec iugement entendu & cō-
 pris ce que nous auons maintenant expo-
 sé? Nous auons succession & vocation,
 Dieu mercy, voire depuis l'Eglise ancien-
 ne iusques a nous, par l'auis mesme de vos
 Eglises, Messieurs, & de vos Vniuersitez: la
 quelle successiō & vocatiō encores cōtinue
 par la grace de Dieu a vostre grand regret:

En icelle nous pourſuiuons ſelõ l'ordre de
 Chriſt & de toute l'Egliſe primitiue. Nous
 ne voulons que les Epiſtres de S. Cyprian,
 pour vous mōſtrer la façon de l'Egliſe pri-
 mitiue en ceſt afaire, & confermer la no-
 ſtre. Mais oyons l'argument qu'ils font:
 Leur vocation, diſent ils parlãs de nous, eſt
 ordinaire ou extraordinaire. Or n'eſt elle
 pas ordinaire par leur propre confeſſion.
 Donques il faut bien dire qu'elle ſoit ex-
 traordinaire. le pry icy le lecteur confide-
 rer a bon eſciant l'impudence de ces gens.
 Car que diſons nous? que noſtre vocation
 & celle de nos deuanciers eſt vne voca-
 tion ordinaire, comme nous l'auons ſuffi-
 ſamment prouué. Et ceux cy que diſent ils
 que nous diſons? que noſtre ſucceſſion &
 vocatiõ eſt extraordinaire. Voila vne mer-
 ueilleuſe rondeur pour des piliers de l'E-
 gliſe Romaine, vouloir faire croire que
 nous diſons d'vne ſorte quand nous diſons
 d'vne autre. Nous ne nyons pas que nos
 deuanciers n'ayent eu quelques fois des
 mouuemens particuliers procedans d'vne
 vocation extraordinaire, ſelon qu'il a plu
 a Dieu les employer en quelques œuures
 extraordinaires & particulieres occaſions:
 mais cela a touſiours eſté, demeurant la
 voca-

vocatiō ordinaire, de laquelle mesme l'Eglise pretendue Romaine leur auoit rendu tesmoignage. Or tant s'en faut que cela ait ou empesché ou aboli la vocation ordinaire d'iceux, que tout au contraire ils y ont esté confermez, aidez, & auancez d'autāt plus. Ceneantmoins voyons comme ils s'escarmouchent sur vn fondemēt faux & supposé, que nous nous vantons d'vne extraordinaire vocation. Ils disent qu'es vocations extraordinaires sont requis des miracles, visions, reuelations, speciales predictions, non pour authentifier la doctrine ordinaire, mais la vocation extraordinaire. Nous pourriōs bien leur respōdre a bō droit, qu'il faut tousiours plus estimer vne vocatiō, voire extraordinaire, q̄ est cōioincte a la doctrine ordinaire de l'Eglise vniuerselle, qu'vne vocatiō ordinaire q̄ cōbat la doctrine ordinaire. Car le premier est vn office de bons seruiteurs & suiects, le secōd est vn malefice de traistres & desloyaux. Or loué soit Dieu que nous pouuōs mteux aprouer par doctrine nostre vocation, qu'eux ne peuuent maintenir sans vraye doctrine la leur. Mais a quoy sert tout cela, veu que nous auons dict & monstré que nous sommes garnis de succession & vo-

cation ordinaire par la grace de Dieu? Ils n'ont donques que faire de nous demãder miracles, visions, reuelations, &c. ne pour la doctrine, car c'est la doctrine des Apostres que nous tenons, ne pour la vocatiõ, car elle est ordinaire aussi bien que la leur, & meilleure que la leur: mais il faut qu'ils prennent en gré que les personnes appellees d'une succession & vocation avec eux ont mieux fait leur deuoir en la doctrine qu'eux, & qu'encores auourd'huy nous visions de la mesme succession & vocation pour descouuir par icelle le mystere d'iniquité, & dresser l'ẽseigne de verité ou Dieu nous appelle en son Eglise. La succession & vocation est toute manifeste: ceux qui preschent ou enseignent entre nous, preschent & enseignent selon icelle en bonne conscience & sans doute de leur vocation: mais l'hypocrisie & la mauuaise conscience auoyent engendré ceste doute au cœur de lean Haren. Ceux qui ont ceste adresse, ne se separét point de l'ancienne succession des Apostres, mais s'y tiennent en verité. Aussi ne font ils point sectes a part, ne rompent l'vnité de l'Eglise, ny dressent autel contre autel: mais tout au cõtraire font toute diligence de rappeler les sectes a l'vnité

nité & au consentement de la doctrine ancienne & catholique, dont l'Eglise pretendue Romaine & autres decheent & s'esgarrent miserablement a nostre grand regret. Telsmoin est le Seigneur, auquel nous serons en bonne conscience, que nous dressons iournellement nos prieres & espondons nos larmes deuant luy pour les ames seduites & seduisantes, afin qu'un iour il honnore (s'il luy plait) nostre ministere & de tous ses autres seruiteurs d'un tel bien & honneur, que lesdictes ames en soyent conuerties & gaignees a luy pour viure en luy eternellement. Combien d'ouques sommes nous eloignez du crime qu'ils nous mettent sus, que nous dechassons avec forces & violences les vrais & legitimes Pasteurs? Mais de cela il en sera parlé cy apres. Car il s'ensuit incontinent pour la seconde cause:

D'auantage il luy sembloit, que les Apostres anciennement n'auoyent point ainsi planté l'Eglise comme font aniour d'huy les Protestans, avec orgueil, feux, glaiues, & toute autre outrance, ains avec douceur, mansuetude, humilité, debonnaireté, dilection, paix, & charité.

Nous auons ouy iusques icy de quel poix est la premiere cause alleguee par Ha-

ren touchant la vocation du ministere en nos Eglises : maintenant il se rue a tors & atravers sur le gouvernement des Ministres. Car ils taxe a part l'administration, la vie, & la doctrine d'iceux. Voicy donc la premiere chose qu'il repréd en leur administration: c'est qu'ils sont outrageux, violents, & cruels. Or ie confesse bien voirement que les Apostres n'ont point planté l'Eglise par tels moyēs, a sauoir outrage, violence, & cruauté. Je di bien encores d'auātage, que les Ministres ou Eglises mesmes ne s'ē font point seruiēs : & que si quelques inconsideres en ont vsé, iamais ils n'ont estē auouez de l'Eglise primitiue. Mais on ne peut nyer, que quand des Magistrats & superieurs ordonnez de Dieu ont veu l'oppression iniuste qu'on faisoit a l'Eglise, ils ne se soyent legitimemēt opposez, & n'ayent sainctement & en bonne conscience employé leurs moyens pour vne iuste defense: comme les histoires diuines & Ecclesiastiqs en font claire & suffisante preuue. C'est donc vne trop grāde malice d'appeller & cōprédre toute iuste defense sous le nom d'orgueil, feu, glaiue, & outrance. D'auātage iamais aucū des Protestās (qu'ils appellēt) n'a vsé de tels moyēs, qui ayt estē
aprou-

aprouvé ou autorisé par iugement public. Mais pourquoy ne disent ils de qui des Protestans ils parlent? car ils font comparaison des Apostres a tous les Protestans sans aucune distinction. S'ils en font comparaison avec les Ministres comme ils doiuent, nous maintenons qu'ils doiuent planter les Eglises avec mesmes moyens, & non autres, que les Apostres ont tenus. Si aucun d'iceux fait autrement, nous n'excusons non plus son faict que celuy de Pierre, qui coupa l'oreille au seruiteur Malchus. S'ils en font comparaison avec les membres particuliers de nos Eglises, nous sommes d'accord qu'il n'appartient pas a membres particuliers, non plus qu'aux Apostres, d'entreprendre par dessus leur vocation, combien que la faute d'iceux est tousiours plus excusable & moins dōmageable que des autres, lesquels outre le sauoir & prudence qu'ils ont, sont obligez a patience par leur vocation, qui requiert qu'ils se monstrent eux mesmes pour exemple au troupeau en patience. 1 Tim. 4, 12. Que s'ils font comparaison desdicts Apostres avec les Superieurs legitimes, ils font autāt de tort a leurs Magistrats cōme aux nostres: veu qu'il y a autāt de difference de leur vocatiō & administration

avec celle des Apostres, qu'il y a de différence entre le corps & l'ame. Mais qu'est il besoin de beaucoup de preuues en cest affaire? Nous ne nous sentons point coupables deuant Dieu que nous ayons cherché, ou tenu autres moyens a planter les Eglises, que ceux qui nous ont esté enseignez par les Apostres, & cōmandez de Dieu en nostre vocation. Si aucuns se sont oubliez, (ce que nous ne sauons point) ils se doiuent attēdre d'en estre desauouez, & le font desia par connoissance publique. Bien sauons nous, que Messieurs les Iesuites ne s'en peuuent excuser tellement q̄ le monde ne les condamne d'vne telle inhumanitē. Car afin que nous laissions là ceux qui ont nové de nostre tēps ces nouvelles, sanglantes, & execrables ligues en leurs colleges nouveau-dressēz, ie ne vueil pour tesmoignage q̄ l'*Index expurgatorius* imprimé en Anuers il y a enuiron quatorze ans, par le iugement & la censure d'iceux. On trouuera, si on confronte les Cōmentaires de Loys Viues Espagnol, hōme docte de nostre tēps, avec les cēsures qu'ils en ont faittes audiēt Indice: on trouuera, di ie, qu'ils en biffent & raclent de propos deliberé tous les passages ou Viues blasme les sanglātes executions

bons quel'on fait sur les pources Chrestiens sous couleur de la religion, & pour cause d'icelle. le prie le Lecteur qu'il y regarde sans passio (car il le trouuera ainfi) & l'ayāt trouué qu'il reconnoisse en verité, si telles censures ne sōt pas des fruits dignes de leur humanité. N'est ce pas vne belle pratique, q ces pucelles Iesuites no^o veulēt faire rougir de leur pprehōte & infamie? Passōs outre.

Il reduisoit semblablement en memoire les horribles perfidies & impietez qu'il auoit veues & ouyes depuis 18 ou 19 ans, qu'ils estoit trouué en leurs Synodes, classes, & cōsistoires: par lesquelles il est aisé de cōnoistre, que leur but n'est point de chercher la gloire de Dieu ne le repos de la Chrestienté, ains sous le manteau de reformation de chasser tumultuairement les Rois, Princes, & Seigneurs, ensēble les Ecclesiastiques, pour s'inuestir de leurs hōneurs, biēs & dignitez, ainsi qu'il appert assez par tous les pays bas, en Frāce & ailleurs ou ils ont pouuoir & autorité. Cōbien de fois a il veu partager le royaume de Frāce & les pays bas? tantost aux Allemāds, tantost aux Anglois, tātost entre eux mesmes, qu'ils appellēt les Eglises. se cātonnās cà & là par caballes & pratiques pour ruiner leurs Prīces & Seigneurs, s'ils pouuoÿt. Cōbien de fois ont les Minist. & cōsist. esmeu les peuples & la Nobl. a la guerre en Frāce & es

pays bas? Combien de fois ont les principaux dentre eux tâché de negocier avec le Turc, pour ruiner les Rois d'Espagne & de France, s'ils eussent peu trouver moyen d'executer leur cruel & sanguinaire dessein? Combien de fois se sont ils efforcez d'inciter les Princes Chrestiens a la guerre les vns contre les autres, pour finalement par leur ruine introduire leur regne? entretenans a ces fins vne infinité de factions a la facon de Machiauel, que les principaux Ministres sauent par cœur, pour s'en servir a toutes occasions. Combien de fois l'un des principaux Ministres dentre eux a il protesté, que son maistre & luy ne cesseroient tant qu'ils auroient fait ruiner l'Espagne par la France, afin de viure en paix es lieux de leur retraite?

Combien de fois vn autre maistre Ministre a il conseillé d'empoisonner la Roine mere & ses enfans, & mettre la couronne de France sur la teste d'un autre? Quels sanglants & violents conseils a il ouy souuent donner esdicts Synodes, classes, & consistoires, pour tout a coup ruiner les Catholiques & leur religio? Les actes de leur Theologie secrete le tesmoignerēt assez, il y a quel que tēps a Vitre en Bretaigne chez le Sieur de la Val: ou les premiers fondemens de ceste nouvelle ligue furent proiectez, laquelle on sollicite tāt & par mer & par terre a la ruine & confusion
des

des Catholiques. Telles & semblables considerations l'ont rendu souuent perplez, voire estonné, voyant bien qu'il y auoit plus tost en ce remuement de mesnage, de la passion que de la iustice & religion. C'est pourquoy s'ennuyant a outrance, souuent il a requis son congé, & cherché les moyens de se retirer pour viure priueement, sans se mesler plus parmy leurs faicts iniques & violents. Toutesfois ne le pouuant obtenir des Synodes & des peuples qui tousiours s'y sont opposez, il a patiemment enduré son mal, rongéant son cœur & ses entrailles d'ennuy & de regrets, que bien souuent il a exprimez a ses amis, qui en peuuent auoir souuenance, s'il leur plait. Car sous ombre de religion faire abiuurer son Roy & Prince naturel a vn poure peuple, & receuoir vn estrangier, de chasser vne infinité de gens de bien, vendre leurs biens & les choses sacrees & s'en enrichir soymesme, les priuer de leur religion, establir les larrons au siege de iustice, & leur commettre le public en main, qui est l'homme de bien qui n'en auroit regret & marrissement au cœur?

Cen'est pas assez a ce discoureur, d'alleguer & obiecter le mauuais mesnage & gouuernement de chacun Ministre, cōme s'il n'y auoit qu'orgueil, violence, & cruauté: mais il faut que les assemblees mesmes

en foyent icy faussement accusees. Ceste donques est la seconde cause des doutes de Haren, qu'il a trouué en l'administratiõ publique. Il entasse beaucoup de choses grandes en apparence, mais entieremēt fausses en effect & en verité. A quoy la premiere responce & trescertaine est celle cy, qu'il n'est rien de tant de fadezes qu'il nous oppose: voire que ce sont calomnies & menfonges si impudens, que les Catholiques mēmes, s'ils ne sont effrontez ou idiots du tout, en rougiront de honte, & luy sauront fort mauuais gré de ce qu'il a recours a telles lourderies par faute de bons fondemens. Il y a bien d'auantage; c'est que luy mēmes a esté le coupable quasi de toutes les choses qu'il reproche en cest endroit aux autres meilleurs que luy: car iamais annee ne s'est passée, que l'õ n'ait esté empesché a reprimer son esprit sans repos, qui ne se pouoit cōtenir es barrières de sa vocation. Quelle sagesse pour vn tel personnage, de vouloir embrouiller les gēs paisibles & soigneux de leur vocatiõ en son vomissement & ordure! S'il reprouoit quelque telle chose, que ne la reprenoit il & remōstroit alors selon l'ordonnance de Christ? Mais c'a esté luy mēme qui a dōné toutes

*obscureté
de son
sujet & de son style*

ces penes, & qui a eu besoin de ces reprehensions: maintenāt comme s'il songeoit, il reproche aux autres ce qu'il a faict. C'est luy qui a esté poulsé a faire telles choses, premierement par sa vanité naturelle (cōme ie croy) & inconfideree legiereté, puis par vne malice recerchee, quand il a veu qu'il ne trouuoit pas en nos Eglises suiect commode a sa deuotion. Car ie say place en Allemaigne, ou sa vanité a esté comme vn boutefeu pour perdre vn Seigneur par l'autre: je say villes ou elle n'a serui que de fusée pour y perdre le ministere, si Dieu n'y eust gracieusement proueu, donnant aux autres plus d'auis en bien, que ce poure & sot instrument n'eut d'adrellé en sa malice. Parti d'Allemaigne s'est il mieux gouuerné ailleurs? rien moins. Car il a faict tout son pouuoir pour embraser les inimitiez entre les Seigneurs, & diuiser les choses vnies en son propre pays, s'insinuāt & fourrant çà & là sans cōmission, sans vocation, sans autorité: seulement pour ce qu'il s'estimoit habile homme & suffisant a faire plus de charges que Christ n'ē impose aux Ministres ses seruiteurs. Il a d'vne ame pire que Turquesque procuré des negociatiōs indignes de Chrestiens entre le Chrestiens.

brief son esprit sans repos a cherché de perdre le repos public, & a grandement serui a la perte d'iceluy. Or disant ces choses si auoit il la conscience conuincue du contraire. car il sauoit bien qu'expressément a cause de luy & de quelque autre passe-par-tout, il auoit esté resolu en nos Synodes, qu'aucun Ministre, ou consistoire, ou classe ne se mesleroit des affaires ne du gouvernement ciuil en sorte que ce fust. chacun peut bien penser combien grand mal luy faisoit ceste espine au pied. Maintenant est il digne de croire, quand il nous obiecte ses passions, & son œil troublé no^o depeind & colore tel qu'il a esté? Encores faut il monstrier son mensonge plus clairement. Il reproche a nos Ministres des horribles perfidies & impietez proiectees en leurs assemblees, & des conseils tumultuaires. Les Ministres ont cōdamné ces choses de tout leur cœur, en ont dehorté chacun, & ont repris autant grauement que possible leur a esté, si quelque chose a esté intentee, ou commise tumultuairement. Il leur reproche qu'ils ont partagé les pays: Eux au contraire ont tousiours enseigné qu'ils ne sōt point iuges ciuils entre les freres, beaucoup moins entre les Roys & seigneurs de
la ter-

la terre, & que la cause de la religion n'est pas vn mâteau de reuolte ne changement public. Il reproche qu'ils ont sonnè l'alarme & esmeu chacun a la guerre: c'est a dire, qu'ils ont mis le feu aux estoupes, quand ils y ont soigneusement porté l'eau. Il reproche qu'ils ont tasché de negocier avec le Turc: & sa conscience estoit cõuinque qu'ils reprouent publiquement toute alliance avec personnes infideles, & que mesme pour la fidelité dont ils ont vsé a reprendre toutes alliances illicites, aucuns n'ont pas esté en quelques endroits bienuenus. Il reproche Machiauel: & finalement il s'est rengé aux disciples d'iceluy. Il reproche des conseils d'époisonnemens: qui est vne chose tresfausse, & indice tresasseuré du poison de son cœur. Il reproche des sanglans & violens conseils a la ruine des Catholiques: & ne sauroit monstrier que iamais vn seul Catholic (qu'ils appellent) ait receu quelque dommage par l'auis d'aucune assemblee. Il reproche le Synode de Vitré, & vne nouvelle ligue qu'il dit y auoir esté proiectee: mais il parle des choses ou il n'a esté veu n'ouy, & impute des choses desquelles onques ne sceurent nouvelles les Ministres de nos Eglises.

Tout cela est faux & controuué: car s'il auoit rien a dire de certain, que ne mettoit il en auant chose ou il eust esté & les autres Ministres avec luy? Mais c'est cela, il falloit que son infame apostasie meditee de longue main, trouuaft sa pasture en l'inquietude de son esprit, & sa couuerture en tels mensonges & lourderies, que nul ne croira iamais s'il n'est brutal ou malicieux tout outre. Car loué soit Dieu, que les consciences de nos Ministres ne les en remordent point deuant luy: & leurs actions & deportemens ne les en peuuent cōuincre ne condamner deuant les hommes. Mais le plus beau est, quand il dit que souuent il a esté perplex, estonné, ennuyé, induict a demander son congé pour sortir de la ville de Bruges & abandonner le ministere: voire que refus luy en estant fait, il a patiemment enduré son mal. Et en quelle patience, ie vous prie? rongant son cœur & ses entrailles d'ennuy & de regrets. Voila vrayement vne belle patieçe & digne d'vn tel vaisseau, qui ne connoist autre patience que la patience de Lombard, qu'on appelle, patience en rechignār. Or ce qu'il dit de son congé & des causes d'iceluy est entierement

con-

controué. Je ne doute point qu'il n'aye esté souuent perplex, estonné, ennuyé, & plus qu'il ne dit. car comment auroit la consciéce mauuaise d'un hypocrite repos, quand les aiguillons de Dieu la poinsonnent & ses iugemens la pourmenent, comme la nef mal cōduicte est pourmencee des vents & vagues de la mer? Mais que souuent il ait requis son congé, c'est vrayement vne de ses veritez. Car iamais il n'a requis son congé en aucune assemblee, mais a vn bon personnage tant seulement: & celors qu'estant en la ville de Bruges il veit la tempeste aprocher de laquelle ladicté ville fut oppressee bien tost apres.

L'autre point croiray ie plustost, a fauoir qu'il a cerché les moyens de se retirer a diuerses fois. Car pourquoy ne l'eust il fait, quand il voyoit que ses fredaines estoient trop connues? que l'on n'aprouuoit point qu'il se messast des affaires de guerre & autres affaires ciuils? que mesmes on l'en reprenoit par lettres expressement adresantes a luy? que l'on descouuroit les meenes qu'il faisoit contre son compaignon au ministere, qui valoit mieux que luy? brief que luy mesme s'estoit ia trop descrié par son mauuais mesnage? tellemēt qu'il y

auoit peu ou point d'esperance du tout d'estre recueilli en aucune autre Eglise avec vn tel gouuernement. Quant aux belles raisons qu'il met en bloc puis apres, pour se couvrir d'vn sac mouillé, elles ne concernent point les assemblees synodales, classiques, ne consistoriales, ne mesme les Ministres qui se sont contenus au deu de leur charge: mais s'attachēt aux Superieurs: du gouuernement desquels ce n'a point esté aux Ministres de s'ëtremettre, & n'est point a eux d'en respondre. Que si luy & quelque autre particulierement s'y est enuelopé contre sa charge, contre l'auis public, & contre toutes remonstrances particulieres: il n'eust sceu mieux faire pour son honneur, que de s'en taire tout quoy. Mais Dieu est iuste, qui a voulu par luy mesme executer en luy ce qu'il disoit anciennement, *I'honoreray ceux qui m'honoreront, & Je me glorifieray en ceux qui sont pres de moy.* S'ensuit:

I Sam. 2, 30.
Leuit. 10, 3.

Il ne ramenteuera point icy les vices infames commis par les plus signales Ministres d'entre eux, craignant d'infecter l'air de telles sales & puantes meschancetez. Seulement il aduertira les gens de biē de croire que les diables d'enfer ne sont point plus malicieux ny plus artificieux

cieux que ces iniques Balaams, qui sous ombre de l'Eglise & de pieté couuent un monstre hideux que la sainte Escriture appelle Antechrist, duquel a vray dire ils söt les precursseurs & fauteurs. Il peut affermer en conscience, n'auoir iamais veu parmy eux que de la legiereté & ambition, vne profanation de toutes choses saintes & honnestes, l'auarice au lieu de la charité, vne vsure infame & desbordee, mesme entre les Ministres haïne, rancune & maluveillance: n'ayät iamais veu trois Ministres ensemble s'aymer Chrestienement les vns les autres. Leurs consistoires sont reüplis de debats & quereles, les Ministres contre le cösistoire, ou le consistoire contre les Ministres. Or ou il y a diuisiö, Dieu n'y habite point. Il a veu le plus signalé Ministre de Geneue faire trencher la teste a vn des plus notables personnages de la France, pource qu'il s'estudioit a se reioindre au giro de l'Eglise catholique: & neantmoins ledict Ministre faisoit entendre qu'il estoit son ami, & pourchassoit sa deliurance. Il a veu le mesme faire chasser presque tous ses cöpaignons les vns apres les autres, pour l'auoir cösuré de ses vices & legieretez. Il luy a veu poursuivre la mort & la ruine des principaux bourgeois de ladicte ville, pource qu'ils estoyät Catholiques, & n'a cessé tant qu'il les a veu mourir publiquement sur vn eschaffaut. Il luy a au-

tresfois ouy donner tels pernicieux conseils & avis pour l'exstirpatio des gens de bien & de valeur, que ie ne peus croire que Dieu iuste laisse vn tel monstre impuni, non plus qu'vne infinité d'autres ses compaignons qui troublēt aujour d'huy le ciel & la terre par leurs sinistres factions & conseils.

Ayant calomnié faussement les Synodes, classés, & confistoires sans preuue & sans apparence. Iean Haren monstre icy vne semblable conscience aux choses que dessus, ramassant tous les vices qui luy venoyent en l'entendement pour les imputer aux personnes des Ministres cõtre toute verité. Toutesfois que di ie, Iean Haren? le Lecteur me vueille pardonner: ie di que ce n'est pas Haren q. parle ce langage, mais les Iesuites les maistres, ou biē leur Calliopius, qui a porté la parole en cõmun pour tous. car de Haren voila cõme ils en parlēt, *Il ne ramentuera a point icy, &c.* Mais le Iesuite parle puis apres en disant vers la fin, *Il luy a autresfois ouy dõner tels pernicieux cõseils & avis pour l'exstirpation des gens de bien & de valeur, que ie ne peus croire que Dieu iuste, &c.* Soit le maistre ouurier de cest escrit, soit le ioueur de personnages qui a recité publiquemēt cest escrit en la salle des beaux-pere-

res,

res, toujours n'est ce pas du style de Haren: car Haren estoit trop cru s'il n'eust passé par la faumure d'iceux. Et combien qu'il estoit trop simple pour bastir cest ouvrage au gré de ses maistres, si n'estoit il pas si double qu'il eust voulu en escriuant contrefaire tant de personnes a la fois. Mais pour venir au poinct, Haren sauoit bien les regles de nos Synodes, & les vices pour lesquels les Ministres doiuent estre deboutez de leurs charges. Aussi sauoit il l'ordre qui s'y tient, de faire l'examen & censure sur la vie d'iceux, & sur l'exercice de leur ministère. Si donques il a sceu telles choses, a il fait deuoir d'homme de bien de les dissimuler alors contre son office, pour les publier a ceste heure contre l'ordre de charité? s'il ne les a point sceues, quelle impudéce? Soit donqs qu'il les ayt sceues ou non, il se condāne d'une merueilleuse malice. Car c'est malice de taire ce qu'on fait, là ou il doit estre dict: c'est pl^o grāde malice de le dire ou on ne doit point: mais la malice est tresgrāde, quād on dit cōtre sa cōsciēce ce q n'est, & q l'on ne fait poit. Or outre ce q son propre fait nous sert de preuue pour mōstrer qu'il ne dit pas vray, & q la rigueur des censures Ecclesiastiques iustifie les fideles Mi-

nistres qui ont esté au pays bas, toutesfois i'appelle en tesmoignage sa propre conscience, si iamais aucun de ces vices a esté reproché a aucun desdits Ministres en tant d'annees & Synodes qu'a vn seul, qui pour soupçon vehemente fut deporté du ministere. Or puis qu'il est si bon aduocat de l'Eglise Romaine, & qu'en faueur d'icelle il reproche des blasmes a nos Eglises & Ministres qui ne sont point, ie demanderay deux choses au contraire. L'Eglise Romaine a elle des regles si estroites? vse elle d'un tel examen & censure si rigoureuse? D'autre part s'il se faisoit vn tel examen sur les Prestres & Moines, sur les Euesques & Cardinaux, & singulierement sur le chef de leur Eglise, quels mōstres y trouueroit on? quels abyssines d'iniquitez? L'un a tant gaigné par les beaux faiçts, comme Pontanus en escrit, que ce dire est demeuré sur luy, qu'il estoit entré comme vn renard, auoit regné comme vn lyon, & estoit mort comme vn chien. L'autre apres le recit de plusieurs crimes enormes ne peut remporter plus beau titre par l'auis d'un Cōcile, que d'estre appellé diable incarné. Mais cela est particulier. Et q̄l tesmoignage public de l'impieté & iniustice publiq̄ de ces
Mes-

Messieurs voudrions nous auoir meilleur que cestuy cy? Il y a vn liure imprimé a Paris l'an 1520, avec priuilege du Parlement, duquel le tiltre est, *Taxe de la Chancelerie Apostolique*, &c. ou on peut voir fueillet 36, la taxe des absolutions si infame, que nul, s'il n'est ennemi de Dieu & de nature, ne peut y lire sans horreur: pour celuy qui a conneu charnellement sa mere ou sa sœur: pour auoir tué pere, mere, frere, sœur, femme, parent: pour auoir iecté son fruit par bruage ou autrement. Tout est laué & nettoyé avec peu de deniers cōtens. Iean Haren donques n'a il pas bien eu occasion d'auoir horreur des vices de ses compaignons, & admirer les saintetez du Pape & de sa sequele, pour se reuolter ainsi? Que les bons cœurs & non passionnez iugent, si les diables d'enfer pourroyēt estre plus malicieux & industrieux a corrompre & gaster le Royaume de Dieu. Quant aux autres choses qu'il obiecte, ce sont fables forgees de son cerueau. Mais bien a il eu grande raison de reprocher les haines & querelles es cōsistoires, & entre les Ministres: car a peine s'est il trouué en consistoire ou en cōpaignie de Ministres, qu'il n'ayt fait le pis qu'il a peu, pour allumer plus de feu q̄ les

gens de bien n'en pouuoient esteindre. Et
 suis bien assureé qu'il n'en sauroit produire
 vn seul exemple, sinon de luy contre son
 compaignon. Cela dōques luy a faict tres-
 grād mal au cœur, que les autres Ministres
 louoyent Dieu iournellement de la bonne
 amitié & concorde qu'il continuoit entre
 eux, puis qu'il estoit hargneux en son cœur
 comme vn mulet. Et aussi comme il dit,
 qu'eu il y a diuision Dieu n'y habite point,
 il a bien monstré par effect que Dieu n'ha-
 bite point en luy. Mais sur tout, cela est
 plaisant, que ne trouuant es pays bas chose
 qu'il peult mordre en particulier avec ap-
 arence de verité, il s'en vole selon la legie-
 reté naturelle de son esprit iusqu'a Geneue
 d'vne volée, & s'attache a vn persōnage du
 quel l'innocence a esté reconūe de ceux là
 mesmes qu'il produit en auāt & de ses en-
 nemis, & duquel le seul regard eust rendu
 Iean Haren aussi muet cōme vn haren. Et
 que luy reproche il, sinon des executiōs ou
 congez faicts & dōnez par le Magistrat &
 pour causes ciuiles? Estime il la Seigneurie
 de Geneue si beste qu'elle ne puisse discer-
 ner les causes ciuiles d'auec celles de la
 consciēce; ou si tygre (par maniere de dire)
 qu'elle coure apres le sang de ceux qui ont

Rom-

cōs'itio/3

en.

autre sentiment en la religion? c'est a l'Eglise
 Romaine que ces titres apartienēt du tout
 Car au reste quant a ce qu'il dit qu'il luy a
 ouy donner des conseils pernicious pour
 l'extirpation des gēs de bien, on peut bien
 s'en raporter a luy. Il est biē a croire nō seu-
 lemēt qu'un tel personnage se mesle de tels
 conseils, mais aussi que la presence de Iean
 Haren y estoit fort requise. O vanité! o mē-
 fonge de malice! ie connoi l'humanité de
 M. Theodore de Besze: ie say que selon sa
 prudence il n'entre pas volontiers en con-
 seil de choses politiques, ie say que selon sa
 pieté il n'a garde d'auācer des cōseils d'im-
 pieté: ie l'ay ouy preschant avec zele indici-
 ble & emotion de son cœur a son retour de
 France, & exhortant chacun a charité & a
 tous offices de charité enuers ceux là mes-
 mes q̄ croupissent en la Papauté & qui cō-
 batent pour icelle. Que pourroit cestuy cy
 mettre en auāt contre vn tel personnage q̄
 sa baue, la q̄lle (s'il faut ainsi parler) il bauoit
 encor alors? Car aussi pour lors i'ay biē cō-
 neu Haren, tout fres-venu de son pays, fol-
 lastre cōme vn cheureau, du q̄l la compai-
 gnie ou il se tenoit faisoit ses risces a pleine
 bouche s'esmerueillāt de ceste ieunesse &
 quasi enfance presōptueuse, sans lettres, sās
 iugemēt, sās grace, q̄ estimoit tout de soy &

n'auoit rien. Chacun peut bien penser que M. de Befze & autres ont eu afaire d'un tel asseſſeur & contreroleur en leurs conſeils. Voila l'Eglise Romaine vrayement bien appuyee par le ſeruice d'un tel porte-nouvelles, & nos Eglises bien deſolees par faute d'un tel cerueau, ſi on luy veut aiouſter foy.

Il luy ſembloit qu'il y auoit entre les Apôtres & leurs diſciples vne toute autre forme de pieté, paix, & concorde, qu'entre les Proteſtans. Car ils adoroyent tous un ſeul Dieu, un ſeul Ieſus Chriſt, ayans vne foy & baptême: Les vns pour dompter ceſte chair rebelle & ennemie de Dieu s'adonnoyent a ieusnes, veilles, & oraiſons. Au contraire, il n'y a que diuiſion, quereles, & partialitez parmy les Proteſtans, tant en la doctrine qu'en leurs mœurs & ceremonies: s'excommunians & blaſmans les vns les autres avec telles outrecuidances & confuſions, qu'aiſement ceux qui ont du iugement & de la prudence, iugent euidentement que l'Esprit de Dieu ne reſide point en eux. Il a conté entre les Proteſtans Calviniſtes 18 a 20 bandes toutes contraires & diuerſes les vnes des autres. Ceſt pire entre les Martiniſtes: car allant parmy l'Allemagne, autant de villes, autant trouuez vous de diuerſité & mutation de religion: voire dedans vne ville il a connu trois Miniſtres Martiniſtes

des contraires les vns aux autres. D'autres, voire des plus signalez, ont changé 6 a 7 fois de religion. Voila comment le diable a diuisé entre eux mesmes ceux qui ont creu a mensonge, iusques a se condamner entre eux mesmes d'impieté & d'infidelité.

Reste maintenãt le quatriesme achoppement que Iean Haren dit auoir trouué en nos Eglises. Les Apostres, dit il, & leurs disciples ont tenu paix & cõcorde: les Protestants rien moins. car ils sont diuisez en doctrine, mœurs, & ceremonies, iusqu'a s'excommunier les vns les autres. Il y a beaucoup de malice & fausseté cachee sous ce chaperon: car premierement sous le nõ des Protestãts ils n'entendent pas simplement ceux qu'ils specificēt apres, mais toutes sortes de gens qui se sont absentees de l'Eglise Romaine, cõme il appert de quelques obiections que nous verrõs assez pres de la fin du liure. D'auantage, c'est mensonge de dire qu'il n'y a que diuision: car il y a de la paix par la grace de Dieu, voire telle paix que Haren ne l'a pas sceu rompre, comme il eust bien desiré. En-outre s'il y en a aucuns si esceruelez qui blasment & excommuniēt les autres par faute de s'entendre & faute de charité, si a il esté

conuincu en sa conscience de deux choses: l'une, que les autres n'ont pas esté si forfenez qu'ils se soyent reuengez par excommunications contraires: l'autre, qu'une telle audace n'est pas pourtant cõmune a tout le corps, mais que les gens de bien mesme qui sont entre eux la desauouët & reprouuent de tout leur cõeur, sachans & sentans Chrestienement que pour vn poinct de doctrine ou deux il ne faut pas deschirer le corps de Christ, & (comme dit l'Apostre) que *nul ne peut dire que Iesus est le Seigneur sinon par l'Esprit de Dieu.* Semblablement ce qu'il dit de tant de bandes contraires est vne chose puremēt controuuee: car la grace a Dieu, il y a vn tel consentement en nos Eglises es fondemens de la doctrine salutaire, que Satan & ses supposts en ont extreme desplaisir. Que si quelquesfois l'un interprete vn passage d'une sorte & l'autre d'une autre, tant s'en faut que cela se puisse tourner en blasme avec railõn, si on ne sort point de l'analogie & regle de la foy, qu'aucontraire c'est vn ornement & aide que Dieu donne pour l'instruction de l'Eglise Chrestienne, cõme S. Augustin en a tresbiẽ & sagemēt iugé. Finalemēt qui sont ceux entre nous, qui changent tãt de fois de religion

1 Cor. 12, 3.

lib. 2 de do
ctrina Chri
sti. cap. 12.

gion

gion, & fautelēt d'vne doctrine en autre par maniere de dire, sinon Ieā Harē & ses semblables qui vienēt d'entre eux, & auxquels ils n'ont serui d'edification n'en doctrine, n'en mœurs, mais les ont precipitez en vne fosse profonde d'ignorance & au gouffre d'incertitude par leur faute? Ne sont ce pas là de belles causes, pour faire que Haren se retire d'entre nous au giron de l'Eglise Romaine? Eglise qui a renoncé a la forme de pieté que les Apostres ont tenue, comme nous l'auons cy dessus demonstré: Eglise qui abonde en diuisions, quereles, & partialitez des Papes schismatiques les vns cōtre les autres, des Cardinaux factieux au possible, des Euesques ambitieux, des Abbez & Moines ialoux les vns sur les autres a outrance, des Ordres s'entremangeās, (comme font les Cordeliers & Iacobins de long temps) des Iesuites rongcans les autres sous le voile de pieté & de religion, & de tous les autres qui creuent de despit en voyant la souplesse & habilité des Iesuites a se faire valoir & mettre au monde par dessus eux: Eglise ou les excommunications ont foisonné des Antipapes les vns contre les autres, & se couuent encores de present entre plusieurs Ordres d'icelle, s'ils ne craignoyēt quelq̄ chose d'ailleurs: Eglise qui a

pl^o de bādes en foy bigarrees & diuerficees par noms, regles, demeures, liurees, & couleurs, qu'il n'y a de minutes en l'heure, ne de iours en l'an: Eglise si opiniaſtre, qu'elle ne peut ſupporter es choſes non fondamentales que nous ayons noſtre liberté en interpretation ou en forme de viure: brief Eglise, qui par ſa tyrannie extreme ſur les cōſciences Chreſtiennes, par les corruptions de doctrine & licēce de vie, & par tout ſon gouuernement deſtruit les infirmes, perfecute les forts & ſains en la doctrine, & plonge les ignorans en ſuperſtitiō, ou en atheiſme, ou en deſfiance perpetuelle de toute la doctrine ſalutaire que Chriſt nous enſeigne par ſa parole. Certes quiconques regardera de pres a l'Eglise Romaine, verra a l'œil q̄ tout ce que nous en diſons eſt plus que vray: & le voyant ſentira tout a l'inſtāt quel iugement & pieté pouuoit eſtre logee en la ceruelle de Haren, quand il s'eſt ainſi veautré en l'ordure d'icelle.

Mais, dira quelqu'un, puis qu'il connoiſſoit ces choſes de long temps, voire que ſon ame eſtoit ſerree d'ennuis & de regrets, pour quoy plus toſt ne ſortoit il de ceſte miſere pour ſe renger au giron de ceſte Eglise ſaincte & catholique, ſans tāt attendre & barguigner parmy tels infideles?

C'eſt

C'est le regret que continuellement il porte au cœur & qui l'accompagnera iusques a la mort, d'auoir non seulement consumé tant & tât d'années en si pernicieuses estudes, mais (qui plus est) d'auoir espaulé vne querele si malheureuse, par laquelle toute la terre presque est auiour d'huy languissante & gemissante sous le fardeau d'angoisse & d'affliction. Mais que profite il de se procher a vn auengle qui de ieunesse a perdu la veue, son auenglissement, voire si en plein midy il ne peut contēpler la beauté du Soleil? Il estoit certes du tout auengli en ceste perniciense escolle de Geneue par tant de bourdes, mensonges, & faus-fes suppositions, qu'on y profere contre la verité de l'Eglise Romaine pour en destourner les hommes, que ce n'est pas moins de merueille d'y voir vn heretique de bō cœur se renger & faire a bon escient profession d'icelle, que de voir vn bœuf voler.

Après que le Iesuite a deschiré en pieces & desfiguré l'administration & gouuernement de nos Eglises & des Ministres d'icelles, il passe a l'autre poinct touchant la doctrine qui y est enseignee. Et pour donner lustre a son fait, desploye tout l'artifice de sa charité pour excuser le fait miserable de Iean Haren, & reiecte toute la faute sur l'Eglise de Geneue ou il a fort mal estudié.

Orie croy bien certainement qu'un regret
 indicible a acompaigné leã Haren iusques
 a la mort, d'auoir si mal profité en vne si
 bonne escole, & si laschemēt renocé a son
 aisneſſe pour vne escuelee de potage, cōme
 Esau. Mais pource q̄ sous le nō de Geneue
 toutes nos Eglises sont cōbatues, oyons ce
 qu'ils disēt de la doctrine q̄ y est enseigne.
 Ils disent donques pour le premier qu'elle
 est pleine de bourdes, mēsonges, & fausses
 suppositions qu'on y profere cōtre la verité
 de l'Eglise Romaine: Nous nyons que ce
 soyent menſonges. Escoutons maintenant
 comme ils le prouuēt de poinct en poinct.

*Car l'on fait entendre aux simples que l'E-
 glise catholique est le ſiege del Antechrist.*

Tāt s'en faut que nous difions cela de l'E-
 glise catholique, que nous ne le difons pas
 meſme de la Romaine. Car auſſi ne l'Egli-
 se catholique, ne l'Eglise Romaine n'est le
 ſiege del Antechrist: mais en l'Eglise Ro-
 maine (qui est vne piece de la catholique,
 & qui est si vilainemēt eſgorgée par l'Ante-
 christ qu'elle ne tient plus a la catholique
 qu'avec vn petit fil de vie) en elle, di ie, est
 le ſiege de l'Antechrist. Ne peuuent ils dōc
 ſouffrir q̄ nous difions avec l'Apoſtre? que
 l'homme de peché, le ſils de perdition est entré au

2 Theſſal. 2.

tem-

*no certus ſed
 in certis prob
 y loto antichrist*

temple de Dieu, & y est assis comme Dieu?

Qu'es y réger est fouler le sang de Iesus Christ au pied, & faire abiuration du Dieu souuerain pour se precipiter es enfers.

Nous ne disons point cela de la vraye Eglise Romaine, mais de l'Eglise faussement pretēdue. Car l'Antechrist qui y est assis se monstre soy mesme qu'il est Dieu, & fait mōstre & parade de sa troupe disant qu'elle est l'Eglise. Or ne plus ne moins q̄ celuy qui recōnoist l'Antechrist pour Dieu, foule le sang de Iesus Christ au pied, & fait ab- iuration du Dieu souuerain pour se preci- piter: autāt en fait celuy qui reconnoist sa troupe pour Eglise catholique & Aposto- liq̄, & qui se renge a icelle pour cest esgard. Cela est si clair, q̄ q̄ ne le voit, peut biē dire qu'il ne voit goutte au Royaume de Dieu.

Caluin mētant impudēment escrit en son Insti- tution liure 4, chap. 7, sectiō 7, que le premier ar- ticle de la Theologie des Catholiques est qu'il n'y a point de Dieu. Le second, que tout ce qui est e- script ou qu'on presche de Iesus Christ, n'est que mensonge & abus. Le troisiēme, que tout ce que la saincte Escriture contient de la vie eternelle & de la resurrectiō de la chair, que lesdicts Ca- tholiques tiennent tout cela pour mensonge & abus. & vne infinité d'autres semblables ca-

*l'omnies impudentes. Or qui est l'homme don-
nât foy a icelles, qui n'auroit horreur de s'y rêger?*

Caluin ne dit point cela des Catholiques en la 27 section dudit passage : mais bien dit il que c'est la Theologie secreete du Pape & du college des Cardinaux. C'est grãd cas, que ces gens ne veulent point entendre, que l'Eglise catholique est toute autre chose que le Pape & les Cardinaux. Parquoy pour le faire entendre, ie vous demanderay vne question, Messieurs, a laquelle vous respõdrez s'il vous plait : N'y auroit il plus d'Eglise catholique, ny mesmes d'Eglise Romaine, si le diable emportoit le Pape (comme il l'a autre-fois emporté) & le college des Cardinaux? Quant a moy, ie tien & maintien sans calomnie, que l'Eglise ne laisseroit pas d'estre sans eux. Vrayemēt s'il n'y a autres faussetez dont ils puissent conuincre nos Eglises, qui est ce qui ne redouteroit de croire a tels Docteurs? & combien plus de se rengier a eux?

*De lire les escrits des Catholiques, l'on en destourne les hõmes tãt qu'on peut : mesmes en plusieurs lieux c'est vne peste mortelle & non pardonnable d'y auoir seuilemēt mis le nez. Quãt aux Peres anciens, esquels a vray dire gist la sagesse, l'on en exhibe aux hõmes certains traictez
tirez*

tirez d'iceux par lieux cōmuns, falsifiez & corrompus: par lesquels ces menteurs donnent fausement a entendre qu'ils font pour eux & aprouuent leur religion.

Cela est tresfaux: comme tout le mōde fait & voit par les escrits q̄ plusieurs de nos gens ont faiçts de nostre temps. Car les escrits des leurs y sont alleguez ou cōfutez a propos, & ceux des Peres veritablemēt produiçts pour le renuersemēt de leur doctrine & renforcement de la nostre. Mais ce qu'ils reprochent, c'est pource qu'ils voudroyent biē que nous le feissions ainsi, afin q̄ la teste ne leur en feist point tant de mal, & que nous nous contentissions tout a plat de leurs chapelets: car eux aussi par tout ou ils ont pouuoir font defense de lire nos escrits, & punissent les cōtreuenans de grādes & rigoureuses penes. Or qui est l'hōme si simple, q̄ les en pourra croire? Toutesfois c'est leur second baston, duquel ils pensent nous fraper a mort, que nō seulemēt nous mētons contre l'Eglise Romaine, mais aussi contre les escrits des modernes & des anciens Peres a nostre plaisir. Cepēdant nous les remercions de ce qu'ils confessent que la sagesse gist es anciens Peres: car en parlāt ainsi, ils se desdisent honnestemēt de tāt de

césures publiques & raclures secretes, qu'ils
 ont faictes es liures d'iceux iusqu'à present,
 cōme nous l'auōs claiement mōstré en leur
 liure qui est intitulé *Index expurg* Dieu leur
 vueille faire la grace qu'ils puissent tousiours
 dire cecy mesme en verité, & l'observer en
 verité. Cōbiē qu'ē parlāt ainsi ils n'ont peu
 hōnestement laisser en arriere la parole de
 Dieu, q̄ est parole parfaite & suffisāte pour
 rēdre tout hōme parfait & appareillé a tou
 te bōne œuure: & m'esmēruelle qu'ils n'ōt
 point encores de honte de chopper tant de
 fois a vn mesme passage sans aucune raisō.

*Index expurg
 gabrius*

*Proph. de
 chuyr
 acunath*

Mais Dieu, qui ne le vouloit perdre, luy dōna
 hardiesse de lire certains traictēz catholiques
 rēplis de pieté & de sauoir, si cōme les œuures de
 Loys Granata, Hosius, de Ecchius, d'Ozorius, de
 Cromerus, Clingius, Lindanus, & autres sem
 blables excellents escrits, par la lectūre desquels il
 appercent aussi tost les fausses suppositions des en
 nemis, & que meschāment ils calomnient voire

1 a grand tort les Catholiques: lesques adorent vn
 seul & vray Dieu: reconnoissent vn seul media
 teur au salut humain, qui est le fils de Dieu, mort
 pour nos pechez, & resuscité pour nostre iustifi
 cation, & qui nous a esté faict du Pere iustice, sa
 gesse, sanctification & redemption. Ils cherchēt

2 leur salut en la grace & misericorde de Dieu par
 la foy apuyee sur la mort & passio de Iesus Christ,

& dressée vers luy comme vers son vray & seul
 obiect. Par le Baptesme ils croyēt qu'ils sont re- 3
 ceus en l'alliance de Dieu, incorporez en Iesus
 Christ, reueſtus d'iceluy, & cōioincts a luy de ce-
 ste vniō secrete & admirable laquelle est par des-
 sus tout ordre de nature pour estre mēbres de son Ephes. 5. 30.
 corps, chair de sa chair, & os de ses os. Ils ne re- 4
 clament, & moins adorent autre mediateur cō-
 me Dieu, qu'un seul Iesus Christ, qui seul est leur
 aduocat & mediateur vers le Pere de la re-
 demption: mais bien honorēt ils & reclamēt les
 saincts morts cōme leurs bons seigneurs & amis,
 cōformes en gloire au ciel au fils de Dieu, & qui
 ont soin de l'Eglise icy bas militāte & priēt pour
 elle, cōme il apert par vne infinité de tesmoigna-
 ges contenus en la saincte Escriture. Les Ca- 5
 tholiques affermēt deuant Dieu, que les images
 ne sont adorees, seruiies, & honorees entre eux
 d'aucun seruiue diuin; ains representees aux hō-
 mes cōme histoires & memoriaux des choses pas-
 sees, afin d'era freschir la memoire aux Chresties.
 Et de vouloir pretendre que Dieu par sa parole
 nous auroit defendu l'usage des images, c'est mal
 faict: veu que luy mesme comāde a Moysē d'ē fai-
 re pour l'usage du peuple d'Israel, Exod. 25, ver-
 set 18: & souuēt ailleurs. Et Salomō bastissāt le
 tēple de Ierusalē, ne faillit selo l'ordōnāce de Dieu
 de bastir deux Cherubins en forme d'Ange, qui

representoyēt au peuple des Iuifs (selō que tesmoi-
 gne mesme Ieā Calvin) qu'ē priāt au tēple ils as-
 sistoyent en la presence de Dieu q estoit figuré par
 l'arche, & de ses sainēts Anges figurez par ces
 6 Cherubins. Calvin sur le Psal. 105. Les Catho-
 liques ne tiēnēt ny reōnoissēt le Pape pour Dieu,
 ny cōpaignon de son Fils Iesus Christ: car autre-
 mēt ils ne prieroyent point Dieu pour luy, s'il l'e-
 stoit mesme. Ils le reōnoissēt pour hōme pecheur,
 seruiteur de nostre Seigneur Iesus Christ, cōsti-
 tué en ceste dignité de superintendāt & chef mi-
 nisterial en l'Eglise, afin de l'entretenir en paix
 & union. Ainsi que Dieu feit anciennement a
 son peuple, luy donnāt Moyse pour le conduire, &
 le Roy pour chef subalterne de l'Eglise: & le fils
 de Dieu choisissant d'entre ses disciples & Apo-
 stres S. Pierre, luy dit, Pai mes brebis, & ailleurs,
 Tu es Pierre, & sur ceste pierre i edifieray mō E-
 7 glise. Les Catholiques n'adorēt vn Dieu de pa-
 ste faiēt de main d'hōme, cōme faussemēt les ac-
 cusent les Protestāts, ains adorēt le Fils de Dieu
 Iesus Christ auteur du sainēt Sacremēt, qui a dit,
 Cecy est mō corps, cecy est mō sang. Et pourtāt ils
 auouēt en la vertu de ces paroles la presence cor-
 porelle de nostre Sauueur en ce Sacremēt, voire
 qu'il se fait vne conuersion sacramentelle de la
 substance du pain & du vin au corps & au sang
 d'iceluy, qu'on adore sous les especes du pain
 & du

& du vin. Ils sont faussement accusez 8

d' aionster ou diminuer a la parole de Dieu. Car ils la tiennent & honorēt pour regle trescertaine, veritable & infallible du vouloir de Dieu, & suffisante a salut: mais non point exposee, rompue, ou falsifsee par Calvin, Luther, Bucer, ou par quelques autres semblables de leurs Docteurs. Ains aprouent & exposent selon l' analogie de la foy Chrestienne, & le cōsentement des anciens Peres, orthodoxes, & veritables en l' Eglise.

Les Catholiques ne fondent leur 9
iustificatiō sur leurs œuures & merites, ains sur les merites de Iesus Christ, & tesmoignent leur iustification par bonnes œuures, comme fruiets necessaires & cooperants a la foy. C'est a 10

grād tort calommier les Catholiques, & publier par tout comme font les Ministres Protestants, qu'ils n' adorēt le vray Dieu, le vray Iesus Christ, ny le sainēt Esprit, ains (comme ils disent) vn faux Dieu, vn faux Iesus Christ, & vn faux sainēt Esprit: ven qu'ils reconnoissent le mystere de la sainte Trinite, selo que la sainte Escri- ture le nous enseigne, & les 4 Cōciles de l' Eglise le publient aux Chrestiens. Or estant tout II

ce que dessus tresueritable, & le contraire (que les Protestants publient) bourdes, mensonges, & fausses suppositions, comme tout le monde peut connoistre par la lecture des liures catholiques,

& par tant de belles confessions de leur religion,
 qu'anciennement voire aujour d'hy en Angle-
 terre & ailleurs les Martyrs on signé & signent
 par leur sang & leur cendres: il apert assez que
 l'Eglise Romaine n'est point le siege de l'Ante-
 christ: que la doctrine qu'on y enseigne n'est point
 diabolique, pleine d'erreurs & de tenebres me-
 schantes & pernicieuses, cōme l'on fait entendre
 aux simples pour les trōper & deceuoir, ains est
 fondee sur la vraye pierre angulaire, qui est Je-
 12 sus Christ nostre Sauueur & Redēpteur. Il
 trouuoit semblablemēt par la lecture des susdicts
 liures vne forme de pieté & religion toute autre
 qu'es liures des Protestants: car cōme l'vne eslene
 l'hōme en vne liberté charnelle & mōdaine, qui
 finalement le fait precipiter aux enfers, au cōtrai-
 re l'autre l'abat & l'humilie pour finalement l'es-
 lcuer a Dieu, qui ne peut estre conueusans q̄ l'hō-
 me se connoisse & se desplaise en soy mesme. Que
 si parmy les Protestants se rencōtre quelque for-
 me de pieté & de bō ordre pour esblouyr les yeux
 des hōmes, il trouuoit euidemment que contre-
 faisans les singes ils l'auoyent tiré des Catholi-
 ques & de leur religion.

Nous auons desia entendu deux blaf-
 mes que les Iesuites imposent a nos Eglisēs
 sans preuue & contre verité: a sauoir que
 nous attribuons des choses fausses a l'E-
 glise

glise pretendue Romaine, & que nous defendons la lecture des liures qui leur seruent, tant nouueaux qu'anciens. S'enfuit maintenant le troisieme: qui est que la lecture (que nous defendons a leur dire) tant de leurs escriuains de nostre temps, comme des Peres anciens, iustifie leur doctrine contre tous nos mensonges. Or en tout ce qui est icy couché, ils pretendent monstrier leur dire par leurs escriuains qui ont esté de nostre temps: puis apres ils viendront a parler de la doctrine des saincts Peres. Voyla pourquoy nous auons mis icy ensemble tout ce qui touche la premiere partie de leur intention. Ils disent donques, que finalement Iean Haren comme resueillé de sommeil, fut induict par vn mouuement diuin a lire des auteurs modernes de la Papauté, par le tesmoignage desquels il nous accuse & redconuincus de faux. Or ie m'asseure bien que cela qu'ils disent est faux, & tien pour tout certain qu'ils nomment icy des liures desquels Haren ne veit iamais la couuerture, tant il estoit par vne confiance vaine mesconnoissant de son ignorance, & du fruit que par le traual d'autruy chacun doit recueillir a soy.

Mais pour venir au point, nous ne nous arresterons point icy ny a la personne de Haren, ny aux auteurs qui sont icy nommez, & desquels l'insuffisance pourroit estre montrée a l'œil, s'il en estoit besoin: seulement nous traicterons de la doctrine qu'ils confessent, & la reconnoissons entant que nous la pouuons reconnoistre en bonne conscience par la parole de Dieu: combien que ce soit vne confession fort manque & imparfaicte dont ils vsent icy. Quant au premier & second point, de l'adoratiō d'un seul Dieu, & de la mediation d'un seul Iesus & de nostre salut par la foy qui est en luy seul, nous l'oyons tresuolontiers d'eux: & prions nostre bon Dieu qu'il leur face la grace a tous de croire vrayement & entierement de cœur ce qu'ils confessent de bouche & par escript. Mais ils disent quelques choses cy apres, qui sauf correctiō ne semblent pas s'accorder avec leurs mesmes articles, comme nous le monstrerons en

3 son reng. Aussi auouons nous de tout nostre cœur le troisieme, entendans par le Baptesme le sacrement entier, c'est a sauoir la grace & la verité inuisible avec le signe

4 visible que Christ a ordonné. Du quatrieme, nous ne sommes pas de si bon accord:

cord: car il y a des choses que nous reiectons par la parole de Dieu, & d'autres qui requierent esclarcissement & explication. Car en disant, qu'ils ne reclamation & moins adorent autre mediateur comme Dieu qu'un seul Iesus Christ, ils confessent doncques qu'ils reclamation d'autres mediateurs que luy; mais seulement qu'ils ne les reclamation point comme Dieu, c'est a dire, avec l'adoration diuine qu'ils appellent *Latria* en leur iargon. Or comment s'acorde cecy avec ce qu'ils ont dict parauant article 1, qu'ils reconnoissent vn seul mediateur au salut humain, qui est le fils de Dieu? S'ils le reconnoissent seul, pourquoy en reconnoissent ils d'autres avec luy? D'auantage cela ne nous agree point, qu'ayans nomme Iesus Christ seul mediateur au salut humain, en excluât tous les autres par ce mot *seul*, maintenant ils luy recourent son office de mediation, disans que luy seul est leur aduocat & mediateur vers le Pere de la redemption; comme s'ils disoyent, qu'en la redemption voirement il est seul mediateur, mais non pas es autres choses necessaires depuis la redemption. Or sur cela ie les prie qu'ils nous montrent pourquoy il n'est pas seul mediateur en tout ce qui est

a faite entre Dieu & les hommes. Est ce pource qu'il ne peut? ils ne le dirōt pas: car aussi il est toutpuissant. Est ce pource qu'il ne veut pas? Non certes: car luy mesme l'a

Iean 14, 12.

promis, que quand il sera allé au Pere, toutes choses que nous demanderons au Pere en son nom, c'est a dire, par son intercession, il le nous donnera; luy mesme nous a commandé de requerir le Pere par son intercession, & non point d'aucun autre.

Iean 16, 24.

Rom. 8, 34.

S. Paul aussi le declare disant, *Qui est ce qui nous condamnera? Christ est celuy qui est mort, & aussi qui plus est resuscité des morts, est assis a la dextre du Pere, qui aussi intercede pour nous.*

Iean 6, 68.

1 Iean 1, & 2.

De mesme est la confession de S. Pierre, S. Iean, & de tous les Apostres. Et de faict, s'il est seul mediateur de salut & parfait mediateur, il faut bien qu'il le soit vniuersellement & en tout. S'il n'est mediateur en tout, l'un des deux est necessaire, ou que jamais nous n'obtenions perfection de salut en luy, ou qu'il ait des compaignons en son office. Item nous n'approuuons point qu'ils honorēt & reclamēt les sainctes morts: pource qu'il n'y a en toute la parole de Dieu aucun commandement de Dieu de ce faire, ne promesse cōioincte, & pource qu'il n'y a point de raison apparente.

Car

Car quant aux raisons qu'ils mettent cou-
 uertement puis apres, elles ne sont de mise
 ne de recepte en sorte que ce soit. La pre-
 miere, *Ce sont nos bons seigneurs & amis.* Il
 est vray: mais si vn mien bon seigneur &
 amy est a vne lieue de moy, ie ne le puis
 voir, ouyr, ne parler a luy, ne luy a moy: &
 telle est la cōdition mesme des saincts tres-
 passez, comme l'Escriture enseigne en Iob, Iob 14, 22.
 es Pseaumes, & ailleurs. La seconde, *Ils* Psal. 6, 6.
sont conformes en gloire au ciel au fils de Dieu. Isai. 38, 18.
 Il est vray: mais selon leurs degrez: car aus-
 si est il dict par le Seigneur Iesus, qu'ils sont Matt. 22, 30.
semblables aux Anges de paradis. La gloi-
 re de Christ est d'estre Dieu en essence, in-
 fini en quantité, science, puissance, action,
 operation: & si on regarde a son humani-
 té, sa gloire est qu'elle est vnue a sa Deité en
 vnité de personne, assise a la dextre du Pe-
 re, & eleuee en gloire par dessus tout nom
 & toute chose qui a nom. Au regard de
 ces choses nul des saincts ne luy est con-
 forme en gloire. Voir tout, ouyr tout, sa-
 uoir tout, c'est vne proprieté diuine: & la
 nature humaine de nostre Seigneur sait,
 oit, & voit nos pensees, prieres, & affaires,
 entant qu'elle est personnellement vnue
 a la parole eternelle du Pere. Quand

donques ils auront monstré que les saincts en paradis sont ou egaux a Dieu en gloire, ou vnis personnellement a l'essence diuine, alors auront gagné les Iesuites leur pretente, qu'il les faut honorer & reclamer d'vne telle façon. autrement, ils ne peuvent ouyr ne respondre a nostre cry. c'est donc temps perdu & follie de les appeller. Car iasoit qu'ils soyent conformes a nostre Seigneur Iesus, si est ce que pourtant ils ne sont pas egaux n'en ceste cy, n'en aucune autre operation diuine. La troisieme,

Ils ont soin de l'Eglise icy bas militante, & prient pour elle. Nous confessons qu'ils en ont soin, & qu'ils prient pour elle: car s'ils ont eu charité icy bas quand ils ont porté le corps de peché, comment l'auroyent ils perdue apres estre deliurez d'iceluy? Mais c'est

autre chose d'auoir soin de l'Eglise militante icy bas & prier pour elle en general, (comme nous voyons que les saincts cryent en

Apoc. 6, 10. l'Apocalypse, *Iusques a quand Seigneur ne iugeras tu point? &c.*) autre de prier en particulier pour personnes, prieres, ou affaires particulieres, qui leur soyent exposees apres leur deces de ceste vie. Car ils fauent la condition generale de l'Eglise par la parole de Dieu & par leur propre experiëce: mais
quant

quant au particulier des membres, ils ne le
 peuuent sauoir par nostre cry, ne par force
 qu'ils ayent en leur condition : cōme nous
 l'auons demonstré cy dessus. Quant a ce
 qu'ils disent que cela appert par vne infini-
 té de tesmoignages contenus en la saincte
 Escriture, nous ferions aisez a cōtenter s'ils
 en alleguoyent vn seul pertinent a ce pro-
 pos : mais comme iusques a present nous
 ne l'y auons sceu trouuer, aussi n'auōs nous
 point veu qu'ils l'ayent sceu alleguer.

Pour le regard des images, s'ils disent vray
 que les images ne sont adorees, seruiues, &
 honorees entre eux d'aucun seruice diuin,
 ils deuoyēt l'auoir mieux exposé de long
 temps au poure simple peuple, qui l'entend
 autrement : car c'est vne ignorance dom-
 mageable. Mais il faut bien passer outre,
 c'est a sauoir, qu'elles ne soyēt seruiues d'au-
 cū seruice qui soit. Car aussi la raison qu'ils
 aioustent le montre clairement, quand ils
 disent, *elles sont representees aux homes com-
 me histoires & memoriaux des choses passees:*
 or ne fait on point de seruice aux histoires
 & memoriaux des choses passees : qui le
 fera donc aux images ? Ce n'est pas aux i-
 mages, diront ils, mais a ceux qui sont re-
 presentez par icelles. A quel propos ? veu

Act. 14, 15.

Exo. 31, 3.

Deut. 4 & 5.

Elibertin

qu'ils ne sont pas presents, veu qu'ils n'oyēt & ne voyent point ces choses, (cōme nous auons monstré par cy deuant) & singulièrement que quand ils les orroyent & verroyent, ils ne pourroyēt autremēt faire selon leur conscience, qu'ainsi que Paul & Barnabas feirēt en Lyftré: car ils sont parfaitementaloux de l'honneur de nostre Dieu. Et quoy que Messieurs les Iesuites iargonent, q̄ ce n'est pas hōneur diuin, si sont ils cōuincus par le faict mesme du contraire: car a vne vertu diuine ils attribuēt hōneur diuin: or ils supposent q̄ les saincts mesme estans au ciel oyēt & voyēt les choses d'icy bas, qui est vne vertu diuine, & parainfi ils attribuent a icelles honneur diuin, & souffrent sans contredit que le simple peuple le face. Nous ne pretēdons pas pourtant, que Dieu ayt defendu l'vsage des images: car s'il en auoit defendu l'vsage, il n'appelleroit pas l'art des Imagiers vn don de son Esprit: mais bien disons nous premieremēt qu'il a defendu q̄ son essence ne soit representee par image ne semblance quelconque: secondement qu'il n'a iamais cōmandé que l'on feist au temple image de chose qu'on doiuue ou puisse adorer: a raison de quoy le Concile Elibertin l'a estroitement defendu.

fina-

finalement que ne Moÿse ne Salomon n'ont
 fait au tēple aucune image adorable sans
 expresse ordonnance de Dieu. Et cela fait
 doublement contre les patrōs des images.
 Car d'un costé si Moÿse & Salomon n'en
 ont point fait sans expresse ordonnance de
 Dieu, quelle puissance ont ils plus q̄ Moÿse
 & Salomon ? ou est l'ordonnance & la cō-
 mission ? Dieu certes maintenant veut de lean 4, 23.
 tels adoreurs qui l'adorēt en esprit & ve-
 rité. D'autre part qui leur a appris d'argu-
 menter ainsi ? Dieu a commandé a Moÿse
 & a Salomon de faire des Cherubins au
 tēple: donc nous y ferons des images, voi-
 re de toutes sortes. Ils sauent bien que c'est
 contre tout droit, si quelqu'un veut argu-
 menter d'une chose particuliere, & en for-
 ger des conclusions generales. Pourquoi
 donc le font ils, veu q̄ iamais Moÿse & Sa-
 lomon qui en auoyent le commandemēt,
 n'ont entēdu, pensé, osé, ou entrepris seule-
 ment l'espeſseur d'un ongle par dessus ? Du 6
 fixiesme, nous n'entendons point q̄ le Pa-
 pe soit chef ministerial de Iesus Christ en
 son Eglise, veu que nul ne doit prendre
 cest honneur s'il n'y est appellé de son Sei- Hebr. 7, 4.
 gneur: & nous nyons constamment que
 le Pape y soit appellé. Les preuues qu'ils

en alleguent sont trop maigres pour nous rassasier. Car premieremēt ceste raison ne vaut rien, *afin d'entretenir l'Eglise en paix & union*: c'est l'office de l'Esprit de Christ, & non point du Pape, ne d'aucun homme mortel. Semblablemēt les exemples de Moyse & du Roy n'y seruent en rien: car ce sont diuerses administrations, d'une police, & d'une Eglise: & aussi les exēples ne font pas les loix. Mais ils ne pouoyent mieux dire pour ratifier le dire du Pape lules, qu'il a les deux glaiues en main, le temporel & le spirituel. L'autorité de Christ es passages qu'ils alleguent nous la reconnoissons, Dieu mercy: mais elle ne fait rien a ce propos. Car ce cōmandement, *Pai mes brebis*, apartenoit a tous les Apostres, & apartiēt encores a tous Ministres selon l'exhortation de S. Pierre: mais pource que S. Pierre s'en estoit soy mesme debouté par sa cheute, il a esté de besoin qu'il y fust restitué en son entier par nouvelle ordōnance de Christ, comme il a esté fait. Ceste promesse, *Tu es Pierre, & sur ceste pierre i'edifieray mon Eglise*, fait autant a ce propos que rien. Car Christ ne dit pas, Sur toy, Pierre, ie bastiray mon Eglise: mais sur ceste pierre, de laquelle S. Pierre a eu son nom, cōme

Jean 21, 15.

Matt. 16, 18.

S. Au-

S. Augustin l'enseigne. Ceste foy, dit le Seigneur, que tu as confessée, ceste confession que tu as faicte est vne pierre ferme & vn fondemēt assureé particulieremēt de toy, & generalement de toute l'Eglise ensemble. Au regard de ceste pierre tu es Pierre, comme ie t'ay imposé le nom, & a mesme regard l'Eglise demeurera biē fondee eternellement. Voila l'intelligence telle que le passage requiert, & que les saincts Peres ont donnee d'vn commun consentement: comme il a esté cent & cent fois remonstré. Comment pourroyēt les Iesuites cuisiner ce passage pour en faire au Pape quelque bon confortatif? car il n'y a rien a ce propos. Quant au septiesme, 7 c'est biē faict aux Catholiques de ne point adorer vn Dieu de paste: combien que ie crain que le simple peuple entre eux ne l'entende pas ainsi, mais s'y fourre plus grossièrement qu'il ne faut, en matiere d'adoration. Toutesfois ils doiuent bien penser que ceux qui les blasment de cela, ont vne maniere fort simple d'argumenter: Selon vostre auis, disent ils, ceste oublie q̄ vous monstrez & pourmenez & adorez est Dieu: or est elle de paste, cōme nous sauōs tresbien: vous adorez donc vn Dieu de paste. Ils respon-

*Serm. 13 de
Serbis Do-
minis.*

dent, Ce n'est plus paste, mais est Dieu, d'autant qu'il se fait vne conuersion sacramentelle de la substance du pain & du vin au corps & au sang d'iceluy. Voila qui va fort bien: car nous concluons de leurs propres paroles; Selon q̄ la cōuersion est, ainsi est la substance des choses: or la cōuersion est selon la nature des Sacrements: dōques il faut bien dire que la substance soit selon la nature des Sacremēts. Et qu'est ce ie v^o prie, de la cōuersion sacramentale? ce n'est pas vn changemēt de substāce: changemēt de substāce se fait par corruptiō de l'vne & generatiō de l'autre. Quelle cōsciēce pourroit supporter cela, qu'aux Sacrements il y eust corruption & generation? La substāce del'aigneau Paschal ou des Sacremēts de la Loy ne se changeoit pas au corps ou au sang de Christ: l'eau du Baptesme n'est pas cōuertie au sang d'iceluy, cōme quād le Seigneur chāgea l'eau en vin; mais seulement est sanctifiee par l'ordōnāce de Dieu, a l'analogie & vsage legitime des Sacrements. L'analogie ou pportiō des Sacremēts est, q̄ deux choses y soyent, le signe, & la chose signifiee; qu'entre ces deux choses il y ayt cōformité, nō cōuersion ne cōfusiō quelconq̄, & q̄ le tout soit ordōné de Dieu avec p̄mes se de grace. Quāt a l'vsage, les fideles le sen-

tēt, le sauēt, & en iouisēt. Telle est la sanctificatiō q̄ les anciēs Peres ont appellee conuersion, pource qu'vne chose cōmune estoit cōuertie en chose saincte es Sacrements de l'Eglise de Dieu. Pourquoi la font ils autre au S. Sacrement de la Cene? Car ils ne peuuēt eschapper en sorte q̄ ce soit qu'ils ne confessent l'vn ou l'autre: si ceste cōuersion est sacramētale, elle n'est point autre q̄ celle qui est es autres Sacremēts: si elle est autre, elle n'est donc pl^o sacramētale. Autāt est il de l'adoratiō. Car nous ne nyōs pas la p̄sence du corps de nostre Sauueur au Sacremēt, selō laquelle no^o mangeōs sa chait & beuuōs son sang en nourriture de nos ames a vie eternelle: mais bien disons no^o qu'il ne veut pas estre adoré au pain ou au vin du Sacremēt. Car toute l'adoration q̄ Dieu demāde auiourd'huy est, q̄ no^o l'adoriōs nō point en circomscriptiō de lieu, mais en esprit & verité: dōt s'ensuit necessairemēt q̄ nous ne deuōs vser d'aucune adoratiō qu'ō appelle locale, s'il n'y en a ordōnāce particuliere. Or qui est l'ouurier q̄ nous pourroit icy descouuir quelq̄ cōmandemēt ou ordōnāce particuliere de Christ: certes il n'apas dict, hauffez, baiffiez, pourmenez, adorez: mais bien ail dict, *prenez, māgez, cecy est mon corps.* La promesse est telle, *cecy est mon corps*; l'or-

Icā 4, 23.

donnance est, *prenez, mangez, faites cecy en memoire de moy.* Nous embrassons la promesse du Seigneur Iesus a nostre consolation: pourquoy l'appliquerions autrement que selon son ordonnance, qui seroit nostre perte & destruction? Nous oyons volontiers ce qu'ils confessent touchant la parole de Dieu, que *c'est la regle trescertaine, veritable, & infallible du vouloir de Dieu & suffisante a salut*: & prions Dieu pour eux de tout nostre cœur, qu'ils l'aprouent & exposent d'orenauant selon l'analogie de la foy Chrestienne, & le cōsentement des anciens Peres orthodoxes & veritables en l'Eglise. Mais quād ils nyēt qu'ils aioustēt ou diminuēt a la parole de Dieu, ils s'oublient estrāgemēt. Car sans aller plus loin, n'est ce pas aiouster, quād ils aioustēt l'adoratiō au Sacremēt de la Cene par dessus l'ordōnāce de Christ? n'est ce pas diminuer, quād ils abolisēt le signe? N'est ce pas aiouster, quād ils ordōnēt vn Pape & toute sa hierarchie? quād ils cōmandent les images? l'adoratiō & inuocatiō des saīcts? le liberal arbitre? les merites? les traditiōs de l'Eglise Romaine? N'est ce pas diminuer, quād ils font Christ mediateur seulemēt de la redēption? quād ils defendēt aux Chrestiens de s'asseurer que
Christ

Christ habite en eux par son Esprit, & les appaisent d'vne foy implicite; & mille autres fredaines, d'ot partie ne touche poit, & partie repugne a nostre foy & salut? Pour les expositiōs de Calvin, Luther, Bucer, & autres, no^r ne nous formalizōs point. Car cōbien q̄ nous croyōs fermemēt q̄ ces personnages là n'ont pas sciemmēt corrompu & falsifié l'Escriture, mais y ont procedé en reuerence & simplicité: toutesfois nous laissons a Dieu & a sa parole toute autorité, & a tous fideles le iugement pour examiner en pieté les escrits d'iceux par la parole, de laquelle ils n'ont pas voulu estre maistres comme le Pape, mais disciples toute leur vie. Quant a la iustification, les paroles sont bonnes, que nostre iustificatiō est fondee sur les merites de nostre Seigneur Iesus, & tesmoignee par bonnes œures: bien entēdu qu'elle est toute fondee totalemēt, & consiste seulement es merites de Christ seul, & non d'aucune creature en sorte que ce soit. Si cela est, nous louerōs Dieu qu'ils sont d'acord en cela avec nous selon la regle de sa parole, & qu'ils renoncent au leuain des merites humains, que leurs peres & compaignons ont de long temps pestri au grand dommage del'Eglise de Dieu.

*yeux de la pape
ou de ceux qui*

- 10 Le dixiesme poinct ie ne say a vray dire ou ils l'ont veu, n'ouy: & deuoyent bien a bon droict en monstrier quelque chose. Car c'est vn poinct dont nous louons iournallement Dieu, qu'encores la doctrine de la sainte Trinite est ainsi demeuree en ces grandes & horribles tenebres de l'Eglise Romaine. Mais si aucun a vsé de telles paroles, c'aura esté par consequéce. Comme par exemple, si quelcun disoit: l'Eglise pretendue Romaine ne reconnoist point, que Christ seul face entierement & pleinement tout ce qui est requis a l'office d'un vray & parfait Mediateur: & si cela est vray, ce n'est pas vn vray Christ, mais vn faux qu'elle adore. Tels propos ne se disent pas directement au regard de l'essence diuine, ny de la personne de Christ, mais se tirent a la personne au regard de son office par quelque consequence. Parquoy c'est a tort qu'eux mesmes nous calomniét en ceste cause.
- 11 Maintenant il appert que ce ne sont point mensonges, ne fausses suppositions, que nous auõs alleguées iusqu'a present. Mais quant a eux, comment osent ils alleguer qu'ils ayent aujourd'huy des Martyrs en Angleterre & ailleurs? Ceux qu'ils appellent Martyrs, ce sont conspirateurs

Deus in se
 et in se
 in se

teurs cōtre l'estat du Royaume & le repos public, comme il est aisé a voir par tous leurs proces & les actes publics, gens qui veulent sous le manteau de reformatiō dechasser tumultuairement la Royne d'Angleterre, partager le Royaume, & par la ruine d'iceluy introduire leur regne & tyrannie. Si ceux là sont Martyrs qui veulent faire vn si grād & horrible brigandage, que fera ce des petits brigandeaux? ou seront pieté & iustice, si le monde couronne au iourd'huy l'impieté & iniustice du titre de martyre? Vray est qu'ils ne le font pas d'eux mesmes, ains estās enyurez d'vne persuasiō vaine de l'autorité du Pape. Mais d'ou a il ceste autorité? car nous auōs cy dessus mōstré qu'il se dit a fausses enseignes, sans fondement & sans raison, chef de l'Eglise. Et ores qu'il fut chef d'icelle, successeur de S. Pierre, nous sommes enseignez par la bouche de Christ, q̄ iamais ne fut dōnce a Pierre vne telle autorité: voire & q̄ plus est, que Christ mesime n'en a point voulu vser en matiere de partage, ne de grādeur, ne de iugemēt criminel. Est il lieutenant, & entrepréd plus que sō Seigneur? est il successeur, & rōpt les limites sacrez de sa succession? Ce q̄ nous disons de leur Eglise & doctrine au reste, n'est point caché. Nous disons que

Luc 12, 14.

Matt. 20, 23.

Iean 8, 11.

l'Eglise Romaine est Eglise, mais en laquelle l'Antechrist faict son siege. Si nous specifions en cela plus que S. Paul, qu'ils pésent que S. Jean en a encores spécifié plus que nous ne disons: pource que nous pourriôs bien dire d'auantage en verité, mais nous ne disons non plus que ce a quoy la pieté & charité nous forcent. Pour le regard de la doctrine, nous ne disons pas qu'elle est *toute diabolique, pleine d'erreurs, &c.* mais bien disons nous autât que nostre cōsciēce est instruicte par la parole de Dieu, qu'elle a encores quelque reste de bon (cōme singulieremēt est le poinct de la saincte Trinité) mais qu'elle a sans comparaison plus de mauvais & pernicieux leuain, cōme il sera par-apres demonstré. Quant a ce qu'ils disent pour la fin, touchât la forme de pieté, qu'elle n'est point entre nous, ou s'il y en a quelque peu, que nous l'auons par fignerie & imitation, il nous est aussi aisé de le nyer, comme ils trouuent aisé de l'asseurer si hardiment. Car premierement ils se font iuges de nos cœurs & pensees, qui est seulement de l'office & puissance de Dieu. D'auantage il ne faut que la croix & l'histoire de nostre temps, pour les conuincre de ce qu'ils disent faussement, que nostre doctrine

h. ref. d. e. e. r. j.

12

ne eleue l'homme en vne liberté charnelle & mondaine qui le precipite es enfers, & la leur au contraire. Cōment seroit le chemin de liberté charnelle en vne doctrine de croix, d'afflictions, & de combats assidus? Car nous voyons que ceux qui s'appellent Catholiques, sont en cela vrayement d'accord, qu'ils suscitent des afflictions de toutes parts pour nous exterminer de la terre des viuans. cela ne se peut acorder a ceste liberté charnelle qu'ils nous reprochent. Et au contraire, comment seroit le chemin d'humilité en la doctrine d'iceux, veu que ce n'est que toute pompe, grandeur, fierté, presumption de soy, opiniō de merites qui regne & cōmande aux Papes, Cardinaux, Euesq̄s, & autres leurs supposts? voire iusques là que finalement les pures consciences sont lancees en desespoir, ou a tout le moins en desfiāce pour dire en l'article de la mort, ô si nous sauions ou nous allons: comme, hélas, cent mille exemples le declarent iournallement. L'histoire de nostre temps au reste monstre assez, si nous auons plus profité d'eux, que nō pas eux de nous, veu qu'ils ont restabli les exercices des Catechismes, escoles, & autres choses a l'enui des nostres. Si les nostres sont sin-

geries, Dieu le connoist, lequel nous supplions ardemment pour eux & pour nous, qu'il nous face a to^r la grace d'estre ialoux en bien, & non point singes a contrefaire sans pieté ne raison, afin que nous croissions a l'enui, & tendions tous a qui mieux mieux au Royaume de Dieu.

La lecture des liures susdicts luy ont donné occasion de passer outre, c'est a sauoir de s'appliquer du tout a refueilleter les liures des Peres anciens: & luy furent mis es mains premierement Vincent Lirinensis anciennement fidele seruiteur de Dieu, qui viuoit il y a plus de 1200 ans: item les epistres de saint Ignatius disciple de saint Iean, saint Augustin de la cité de Dieu, les œuures de saint Cyprian & de Tertullian: & ainsi petit a petit quitant les escrits des Protestants, il s'adonna totalement a examiner les Peres. Il trouuoit en la lecture d'iceux vne toute autre forme de religion, pieté, & modestie, que celle qui s'observe parmy les Protestants. Il trouuoit semblablement que les abreges & lieux communs d'iceux, qu'on exhibe aux simples en leurs escoles, estoient falsifiez, corrompus, pleins de bourdes & de mensonges. Qui fut cause, tant pour micux s'exerciter en la lecture desdicts Peres, que pour connoistre & remarquer la verité, qu'il se meit a en
tirer

tirer un sommaire en forme de lieux communs: commençant a ceux qui ont vescu tost apres les Apostres, & finissant au temps des Scholastiques. Ce qu'il feit, non point a la facon des Protestants, semblables a la mousche, qui s'arreste sur la roigne ou la gale, laisse le corps sain & entier, (ils nous aportent cõire les Catholiques quelques sentences ambigues tirees de quelques Peres, ne se soucians du reste, si beau & si docte puisse il estre, ny de ce qui precede ou suit apres: en quoy iniquement ils abusent desdicts Peres & leur font tort) ains regardant quelle estoit la religion & la forme de discipline de leur temps, ils la confermoit par la parole de Dieu & leurs propres escrits.

Si la doctrine des escriuains pretendus Catholiques de nostre temps eust esté d'une mesme forme & constante en tout & partout, nous ne doutons point qu'ils ne nous en eussent allegué quelques re-
 taillons pour verifier les choses qui maintenant ont esté refutees. Mais puis qu'ils ne l'ont point fait, i'estime que i'ay moins de necessité de leur demander les noms & passages de leurs auteurs, qu'eux n'auoyent de les dire & alleguer a leur propos.

Or puis qu'ils glissent *vallée*
Propos

tout doucement a l'autorité des Peres anciens sous couleur d'un deuoteux Catholic comme Iean Haren a esté, qui a ainsi tenu le gouvernail (comme ils disent) au cours de ses estudes, nous passerons a ce propos.

Et premierement nous pouuons bien assureur les lecteurs Chrestiens, qu'encores que nous tenions en matiere de foy la seule Escriture pour regle, comme aussi les anciens Peres ont fait, que toutesfois s'il se faut tenir a eux, nous auons desia gaigné, Dieu mercy, la meilleure partie de nostre cause, voire par le tesmoignage de ceux là mesme qui sont icy nommez. Il n'y a point en iceux d'autre forme de religion, pieté, & modestie, que celle que nous enseignons & que nous croyons en nos cœurs, quoy que nous en fouruoyons trop souuēt par ignorance & mesgarde, & donnions, helas, aux autres par trop d'occasion de blasmer le nom de Christ & sa doctrine en nos infirmités. D'auantage nous pouuons bien aussi affermer deuant Dieu & son Eglise (car i'en suis assure) que nul de nous n'a sciennēt extrait ou dressé des lieux communs falsifiez ou corrompus pour abuser personne que ce soit. C'est vne calomnie euidente, contre laquelle tous nos escrits rendent si
clair

clair tesmoignage, que les enfans mesme
 la pourroyent connoistre, & nous en fai-
 sons iuges nos propres aduersaires en leurs
 consciences deuât Dieu. Car tant s'en faut
 que nous corrompions ou falsifions des
 passages, qu'au contraire nous n'auôs qua-
 si plus grand cōbat auiourd'huy, que pour
 conseruer les escrits des Peres anciens en
 leur integrité. Qui sont ceux qui y aiou-
 stent? les Catholiques pretendus. Qui sont
 ceux qui y roignent? les mesmes. Qui sont
 ceux qui y changent? les mesmes. voire a-
 ioustent, roignent, & changent non seule-
 ment des passages, mais des liures entiers:
 & deprauent les autres par leurs censures,
 qu'ils appellēt corrections. Tesmoins sont
 les censures des facultez Theologiques, les
 censures du Concile de Trente, & depuis
 encores l'Index expurgatorius, qui n'ague-
 res a esté esuēté par vn singulier benefice
 de Dieu pour estre vn miroir a iamais, ou
 la posterité remarque l'infidelité de ces
 enfans ingrats enuers les cēdres des sainctz
 Peres, de la succession desquels ils se van-
 tent si hautement. Mais quoy? il n'est pas
 besoin de beaucoup de paroles pour refu-
 ter leur dire, & confermer le nostre: car
 leurs allegations qui s'ensuiuent, & qu'ils

Nota
 Index expurgatorius
 sig. in quo patet
 supra falsifior

ont si soigneusement digerees par petits lieux communs parleront d'elles mesmes, & nous iustificeront de foy contre toutes leurs calomnies & quolibets. Car au reste quant a Haren, ie say que iamais il ne se donna tant de pene, comme on a forgé icy. Mais possible qu'vn de ces iours la pressé des Iesuites nous forgera ces lieux communs, & ne souffrira point qu'ils demeurent plus long temps en tenebres. S'ils le font, ie les aduerti qu'ils se doiuent biē fouvenir de ce qu'a dict vn des plus auancez en leur societé a Couloigne l'annee passée, que Iean Haren n'estoit qu'vn brouillon & ne faisoit rien qui valust. Car c'est vne chose asseuree, que s'il y a en ces lieux communs de Iean Haren quelque chose a façon, elle dementira le titre du liure: s'il n'y a chose qui vaille, nous recōnoistrans vrayemēt le pere au visage de l'enfant, & confesserons hardiment que c'est vne piece dudict Haren.

Or lesdicts Peres luy ont enseigné ce qui s'ensuit. Premièrement, que ceste doctrine, qu'auec feu, glaiue, violence, & toute autre outrance les Protestans affligent, dechassent, & taschèt d'exstirper s'ils pouuoÿt, est neantmoins la mesme religion ancienne, pour laquelle vne infinité de

de Martyrs ont souffert, & que tous les Docteurs de l'Eglise tant Grecs que Latins depuis le temps des Apostres ont tousiours creu, receu, & enseigné aux Chrestiens par toutes les quatre parties du monde: comme verrez par ce petit discours qui suit.

Par l'autorité des Peres anciens Haren se fait fort avec ses maistres de nous montrer deux choses: l'une que la doctrine de la Papauté est la doctrine catholique & Apostolique: l'autre, que nostre doctrine est toute tirée des anciennes heresies refutées & conuincues de longue main. Nous nyons l'un & l'autre, & disons qu'ils sont bien loin de leur conte es preuues qu'ils en pensent amener cy apres. Venons doncques a ouyr & examiner leurs preuues sur le premier point qu'ils pretendent, que leur doctrine est ancienne & orthodoxe.

D V BAPTESME.

Anciennement l'on souloit prester le serment a Dieu le Createur au Baptesme, qui est l'entree des Chrestiens en l'Eglise, en la mesme forme, maniere, & ceremonies que nous faisons aujour d'huy en l'Eglise catholique, si comme avec l'onction, exorcisme, adiuration, & signe de la croix. Tertullian

voisin des Apostres au liure qu'il a intitulé de
 resurrectione carnis, au liure de corona mi-
 litis Christiani, contra Praxeam, & contre
 Marcion, voire en vne infinité d'autres lieux,
 ouuertement il nous demonstre que telle estoit
 la coustume de baptizer de son temps, & que
 par succes des le temps des Apostres ils auoyent
 appris de faire ainsi. Sainct Cyprian martyr
 liure 1 epistre 12, Origene homilie 12 sur les
 Nombres, Sainct Iean Chrysostome homil. d'A-
 dam & d'Eue, item sur la premiere aux Co-
 rinthiens chapitre 4, & sur le premier chapitre
 aux Ephesiens. Basil. du sainct Esprit,
 chapitre 27 & 15. Sainct Ambroise li-
 ure 1 des Sacremens, chapitre 1: liure 2 chapi-
 tre 5: liure 3 chapitre 1. Au temps de sainct
 Augustin l'on vsoit des mesmes ceremonies au
 baptesme, comme l'on fait auiourd' huy en l'E-
 glise catholique. Voyez son commentaire sur le
 Psal. 30, item de la Trinité liure 15 chapitre 16:
 item contre Iuliam Pelagian liure 6 chapitre 8:
 item en l'epistre 105, & en vint autres places
 de ses liures. Arnobius excellent pere en
 l'Eglise escrivant sur le Psalme 25, & Rabanus
 Maurus au liure premier de l'institution des
 clerics, chapitre 27: voire tous les anciens Do-
 cteurs ont grandement eu en estime & reue-
 rence les ceremonies baptismales, que les Prote-
 stants

stants reprouuent tant.

Nous auons en ce poinct & es autres
 fuiuans a discernier dextrement ce qui est
 de l'essence ou substance des Sacremens
 & ce qui est de droit diuin, d'aucc les autres
 dependances, & singulierement celles qui
 sont de droit qu'ils appellent positif, ou de
 la tradition des hōmes. Ce que les Chre-
 stiens faisans leur entree en l'Eglise par le
 Baptesme souloyent prester le serment a
 Dieu & a nostre Seigneur Iesus Christ, cela
 est de la substance du Baptesme: mais les
 formes & ceremonies dōt il est puis apres
 parlé, ne sont pas de la substance des Sacre-
 mens ny de l'ordonnance de Dieu, ains de
 la tradition des hommes. Que ces traditiōs
 ne soyent point de Christ, ne des Apostres,
 les Iesuites mesme le nous confessent sans
 sonner mot: car en tout ce traicté ils n'alle-
 guent quasi point leur exemple ne leur au-
 torité. Il s'enfuit donc qu'elles sont proce-
 dees de personnes meues de quelque zele,
 qui toutesfois n'estoyent garnies ny d'au-
 torité telle que les Apostres, ne de commā-
 dement special pour ce faire. Or cōbien
 que cela nous est assez pour monstrier que
 nous nous tenons a la vraye ancienneté &
 a l'ancienne verité que l'Eglise a receue de

Christ & de ses Apostres, a laquelle ancienneté & verité nous sommes necessairement obligez, & de laquelle nous sommes tres-bien contents sans autre accessoire, comme estant suffisante a salut : toutesfois pour ne point redire souuent vne mesme chose, nous parlerons icy quelque peu des traditions humaines, & avec tel fondement que chacun verra ce qui en est, s'il n'est au eugle de volonte.

Les traditions humaines sont celles qui ne sont pas ordonnees de Christ, & par consequent n'ont pas esté obseruees tousiours, par tout, ne de tous, mais ont esté ordonnees des hommes selon l'auis & l'occasion du temps, du lieu, & des personnes. Exemple. l'Eglise ancienne au temps mesme des Apostres deuant la communion de la sainte Cene vsa du banquet charitable dont il est fait mention en l'epistre S. Iude, & en la premiere aux Corinthiens: & en ce banquet tous participoyent fraternellement des biens qui leur estoient presentez, combien que les Apostres n'en eussent point fait d'ordonnance. La Cene donques se faisoit en l'Eglise tousiours, en tout lieu, & de tous: mais quant a ce banquet il ne s'est pas fait tousiours: car il a commance apres l'institution

tution & administratiõ de la Cene, par qui que cela ait esté introduit. Aussi ne s'est il pas fait en tout lieu: car mesme saint Paul 1 Cor. 11, 20. voyant l'abus qui en reuenoit dont la sainte Cene du Seigneur estoit indignement profanee, le defendit a l'Eglise de Corinthe, & les rappella pour la voye plus asseuree a la simple ordonnance de Christ qu'il leur auoit baillee. Aussi n'a il pas esté fait de tous: car il ne se faisoit pas mesme des Apostres, ne des Eglises qui s'estoyent cõtentes de leur simplicité. Pourquoy cela? pource que c'estoyent traditions humaines, & non ordonnances diuines: obseruations volontaires, non pas obligations necessaires: exercices particuliers des Eglises, non pas generales prescriptions qui obligeassent les autres, beaucoup moins seruissent a les cõtredire, ou faire qu'elles se condannassent les vnes les autres cõtrela regle de charité. Et auourd'huy nous voyons tout au rebours, que l'Eglise pretendue Romaine presse plus les consciences pour ses traditions que pour les loix de Dieu & de nature, & en fait des obligations, prescriptions, & condamnations sur les autres Eglises a son plaisir: ne se sou-

Act. 15, 10.

uenant point du dire de S. Pierre, *Maintenant pourquoy tentez vous Dieu, mettans vn ioug sur la teste des disciples, que ny nos peres ny nous n'auons peu porter?* Or cōme nous auons dict du banquet de charité, aussi est il allé de mesme a l'onction ou au chresme qu'ils appellent, & autres semblables ceremonies. Car l'onctiō & autres semblables sont anciennes voirement a nostre regard, mais point de telle ancienneté que le Baptesme, & n'a poit esté pratiquee par tout, ne de toutes Eglises, mais a esté permise a la liberté d'icelles. Voire qui plus est, elle n'a pas esté ainsi receue en l'Eglise Romaine iusqu'à ce que le Pape Syluestre (qui vefquit du temps de l'Empereur Constantin) en eut faict l'ordonnance: comme elle est recitee par Rabanus. *Nous lisons, dit il, es Actes des Peres, que le Pape Syluestre ordonna en l'Eglise Romaine, que comme l'Euesque seul a puissance & priuilege de faire le saint chresme, & signer avec ledict chresme celuy qui est baptizé par l'impositiō des mains a cause de la suasion des heretiques, qu' aussi le Prestre oigne du mesme chresme celuy qui est baptizé & leué hors de l'eau, &c.* l'ameneray encōres vn autre exemple, afin que la chose soit d'autant mieux éclaircie. Les Eglises d'Afrique com-

*Lib. I. de in-
stit. clerice.
cap. 28.*

com-

communement au Baptesme ont aussi tenu ceste ceremonie, que l'on dōnoit agouter laiēt & miel a ceux que se leuoyēt hors de l'eau du Baptesme, puis vne semaine de long ils s'abstenoyent des lauemens ordinaires. Ceste ceremonie n'a point esté tousiours, ne par tout, ne receue de tous: mais au contraire a perdu son cours puis apres, entre ceux là mesmes qui l'auoyent si soigneusement & deuotement obseruee. Si dōques l'onction & autres semblables ceremonies que la Papauté recommande si hautement, ne sont point de l'ordonnance de Christ, ne de ses Apostres, ains ont esté introduictes par quelques personnages pē sans bien faire, les vnes plus tost, les autres plus tard apres le temps d'iceux, les vnes en vn lieu, les autres en plusieurs par consentement ou imitation, iusqu'a ce que le venin de superstition a saisi toutes les parties du corps mesme par la tyrannie de l'Eglise Romaine; quelle raison y ail de nous obiecter l'anciēneté en telles choses? Nous appellons a l'anciēneté de l'institution de Christ, qui a donné le Baptesme en toute simplicité: nous appellons a l'obseruation des saincts Apostres, desquels nous auons receu ce que le Seigneur leur auoit baillé:

*Tertull. lib.
I contra
Marcio. lib.
de corona
militis.*

1 Cor. II.

nous appellōs a la simplicité des personna-
 ges Apostoliques: nous appellons a la pieté
 des Eglises, qui long tēps apres n'ont vsé de
 telles ceremonies & mesmes en ont aboli
 aucunes, supportās fraternellemēt celles q̄
 en vfoyēt sans faire schisme ne diuisiō pour
 cela: brief nous appellons a Iesus Christ,
 cōme au chef & espoux de l'Eglise & Sau-
 ueur de son corps, cōtre la tyrānique & for-
 senee violence de ceux qui ont tourné les
 traditiōs en superstitions, obscurcissent &
 aneantisēt pour elles le benefice de Christ
 & ses ordonnances sainctes, entreprenent
 autorité sur les autres Eglises, prononcent
 leurs iugemens & condānations sans iuge-
 ment ne raison, & les executēt sans miseri-
 corde sur les poures mēbres de nostre Sei-
 gneur Iesus. Car cela n'est ce pas destruire
 pour de l'huyle, du sel, & du crachat ceux
 pour lesquels Iesus Christ est mort? n'est ce
 pas condamner le seruiteur d'autruy? En-
 cores faut il que nous aioustiōs vn poinct:
 c'est que beaucoup de telles obseruations
 estoient simplement historiques pour sou-
 uenance de quelque histoire & benefice
 de Christ, cōme est le souffle dont ils vsent
 encores a la Papauté disans *Effeta* en lieu
 de dire *Eppateach*: les autres estoient do-

gmaticques seruâtes a quelque instruction: & les autres tactiques par maniere de dire, appartenantes a l'honnesteté & a l'ordre de l'Eglise. Or est il certain que l'on ne sauroit monstrier obligation plus grande qu'a celles qui sont requises selõ l'ordre & honnesteté en l'Eglise de Dieu. Car les predications & Sacremens sont ordonnez pour doctrines & histoires perpetuelles en l'Eglise de Dieu: & si les Pasteurs se veulent bien aquiter de leurs charges, ils seruiront plus par ces simples moyens que Christ a cõmandez qu'ils ne peuuent faire par cent mille inuentions. Mais des autres obseruations il est dict, *Tout se face honnestement & par ordre.* Or celles cy mesmes qui concernent l'honnesteté & l'ordre public, n'obligent point sinon autant qu'elles aident l'Eglise, & doiuent estre abolies & changees si elles commencent a seruir d'empeschement & se tourner en superstition & gehenne des pures consciences. Combien plus donques celles que la fantasie des hõmes a ordõnees a doctrine ou remẽbrance historique sans iuste occasiõ & necessité? Nous auõs esté icy vn peu plus longs, pour ce q'ceste matiere apartiët aussi aux poincts qui s'ensuiuent apres. Maintenant parlons

1 Cor. 14,
40.

des poinçts ceremoniaux qui nous sont icy obiectez.

Nous auons clairement mōstré cy dessus que c'est del'onction, & que c'a esté vne ceremonie qui a la lōgue a esté fourree en l'Eglise de Dieu. Quāt a l'exorcisme & a l'adiuration, ce sont choses vrayement anciennes, mais tresmal entendues cōmument en l'Eglise Romaine. Car *exorcisme* proprement en Grec ne signifie pas vne coniuuration qui chasse le diable hors du corps, mais signifie abiuratiō ou renoncement faict par serment. Or ces deux ceremonies, abiuration & adiuration, estoient conioinctes des le commencement au sainct Baptesme. Car quand les personnes eagees se presentoyent pour estre baptesees, comme il a falu faire en l'Eglise primitiue, le Ministre les faisoit abiurer, c'est a dire, renoncer au diable & a ses ceuures; puis tout ensemble les adiueroit, c'est a dire, les obligeoit par sermēt a nostre Seigneur Iesus Christ. A raison dequoy le Baptesme est appellé Baptesme de repentance, & est dict aussi que les Iuifs venoyēt a Iean pour estre baptesez de luy cōfessans leurs pechez. Et pleust au Seigneur que les Ministres de l'Eglise pretendue Romaine
en

en vſſent en telle ſimplicité comme l'E-
 glife primitiue. Mais il en eſt allé bien toſt
 autrement. car aucuns voyans que noſtre
 Seigneur Ieſus auoit chafſé les diables hors
 des demoniaques diſant, Eſprit immonde
 ſors dehors; ils ont aiouſté au Bapteſme ce-
 ſte imitation & ceremonie hiſtorique, pē-
 ſans que ceſte piece venoit fort bien a pro-
 pos. Nous reconnoiſſons donc l'exor-
 ciſme, c'eſt a dire, l'abiuration des fideles,
 & l'adiuration auſſi pour choſes ſainctes
 & neceſſaires au Bapteſme: mais point ce-
 ſte coniuuration du diable procedante d'v-
 ne ſotte imitation, & qui a engendré en la
 doctrine du Bapteſme pluſieurs vaines &
 fauſſes opinions.

Reſte le ſigne de la croix: duquel que
 ſauroyent ils dire autre choſe, ſi non que c'a
 eſté vne tradition de meſme eſtoſſe que
 l'onction dont nous auons parlé? Et de là
 eſt venu, que les vns l'ont obſerué, les au-
 tres non: combien qu'au reſte tous ont re-
 connu leur ſalut de Ieſus Chriſt & iceluy
 crucifié. De là vient que Minutius Felix
 en ſon liure (qui communement eſt appel-
 lé le huitieſme d'Arnoſte) deuant le tēps de
 Conſtantin le grand, parlant de la croix re-
 ſpond ainſi, *Nous ne ſeruons ny deſirons auſſi*

des croix: mais plus tost vous possible qui consacrez des Dieux de bois, adorerez des croix de bois comme estans des pieces de vos Dieux: & ce qui s'ensuit. Mais depuis le temps de l'Empereur Constantin susdict nous ne nyons point que l'on n'ait fait plein marché de croix en toutes choses. Sôme, quât a l'abiuration & adiuration legitime des Chrestiens au Baptesme, ia a Dieu ne plaise que nous la reiectiō en sorte que ce soit: nous l'auouons & employons selon l'ordonnance de Christ, l'exemple des Apostres, & l'usage de l'Eglise primitiue. Mais bien reprocuons nous cest exorcisme ou cōiuration qui se fait sans autorité, & sans raison apparente au grand detrimēt de l'Eglise de Dieu. L'onctiō & le signe de la croix, pource que ce ne sont pas choses ordonnees de Christ, n'observees de toute ancienneté, ne par tout, ne de tous, mais singulieremēt des Africains, brief qu'elles sont entrees en credit seulement au temps de Cōstantin mesme en l'Eglise de Rōme, & sont tirees en superstitiō plus tost a la ruine qu'a l'edificatiō des poures cōsciences: nous auons meilleure cōscience par la grace de Dieu n'en vfans point, que l'Eglise Romaine ne peut auoir les employant & meslant

meflant au Baptesme Chrestien. A quoy
 faire donques nous aportēt ilstefmoigna-
 ges des Peres en vne chose claire? Tertul-
 lian (qui a vescu 200 ans apres nostre Sei-
 gneur Iesus) Cypriā son disciple, & Orige-
 ne, qui est fuiui bien tost apres, ont esté de
 l'Afrique: qui a esté le quartier le plus em-
 brouillé pour le cōmancement de toutes
 superstitions iusques au temps dudiēt Cō-
 stantin. Leur tesmoignage donc ne peut
 nous faire preiudice es choses qui ne sont
 point de l'ordonnance de Christ, non plus
 qu'il n'a preiudicié de ce temps là a l'Eglise
 Romaine ny aux autres qui n'auoyēt point
 ces obseruatiōs. Quant aux autres, Chryso-
 stome, Basile, Ambroise, Augustin, & Ra-
 banus, ils sont venus apres le tēps de Con-
 stantin, auquel tēps les traditiōs humaines
 ont cōmācé d'auoir la vogue, nō seulemēt
 par la simplicité des bōs & Chrestiens Em-
 pereurs pouffez de zeile sans sciēce en telles
 choses, mais aussi par la ialousie des Euef-
 ques qui seruoyēt a quelques Eglises prin-
 cipales, & notāment de Rōme & de Con-
 stantinoble: qui ne tendirent point tant a
 faire valoir le nom de Christ par vn sainēt
 exercice du ministere, comme a se faire
 valoir les vns par dessus les autres avec tel-
 les inuentions & autres badineries.

Que si ces bons peres n'ont pas voulu rompre l'vnité de l'Eglise a telle occasion, ains se sont accommodez a vne chose receue fans superstitiō, en quelle cōscience maintenant y serons nous contraints par tyrannie indigne & superstition volontaire? Reste q̄ no^s auertissiōs en vn mot le Lecteur, qu'il ne se doit point esbahir de ce que les Peres de la societé de Iesus alleguent Arnobe, qui fut quelque peu de temps auant ledict Constantin: car ils font cela suiuant leur fidelité acoustumee, comme pourra voir quiconque cherchera le passage qu'ils alleguent pour preuue de leur dire. Il n'y a pas vn seul mot en tout ce Pseaume, qui se raporte a cela. que iugeroit on donques de telles allegations?

DV SACREMENT DE CONFIRMATION.

Le sacrement de confirmation, qui estoit en usage des le temps des Apostres, comme il appert par le 8 des Actes, & du 6 aux Hebrieux, acoustumé entre les Peres iusques auiourd' huy, mesmes a present est tenu & obserué entre les Protestans Anglois. C'est vne temerité trop effrontee a Calvin, qui confesse ledict sacrement auoir esté en usage au temps des Apostres, de
pre-

prendre ceste hardiesse del oster de l' Eglise. Qui voudra prendre le loisir de regarder ce que les Peres anciens escriuent de ce Sacrement, qu' il regarde les actes du Concile Elibertin, can. 38: celui d' Orleans, canon 3: celui de Laodicee, canon 48: celui de Meaux, celui de Florence, &c. Tertullian au liure de la resurrection de la chair, & au liure du Baptesme. Saint Cyprian liure 1, epistre 12: & en l' epistre a Iulian, & de l' onction du chresme & des autres Sacremens. S. Hierosme contre les Luciferiens. S. Augustin contre les lettres de Petilian liure 2, chap. 104: du baptesme contre les Donatistes liure 5, chap. 19: sur le Pseaume 26, en la preface & ailleurs. Basile le grand au liure du S. Esprit, chap. 27. Theodoret, Cyrille Alexandrin, voire tous les Peres ont eu en grande estime ledict Sacrement, par lequel la grace du S. Esprit nous est communiquee, afin de nous armer contre nos ennemis visibles & invisibles.

Il n' estoit besoin en sorte que ce soit que Messieurs les Iesuites recueillissent par leur nouice Iean Haren vn tas de passages pour nous prouuer ce que nous confessons: car cela s' appelle en bon langage perdre son temps, & ses penes. Mais pource qu' il y a fort grande difference entre l' vsage le-

gitime d'une chose & la corruption d'icelle, & qu'ils n'ont autre but que de couvrir leurs badinages avec le nom & le titre des choses saintes; nous deduirons en brief ce qui semble appartenir a ce propos pour l'esclaircissement d'iceluy. La sainte Escriture appelle Imposition des mains ce que l'Eglise ancienne a nommé Confirmation. Or ceste imposition estoit vne ceremonie par laquelle ceux qui estoient en quelq vocation benissoient les autres au nom de Dieu, les recommandoient par prieres, & les confermoient de la grace de Dieu en leur vocation. Or il y a deux sortes de vocation en l'Eglise: l'une est la vocation de Chrestienté commune a tous fideles: l'autre est la vocation singuliere, par laquelle vn homme estoit appellé en quelque administration pour seruir a l'Eglise de Dieu. Il nous falloit dire cecy, pource que ces bons aduocats de la Cōfirmation les confondent lourdement en cest endroit allegans le 8 des Actes avec le 6 de l'Epistre aux Hebreux. Car es Actes il est manifeste q̄ S. Luc parle de l'imposition des mains par laquelle vn nombre des habitans de Samarie a esté ordonné en l'administration de l'Eglise, pour le regard de quoy ils ont

ont receu le S. Esprit, c'est a dire, les dons
visibles d'iceluy pour les employer au ser-
vice public. Et pourtant cela ne peut estre
confondu bonnement avec l'imposition
des mains ordinaire & commune a routes
personnes Chrestiennes, d'ont l'Apostre
aux Hebrieux parle. Parlons donc main-
tenant de l'imposition ordinaire & com-
mune. Ceste imposition donc ancienne-
ment a suivi le Baptisme d'un tenant par
maniere de dire, lors que personnes eage-
es s'estoyent presentees a iceluy. Car in-
continent auoir esté baptizez en Christ, le
Ministre les benissoit au nom d'iceluy, les
recommandoit par prieres publiques, &
les confermoit de la grace de Dieu en leur
nouuelle vocation de Chrestienté par l'im-
position des mains. Mais quand c'esto-
yent enfans des Chrestiens que l'on auoit
presentez au Baptisme en vertu de l'allian-
ce de Dieu, on n'vsoit pas sur le champ
enuers ceux cy de l'imposition, ains on
attendoit le temps qu'ils eussent profité en
eage & en sciēce de la doctrine Chrestien-
ne. Alors ils venoyēt s'asseoir entre les Ca-
techumenes, & rendoyent raison de leur
foy: de laq̄lle le Ministre satisfaiēt leur im-
posoit les mains, & avec ce signe les benif-

soit, recommandoit a Dieu, & confermoit en leur Chrestienté. Cen'est pas de merueille, si l'Eglise pretēdue Romaine se scandalize des nostres: car elle n'a rien gardé que le signe voire embrouillé de nouvelles traditions, & est ialouse de ce que nous ramenons en vsage la verité par la grace de Dieu, sans que personne de nous pourtant mesprise ou blasme le signe qu'ont obserué en cela les Apostres & l'Eglise primitiue. Qu'ils reestablistent la verité de ces choses, & qu'ils purifient le signe de leurs ordures qu'ils y ont aioustees par dessus la premiere ordonnance: alors les tesmoignages des saincts Conciles & de Peres anciens feront pour eux, & nous avec. Sinon, qu'ils entendent que tous les tesmoignages qu'ils alleguent ne seruent d'vn festu pour maintenir leurs superstitions: mais nous aident totalement en la simplicité de nos obseruations. Quant a ce qu'ils appellent la Confirmation ou imposition des mains Sacrement, nous n'en debatrons point icy beaucoup, pourueu que l'on entende par ce mot de Sacremēt vn signe & obseruation sacree en general. Autrement si on le prend en la signification speciale, cōme on faiēt ordinairement aujourd'huy,
Raba-

Rabanus mesme (qui viuoit il ya enuiron 700 ans) tesmoigne qu' encores de son tēps l'imposition des mains n'estoit pas tenue pour Sacrement en l'Eglise de Dieu.

DE LA MESSE.

Au temps d' Ignace disciple de saint Iean, item au temps d' Irenee disciple de Polycarpe, qui aussi fut disciple de saint Iean, l'on celebroit la Messe par tout, es Eglises tant Greques que Latines. Ledit Ignace escriuant a l'Eglise de Smyrne leur defend de celebrer ladicte Messe sans Euesque.

Irenee a la fin du 32 chapitre du 4 liure, appelle l'Eucharistie l'oblation & le sacrifice du nouueau testament: & afferme que c'est le sacrifice duquel le Prophete Malachie parle au premier chapitre de ses reuelatiōs, qu'on deuoit offrir a Dieu par tout le monde.

Tertullian, qui viuoit au mesme temps, au liure de la couronne du Chrestien dit ainsi, Nous offrons oblations pour les morts chacun an. Il repete le mesme souuent ailleurs en ses escrits.

S. Augustin 137 sermon de tempore dit ainsi, Apres le sermon l'on fait la messe des Catechumenes: & en son liure des confessions, liure 9 chap. 4, il afferme que sa mere Monica requit qu' apres sa mort l'on offrit sacrifice pour elle.

Le mesme saint Augustin liure 22 de la cite de

Dieu, chap. 8, fait mention d'un personnage qui auoit une maison vexee des esprits malins, lesquels on chassa offrant illec le sacrifice du corps de nostre Seigneur Iesus Christ. Sainct Ambroise celebroit la Messe pour l'Empereur Theodose, & continuellement faisoit le mesme pour la conseruation & prosperite de l'Eglise. Sainct Cyprian 4 liure, epistre 5. Epiphanius, Origene, & tous les autres Peres parlent si souuent & si clairement de la Messe, qu'il n'y a que les malicieux & ignorans, qui rappellent en doute si ce mystere est de Dieu, ou point. Mais outre les témoignages des saints Peres, nous auons les Liturgies ou les Messes anciennement celebrees en l'Eglise Chrestienne, tant entre les Greques que les Latines: si come celle de S. Iaques frere du Seigneur, celle de Basile le grand, celle de S. Iean Chrysostome. item la maniere de laquelle on vsoit anciennement a Rome l'an 150 en administrant la Messe, selon qu'il est contenu en l'Apologie de Iustin Martyr: & depuis par Clemet Alexandrin, qui seruoit fidelement l'Eglise de Dieu 200 ans apres la natiuite de nostre Seigneur Iesus Christ. N'est ce point vne impudẽce effrontee a Calvin, de dire q̄ S. Gregoire a inuete la Messe, & qui au parauant l'on ne sauoit que c'estoit? N'est ce point hardiment fait, voire iniquement, aux Protestans de reiecter tous ces Peres pour adherer a

*vn moine Apostat Luther? qui confesse au trait
 été qu'il a fait de la Messe particuliere & de l'ô-
 ction des Prestres, que Satan luy a reuelé que
 la Messe estoit contreuenante a l'ordonnance
 de Dieu.*

Nous auons desia clairement demon-
 stré es articles precedens, que les choses
 sainctes ordonnees de Christ, pratiquées
 des Apostres, & simplement pourfuiuies
 en l'Eglise primitiue, doiuent estre saincte-
 ment discernées de l'abus & de la corrup-
 tion qui a esté fourree en l'Eglise incon-
 tinent, ou quelque temps apres, sous ap-
 arence de saincteté. Le mesme est a
 noter en ce troisieme point, ou la saincte
 Cene de nostre Seigneur est confondue
 avec la Messe de la Papauté, comme si c'e-
 stoit vne mesme chose, la Cene du Sei-
 gneur & la Messe Romaine. Car nous
 reconnoissons vrayement & de tout no-
 stre cœur la saincte Cene selon que les A-
 postres l'ont receue du Seigneur & l'ont
 baillee a la posterité, comme vne saincte
 institution de Christ profitable, plaisante,
 & necessaire icy bas a l'Eglise de Christ: &
 la celebrōs pour telle religieusemēt en nos
 Eglises sans y aiouster ou diminuer a no-
 stre esciēt, pource q̄ la simplicité de Christ

nous est plus chere que la diuersité des inuentiōs humaines qui ne peuuēt seruir que de leuain pour enaigrir la saincte paste que Christ a deposee en son Eglise. Mais quant a la Messe, c'est a dire (afin que nous ne disputions point du mot) quant a ce sacrifice que les Prestres font, comme ils disent, du corps & du sang de nostre Seigneur Iesus Christ pour les viuans & les morts ; nous ne la recōnoissons, aprouons, n'auouons en sorte que ce soit, pource qu'elle est du tout contraire a l'institution & a la propre nature de la Cene que Christ a ordonnee. Car la Cene selon le dire de Christ, est vne commemoration du sacrifice que Christ a faict vne fois de soy mesme en la croix pour l'expiation de nos pechez : la Messe selon le dire de l'Eglise Romaine est vn sacrifice d'expiation. Or nous tenons que le sacrifice de Christ est si parfait, qu'il a esté faict vne fois en la croix & ne se reitere pl^o. La Cene est vn sainct exercice de cōmemoratiō en l'Eglise des viuās pour l'entretiē & accroissemēt de leur foy : la Messe est vn sacrifice & oblatiō qui se faict pour les viuās & les morts : ce qui n'a aucun fondemēt ne preuue en l'Escriture saincte. Brief la Cene est vne ordonnance de Christ, la Messe point,

la cene

la messe

point, comme nous prouuerons incontinent en faisant l'examen des passages qui nous sont icy opposez par l'Escole des Iesuites. Car il n'y est point parlé de la Messe en sorte que ce soit, mais bien de la sainte Cene cōme elle a esté celebree en l'Eglise de Dieu, deuant que ces profanes corruptions s'y fourrassent que la Papauté defend si opiniastrement aujourd'huy. Mais remettans ceste dispute a tant de liures qui en ont esté saintemēt & doctemēt escrits de nostre temps, examinons en brief les fondemens qui nous sont alleguez.

Premierement nous prenons cela pour nous, & est de faict vne confession tacite de l'Eglise Romaine, q̄ la Messe n'est point de l'institution de Christ, quand ils ne font icy aucune mētion du temps de Christ, ne des Apostres, ne des saintes Escritures, lesquelles toutesfois ils ont cy dessus confessé estre suffisantes a salut. Si donc elles sont suffisantes, & ne font mention aucune de la Messe, qu'auons nous donques a faire de la Messe? pourquoy ne nous laisse on contenter de ce qui est suffisant?

Secondement nous nyons qu'elle ait esté celebree, ou chantee, ou dansee au tēps de Polycarpe & d'Irenee, & que les aduo-

cats d'icelle en puissent aporter bõne preuue. Qu'ainſi ſoit, examinons par ordre toutes leurs allegations le plus briuemēt que faire ſe pourra. Ignace dit ainſi, *Ceſte Euchariftie là ſoit tenue pour ferme & aſſeuree qui aura eſtē donnee par l'Eueſque.* Or que leur profite ce paſſage pour la deſenſe de la Meſſe? le ne diriē icy de ces Epiftres d'Ignace: ſeulement ie di que ce paſſage leur eſt doublement cõtraire, vſant de ces deux mots, Euchariftie & Eueſque. Car Euchariftie ſignifie actiõ de graces: la Meſſe (cõme ils diſēt) n'eſt pas actiõ de graces, ne ſacrifice euchariftic pour rēdre graces a Dieu, mais eſt vn ſacrifice d'expiatiõ: ce n'eſt pas vne reconnoiſſance (pour parler en bõ gros langage) mais vn merite. Qu'eſt ce dõques Euchariftie en l'Egliſe de Chriſt, q̄ la Cene d'iceluy? & qu'eſt ce de la Meſſe, qu'vn aneãtiſſemēt de la Cene, & du ſacrifice de Chriſt dõt en la Cene no^o faiſons cõmemoratiõ? D'auãtage par le mot Eueſq̄ ils ne peuuēt icy entendre vne beſte mitree, mais vn ſeruiteur de Dieu q̄ a charge de porter la parole en ſon Egliſe: cõme c'eſt la p̄pre ſignificatiõ & vſage ordinaire es ſaĩctes Eſcritures. Autremēt les poures Egliſes qui n'auoyent point d'Eueſque euſſent eſtē trop greuees d'en aller

aller querir loin : & mesmes aujourdhuy presque toutes les Messes qu'ils font le-royét illegitimes & de neant par le dire d'Ignace. Mais voila ce qu'il veut dire en somme, Que si aucun fors vn Ministre appellé en l'Eglise entreprend d'administrer la Cene, que ce n'est point chose saicte, mais est vne profane & illegitime administration. Irenee liure 4 chap. 32 parle ainsi : *Christ donnant conseil a ses disciples d'offrir a Dieu les primices de ses creatures, non point comme s'il en eust besoin, mais afin qu'eux mesmes ne fussent point infructueux n'ingrats, print le pain qui est des creatures & rēdit graces disant, Cecy est mō corps : & semblablement confessa que le bruuage de la coupe, estant d'une creature qui est selon nous, est son sang : & enseigna l'oblation nouvelle du nouveau testament que l'Eglise ayant receu des Apostres offre a Dieu par tout le monde, comme primices de ses dons a celui qui nous donne nourriture au nouveau testament. Ce que*

Malach. 1.

Malachie entre les douze Prophetes a parauant signifié disant ainsi, Je ne pren point de plaisir en vous, dit le Seigneur toutpuissant, & ne receuray point de present de vos mains : Car depuis le Soleil levant iusques au couchant mon nom est glorifié entre les gens, & en tout lieu encensement & present pur est offert a

mon nom, pource que mon nom est grand entre les gens, dit le Seigneur toutpuissant: signifiant par cela fort clairement, que le peuple du par-avant a cessé d'offrir a Dieu, mais qu'en tout lieu ce present, voire pur & net, est offert a Dieu, & son nom glorifié entre les gens.

Nous auons icy couché tout au lōg les paroles d'Irenee, afin que chacun voye d'autant mieux combien a propos elles sont alleguees pour la defense de la Messe. Premièrement Irenee parle des primices, & nō pas des premier-nez, des primices, di-ie, de bled & vin: lesq̄lles primices on ne sacrifioit pas (car là ou il y a sacrifice, il y a effusio de sang) mais bien les offroit on au Seigneur. Secondement il parle de la Cene, & non point de la Messe, comme les paroles le monstrent ouuertement. Tiercement il dit que c'est vne oblation de reconnoissance, & non point vn sacrifice meritaire d'expiation: *afin, dit-il, qu'eux mesmes ne fussent point infructueux n'ingrats.* Et puis apres, *comme primices de ses dos a celuy qui nous donne nourriture.* D'auantage le Prophete Malachie mesme en ce passage là ne fait mention quelconque de sacrifice en son propre langage: dont il s'ensuit que le mot Grec *θυσια* doit estre exposé premierement selon
l'in-

l'intention de Malachie, puis aussi d'Irenee. Or l'un & l'autre parle de present, & non point de sacrifice: ce que les mots demonstrent en Malachie, & en Irenee la comparaison precedente. Et combien que les interpretes ayent communement rendu le mot Grec, *sacrifice*, & que Haren l'ait voulu ainsi prendre, si est ce que la raison requiert que la version soit plus tost accommodée a l'original, que non pas l'original a la version d'iceluy: & le mot Grec entre les bons auteurs a l'une & l'autre signification, de present & de sacrifice: en quoy les interpretes se sont lourdement abusez audit chapitre & es autres suiuanes en Irenee. Finalement ie prie Messieurs les aduocats de la Messe, qu'ils considerent si leur Messe est vne oblation ou present pur & net, qu'ils ont souillé de tant d'inuentions. Car cela est pur & net qui est selon Dieu en Christ: or la Messe est vn corps, ie di vn monstre composé de toutes ordures & impietez contre la simplicité qui est selon Dieu en Christ. Ie prie donques le Lecteur considerer & iuger combien a propos ces passages de Malachie & d'Irenee sont tirees a la puanteur de la Messe, afin de suiure ce qui est selon Dieu en Christ: comme aussi Irenee l'ex-

posé plus amplemēt es deux chapitres sui-
uans. Tertullian dit ainsi, *Nous faisons*
oblatiōs pour les morts, pour les iours de la nais-
sance, a iour anniuersaire. Et que sert cela, ie
vous prie a la Messe? Car premierement
quelle interpretation est cecy? Nous fai-
sons oblatiōs, c'est a dire, nous faisons Mes-
ses: comme s'il n'y auoit d'autres oblations
que de Messe. Et de quel visage peuent ils
interpreter ainsi les paroles de Tertullian
(qui est vn auteur aussi graue & brief que
nul autre qui soit) veu que deuant il a parlē
de l'Eucharistie? Que veut dire cecy, Mes-
sieurs? Si vous trouuez le mot d'Euchari-
stie, c'est la Messe toute faicte: si vous trou-
uez le mot d'Oblatiōs, c'est la Messe, & nō
autre. Tertullian ne veut pas estre ainsi ti-
repele, ne goufoulé en interpretatiōs. Voi-
la ses paroles de suite: *Nous receuons le Sacre-*
ment de l'Eucharistie, que le Seigneur a commā-
dé a l'heure du manger & a commandé a tous,
nous le receuons es assemblees qu'on fait mesme
deuant le iour, & ne le receuons de la main d'au-
tres que de ceux qui y president. Nous faisons o-
blations pour les morts, &c. D'auantage c'est
vn abus de prendre les oblations pour les
morts au sens que vous prenez. Ce n'e-
stoyent pas oblations qu'on offroit pour la
remis-

remission des pechez d'iceux, ne pour obtenir leur deliurance: mais c'estoyent fondations que les personnes en leur viuant auoyent ordonnees, ou autres personnes auoyent dressées pour l'amour d'elles, afin d'en rendre graces a Dieu, ou en faire solennelle cōmemoration. Si vne personne deuât sa mort leguoit a l'Eglise, au ministre, aux escoles, aux poures, ou autrement quelque oblation annuelle: ou bien si quelqu'un en souuenāce & action de graces faisoit telle oblation pour celuy qu'il auoit aimé en la vie d'iceluy: c'estoit oblation pour les morts. Et en mesme sens parle Tertullia en quelqs autres endroits. Ce n'estoit donc pas oblation q̄ les Grecs appellent hilastique, c'est a dire, d'expiation, mais oblation eucharistique, c'est a dire, d'actiō de graces & de reconnoissance. Que s'il ne leur plaist l'entendre ainsi, pource que nous le disons & montrons clairement: au moins qu'ils le fassent en consideration de ce que l'auteur conioind a ces oblations celles qui se font pour les iours de la naissance. Car ces oblations là ne peuuent aucunement estre prises n'entendues que de la reconnoissance & action de graces que l'on rendoit a Dieu par quelque tesmoignage solē-

nel & anniuersaire, au profit de qui que ce fust. Ne sont ce pas choses qui s'accordent fort bien avec le sacrifice expiatoire pour les trespassez? Voila comment la Messe est bastie en l'air, & n'a poit de tesmoignage es ceuures de Tertullia, quoy qu'ils pretendēt. Les passages de S. Augustin sont alleguez de mesme foy que les precedens. Car premierement au sermon 137 il ne se trouue rien de ce qu'ils disent: peut estre qu'il ya faute au nombre, ou difference entre les exemplaires. Eux mesme aussi sauēt bien que ces sermons ne sont pas tant de S. Augustin que d'autres, cōme d'Eusebe Emisene, de Gregoire, d'Antonius, de Maximus, de Beda, & de quelques autres: & qui plus est, que S. Augustin en ses ceuures qui sont vrayement de luy & recōneus par luy, n'a onques vŕe du nō de la Messe. Toutesfois ie ne doute point que ce ne soit le sermon 237: ou S. Augustin ne sonne mot de faire la Messe, ains de donner congé: *Voicy, dit il, apres le sermō l'on donne congé aux Catechumenes.* Et que tel en soit le sens, il le monstre incontīnēt en disant, *les fideles demureront, on viendra au lieu d'oraison, & ce qui s'ensuit.* Que n'enuoyons nous ces Docteurs aux Grammairiens afin d'apprendre leur

leur Latin, plus tost q̄ de gaster la Theologie si licencieufemēt? Le passage de Monique sa mere au dernier chap. du liure 9, dit tout autrement que ne font les Peres de la Messe. Car voila ses paroles, *Elle ne nous recommandoit point ces choses, ains seulement desiroit qu'on feist memoire de soy a ton autel, auquel elle auoit serui sans laisser passer vn iour.* Il y a certes grande difference entre memoire & sacrifice: voire quād mesme nous prendrons ce mot *memoire* par figure, pour vne oblation memoriale qu'elle a fondee pour tous les ans, encores ne sera ce point sacrifice de la Messe. Car voila ce que S. Augustin veut dire: Les autres quād ils sont au pas de la mort, ordonnēt pour memoriaux qu'ils soyēt enseuelis richemēt, embausmez, ordonnez de sepulchres riches & magnifiques, & autres choses semblables: ma mere nous a ordonné vn memorial meilleur, c'est que to⁹ les ans en l'Eglise telle aumosne soit distribee qu'elle a trouué bon selon la portee de ses biens. Et de ma part ie ne doute point que cestecy ne soit la vraye interpretation, selon que desia es passages de Tertullian nous auōs remarquē chose sēblable. Quāt a l'histoire de Hesperius, duquel la maison fut deliuree des esprits malins en son heri-

rage de Zubedi, quand vn Ministrey eut
 offert le sacrifice du corps de Christ & prié
 pour la deliurance du lieu: ie ne say pour-
 quoy ils prennent plus tost ce sacrifice pour
 la Messe, que pour la Cene, sinon pour ce
 que la Messe leur fait du bien. Autrement,
 ce n'est pas vne chose nouuelle, que le sacri-
 fice du corps de Christ signifie la memoire
 du sacrifice, c'est a dire, la Cene du Sei-
 gneur, de laquelle luy mesme a dict, *faites*
cecy en memoire de moy. Que si leur intètion
 est de mōstrer que ce sacrifice est vne œu-
 ure meritoire, puis q̄ les diables s'enfuyēt,
 ils deuroyent considerer ce que dit S. Au-
 gustin apres, c'est a fauoir q̄ le lieu fut faict
 lieu d'oraisons, là ou les Chrestiens s'assem-
 blerēt depuis pour faire le seruice de Dieu.
 Ce n'a donc pas esté aucun acte meritoire,
 mais la priere de foy qui a chassé le diable,
 & qui a sanctifié ce lieu a l'usage sainct &
 public que le diable ne peut souffrir. C'est
 donc comme il disoit, que ce Ministre là
 commença le premier a y dresser le seruice
 de Dieu par l'administratiō de sa parole &
 Sacremens, & par l'inuocatiō de son nom
 a la requeste du possesseur, & que ceste cō-
 secration du lieu fut testifiée par l'œuure de
 Dieu, entant qu'il en chassa le diable, &
 par

par l'auis & consentemēt de l'Eglise. Quoy qu'il en soit, ils ne peuuent eschapper tellement qu'ils ne confessent ce que dit l'Apostre aux Hebrieux, qu'il n'y a qu'un sacrifice de Christ vne fois offert en la croix, & que l'Eglise ne peut celebrer legitimemēt autre chose que la memoire d'iceluy selon le commandement de Christ. S. Ambroise ne fait mention en aucune part, qu'il ait celebré la Messe pour l'Empereur Theodose, ne pour autre qui soit. Bien fait il mention qu'on auoit celebré le iour de sa mort, & le quarentiesme iour: mais de la Messe pas vn seul mot. Et c'est merueille que ces bons Docteurs, quand il leur vient a poinct, font de leur Messe & de leurs Litanies tout vn. Car cela deuroyent ils plus tost exposer Litanie que Messe, quand il est question du dueil & des obseques d'un Seigneur. Mais, diront ils, pourquoy donques seroit vn dueil ainsi celebré en des iours differens? La raison est euidente, & manifeste par l'usage des Cours: car le dueil commençoit a la mort des Empe-reurs, apres lequel on les embausmoit, & cessoit toute administration iusqu'a ce qu'au trentiesme ou quarentiesme iour le successeur fust presenté en public, & ex-

*in orat. de
obitu Theo-
dos. imper.*

horté a biē faire par les louāges de son pre-
decesseur en face de l'Eglise. Et de là vient
que S. Ambroise dit, *maintenant nous cele-
brons le quarentiesme iour, pendant que le Prin-
ce Honorius se tient aupres des sainctz autels, cō-
me en vn lieu sainct & eleué a la veue de
tout le monde, non pas pour chāter Messe,
car il estoit Empereur, mais pour estre pre-
senté a tout le peuple, instruiēt par la parole
en sa charge, & recommandé par prieres a
Dieu. I'espere qu'ē fin par la subtilité de ces
Messieurs on en viendra là, que ballyer vn
temple & chanter Messe fera tout vn.* S.
Cyprian liure 4 epistre 5 dit ainsi, *Nous of-
frons tousiours sacrifices pour eux, comme vous
auez souuenance, toutesfois & quātes que nous
celebrons les souffrances & les iours des Martyrs
par commemoration anniuersaire.* Ces sacri-
fices, disent ils, ce sont les Messes qu'ō a ce-
lebrees pour eux. Et no^o difons au cōtraire
pour plusieurs grādes & necessaires causes.
car il y a bien d'autres sacrifices en l'Eglise
1 Chrestienne. Il y a le sacrifice expiatoire de
Christ, qui a esté faict vne fois pour toutes
en la croix par l'Esprit eternal: il y a le sacri-
2 fice des leures, qui est l'Eucharistie & tout
remerciement au Seigneur: il y a finalement
3 les sacrifices & oblations de charité pour la
subuen-

subuention des fideles. Du premier il n'en est pas question en ce passage: car aussi est il parlé de plusieurs sacrifices en Cyprian. or le sacrifice de Christ est vnique: il n'est poit reiteré en luy, car il est parfait: il n'est point egalé par autre, car il est de vertu infinie. Du second il se peut fort bié entendre: c'est a dire, que les fideles en l'Eglise offroyent a Dieu les sacrifices de leurs leures, reconnoissans la grace que Dieu auoit faicte a ses fideles seruiteurs, les fortifiant en la bataille Chrestienne qu'ils auoyét soustenuë. Du troisiésme on pourroit bien entédre les paroles de Cyprian: mais l'exposition precedente vaut mieux, a mon auis. Quant a la Messe, puis qu'ils veulent que ce soit vn sacrifice d'expiatiõ pour les vifs & les morts, elle n'apartient point a ce passage sous couleur q̄ ce soit. Car Cyprian dit ouuertemēt, qu'il parle de personnes qui *en prosternant le diable par la profesõ de Christ, auoyent obtenu des palmes & des couronnes du Seigneur par leur illustre souffrance.* Et telles psonnes n'õt plus a faire vrayemēt d'expiation. D'auãtage il dit expressement q̄ cela se faisoit par cõmemoration anniuersaire: ce n'estoit donc pas par expiation, ne sacrifice meritoire. Quelle follie est ce de vouloir racheter de

penes ceux qui sont hors de pene, & aquerir gloire a ceux q̄ la possedēt parfectemēt en la compaignie de Dieu & de ses Anges? Ou plus tost, quelle finesse de le persuader souplement au poure peuple, pour faire venir l'eau au moli, & l'argēt au bassin? Quāt a Epiphanius, ie cōfesse q̄ ie l'ay leu en son propre lāgage: mais q̄ ie n'y ay encores rien trouuē q̄ parle de la Messe. D'Origēe ils en deuoyent bien produire les passages, & des autres Peres semblablemēt, s'ils en auoyēt de meilleurs & mieux fondez q̄ ceux qu'ils ont alleguez iusqu'icy. Vray est qu'ils ont tressouuēt & clairemēt parlé de la Cene ou de l'Eucharistie, qu'ils ont aussi appellē Sacremēt, & aucūes fois sacrifice, c'est a dire, sacree administration du corps de Christ: mais, qu'ils ayēt nōmé ou entēdu la Messe, vrayemēt c'est vne chose qui ne peut estre p̄uuee de leurs escrits, & beaucoup moins aprouuee de nos cœurs, puis qu'elle n'a fōdemēt ne preuee en la parole de Dieu, n'es escrits des saincts Peres de l'Eglise anciēne.

Après cela pour rēfort ils alleguēt les Liturgies & Messes anciēnes, cōme de S. Iaqués, Basile, & Chrysostome. Mais si S. Iaq̄s l'a faicte, d'ou viēt que les autres Apostres n'en ont parlé? d'ou vient qu'ils ne l'ōt gardeē & establie es autres Eglises? d'ou vient

mesmes que Basile & Chrysoftome (s'il est vray ce qu'ils disent) en ont fait d'autres: il faut biẽ qu'ils n'en ayẽt point eu de nouvelles. S'ils n'en ont riẽ sceu de ce tẽps là, comment est elle paruenue iusques a nous? afin que ie taise, q̃ cela n'est pas cõforme aux Escritures de Christ & des Apostres, lesq̃lles ils cõfessent estre vne regle trescertaine, veritable, & infallible du vouloir de Dieu, & suffisãte a salut. Le mesme nous faut il dire de la Messe de Basile & Chrysoftome: desquels ny eux mesmes, n'aucũ autre des anciens ne font point de mẽtiõ, voire mesmes le seul nõ ne s'ẽ trouue au reste de leurs ceures: & lesq̃lles se trouuerõt discordãtes en plusieurs choses d'avec la parole de Dieu & d'avec les escrits de ceux là mesmes qu'õ dit en estre les auteurs: brief lesuelles eux mesmes reprobueroyẽt, s'ils estoeyẽt au iour d'huy au mõde, cõme la cõferẽce de leurs autres sainct̃s & doctes escrits le demõstre ouuertemẽt. Toutesfois encores est il pl^õ passable qu'ils alleguẽt ces choses ẽ tesmoignage (car au- mois elles ont quelq̃ s'ẽblãce avec leurs fariboles) q̃ d'alleguer Iustĩ Mar tyr, & Clemẽt Alexãdrin, desq̃ls les escrits sõt aussi cõtraires a la Messe pretẽdue, q̃ le feu al'eau. Ils parlẽt biẽ voiremẽt del'Eucha

ristie, de la commemoratiō, de la figure du corps & du sãg du Seigneur, du mystere ou sacremēt d'iceluy, de la Cene du Seigneur; & exposent amplement la significatiō, l'usage, la maniere d'icelle: mais il y a tresgrande difference entre ce sainct mystere, & la Messe avec son habillage. La Cene y est reuestue de la seule ordōnance de Dieu pour tout son ornemēt, & par cela mesme qu'elle ne cherche point de paremēt est la mieux paree de tout le monde, ainsi que Iustin la décrit en son second Apologetic, & Clemēt apres luy. Mais la Messe est vne vraye rauauderie des traditions des hommes: & combien qu'elle soit procedee de la Cene du Seigneur premieremēt, toutesfois elle est degeneratee de plus en pl⁹, & deuenue cōme vne infame putain, par le grãd nombre de fards, d'agios, & mesme d'impietez qu'elle a receues & reueillies des hōmes. Et en quelle cōscience souilleries nous le nō precieux de la Cene, en le cōmuniqũat a vn tel esgout d'impuretez? Finalemēt pour descharger leur colere, ils attachent Calvin & Luther en toute vehemēce. Ils blasmeēt Calvin d'impudence, pour auoir dict q̄ S. Gregoire a inuenté la Messe. Que leur faut il, qu'ils s'en tiēent si scandalizez? Il ne l'a pas
toute

Suppression

toute faicte, ie le confesse, mais il en a forgé plusieurs pieces, & les a ordonnees comme elles sont. Il y a mis les Antiphones, les Litanies, les rogations, les neuf kyrie eleison, haleluia, & l'offertoire, semblablement trois prieres au Canõ de la Messe: tesmoin luy mesme en ses epist. Diaconus des faicts des Lõbards liure 3, Gregoire de Tours liure 10 & autres. Puis pour faire trouuer le tout bõ, il y a mis le Pater noster apres la cõsecration. N'a il pas tresbiẽ meritẽ que l'on dise qu'il a faict la Messe, puis qu'il l'a si biẽ releuee & habillee (comme on dit) de pied en cap? Quant a Luther, il est vray qu'en ce liuret il raconte par ieu & en maniere de risee, que le diable a confere avec luy vne fois, & luy a monstrẽ que la Messe ne vaut rien. Mais s'il a voulu rigoler en ce passage *..... qu'ex* (ce que vrayement ie n'aprouue point) que dirons nous de ceux qui ne laissent passer demoniaque, soit vray soit faux, en l'exorcisme duquel ils ne font tous les iours diligentes enquestes & informations du diable, s'il ne croit pas que Dieu est en la Messe, que la Messe est bõne, que ceux qui n'en veulent point manger sont damnez cõme luy, & autres semblables niaiseries? Il est vray que l'vn ne l'autre ne me semble

Lib. 7. epist.
63.

point bon, ne la rifee de Luther, ne la fottise de ceux là qui veulent prendre le diable pere de mēsonge pour tesmoin de la verité de Dieu. Mais ce badinage icy a esté si frequent, faict si souuent & en tant de lieux, a la veue & ouye des pources simples & idiots, qu'il me semble estre plus que temps qu'ils ne se scandalisent point fort de la licence de Luther, puis qu'en la leur ils sont grands maistres passez a cest ouurage.

Conclusion, la Messe n'est point de Christ, ne des Apostres, ne de l'Eglise primitiue, quoy qu'on la vueille desguiser du nom de Sacrement, d'Eucharistie, de mystere, ou autres semblables; veu mesmemēt que les vieux Papistes ont reconneu tout rondement de leur temps, que le Sacrement du corps & du sang du Seigneur est tout autre chose que l'office de la Messe. Et n'est pas de merueilles; car c'est vn corps ramassé de toutes pieces pour abolir la Cene, & effacer le benefice de nostre Seigneur & Sauueur Iesus Christ, auquel soit gloire & hōneur eternellement. Amen.

DE LA CONFESION.

La confession sacramentale, que Iesus Christ a recommandee aux Ministres Ecclesiastiques, que nous appellōs Prestres, a tousiours esté obser-

uee

*uee en l' Eglise pour la cōsolation des Chrestiens.
S. Cyprian au sermon 5 de lapsis. Origene sur le
Pseume 37, & sur le Leuitic, homil. 2. Sainct
Augustin liure 2 de visitatione infirmorū c. 4.
Cyrillus sur S. Iean, chap. 56. S. Hierosme sur
l' Ecclesiastic, chap. 10. &c.*

Après la Messe Haren vient a cōfesse avec ses maistres. Or il n'est point besoin d'amasser des preuues, quād vne chose est toute cōfessée & acordée des parties. Nous reconnoissons & cōfessons de cœur, qu'vne bonne & fraternelle cōfession est commandée par la saincte Escriture a ceux qui sentent leur conscience troublee, ou du fardeau de leurs pechez, ou de quelque doute & desfiance: que l'ame Chrestienne ne peut faire mieux q̄ de se descharger vers quelq̄ bon amy, & singulieremēt vers quelq̄ fidele Ministre & bon seruiteur de Dieu, pour en receuoir consolatiō. Et c'est cela que disent les Peres anciēs es passages qu'ō nous obiecte, & autres sēblables q̄no⁹ pourriōs alleguer. Mais qu'est il besoin d'ē dire d'auātage? Nous acordōs l'vsage legitime selō l'Escriture & lesdicts saints Peres: quant a ce qu'on y aiouste par dessus, nous le reboutōs en bōne cōsciēce. Et quoy? premieremēt qu'ō fait la cōfessiō sacramētale,

pour y mieux contraindre les poures ames avec plus d'apparence & autorité: secon- demēt qu'on l'acōpaigne de certaines loix & necessitez, qui sont autāt de tortures ou de bourreaux, par maniere de dire, pour gehenner ceux qui s'y assuiectissent. Telle est la necessitē de se descharger a l'oreille d'vn Prestre: item de le faire tousiours de- uant la communion: item de recōnoistre par conte & exprimer tous ses pechez sans en laisser vn seul en arriere: item de pronō- cer l'absolution nulle, si vne telle curieuse confession n'a precedé. Toutes ces choses & autres semblables traditions cōtrouuees outre la parole, & aucunes mesme contre la parole de Dieu, ne pouuons nous passer sous couleur de telles allegations; pource que Dieu ne les a point ordonnees, les saincts Peres n'y ont point pensē, tant s'en faut qu'ils les ayent aprouuees, & n'en peut reuenir que la ruine & perdition eternelle des ames par precipitē desespoir.

DV SACREMENT DE
l'extreme onction.

Caluin confesse au traitē qu'il a faict de re- former l'Eglise, & en l'Antidote du Cōcile de Trente, sess. 7 can. 1, que l'extreme onction estoit tenue

tenue pour Sacrement au temps des Apostres. Qui donques a fait si hardis les Protestans de la retrancher du nombre des Sacremens, & de n'en plus user aujour d'huy contre l'expresse parole de Dieu, qui le commande? Sainct Iaques 5, & S. Matth. 6.

Je suis bien aise que maintenant ils viennent vne fois a l'allegation de l'Ecriture sainte : laquelle chacun Chrestien peut mieux & plus cōmodement fucilleter que tous les liures des Peres. Or pour dire en brief, selon la doctrine de l'Ecriture nous reconnoissons l'onction dont les Apostres & fideles seruiteurs de Dieu ont usé selon l'ordonnance de Christ, comme il en est parlé Iaques 5, & Marc 6. car ie ne pense point qu'ils ayent icy voulu alleguer le passage de S. Matth. 6, 17; qui ne touche en rien a ceste question. Mais de ceste onction qu'ils mettent en auāt, nous nyons au contraire ces choses; premierement que l'onction soit Sacrement, a la mode que nous prenons aujour d'huy le mot de Sacremēt en l'Eglise de Dieu : secondemēt que l'onction dont parle l'Ecriture, & l'extreme onction soyēt tout vn. Qu'elle ne soit point Sacremēt, il est aisé a cōnoistre, tant pour ce qu'elle a esté miraculeuse, comme aussi

Marc 6, 13.

pource qu'elle a esté extraordinaire & appliquée au temps de l'Euangile naissant, & non pas commandée ne poursuivie plus auant. Au contraire les Sacremens de l'Eglise que Christ a spécialement commandez a son Eglise, sont ordinaires & non miraculeux : comme nous en sommes apris par l'ordonnance de Christ, & par l'expérience. Or l'onction estoit miraculeuse ; car saint Iaques en repete la promesse de Christ, & saint Marc en raconte l'effect, disant, *Ils oignoient d'huyle beaucoup de malades, & les guarissoient* : voire Herodes mesmes reconnoist que c'estoyent *vertus qui se faisoient* par eux, au verset suiuant. Aussi estoit elle extraordinaire & temporelle : car les choses miraculeuses n'ont pas esté données pour tousiours, afin qu'on en feist vn ordinaire, mais afin de seruir de confirmation a la doctrine de nouueau présentée par la grace de Dieu. Et combien que saint Iaques ne l'escriue pas en son Epistre, si est ce que les Iesuites mesme le nous acordent tacitemēt, quand ils l'interpretent par le passage de S. Marc, là ou il dit des Apostres, *Estans sortis ils preschoyent aux hommes afin qu'ils se répétissent, & chassoyent beaucoup de diables, & oignoient d'huyle*

d'huyle beaucoup de malades, & les guarissoyēt. Pourquoy cela, sinō afin qu'ils se repentissent & creussent a l'Euāgile? Voire qui plus est, eux mesmes nous cōfessent q̄ les choses miraculeuses ont esté pour ce tēps là, & qu'on n'en a plus besoin auourd'huy. Car cy dessus parlans de la vocation de nos Ministres ils ont dict ainsi: *Ils disent qu'on n'a besoin de miracles auourd'huy. Ouy bien, pour authētiquer l'Euāgile & doctrine des Apostres, laquelle nous confessons auoir esté assez autorizée par signes & miracles, & ce qui s'ensuit.* Ce n'est donc pas vn Sacrement, sinon qu'ils prennent le nom de Sacrement pour toute signification sacree, tant extraordinaire cōme ordinaire. Mais cela n'appartient en rien a la question presente: veu que nous parlons icy du mot de Sacrement selon sa speciale signification. Que l'onctiō dont l'Escriture parle & l'extreme onctiō ne soyent pas tout vn, nous le monstrerōs sans aller loin, par le nom, l'usage, & heuenemēt des deux. Car celle là est appellee onctiō simplemēt, celle cy extreme onctiō: celle-là estoit administree aux infirmes pour guarir, celle cy aux demy-morts & q̄ sont aux abois de la mort pour les enuoyer en l'autre mōde: celle-là guarissoit, celle cy ne fait qu'ēgraisser & laisse mourir q̄ veut mourir.

Car aussi celle là auoit ordonnance de Dieu & promesse conioincte, qui iamais ne s'en vont sans effect: celle cy n'a ny ordonnance ny promesse conioincte qui luy donne efficace. Dont il s'ensuit clairement que l'onction des Apostres a esté vne chose sainte: celle de Prestres d'aujourd'huy n'est qu'une profane fingerie & superstition ridicule. Voila ce que Jean Haren auoit a dire des Sacremens qu'on obserue en la Papauté. Mais il y en a deux autres qu'il a passez sans sonner mot, les ordres, & le mariage. Quant aux ordres, il n'en eust osé parler, comme inhabile & incapable des ordres selon le droit Canon. Du mariage, les Iesuites ses maistres ont trouué meilleur de n'en sonner mot, possible pource qu'ils se repentent de l'auoir nõbré si long temps entre les Sacremens. Parquoy puis qu'il leur plaist ainsi, nous passerons aux autres poincts de doctrine, ensuiuãt l'ordre commencé.

DU LIBERAL ARBITRE.

Le liberal arbitre estoit au mesme temps enseigné, creu, & receu entre les Chrestiens, comme l'on faiët aujourd'huy en l'Eglise catholique. Et tenoit on entre les Peres anciens pour vne here-

heresie pernicieuse ceste necessité absolue qu'a-
uoit introduicte Simon le magicien, & depuis
suiuie des Manicheens, que les Protestans de no-
stre temps ont renouuellee, dont s'en sont ensui-
uies tant d'absurditez contre la Loy de Dieu &
toute honnesteté Sainct Augustin a escript
certains traictez de ceste matiere, aprouuans du
tout le franc arbitre. Au traicté qu'il a faict
de Hypnognosticon liure 3, Nous croyons, dit il, &
enseignons indubitablement, que l'homme a son
franc arbitre. Sainct Cyprian ad Cornelium
liure 1, epist. 3: Iesus Christ, dit il, disoit a ses dis-
ciples, Iean 6, Ne vous en voulez vous aussi al-
ler? obseruant ceste loy par laquelle l'homme est
laisé en sa liberté, & remis en son propre arbi-
tre de choisir la mort ou son salut. Origene,
S. Ambroise, sainct Iean Chrysostome, Basile,
Gregoire, Nyssene, Theophylact, sainct Ber-
nard, & autres Peres, voire toute la saincte E-
scriture enseignent aux Chrestiens, que le fils de
Dieu nous a rendu par son benefice & obeissan-
ce le liberal arbitre que le peché d'Adam nous
auoit osté.

Nous croyons voirement que du liberal
arbitre on enseignoit & croyoit entre les
Chrestiens comme on faict aujourd'huy en
l'Eglise catholiq, mais non point cōme fait
la Romaine pretendue. Car d'un costé on

ne croyoit point vne necessité qu'on appelle fatale ou absolue en la volōté de l'hōme, & d'autre costé aussi on ne luy dōnoit poūt vne absolue liberté: mais on tenoit vn certain moyen, que nous aussi y suiuous par la grace de Dieu. Nous appellons necessité absolue (que les Payens appelloyent fatale par vne fausse suppositiō de ie ne say quelles destinees cōtraires a toute pieté) quand vne chose est simplement necessaire, voire tellement necessaire qu'il n'en peut estre ou aller autrement en sorte que ce soit: cōme si ie di que Dieu est, qu'il est infini, infiniment bon, sage, puissant, veritable, &c. Ceux qui disent q̄ nous mettōs en la volōté de l'hōme vne telle necessité de mal faire, nous font tresgrād tort: & faut biē de trois choses l'vne, ou qu'ils ne sachent q̄ c'est de necessité absolue, ou qu'ils ne sachēt point ce q̄ nous disons & enseignons de l'arbitre & volōté de l'homme, ou qu'ils soyent menez d'vne extreme malice a depraouer ainsi & renuerfer nostre dire. Pourtant n'ont ils que faire de nous reprocher ne l'exemple de Simon (duquel ils ensuiuent la trafique en leurs vocations) ne la fausseté des Manicheens (desquels la licence est suiuite pas a pas des gras vêtres de la Papauté)

ré) ne les absurditez qu'ils imaginent, dont nous parlerons en vn autre endroit : mais qu'ils aprenēt (si par auenture ils n'ont pas encores appris) a bien entēdre auant q̄ iuger ou condāner la doctrine d'autruy. Or d'autant qu'ils font aussi bouclier des Peres en ceste matiere icy, desq̄ls l'autoritē ne peut & ne doit preiudicier a la verité cōstante & infallible de Dieu, venons aux tesmoignages qu'ils en pduisent icy. Les traictez de S. Augusti qu'il a escrits du liberal arbitre sōt bien fauorizās aucunemēt a ceste opiniō q̄ a le cours aujourd'huy en la Papautē : mais il faut se souuenir q̄ le mesme auteur s'en excuse, & retracte son dire en ses Retractatiōs, & prie q̄ ses liures soyēt entēdus selō vn autre liure qu'il a escrit apres, auq̄l il a dōné titre *de natura & gratis*. Le passage q̄ est alleguē du 3 liure Hypognosticō deuoit estre alleguē entier, afin q̄ le Lecteur ne fust poit abusé. Car l'auteur a parauāt vsé de ces paroles: *La foy catholique croit q̄ le salut de l'homme est de Christ Dieu, par la playe duquel nostre liberal arbitre qui auoit esté blessé se guarit & reforme, entāt qu'il cōuertit a foy par sa grace gratuite ceux q̄ estoyēt destournez de foy, & fait en eux le vouloir & le pouuoir afin qu'ils plaisēt a Dieu en bones œuures : & desquels il par fait la course en*

*Retractat.
lib. 2, cap. 9.*

ceste vie en les preuenant & suiuant par sa misericorde a cause de la vraye vie qui est auenir.

Adōc il aiouste, Nous croyōs donc & preschōs indubitablemēt, que les hōmes ont fr anc arbitre, & ce qui s'en suit. Qui est autant cōme s'il disoit, Pource que maintenant depuis que
 Galat. 2, 20. *le fidele a apprehēdē Christ, ce n'est pas luy qui vit, mais Christ vit en luy: nous tenons cela pour resolu, qu'aussi certainemēt que l'hōme n'est plus serf de peché, ains est affranchi par Christ, aussi la volōté d'iceluy n'en est plus serue, mais gracieusement affrāchie par iceluy: Toutesfois q̄ ceste franchise est vne frāchise tant seulement comancee & nō parfaite n'acomplie en iceluy, pource que ceste volōté se guarit & reforme de iour en iour. Car le peché ne regne plus, mais biē habite en ceste chair: & pourtant l'hōme fidele en ceste vie est bien vrayement hoste, non pas serf, & la volōté d'iceluy est bien vrayemēt hostesse, mais non plus seruāte de peché. Voila a la verité l'intention de l'auteur en ce passage, cōme ses paroles le monstret. Combien qu'au reste ie ne say si ceste piece d'ouurage est de S. Augustin, cōme Erasme & autres persōnes de iugemēt ont fort bien obseruē pour plusieurs considérations. Si les cheualiers de*
 l'ordre

l'ordre du franc arbitre ne sont mōtez d'autre chose q̄ celle là, il me semble qu'ils sont en dāgier de ne faire pas grād chemin sans tresbucher, veu la foiblesse d'iceluy. Le passage de S. Cyprian semble auoir plus d'apparence. Mais s'il plaist a ceux là mesmes q̄ l'alleguent considerer de qui & de quelle franchise il parle, ils trouueront vrayemēt qu'il n'y a point d'occasion de surhauffer tant le franc arbitre par ce passage cōme ils cuydēt. Car S. Cyprian parle des Apostres, & en la personne d'iceux parle des fideles regenez, qui sont vrayemēt affranchis de la tyrānie & seruitude de peché, cōme no^o auons tātost dict, non pas affranchis pourtant de la cōpaignie & du cōbat assidu d'iceluy tout le tēps qu'ils viuēt en la chair : & d'auantage il ne parle pas d'vne franchise totale, cōme si la personne fidele estoit remise & restituee par effect en la possession de la mesme liberte q̄ nous auōs perdue en Adam, restablie en pleine iouissance d'icelle, & du tout remise a soy, mais de la volōte des fideles franche & non cōtrainte, conduite par assistēce speciale de Dieu : suyuat ce q̄ Christ auoit dict parauant, *Nul ne peut* Iean 6, 67. *venir a moy, s'il ne luy est donné de mon pere.* Et en cela Harē n'a pas fait office de bon in-

terprete, quãd il tourne ainſi les paroles de S. Cyprian, *l'homme eſt laiſſé en ſa liberté, & remis en ſon propre arbitre: car il ne dit pas remis ains ſeulement mis ou poſé, non reſtitutus, ſed conſtitutus.* Quel'intention dudit S. Cyprian ſoit telle, il appert par l'expoſitiõ que luy meſme en donne puis apres: quãd il dit que Pierre par ſa reſponſe auoit monſtré que ceux qui ſe ſont retirez de Chriſt periffent par leur faute, mais que l'Egliſe qui croit en Chriſt, & qui retient ce qu'elle a vne fois conneu, ne s'en va iamais de luy, & que ceux là ſont l'Egliſe qui demeurerẽt toujours en la maiſon de Dieu, & ce qui ſ'enſuit. Le meſme ont enſigné tous les ſainctſ Peres anciens, tant ceux qui ſont denõmez par ce bon diſcoureur, cõme les autres qui ont eſté es ſiecles pl^o purs & prochains des Apoſtres, ſur la doctrine deſquels celle des Peres doit eſtre examinée. Toutesfois afin que le tout ſoit bien entendu, nous auons a noter en ceſte matiere, qu'il y a trois degrez (par maniere de dire) ſelon leſquels l'Eſcriture nous enſeigne que la volonté franche du fidele doit eſtre diſcernée: a ſauoir l'entree ou fondement, le progres, & l'acõpliffement ou perfection d'icelle. L'entree eſt de regeneration, ſelon laquelle la volonté de l'homme eſt

est deliuree & afranchie de la tyrannie de peché, & gaignee a nostre Seigneur Iesus Christ par le benefice d'iceluy. Le progres est de sanctification, en laquelle la volonté de l'hōme deliuree du seruage par Christ est diuisee en soy, & cōbat contre soy mesme, la chair cōtre l'esprit, & l'esprit cōtre la chair. L'acōplissement est de gloire, selon laquelle la volonté de l'hōme fidele afrāchie du seruage, & du combat ou elle est en ceste vie, est parfectemēt rēgee a la volonté de Dieu en Iesus Christ. Du premier & du dernier no^o tōberons aiseemēt d'acord. Car quāt a l'ētree, elle est nostre, nous sommes afranchis de la tyrannie du peché par Christ, tellement q̄ le peché n'a plus de domination sur nous: quāt a l'acōplissement, nous l'attēdons en esperāce. Le different est touchant le progres & auancemēt: car les vns maintiennent qu'il est plus grand, les autres plus petit. Or est il bien certain qu'il n'est pas de mesme en tous: car les vns ont plus gaigné sur la chair de peché, & les autres moins, & par cōsequēt tous ne sont pas egalemēt afrāchis de volōté. Mais encores posé que nous considerions l'hōme qui soit le plus auancé de tout le monde en sanctification, cōme par exēple vn S. Paul,

Matth. 26,
41.

les vns estimēt qu'en vn tel il y a franc arbitre & election cōme en Adā, par grace preuenāte: les autres, qu'il y a frāc arbitre avec la grace cooperāte, cōme ils appellēt: les autres, qu'ēcores qu'il y ait affrāchissement de seruitude selō l'entree dōt nous auōs parlē, pour le regard de la cause efficiente qui est en nous, a sauoir Christ, q̄ toutesfois es plus regenez l'auācement est si petit, si on balāce bien & a la verité le viel hōme cōtre le nouveau, qu'il ne merite pas d'estre nōmé frāc ou liberal arbitre: tāt la chair est encores infirme mesmemēt es plus auācez. La 1^{re} sentēce est des Pelagiēs, q̄ S. Augustin entre tous a sainctemēt refutēe: la seconde est des Peres Grecs principalemēt, q̄ ont volōtiers escoutē la philosophie humaine, & pé sētēperer par icelle la doctrine q̄ sembloit trop deprimer la chair au iugemēt humain: la troisiēme est des Latīs, & singulieremēt de ceux qui ont cōbatu le venin des Pelagiens depuis qu'ils se furēt esleuez, cōme a esté sainct Augustin. Car deuant ce temps là les bons Peres n'estans pas combatus de quelque heresie grossiere en cest article, ne s'estoyent pas donné pene a distinguer si bien & pertinemment ce qui est necessaire pour la saine intelligence d'iceluy,

com-

comme il a esté fait apres. Or il est certain que plus vne personne a vrayemēt profité en la parole de Dieu, plus elle sentira que ce n'est rien de l'homme que chair, de son entendement que tenebres, & de sa volonté que peruersité & inimitié a l'encontre de Dieu: & que lors mesmes qu'il est regeneré il ne peut mieux sentir de soy qu'à l'exemple de S. Paul, & selon le dire d'iceluy, que nous sommes vrayement affranchis de pe- Rom. 6, 22.
ché, mais que nous sommes asservis a Dieu: c'est a dire, qu'il est bien vray que nous ne sommes plus enclos sous peché, ne deten^o sous la seruitude d'iceluy, mais que toutesfois nous ne sommes pas remis a nostre volōté & puissance simplement, ains a la volonté & conduicte de Dieu par son Esprit: qui est vne seruitude gracieuse & plus profitable que nostre liberté pretēdue, comme nous adressant certainement & sans faute a la liberté de la gloire des enfans de Dieu. C'est ce que les saincts Peres ont voulu dire, encor qu'ils ne l'ayent point assez exprimé: & ceux qui ont autrement senti, ont esté aueuglez par vne vaine philosophie & deception des hommes. La somme donc est telle, que l'homme fidele est tellement affranchi de la seruitude de peché en toutes

ses parties, que le peché n'a plus de domination en luy: mais que cest affranchissement ne luy aporte pas en ceste vie vne plénitude de franc arbitre, ains seulement vn droit de liberté & franchise, pource que là

6 Cor. 3, 17. ou est l'Esprit du Seigneur, là est la liberté. Qu'il possède veritablemēt ce droit en Iesus Christ, & non point en soy: pource qu'il le perdrait, ne plus ne moins qu'Adam a perdu le sien: & par-ainſi que l'usage de ce droit apartiēt a l'homme fidele, non point comme il a appartenu a nostre premier pere Adam en pure liberté, non point par la seule preuentiō de la grace de Dieu (cōme les Pelagiens ont penlé) non point aussi par la seule subuention d'icelle (comme ceux de l'Eglise Romaine l'entendent, & interpretent les Peres anciens) mais par sa conduite & operation, que Iesus Christ chef & consommateur de nostre foy employe en iceluy: car il est nostre vie, & est celuy qui fait en nous le vouloir & le parfaire selon son bō plaisir. Brief que le fruit de ceste cōduite de Christ œurant es siens est, pour le tēps present il fait la sanctification d'iceux en leurs pensees, volontez, & œures; & pour l'auenir il donne pleine franchise & liberté incorruptible en iustice & vie glorieuse

Colof. 3, 4.
Philip. 2, 13.

rieuse & eternelle. Or ceste conduite a esté iadis signifiee en l'Escriture & es saints Peres par le mot de cooperer: car le S. Esprit a voulu signifier, que Christ besoigne avec les siens & es siens, nõ cõme seruiteur mais cõme maistre; non cõme instrument mais cõme ouurier principal & parfect auteur de toute bõne donation a sa gloire. Cõmêt donc pense Haren & le college de ses Maistres, qu'il suffise de croire ainsi qu'ils disent en la fin de ceste section? *que le fils de Dieu nous a rendu par son benefice & obeissance le liberal arbitre que le peché d'Adã nous auoit osté.* Cela certes n'est point assez en sorte que ce soit. Car premierement encores qu'il nous ayt restitué le droit du liberal arbitre, si n'a il pas commis simplement & a plat en nos mains l'usage d'iceluy, mais en est demeuré le chef. Secondemêt ce n'est pas le mesme arbitre ou de mesme cõdition q̄ celuy d'Adã, q̄ auoit puissance de ne poit pecher & non plus: car mesme la puissance de pecher nõ est ostee par vn singulier benefice de Dieu. Finalemêt ce n'est pas seulement par le benefice & obeissãce de Christ q̄ nõ auõs ces choses, mais par la cõmuniõ tres-saincte q̄ nous auõs en luy & dont il vit en nous: suyuant ce que dit l'Apostre, *Je vi uos* Galat. 2, 20.

point moy, mais Christ vit en moy; & ce que ie vi en la chair, ie vi en la foy du fils de Dieu qui m'a aimé, & s'est liuré soy mesme pour moy.

DV PURGATOIRE.

Le purgatoire depuis le temps des Apostres a tousiours esté enseigné & creu entre les Chrestiens. Sainct Paul au 3 chap. de sa premiere aux Corinthiens parlant du purgatoire dit qu'il faut que soyons sauuez comme par le feu. S. Ambroise, sainct Augustin, sainct Hierosime, sainct Gregoire, & autres Peres anciens exposans ce passage, afferment tous que ceux qui auât la mort n'ont obtenu pleniere remission de leurs pechez, sont purgez par le feu auât que d'entrer au Royaume de Dieu. Sainct Augustin au liure de la Genese contre les Manicheens liure 2 chap. 20, parlant clairement de ce feu, dit que tous ceux qui sont maculez de peché seront ou entierement condamnez, ou purgez par le feu de Purgatoire. item de ciuitate Dei lib. 18. S. Ambroise de la mort de l'Empereur Theodose, & sur le Pseaume 18 confesse le mesme. Sainct Iean Chrysostome en fait vn sermon expres.

Nous disons rondement que la doctrine du Purgatoire est vne fable profitable aux supposts de l'Eglise Romaine: laquelle fable iamais les Apostres n'ont sceue ne creue, & les Peres en l'Eglise primitiue n'ont affer-

affermee, sinon depuis quelques centaines d'annees. Venons aux preuues pretēdues. S. Paul en la 1^e aux Corinthiens ne parle point du Purgatoire, & ne dit point qu'il faut que nous soyons sauuez ainsi comme par le feu. C'est donques vne fausse allegation, dont iamais ils ne pourront prouuer l'interpretatiō. Qu'il ne parle point du Purgatoire que la Papauté a imaginé, S. Paul le monstre assez par ces paroles qui ont precedé, *L'œuure de chacun sera manifestee: car le iour mesme le declarera. car il sera reuelé par le feu, & le feu esprouuera quelle est l'œuure d'un chacū.* Car c'est comme s'il disoit, On connoistra bien avec le temps quelle besoigne ils auront faicte pour l'edification de l'Eglise de Dieu: car la parole de Dieu est le plus beau feu qui soit au monde pour esclaire & pour esprouuer toutes choses en verité, afin qu'elles soyent veues au iour & reconnues pour telles qu'elles sont. Comme aussi pour ce regard le mesme Apostre dit ailleurs, *toutes choses qui se redarguent sont manifestees par la lumiere: car ce qui manifeste toutes choses est lumiere, &c.* Somme, c'est tout vn mesme feu dont il est parlé au 13 & 15 verset. Or au 13 verset il n'est poit parlé du Purgatoire, ne du feu d'iceluy: comment donc

1. Cor. 3, 13.

Ephes. 5, 13.

en seroit il parlé apres? Qu'il n'y soit point parlé du feu de Purgatoire, les paroles mesme le monstrent fort clairement: car il ne dit pas, vn chacun sera purgé, mais *l'œuvre d'un chacun sera faict manifeste*: aussi ne dit il pas, le feu le purgera, mais *le iour mesme le manifestera*. Sēblablement il ne dit pas qu'il se purge au feu, mais bien qu'*ils y reuele: que le feu esprouue quelle est l'œuvre d'un chacun*, & non point qu'il purge vn chacun avec son œuvre. Il parle donc de l'œuvre, & de la manifestation, reuelation, ou esprouuē d'icelle, non pas des personnes, ne de la peine & purgation d'icelles. Brief il parle des choses qui se descouurent en ce siecle, & non point de celles qui se chastient a l'auenir. Mais posé que tout cela ne fust point, ou est ce que S. Paul escrit, qu'il faut que nous tous soyons sauuez ainsi comme par feu? Premièrement S. Paul ne parle point là de tous hōmes, mais des ouuriers du Seigneur en son Eglise: & pourtant ceux là auroyent plus mauuais temps que les autres qui se seroyēt employez en sō seruice. D'auantage il ne parle point de tous ouuriers, ains seulement de ces mal-auisez, qui bastissent *bois, foïn, paille* sur le fondement de Christ. Mesme il ne dit pas qu'un tel sera sauué

sauué pour auoir passé par le feu de Purgatoire, mais qu'il sera sauué ainsi comme par feu: c'est a dire, encores qu'un tel inepte ouurier soit esprooué ensemble avec son ouirage, & que l'ouirage d'iceluy soit aboli & comme brulé par feu, que le personnage ne sera pas pdu pourtant ou rebouté par l'autorité de la parole cōme son ouirage, mais q̄ Dieu luy fera misericorde & le releuera par sa parole, cōme s'il estoit retiré du feu. Cōment peuuēt toutes ces choses ensemblement, ou a part estre cousues ou appliquees a la doctrine du Purgatoire? Certes il faut q̄ ce soyent des ouuriers subtils q̄ peuuēt aīsi cōfondre les personnes, les tēps, & les euenemens par la subtilité & adresse de leur engin. Mais, disent ils, tous les Peres l'interprēt ainsi. Mais au cōtraire tous les Peres l'interpretent autrement: & ceux qui l'interpretēt ainsi, cōfessēt qu'ils le font avec doute. S. Ambroise l'interprēte autrement: car il n'expose pas cela du feu du Purgatoire, mais du feu eternal & du iour du Seigneur, qu'il appelle iour du iugemēt en ce mesme passage. Iose bien asseurer qu'il n'ya mot en ce passage qui sente le feu de Purgatoire, ne mesme la fumee d'iceluy: mais sur la I aux Corinth. il suit l'interpretatiō que Hierosme & Augustin ont dōnee.

lib. 9 epist.
72 ad bra-
nam.

*Enchirid.
ad Laurēt.
cap. 67.*

S. Augustin est du tout éloigné de l'interpretatiō de Messieurs les forgeurs du Purgatoire: car voila comme il dit en vn passage: *Aucuns croyent que mesme ceux qui n'abandonnent point le nom de Christ, & ayans esté baptizez en l'Eglise du lauement d'iceluy n'en sont point retranchez par aucun schisme ou heresie, s'ils viuent en quelques meschancetez, & ne les effacent point par repentance, ne rachatēt par aumosnes, mais perseuerent opiniāstement en icelles iusqu'au dernier iour de leur vie. seront sauuez par feu: combien que selō la grandeur de leurs crimes & forfaitz ils soyēt punis d'un feu de lōgue duree, & non point eternal. Mais il me semble que ceux qui croyent cela, ores qu'ils soyēt Catholiques, s'abusent par quelque beneuolence & affection humaine: car l'Escriture diuine, s'en on l'interroque, en respond autrement. Et apres au mesme endroit interprete ce feu, comme fait aussi S. Hierosme, des tribulations qui font du bien a l'un, du dōmage a l'autre, & les esprouent tous deux. S. Gregoire mesme ne l'a point simplement affermé, mais dit qu'il faut croire qu'il en va ainsi, voire seulement es menus pechez: car il se sentoit si mal fondé en son opinion & si desgarni de preuue, qu'il aimoit mieux en parler modestement, qu'asseurer temeraire.*

*lib. dialog. 4,
cap. 39.*

rairement chose qu'il ne sauoit pas bien. Et de fait, quelle raison y a il de bastir vn Purgatoire apres la mort, si le temps de la vie presente est le temps de foy & de repentance a salut. *Quando on sera parti d'icy, dit S. Cy-* lib. 1 contra Demetrium.
prian, il n'y a desia plus de lieu a repentance, la satisfactio n'a plus d'effect: c'est icy que la vie est perdue, ou retenue: c'est icy que l'on prouoit au salut eternal par le seruice de Dieu & le fruit de la foy: & n'y a personne qui y soit retarde ne par les pechez, ne par le nombre d'annees, qu'il ne vienne a obtenir salut. C'est en ce monde que iamais on ne se repent trop tard: l'entree a pardon y est ouverte: & ce qui s'ensuit. Item Chrysostome homil. 22 au peuple d'Antioche, N'attendez point la fin, ou le remede de penitence ne vaut plus rien, &c. Quant au passage de S. Augustin liure second de Genese contre les Manicheens, chap. 20, ie ne doute point que les Ministres du Purgatoire n'y ayent employe leur habilité pour le corrompre. Ce qui se peut prouuer aisement non seulement par les vieux exemplaires & liures escripts a la main, mais aussi par le mesme liure de sainct Augustin en deux autres endroits, a sauoir 23 & 27 chapitres: ou ce bon personnage monstre que deux choses apartiennent au temps de ceste vie, le feu

de malediction consumante, & le feu de tribulation purgeante. Or selon la lecture cōmune il y a ainsi au passage qui en est allegué: *Qui fortè agrum non coluerit & spinis eum opprimi permiserit, habet in hac vita maledictionē terræ suæ in omnibus operibus suis, & post hanc vitam habebit vel ignem purgationis vel pœnam æternam. Ita nemo euadit istā sententiam, &c.* La vraye & ancienne lecture, que les susdicts passages confirmēt ouuertemēt est celle-cy: *habet in hac vita vel maledictionem terræ suæ in omnibus operibus suis, vel ignem purgationis, & post hanc vitam habebit pœnam æternam.* c'est a dire, Celuy qui n'aura pas labouré le chāp, ains l'aura possible laissé gaster des espines, il a en ceste vie ou la maledictiō de la terre en toutes ses œuures, ou le feu de purgation, & apres ceste vie aura pene eternelle. Ainsi personne n'eschappe de ceste sentence, &c. Toutesfois s'ils veulent retenir la lecture commune a belles dens pour faire valoir leur dire, encores ne gaigneront ils rien qui les auance en la doctrine du Purgatoire. Car saint Augustin parle là avec disionction; ayant esgard a l'opinion d'aucuns, de laquelle il auoit biē ouy parler, & non point de la sienne: comme aussi luy mesme en parlant

lant ailleurs dit ainsi, *Je ne le redargüe point*, lib. 21 de ci-
uit. Dei cap.
26. C'est donc
comme s'il disoit, Telles gens tomberont
es penes eternelles, ou a tout le moins (si ce
qu'aucuns disent est vray) experimenterõt
ce feu là. Quoy qu'il en soit, il est tout cer-
tain que S. Augustin au mesme liure es pas-
sages susdits refute ceste opinion du feu de
purgation, comme parlät proprement de
ce qu'il en sentoit: & d'auantage qu'es au-
tres ceuures qu'il a escrites depuis il l'a con-
stamment & sainctemēt combatue: com-
me nous auons monstré par son Enchiri-
dion, qu'il a escript plusieurs annees apres:
tesmoin le mesme auteur en ses *Retracta-* Retract. lib.
2, c. 43 & 63.
tions. L'autre passage qu'ils alleguent de
S. Augustin est fauslement allegué: par-
quoy nous n'auons que faire d'y respõdre,
s'il ne leur plait recommancer cy apres
leurs allegations. D'alleguer S. Ambroi-
se pour preuue de cecy, qu'est ce autre cho-
se, ie vous pry, sinon renuerfer sa cause par
effect? Car premierement en l'oraison de
la mort de l'Empereur Theodose, il n'y a
pas vn mot qu'ils puissent accõmoder mes-
me par songe a la doctrine du Purgatoire.
C'eust dõques esté biē raison, qu'ils eussent
produict les paroles, sur lesqelles ils pensent

estre fondez pour la preuue de ceste fable. D'autrepart s'ils ont quelque chose que S. Ambroise ayt escript sur le Pseume 18, ils deuoyent bien le mettre en lumiere publiquement auât qu'en amener des preuues: car es œuures que nous auons ordinairement de luy, il n'y a rien qu'il ayt faict sur ce Pseume là. Que s'ils entendent le Pseume 18, & disent que la faute soit de l'impression, nous n'y trouuons flammeſche ou estincelle aucune qui sente le Purgatoire. Comment donques pensent ils auugler le monde par fausses allegations, pour maintenir & defendre vne doctrine faulſe? S'ils font cela a leur escient, ils trahissent leur cause: s'ils le font sans y prendre garde, ils la perdent. Chrysoſtome par tout ou il allegue ce propos de S. Paul, a l'vne de ces trois interpretations: car tantost il le raporte au iour du iugement, tantost il le raporte a l'exame de la parole de Dieu, comme nous auons faict au commencement, tantost il le raporte a l'espreuue des tribulations, comme les autres ont faict: du Purgatoire, pas vn seul mot. Car quant a ce qu'ils osent dire que Chrysoſtome en fait vn sermō expres, i'ose bien dire que cela est faux, & qu'il ne se trouue point en mon liure,

ure, n'és autres liures entiers & nō falsifiez. Que s'il en sort qlqu'vn de leur boutique, ils peuuent bien penser quelle autorité il peut auoir, apres qu'ils ont tāt entrepris sur les escrits des Peres anciens, cōme nous auons ia souuentesfois monstré. Puis dōc qu'ainsi est que telle est la foiblesse de leurs allegations, reste que nous considerions le fondement duquel ils se seruent pour la preuue de ce poinct. *Ceux qui auant la mort, disent ils, n'ont obtenu pleniere remission de leurs pechez, sont purgez par le feu auant que d'entrer au Royaume de Dieu.* Voire, mais en ce cas, Messieurs, vous supposez deux choses qui sont en dispute, & que mesme vous ne sauriez monstrer. L'vne est, que vous imaginez qu'il y a des personnes qui n'ont pas obtenu auant la mort pleniere remission de leurs pechez, c'est a dire, qui l'ont en partie, & en partie ne l'ont pas. Mais nous au contraire nous disons (cōme S. Cypriā allegue fort bien au passage susdict) *qu'il nous faut tous comparoir deuant le siege iudicial de Christ, afin que chacū remporte les choses qu'il a faiçtes en son corps selō ce qu'il a faiçt, soit bien, soit mal.* Dont s'ensuit necessairement, que chacun en la mort (qui est la separation du corps & de l'ame) a remission totale de ses

*lib. 1 contra
Demetr.
2 Cor. 5, 10.*

pechez, ou n'en a point du tout: & partant fait la fin totale de ses œuures qui viennent en cōte deuāt Dieu, & fait son entree incōtinēt en la retributiō d'icelles, cōme les tesmoignages des saīctes Escritures le confermēt. L'autre poinct q̄ vous supposez contre toute verité est, qu'il y a vn feu de purgatiō ou les hōmes passent apres la mort auant q̄ d'entrer au Royaume de Dieu. Or nous ne trouuōs point q̄ l'Escriture saīcte face mētiō ne de fourneau, ne de foyer, ne mesme d'eschauffette q̄ appartiene a ce feu: mais au cōtraire nous sommes assurez, q̄ si le brigād pendu au costé de nostre Seigneur Iesus a le iour mesme esté avec luy en paradis (cōme nous n'en faisons aucune doute) les fideles auourd'huy ne sont pas d'vne pire cōdition, & n'ōt pas vn seigneur plus rigoureux a ceste heure q̄ cestuy là n'eut alors: & d'autre part les meschās n'ōt pas a faire a vn iuge qui soit en riē plus gracieux, q̄ quād il cōmādoit q̄ l'on iectast soudaī le seruiteur inutile *es tenebres de dehors, ou il y a pleur & grinsemēt de dēs*. Voila les appuis du Purgatoire, lesquels maītenāt sont bruslez au feu & reduicts en cēdre par la grace de Dieu. Le Seigneur & pere de lumiere face la grace a ceux qui bastissent bois, foin, chaume, sur le fondemēt des Prophetes & Apostres,

Luc 23, 43.

Matth. 25,
30.

qu'ils renocēt a ce vaī ouurage pour seruir au Dieu viuāt & vray, & apphēder en simplicité le benefice de salut par les^o Christ nostre seul Redēpt. & tresparfect Sauueur eternallemēt.

DE L' INVOCA TION DES SAINCTS.

Au mesme tēps, & les mesmes Docteurs voisins & disciples des Apostres enseignoyēt, & l' Eglise le croyoit, que c'estoit biē faicēt de prier les saincts tres passez. Origene sur les Cantiq. hom. 3 afferme, que puis que la charité des saincts demeure apres leur deces enuers ceux q sōt au mōde, que sans doute ils ont soin du salut d' iceux & les aidēt par leurs prieres, selō qu' il est escript au liure des Machab. l. 2 c. 15. C'est cy le pphete Ieremie, lequel prie sās cesse pour le peuple. Lediēt Origene sur Iob l. 2, fait sa priere a Iob, & dit ainsi, Bienheureux Iob, qui vis perpetuellemēt deuāt Dieu, et demeure victorieux en la p̄sence du Roy nostre Seigneur, prie pour nous qui sommes miserables. Et in lamētat. il adresse sa priere a tous les saincts. S. Cyprian escriuant ad Corneliū Papam, l. 1, epist. 1; Celuy de nous deux, dit il, qui partira le premier de ce mōde, Dieu luy faisant ceste grace d'estre appellé le premier, que nostre charité dure tousiours enuers Dieu, & que nostre oraisō soit cōtinuée pour le salut de nos freres & sœurs, a ce qu' il plaise a Dieu nostre Pere nous faire misericorde. Ladiēt inuocatiō des saīc̄ts estoit vsitee en l' Eglise au tēps de S. August. Il dit au l. 20 cō-

tre Fauste Manicheë, chap. 21: Les Chrestiens obseruent les iours de festes dediez aux Martyrs, afin que par leur exēple estans excitez ils viennent a suivre leurs traces, & soyēt participans de leurs merites & aidez par leurs prieres. Itē au liure 22 de la cité de Dieu, cha. 8, il raconte qu'une ieune fille appelée Palladia fut miraculeusemēt guerie de paralysie par l'innuocatiō de S. Estiēne Martyr. S. Basile en l'homilie 20 des 40 Martyrs: en l'homilie 20 de Gregoire Naziāzene, en l'oraison de S. Cypriā, l'oraison funebre de S. Athanase, en l'oraison funebre de S. Basile le grand. S. Ieā Chrysostome en l'homilie 66 au peuple d'Antioche: S. Ambroise au liure des vesues, & en l'oraison de la mort de son frere, & sur le 22 chap. de S. Luc: voire tous les autres Peres ont aprouuē & creu l'innuocation des saincts.

En ce traicté de l'innuocatiō des saincts Ieā Haren a cōpris deux questions ensemble: l'une que c'est bien fait de prier les saincts trespassez: l'autre, qu'ils priēt pour no^r. Or cōbiē q̄ desia cy dessus nous auōs deduict ce qui en est, toutesfois nous respōdrōs encores icy en brief a leurs allegatiōs. Premieremēt donqs nous nyons q̄ l'Eglise ancienne ait creu que c'est biē fait de prier les saincts trespassez, quād elle estoit voisine au tēps des Apostres. Ils alleguēt pour le premier

mier & plus ancien Origene: lequel auteur ils fauent bien auoir esté éloigné enuiron deux cens ans du siecle de Christ & des Apostres, & encores plus éloigné de la pureté & simplicité de l'Euangile de Christ, tellement que l'Eglise ancienne n'a point voulu en tout & par tout aprouer la doctrine & les escrits d'iceluy. Mais laissant cela, nous viendrons aux passages pretendus.

Au premier passage il dit ainsi: *Mais aussi ne sera il point mal-conuenant, si on dit que les saincts trespassez de ceste vie, ayans encores charité enuers ceux qui sont en ce monde, ont soin du salut d'iceux, & les aident par leurs prieres & leur intercession enuers Dieu: car il est ainsi escript au liure des Machabees, &c.* Vrayement voila bien allegué & fidelement vne preuue. Quand Origene dit, *il ne sera point mal-conuenant, &c.* que ces Messieurs disent hardiment que l'auteur afferme ceste matiere. Toutesfois encores que nous leur quittons & pardonnions ce traict hardi, & que nous acordions mesme ce que dit Origene, ie prie qu'ils nous montrent combien cela sert a leur propos. Les saincts trespassez ont charité enuers ceux qui sont au monde, ont soin de leur salut, les aident par leurs prieres: il les faut donques prier. La

chaleur de la dispute & le zele qu'ils ont au maintiē de leurs abus leur fait supposer vne chose qui n'est point: Car leur argumēt ne vaut rien du tout, s'ils ne supposent encores vne autre regle: a sauoir, Il nous faut prier ceux qui nous aiment, ont soin de nous, & intercedent pour nous: or tels sont les saincts trespassez; il les faut doncques prier. Ne voyent ils pas bien ces Messieurs les argumenteurs, qu'ils ne font pas vn denombrement suffisant, pour bien monstrer qui c'est que nous deuons prier avec assurance & profit? Car pourquoy perdriens nous nos penes a prier en l'air & iecter des cris perdus? Voicy doncques cōme ils deuroyent dire: Il nous faut prier ceux qui sauent, qui veulent, qui peuuent ouyr & exaucer nos prieres, & qui le font en effect. Il faut que tout cela marche ensemble pour en faire vn argument a profit: premieremēt qu'ils sachent nos prieres & les oyēt: apres qu'ils vueillēt les exaucer & nous soyent affectionnez: en outre qu'ils ayent le pouuoir d'executer la substāce & le cōtenu d'icelles: & finalement qu'ils le fassent. Or toutes ces choses sont en Dieu, & non point es saincts trespassez. Les saincts qui sont au ciel ne sauent point & n'entendent

dent nos prieres particulieres, car ils sont trop loin de nous: quant aux prieres cōmunes de l'Eglise, ils les fauent par la parole de Dieu qu'ils ont aprise, par l'experience qu'ils ont faicte, & possible aussi par le tesmoignage particulier de ceux q̄ Dieu retire iournellement a soy: cōme en l'exēple q̄ nous auōs cy deuāt alleguē, *Iusques a quand, Apoc. 6, 10. Seigneur, ne vengeras tu point? &c.* Aussi est il certain qu'ils n'ont point la volōté & affection d'ouyr nos prieres particulieres: car quelque affectiō humaine & saincte qu'ils portent a l'Eglise & aux mēbres d'icelle, si ne sont ils pas pourtant si desreglez qu'ils vueillent prēdre a soy l'office de l'Esprit de Dieu, duquel parle l'Apostre disant, *Sēblablement aussi l'Esprit soulage ensemble nos infirmitez: car nous ne sauōs point ce que nous deuōs prier cōme il faut: mais l'Esprit mesme intercede pour nous en gemissemens inenarrables, ou que l'on ne peut dire. Mais celuy qui sonde les cœurs connoist quel est le sentiment de l'Esprit, pour ce qu'il intercede selō Dieu pour les saincts.* Ia n'auuēne q̄ les saincts q̄ sōt au ciel, & q̄ iouyssēt de repos & de gloire eternelle deuāt la face de Dieu, soyēt si mescōnoissās de l'hōneur q̄ Dieu leur a faict, qu'ils luy vueillēt oster le liē: puis q̄ l'office du S. Esprit est d'interceder

pour

Iean 15, 16.

nous des gemissemens si vertueux, & que l'office de Dieu le Pere est de sonder nos cœurs & reconnoistre quel est le sentiment de l'Esprit en nous. Qu'ils n'ayent pas aussi le pouuoir de mettre nos prieres en execution, ie croy que les Iesuites mesme, s'ils ne sont hors du sens, le confesseront: car c'est de Dieu, & non pas des saincts, que ce commandement & ceste promesse est donnee, *tout ce que vous demanderez au Pere en mon nom il le vous donnera.* Que s'ils n'ont pas le pouuoir, comment leur en apartiendrait l'effect & l'execution? Nous concluons donc tout au rebours de ce qu'ils afferment, & disons; C'est pene perdue de dresser nos prieres a ceux qui n'en ont pas le fauoir, vouloir, pouuoir, ou l'execution, comme font les saincts trespassez qui reposent en gloire au ciel. Et au contraire Dieu seul est celuy qui fait, veut, peut, & effectue nos prieres: c'est donc bonne chose, & sainte, & necessaire d'adresser nos prieres a luy seul, comme a celuy dont nous auons le commandement, & la promesse assuree. Voila comment, ia soit que nous acorderions le dire d'Origene, si est ce q' on ne pourroit pas en inferer, que l'inuocation des saincts trespassez soit sainte & legitime. Ainsi au-
 si faut

si faut il entendre l'allegation du second li-
 ure des Machabees, ou il est parlé de Iere-
 mie qui prie sans cesse pour le peuple. Car
 combien que nous ne donnions pas gran-
 de autorité a ce liure là pour beaucoup de
 raisons, si est ce que nous ne craindrons ia-
 mais de confesser que la charité de Ieremie
 & de tous les seruiteurs de Dieu qui sont au
 ciel est telle qu'ils prient sans cesse pour le
 peuple, c'est a dire, pour l'Eglise d'iceluy,
 laquelle ils fauent estre en bataille & com-
 bat assidu en ceste vie & vallee de miseres.
 Mais il y a grande differēce entre ces deux
 propositiōs, que les saincts trespassez prient
 Dieu generalement pour sa gloire en son
 Eglise disans, *Ton nom soit sanctifié, ton regne
 vienne, ta volonté soit faicte:* & que les saincts
 trespassez prient pour Pierre, Gautier, ou
 Guillot, qui a mal de teste ou de pieds, &
 pour l'asne, cheual, ou porceau d'iceluy.
 Nous reconnoissons volontiers & confes-
 sons la premiere, cōme appartenante a l'e-
 stat des saincts & fideles seruiteurs de Dieu:
 quant a la seconde, nous tenons pour tout
 certain qu'ils n'en fauent nouvelles; com-
 me aussi de nostre part nous n'en sauons
 aucunes nouvelles, & n'en auons aucun
 tesmoignage en la sainte Escriture.

Quant a la priere que le mesme Origene fait a Iob (comme ils disent) vers la fin du second liure: c'estoit bien raison que Harren & ses Peres considerassent auant qu'alleguer ce passage, si ce sont paroles propres ou figurees. Mais puis qu'ils ne s'en sont point auisez, ils ne prendront point de mauuaise part, si nous le faisons pour eux. Nous disons donc que ces paroles d'Origene sont dictes par figure, de laquelle il y a tant & plus d'exemples en l'Escripture sainte. Car c'est vne coustume toute receue es matieres graues procedantes de toute l'affection des cœurs, que l'on parle aux choses absentes, mortes, priuees de sens ou de raison, cōme si elles nous estoient presentes & auoyent en elles vie, sens ou raison pour nous ouyr. Ainsi Moyse a parlé au peuple auenir, Deut. 32, & Dauid en vn grand nōbre de Pseaumes: mesme il adresse la parole a Saül, Ionathã, Abner, & Absalom apres leur mort, cōme s'ils fussent encores viuãs: & qui plus est s'escrie aux montaignes de Gelboë, non par folie, mais par figure, q̄ a singuliere grace & vehemence es oraisons q̄ l'on nōme pathetiques ou poussees d'affectiō. En ceste façon Origene, & les plus anciēs Peres ont quelques-

1 Sam. 1 &
3 & 18.

quesfois parlé, sans fausse imagination de vouloir empêcher les saints trespassez en leurs affaires: cōme no^e en aurōs puis apres des exēples. Toutesfois s'il leur plaist opiniastrement retenir ce poinct, qu'Origene ayt de fait prié Iob, si faudra il qu'ils nous cōfessent deux choses: l'une est, q̄ c'est vne opiniō & vne œuvre sans fondemēt de la parole de Dieu, sās cōmandemēt, sans promesse, & par cōsequent vne priere vaine & cōioincte a superstition: l'autre, q̄ mesmes en ce passage & es autres semblables telles prieres n'ōt pas esté faiçtes pour vn ou pour deux, mais pour le corps de l'Eglise en general, selon que nous auons cy deuant remarqué: auquel office les saints qui sont au ciel s'employent veritablemēt sans que nous criions ou puissions crier a leurs oreilles. Quant au passage qui est pris de la Lamentation d'Origene; il ne fait rien du tout a ce propos: car Origene n'adresse pas son propos aux saints de Paradis, quand il dit, *O saints de Dieu, ie vous supplie, &c.* mais il s'escric aux mēbres de l'Eglise laquelle il auoit offensee par sa cheute, & a laquelle il se reconcilioit par sa lamentation & repentāce. Qu'ainfi soit, luy mesme le mōstre en la fin de sa lamentation vsant de ces paroles,

Que ie soye receu derechef en la ioye de mon Dieu, & obtienne son royaume par les oraisons & prieres des saints & la petition de l'Eglise qui a compassion de moy. Or ainsi nomme il les fideles en comparaison de sa personne, pource que luy estoit vilainement tombé, & les autres auoyent persisté en sanctification selon la volonté de Dieu. Le passage de S. Cyprian (lequel ils interpretent vn petit a leur auantage) en quelque sorte qu'ils le prennent, ne prouue rien d'auantage que ce que nous auons iusques icy reconnu, & reconnoissons tresuolontiers: c'est a sauoir, que les saints après la mort perseverent en charité, & prient Dieu pour le salut de son Eglise: mais il ne mōstre point ny que nous les deuions prier apres qu'ils sont decedez, ny qu'ils oyent nos prieres & se meslent d'iceilles: en quoy cōsiste le nœu de la matiere presente. Sainct Augustin liure 20 contre Faulste Manicheen chap. 21, dit ainsi, *Le peuple Chrestien ensemble celebre les memoires des Martyrs par solennité religieuse, pour s'exciter a imitation, & afin qu'il leur tienne compaignie en leurs merites, & soit aidé par prieres.* C'est bien vn autre langage, que Haren & ses Peres ne chantent. Il y a trois causes, dit ce bon personnage,

pour

pour lesquelles nous celebrons la memoire des Martyrs & fideles tesmoins de la verité de Christ: la premiere, que par saincte exhortatiõ de la parole & cõmemoratiõ de leurs saincts exẽples les fideles sont excitez a les imiter: la seconde, que desia en leur esprit ils se disposent a semblable martyre, si Dieu les en veut honorer, & portent en eux mesmes sentence de condẽnation: la troisiẽme, que chacun fidele se sent de plus en plus excité a ce deuoir, & fortifié mesme contre les tẽtations du sainct martyre, par les prieres publiques que fait l'Eglise en telles assemblees. Les martyres des saincts sont appelez *merites* a la facon des anciens: les prieres dont S. Augustin parle ne sont pas prieres que les saincts trespassez facent, ne qu'on face aux saincts trespassez, mais sont prieres que les saincts membres de l'Eglise assemblez au nom de Dieu font pour toute l'Eglise & les vns pour les autres au nom de Christ. S. Augustin mesme en donne puis apres l'interpretation, a qui y voudra prendre garde. L'histoire de Palladia est du tout faussement alleguee: car S. Augustin ne dit point qu'elle fut miraculeusement guarie de paralysie par l'inuocation de S. Estienne, mais bien qu'elle

fut guarie, comme elle estoit & prioit au-
 pres de la place du temple ordonnee pour
 la memoire de S. Estienne. Elle fut don-
 ques guarie de par Dieu, cōme elle estoit
 en prieres pres la chapelle de S. Estienne
 (ainsi qu'on appelle aujour d'huy) & cōme
 l'Eglise faisoit deuoir pour la deliurāce d'i-
 celle deuāt Dieu. Telles chapelles ou lieux
 ordonnez ala memoire des Martyrs sont
 diuersemēt appelez par les anciens, cōme
martyrium, *locus martyris*, *martyr*, *memoria*
martyris, & plusieurs autres noms, que les
 gens malicieux tordēt faussemēt pour abu-
 ser les simples & ignorās. Mais il va biē que
 S. Augustin (cōme il est copieux en parol(s))
 dōne luy mesme l'expositiō de son dire en
 ce mesme chapitre. Quant aux oraisons
 funebres de Basile & de Naziāzene, com-
 bien qu'elles ont des passages qu'il faut ne-
 cessairement prendre en figure, cōme tan-
 tost nous disions d'Origene: si est ce q̄ nous
 confessons rōdement, que des lors l'Eglise
 Greque ne s'embrouilloit que par trop en
 superstitions: a quoy certes a trop serui l'v-
 sage licēcieux de ces exclamatiōs figurees,
 que les Peres anciens ont vsurpees pour
 toucher au vis les cœurs du peuple, & l'in-
 duire a pieté par exēples de pieté. Et singu-
 liere-

lièrement Chrysoſtome a eſté maïſtre en ceſt artifice, duquel le zele a quelquesfois eſté ſi bouillant, qu'il diſoit plus qu'il ne ſauoit, pour transporter & rauir les autres avec ſoy en vn meſme zele de pieté. Or quāt a nous qui reconnoiſſons l'ancienneté, l'vniou, & generalité en la verité de la parole q̄ Chriſt & les Apoſtres nous ont laiſſée, nous ne nous reglons pas a l'exēple des Peres venus trois ou quatre cens ans apres, & qui ont petit a petit decliné en quelque ſuperſtition: mais nous regardōs ſi la parole de verité nous en produit quelque autorité, ou exēple, ou raiſon. Et d'autāt que nous n'en trouuōs rien, ains que tout cecy a des lors cōmancé ſans cōmandemēt, ſans promeſſe, ſans volonté de Dieu, quand les Eglises ſe ſont laiſſé abaſtardir peu a peu ſous apparence de ſaincteté: ce n'eſt point pour meſpris de perſonne, mais pour le pris & l'eſtime que nous faiſons de la ſimplicité de Chriſt, que nous ſuyons de tout noſtre cœur telles inuentions. Eſperans que nulle ame vrayement Chreſtienne ne nous ſaura pourtant mauuais gré, ſi elle conſidere que noſtre intention a eſté & eſt touſiours Dieu mercy, q̄ nous nous conformions au pl⁹ pres a l'Egliſe primitiue & Apoſtolique.

Nous aimons vrayement Basile, nous aimons Nazianzene, & Chrysoſtome: mais nous aimons Chriſt & ſa verité par deſſus toutes choſes.

Quant aux paſſages de S. Ambroïſe, il y en a deux qui ſont figurez, comme nous auons ia parauant monſtré.

Car quand il ſ'eſcrie a ſon frere treſpaſſé, que fait il plus qu'une femme fera a ſon mari, vn frere a ſon frere, vn enfant a ſon pere, quand il le voit freſchement decedé? Et

quand il tourne ſon propos a ſainct Pierre pour l'examiner de ſon pleur & de ſa repē-tance, que fait il autre choſe ſinon eſclaircir la doctrine qu'il en vouloit tirer, par

une certaine figure qu'on appelle *profopopæe*? Ne voyons nous pas meſme de noſtre temps, qu'il ya une infinité de moines qui ſont riches de ce gibier, & qui ſe font va-

loir deuant le ſimple peuple par tels dialogiſmes & communications populaires?

Le troiſieſme paſſage qui eſt au liure des veſues ne les auantage non plus, quand S.

Ambroïſe dit a la veſue fidele, *Tu as des prochains, qui ſupplient Dieu pour toy.*

Tu as les Apoſtres prochains, tu as les Martyrs prochains, ſi tu t'aprouches des Martyrs par com-

paignie de leur deuotion & par dons de miſericorde.

Car nous ne nyons point que les ſainctſ

saincts trespassez ne prient pour l'Eglise & les membres d'icelle en general: mais bien disons nous qu'ils ne prient point pour nous en particulier, veu qu'ils ne nous connoissent point, & que nous ne deuons point adresser nos prieres a eux. Et a la verité S. Ambroise n'eust pas oublié ce moyen, s'il l'eust entendu ou creu quand il escriuoit ainsi: mais eust dict tout platement, Tu as les Apostres prochains, tu as les Martyrs prochains, si tu t'approches d'eux par inuocation de leurs noms. Nous voyons doncques qu'il n'y a rien du tout en quoy ils se puissent preualoir, & faire forts de ces témoignages de S. Ambroise. Combien que quand luy & tous les autres Peres depuis le temps d'iceluy auroyent approué & creu vne telle inuocation, nous ne serions pas obligez pourtant a croire ce qu'ils en auroyent creu: car la foy est de la parole de Dieu, & non point des traditiōs humaines, Rom. 10,
17. cōme S. Paul nous enseigne aux Romains.

DES IEVS.NES ET DV

Caresme.

En ce mesme temps l'on obseruoit diligemment le Caresme. Ignatius disciple de saint Iean escriuant aux Philippiēs, les amonneste de

garder bien & diligemment ledict Carefme, comme vne institution ordonnee de Dieu.

Telesphorus, qui a vescu tost apres les Apostres, confirme le mesme. Sainct Ambroise en escrit plusieurs sermons, si comme le sermon 24, 25, 26, &c. Sainct Augustin de tempore sermon 69, dit que par l'observation du Carefme les bons sont discerneZ des mauuais, le payen du Chrestien, l'heretique du fidele. Tous les Peres anciens, & les Conciles, comme celuy d'Agathense & d'Aurelianense, disent le mesme.

Tant s'en faut que nos Eglises reprouuet les ieunes saincts & legitimes, qu'au contraire elles en aprouent & obseruent l'usage legitime a leurs droictes & propres occasions. Quat a la Carefme (de laquelle seule ils font estat en ce passage) nous reconnoissons volotiers q'l'Eglise primitiue en a fait cōmemoration par la doctrine de l'Euan-gile, cōme de la premiere lucte que nostre Seigneur Iesus a soustenuie incontinent apres qu'il fut sactifié & declaré de par Dieu le Pere en son Baptesme, le Sauueur & Docteur de son Eglise. Mais ceste cōmemoration estoit sans superstition & sans obligation de personne, pource que rien n'en auoit esté cōmandé par la parole de Dieu.

En

En lieu dequoy la Papauté aujourd'huy ne rememore pas, mais desfigure indignement le benefice de Christ, réplit les cœurs de superstition, & enlace les consciences d'une obligation damnable, quand elle ne fait pas la volonté d'iceluy, ains contrefait son œuvre a son deshonneur & opprobre. Or ceste superstition est entree en l'Eglise de longue main: & n'est point meilleure, pource qu'elle est ancienne: mais au contraire d'autant plus elle est ancienne, plus est elle multipliee & malheureusemēt enracinee a la ruine de la Chrestienté. Ils allegueront donques, s'il leur plaist, Ignace & Telesphore (des escrits desquels les gens de bon iugement doutent a tresbonne raison, car ils ne sentent point ceste pieté ancienne & Apostolique) ou bien sainct Ambroise & Augustin (desquels le siecle n'a pas esté du tout vuide de superstition) ou bien les Peres & les Conciles qui sont suiuis apres, & decheus de iour en iour de la simplicité de Christ: voire particulièrement le douziesme de Toledé, qui n'a point eu honte de dire, que celuy qui n'observe point la Carême est coupable non seulement de la mort, ains aussi de la resurrection

de nostre Seigneur Iesus. Quant a nous, qui sommes affranchis par Christ de tous les elemens du monde, nous priōs vn chacun de ne poir s'offenser, si nous voulōs retenir la libertē spirituelle q̄ Christ nous a si chèrement achetee: & disons haut & clair, premieremēt qu'il n'est pas en la puissance de l'Eglise d'imposer telles seruitudes sur les mēbres de Christ sans expresse ordōnance de Dieu, qui ne se trouue point: secōdemēt que le ieusne de Christ, qu'il a faict quarāte iours, n'est point racontē des Euangelistes pour estre tirē en imitatiō, & n'a point estē tenu de Christ pour cest effect: autrement il ne seroit pas miraculeux, mais Christ le eust encores obseruē les annees suyuant, & ses Apostres l'eussent recommandē, ce qui n'est point. Finalemēt qu'encores qu'vne telle obseruation fust licite, toutesfois elle ne peut maintenant estre expediente, quand elle est tournee en lacs & en superstition: car ce qui s'en va en superstition n'edifie point en sorte que ce soit. Aureste, qui n'admireroit le sauoir de ce Haren, & le iugement de ses Peres Iesuites, qui alleguent les Conciles d'Agathense & d'Aurelianense? ne monstrent ils pas qu'ils ont bien du sens en la ceruelle, quād ils parlent
vn tel

vn tel langage? que ne disoyent ils les Conciles d'Agde & d'Orleans? la seule cause est que le rauaudeur, qui qu'il soit, n'a pas eu tant de connoissance de la langue Latine, ny des histoires Ecclesiastiques, qu'il ayt peu s'en deueloper autrement. Tout de mesme par cy deuant il a nommé le Concile de Laodicene, en lieu de dire Laodicee: & cy apres aussi il appelle le Concile de Gangrense, pour dire le Concile de Gangres. Voila certes des marques de gēs bien entendus, & (si ie ne m'abuse) qui beuent plus de vin que le haren ne fait d'eau. Car qui est l'hōme sōbre, qui voulust ainsi exposer les titres de ces Conciles, s'il auoit gousté quelques petis rudimens de Latin? Mais il vaut mieux recōmander ceste question a des petis clerics de l'escole, & marcher plus outre en ce discours.

*Au titre du
sacremēt de
confirmatiō.*

*Au titre des
processions.*

DES PELERINAGES.

Les pelerinages estoyent en ce temps là mesme en tresgrand' usance & recommandation.

Sainct Augustin en l'epistre 137, dit qu'il conseille a vn Prestre nommé Boniface & a vn ieune homme d'aller d'Afrique a Nole ville d'Italie en pelerinage visiter le corps de sainct Felix.

Le mesme sainct Augustin afferme en diuers

lieux de ses œuures, qu'on obseruoit de son temps les iours de festes, tant en l'honneur du fils de Dieu, que des sainct̄s personnages morts martyrs pour le nom d'iceluy. epist. 119 chap. 15, liure 2 de la doctrine Chrestienne, chap. 29.

Le titre promet vne chose, combiẽ qu'il y soit parlẽ de deux, a sauoir des pelerinages, & des festes. Quant aux pelerinages, il y en a de bons, & de mauuais. Nous serions donques bien esceruelez, si nous condamnions les bons sous couleur des mauuais. Il n'est point mauuais de changer d'air pour subuenir a sa necessitẽ, comme ont fait̄ Abraham̄, Isaac, & Iacob: pour seruir a sa santẽ; pour profiter en science, connoissance, experience, &c. pour euit̄ vn plus grand incōuenient: mais le pelerinage est mauuais que l'home entreprend par superstitiõ volontaire, pẽsant faire seruice a Dieu & meriter quelque chose enuers luy. Les pources fideles iadis ont bien estẽ contraints de peleriner pour les necessitez qui les pressoyẽt, pour cause de persecucion, pour cõmuniquer avec les fideles seruiteurs de Dieu qu'ils auoyẽt en estime & estre edifiez par leur cõmunicatiõ: mais d'autres pelerinages l'usage ne se trouue point en l'Eglise primitive. Ainsi en est il auenu a ce Prestre

Boni-

Boniface, & au ieune homme dont S. Au- *Epist. 137.*
 gustin a parlé. Ce ieune homme chargeoit
 Boniface d'un crime infame: le crime ne
 se pouuoit aucunement prouuer, & estoit
 d'autât moins croyable, pource que le ieu-
 ne hōme n'auoit pas fort bonne renōmee.
 Cependant le ieune hōme tēpeste, en dan-
 ger de faire vn scandale public: Ce que S.
 Augustin voyāt ne trouue meilleur cōseil,
 q̄ de les enuoyer hōnestemēt l'un & l'autre
 hors du pays & leur faire passer la mer: là
 ou la chose pourroit estre miraculeusemēt
 vuidee, s'ils se veulēt opiniastrer l'un cōtre
 l'autre en leur different. N'est ce pas là, ie
 vo^o prie, vn bel exēple de pelerinage, pour
 cōfermer les voyages de nostre tēps entre-
 pris par superstition volōtaire? Qu'il n'y ayt
 donc que les malrenōmez, accusateurs &
 accusez, q̄ facēt pelerinage; puis qu'ils veu-
 lent se preualoir de cest exemple: car quāt
 aux gens de bien, ils s'en peuent passer sans
 dommage, sachans que durant le temps de
 ce seiour temporel ils sont pelerins & ab- *2 Cor. 5, 6.*
 sēs du Seigneur. Quant aux iours de
 festes ordōnez pour memoire des benefi-
 ces de Dieu, nous ne les condānons point,
 mais bien la superstition & l'abus. Toutes-
 fois encores faisons nous distinctiō de ces

iours: d'autant que les vns sont necessaires, les autres volontaires. Nous appellons necessaires, ceux que Dieu a commandez, comme nous est le Dimanche, qui est vne memoire necessaire de la resurrection de Christ, & du repos eternel ou il est entré en ceste iournee là. Nous appellons volontaires, ceux que les hōmes ont ordōnez pour quelque memoire que ce soit. Et en cela nous mettons entre autres ceste differēce, que les festes volontaires peuuēt estre cassees pour casser l'abus & superstition qui y est suruenue: mais les necessaires ne peuuēt estre abolies par autorité humaine que ce soit: voire qu'en cas de superstition celles là doiuent estre abatues avec tous leurs abus, mais celles-cy doiuent estre maintenues & deliurees de toute corruption. Ce que le mesme S. Augustin conclud pertinemmēt & selon Dieu, en la mesme Epistre que Harren nous a alleguee. Or combien que nous ne soyōs point si rigoureux, que no⁹ vueillions reiecter a plat toutes sainctes memoires & obseruatiōs, toutesfois ces Messieurs monstrent bien de quel esprit ils sont menez, quand ils alleguent deux passages de S. Augustin seulemēt, ou il n'est parlē d'autre chose que de la Pasque: Et toutesfois don-

Epist. 119,
chap. 18 &
19.

donnent hardiment a entendre au poure monde, qu'il est là parlé de l'observation des iours de festes, tāt en l'honneur du fils de Dieu, que des saïcts personnages morts martyrs pour le nom d'iceluy. Comment feront ils qu'on les croye, s'ils vsent de si mauuaise foy en leurs allegations? l'en laisse le iugement a toutes personnes equitables & craignans Dieu, & prie le Lecteur Chrestien y prendre soigneusement garde pour son bien & repos.

DES IMAGES.

C'est un mensonge forgé en la boutique des Protestans, de dire qu'il n'y auoit nulles images anciennement au temple des Chrestiens: veu que du temps de S. Augustin, l'image de Iesus Christ & des Apostres estoyent en vsage, liure 1 chap. 10, du consentement des Euangelistes. Eusebius liure 3 de son histoire Ecclesiastique, dit que l'image de Iesus Christ estoit au mylieu d'eux. Damascenus liure 4 chap. 17, dit que la coustume d'auoir des images estoit procedee des traditions Apostoliques. Athanasius escrit bien au long les miracles faïcts en la ville de Beryte, deuant l'image du Crucifix. Eusebius liure 7, escrit de l'image de saint Pierre & de saint Paul. L'usage des images fut aprouué au se-

cond Concile de Nicee, item au Concile de Constantinople sous Hirene, & par tout ailleurs.

Combien que ce nous soit assez que la parole de Dieu n'a point aproué les idoles ou images, mais les a rigoureusement defendus de planter es tēples & es cœurs des Chrestiens: toutesfois pource que les idolatres se parent de l'autorité des anciens Peres cōme s'ils auoyent tout pour eux & cōtre nous, il nous faudra icy parler des choses qu'ils alleguent selō l'ordre qu'eux mesmes y ont tenu. Nous disons donques, que la pure Eglise primitiue n'a point eu d'images adorables es tēples: eux affermēt le cōtraire. Or nous auons bien de quoy les remercier, de ce qu'ils se sont auisez d'amener vne si bonne preuue & tant a propos, pour descouurir leurs mensonges tout au commencement. Car ils ne pouuoient mieux monstrier que par ce mesme passage de S. Augustin, que les images de Christ & de ses Apostres n'estoyent pas es tēples des Chrestiens. S. Augustin respond en ce passage a ceux qui blasphemoyent contre Christ, disans qu'il s'estoit faict valoir par art magique & par enchantemens, & qu'il en auoit escript des liures a S. Pierre, & a S. Paul. Il dit donques, *Pource qu'ils auoyent volonté de*
feindre

feindre que Christ a escript quelque chose de semblable a ses disciples, ils ont pensé en eux mesmes qui sont les disciples auxquels il seroit plus croyable qu'il ayt peu escrire plustost qu'aux autres, cōme a ceux qui se seroyēt tenus avec luy plus familièrement, & qui auroyēt esté plus dignes d'auoir cōmunicatiō de ce secret. S. Pierre doc & S. Paul leur sont venus au deuant, pource qu'ils les ont veus peins avec luy (cōme ie croy) en plusieurs places, d'autāt que la ville de Rōme celebre & recōmande plus solēnellemēt les merites de S. Pierre & S. Paul pour auoir souffert en vn mesme iour. Ainsi vrayemēt ont meritē d'errer ceux qui ont cherché Christ & ses Apostres, nō point es sainctes Escritures, mais es murailles peintes: & n'est point de merueille, si les peintres ont trōpé les mēteurs. Voila les paroles de S. Augustin, desquelles nous aprenōs bien que l'image de Christ acompaigné de Pierre & Paul estoit peinte es murailles en plusieurs lieux, mais il ne dit point es tēples: & d'auātage nous entēdons par là, q' mesmes les vrais fideles de ce tēps là ne cerchoyēt pas Christ & ses Apostres es peintures, mais es Escritures: finalement que les images & peintures sōt docteurs de mēfōge & de vanité, q' fōt fouruoyer & mettēt a ruine leurs seruiteurs. Car (cōme luy mes-

sur le Psal.

117.

regardât vne image, qui n'en soit touché iusques
 là, de pēser qu'il soit exaucé par icelle, & qui n'e-
 spere qu'elle luy fera ce qu'il désire? Voila pour
 le premier mensonge, comment les Iesui-
 tes se sont descouverts par vn iugement
 tresiuste & admirable de Dieu, allegans
 pour defense ce qui cōbat & destruit leurs
 defenses tout a coup. De mesme fidelité
 vsent ils en allegant Eusebe au 3 liure
 de l'histoire Ecclesiastique, ou il ne se trou-
 ue rien de ce qu'ils disent: & quand il y en
 auroit quelque chose, voire qu'il auroit vſé
 de ces mesmes paroles, que l'image de Iesus
 Christ estoit au mylieu d'eux, si ne pourroyent
 ils pas de là monstrier qu'elle estoit au tem-
 ple, comme les paroles sūdictes de S. Au-
 gustin nous en ont enseignez. Quant a
 Damascene, il dit que *les Peres l'ont trouuée*
bon, & que c'est vne tradition nō escripte: mais
 il ne dit point qu'elle soit Apostolique. Et
 voila pourquoy pour le faire trouuer meil-
 leur, il aiouſte en confirmation ce beau cō-
 te d'Abgarus le Roy d'Edesse, qui auoit en-
 uoyé vn peintre pour prendre la figure du
 Seigneur Iesus, mais qu'il ne le sceut on-
 ques figurer a cause de la splēdeur de sa fa-
 ce: & pourtant que le Seigneur mouſla de
 foy mesme son image en vn linge, qu'il en-
 uoya

uooya audiēt Abgarus pour luy dōner contentement. C'est là vrayement vne belle preuue, qu' Eusebe mesme n'a point sceue, ou s'il l'a sceue, l'a trouuee si sottē qu'il a eu honte d'en souiller son histoire. Je tai que les temps de Damascene estoient desia bien fort enuelopez en leurs corruptions. Mais que peut ceste allegation al'encontre de nous, quand il confesse que c'est vne tradition sans Escriture, tradition nō des Apostres mais des Peres, laquelle tradition luy mesme renuerse puis apres, quand il met en auāt ceste fable d'vn Christ moullē, comme si Christ mesmes en fust l'auteur? Puis qu'ils confessent que la parole de Dieu est parfaite & suffisante a salut, que ne souffrent ils a tout le moins que nous nous contentions du reglement d'icelle sans manger leurs marmosets? Quant a l'escript suppose que l'on attribue a Athanase, non seulement le style monstre qu'Athanase ne fut iamais l'auteur de ce discours; mais aussi l'histoire Ecclesiastique, & la relation mesme qui est au commencement d'iceluy. Car quant a l'histoire Ecclesiastique, elle n'eust point passē vne telle chose, si elle fust auenue au siecle d'Athanase, veu mesmemēt qu'en la fin de ces mi-

racles il est dict qu'un iour solennel fut ordonné pour memoire d'iceux: & quant a la relatiõ, il est dict qu'un certain Pierre Euefque de Nicomedie a mis au iour ce beau mystere sous le nom d'Athanase, lors que l'on deuoit traicter en vne assemblee, & tenir propos du sang sorti du costé de nostre Seigneur Iesus. Or pourquoy est ce qu'Athanase n'auoit p̄duict cest escrit en sõ vivant? pourquoy encores n'auoit il esté faict depuis? pourquoy a attendu ledict Pierre Nicomedien iusques a ceste iournee là qui fut tenue en Cesaree ville de Cappadoce? qui ne verroit que ce sont choses faictes a la main pour enyurer le peuple Chrestien de superstitions? Il faut donc chercher d'autres tesmoignages, si on nous veut mōstrer que les images ont esté es tēples des Chrestiens par tradition Apostolique. Eusebe liure 7 chap. 18 de l'histoire Ecclesiastique fait bien voirement quelque mention des images de Christ, de Pierre, & de Paul, mais faictes par les Gentils, & assises es rues & maisons d'iceux, non point es temples des Chrestiens. Car voila comme il dit sur la fin du chapitre, *Ce n'est point merueille, que les anciens d'entre les Gentils ayans receu benefice de nostre Sauueur ayent faict telles choses*

ses. Dont aussi ay veu conseruer en peinture & couleurs les images de ses Apostres Paul & Pierre, voire mesme de Christ : selon que les anciens auoyent tousiours constamment acoustumé d'honorer ainsi entre eux ceux qui leur auoyent esté comme sauueurs par vne acoustumance des Gentils. Qui est l'homme de sens rassis, si ce n'est vn Iesuite, qui osast dire que ces choses se raportent aux images des Chrestiens, & aux temples d'iceux? Restent ces deux venerables Conciles, qu'ils magnifiēt tant : l'vn est le second de Constantinople, qui fut tenu en l'an 681, au temps de Heraclius Constantin l'Empereur, surnommé le barbu : l'autre, le second de Nicee, qui fut tenu l'an 787, au temps de Flavius Constantin Porphyrogenetus a l'instigation de sa mere Irene. Mais que peuuent ces allegations contre l'autorité de la parole de Dieu en l'Eglise de Dieu? La parole de Dieu les refute : l'usage constant de l'Eglise primitiue : voire mesme des autres Conciles entierement contraires aux determinations de ceux cy, comme nous auons dict cy deuant des Conciles d'Illiberis & de Francfort: : brief l'Empereur Charlemagne mesme, qui viuoit au mesme temps, a monstré par vn liure expres de

quelle autorité doit & peut estre le second Concile de Nicee enuers les gens de bien, descourant des sottises & niaiseres si grandes, qui y ont esté prises pour fondemens fermes, qu'il semble que ceux qui y estoÿent ayent conspiré tous d'un acord de ne rien dire qui valust. Or loué soit Dieu, qui nous a auertis & instruits comme ses chers enfans, que nous nous gardions des idoles, images, & remembrances, & de tout leur appareil, pour le seruir en esprit & verité des maintenant & a iamais. Amen.

1 Jean 5, 21.

DES PROCESSIONS.

Autemps de S. Augustin les Chrestiens alloient aux processions par grandes bandes, cōme il le testifie escriuant ainsi au 22 liure de la cité de Dieu, chap. 8, Comme Proiect Euesque portoit aux eaux Tybilitaines les reliques du tresglorieux Martyr saint Estienne, il venoit à sa remembrance vne foule & rencontre d'une si grande multitude. Là vne femme auengle pria qu'on la menast à l'Euesque qui portoit les saints gages: elle luy bailla des fleurs qu'elle y apportoit, les reprint, en toucha ses yeux, & veit incontinent. Et au mesme lieu ledict saint Augustin raconte comme Lucille Euesque de Synice fut gueri d'une fistule, portant en procession les reli-

reliques du mesme Martyr saint Estienne. Augustin en l'epistre 86 a Casulan. Qui-conque voudra voir en quel honneur dignité & reuerence les anciens ont tenu les reliques des Martyrs, qu'il lise saint Ambroise en l'epistre 85, au sermon 91 de l'invention des corps saint Geruais & Protais, item au sermon 92, du martyre de saint Nazare & Celse. saint Basile en l'homilie sur le Psalm. 115, saint Jean Chrysostome en l'homilie 66 au peuple d'Antioche. Sainct Augustin comme dessus, au liure de la cité de Dieu, chapitre 8. Paulin en la vie & miracles de saint Felix Euesque de Nole. Sainct Jean Damascene au 4 liure de la foy catholique, chapitre 16, item les Conciles de Gangrense, can. 20, & celuy de Nice aēt. 7. Je say tresbien que les Protestans s'en moquent: mais qu'ils se gardent qu'il ne leur en prenne comme a Cham fils de Noë, qui s'estoit moqué de son pere. Ils ne se sont point contentez presque par tout ou ils ont iecté les fondemens de leur tyrannie, de brusler les excellens escrits des saintes Peres, ains ont mis au feu leurs reliques, que des le temps des Apostres tous les Chrestiens ont eu en honneur & reuerence.

Le titre deuoit estre des processions, & reliques des saints. Mais ce nous est tout

vn. Pour confermer l'usage des processions on allegue sainct Augustin. desia donques auons nous cela gaigné, Dieu mercy, que du temps de Christ, des Apostres, & de l'Eglise primitiue enuirõ l'espace de trois cens ans & plus, ils ne peuuent rien monstrier de telles processions & vireuostes. Dont s'ensuit que s'ils sont gens de bien, ils ne feront plus si rigoureux contre nous pour des choses que Dieu n'a point commandees, & que l'Eglise primitiue a ignorees en sa naïue pureté. Mais pour venir au propos de sainct Augustin, nous ne niõs point que nous sommes plus volontiers reglez par les loix & ordonnances de Dieu, que par exemples ou traditions des hommes. Toutesfois nous aiousterons icy ce que nous auons desia cy deuât obserué au traité de la Messe, a sauoir qu'il faut auoir esgard au temps, au lieu, & aux personnes. Le temps enclinoit desia par trop a corruption & degast de la pure religion par diuerses obseruations: tellement que le mesme sainct Augustin s'en pleind en plusieurs endroits. Le lieu, a sauoir l'Afrique, estoit desia en ce temps là comme enrouillee en superstitions. Quant aux personnes, c'estoit vn poure simple peuple, mal instruit, & pouf-

& poussé de zele sans science, qui faisoit vne telle procession. Serons nous obligez, ie vous prie, a l'imitation d'un tel temps, tel lieu, & telles personnes, plus tost qu'a l'imitation de Christ, de ses Apostres, & de l'Eglise bien zelee, bien instruite, & prochaine au temps d'iceux? Au moins, s'ils nous pensent brider par des exemples alleguez par saint Augustin, qu'ils escoutent le iugement que le mesme Augustin donne, estant fondé sur l'autorité de Dieu, non sur les exemples & obseruations des hommes. *Je ne sauroye approuver, dit il, ce qu'on ordonne outre la coustume, afin que ce soit comme vne obseruation sacramentale, encores que ie n'ose pas reprocher librement beaucoup de telles choses, pour euitter les scandales de quelques personnes ou saintes, ou turbulentes. Mais ie suis fort marry de ce que beaucoup de choses salutaires qui sont commandees es saintes Escritures en sont moins prisees, & que toutes choses sont si pleines de tant de presomptions, que l'on reprendra plus aigrement un homme qui aura marché sur la terre pied nud a ses oëtaues, que celuy qui aura enseueli son entêtement de trop boire. Par quoy i'estime qu'il faut retrêcher sans aucune dissimulation, ou on le peut faire, toutes telles*

*Epist. 119,
chap. 19.*

*choses qui ne sont point contenues es autoritez
 des saintes Escritures, &c. Que diroit main-
 tenant ce saint personnage, s'il voyoit l'a-
 bysme d'inuentions qui est en la Papauté?
 & nous de nostre part que pouuons nous
 dire, sinon que nous desirons suiure le con-
 seil & auis qu'il nous donne selon Dieu, &
 qu'il eust suiui de son temps, s'il eust peu,
 en choses de moindre importance? Pour
 toutes processions, nous renuoyons les fi-
 deles a saint Paul qui dit apres Moysse, *Ne*
Rom. 10, 6. *di point en ton cœur, qui montera au ciel? cela*
est faire descendre Christ d'enhaut: ou, qui de-
scendra en l'abyssme? &c. Or comme nous
 auons dict des processions, le mesme di-
 sons nous & enseignons des reliques des
 saints, ainsi qu'ils les appellent. Nous ne
 parlons point icy des fausses & supposees,
 qui ont esté descouuertes & se descouurent
 iournellement en l'Eglise pretendue Ro-
 maine: mais seulement des vrais corps ou
 parties d'iceux, s'il s'en trouue certaine-
 ment; ce qu'il est tresdifficile, ou plus tost
 impossible de monstrier. Nous ne fou-
 lons point les corps humains au pied, pour-
 ce que ce sont corps d'hommes qui sont
 faicts a l'image de Dieu: nous ne mespri-
 sons point les corps des fideles, pource
 que*

que ce sont vaisseaux sanctifiez de Dieu en Iesus Christ a l'esperance de la resurrection bien heureuse & de la vie eternelle : aussi ne voudriõs nous point estre aucunement outrageux contre les corps des saincts Apostres ou Prophetes, si nous les connoissions. Mais c'est vn abus de conclurre qu'il les faille honorer pouttant, comme on fait en la Papauté, d'vn honneur diuin ou a tout le moins comme diuin. En quoy si la deuotion du peuple Chrestien a iadis excédé (comme elle a fait) c'a esté le deuoit des fideles seruiteurs de Dieu, qu'ils refroidissent plus tost que d'eschauffer, & qu'ils retirassent plus tost que d'induire le peuple a telles obseruations superstitieuses & dangereuses au possible. Et pleust au Seigneur, que la modestie des saincts Peres, qui a trouué bon de dissimuler beaucoup de telles choses pour euitter les scandales presens (comme nous disions tantost de S. Augustin) eust esté aussi acompaignee d'vne telle prudence, qu'ils eussent dextrement preueni les scandales qui estoient a uenir par vne telle dissimulation & support. Car nous voyons, helas, en quelle idolatrie & eslourdissement est tõbee toute la posterité par vne telle conuience:

quelle hardiesse ont prise les trompeurs & forgeurs de reliquaires pour se moquer a la veue de tout le monde & butiner la poure Eglise de Dieu : brief quelle rompre a faicte Satan en la maison de Dieu par vn tel artifice. Contre lesquelles choses nous sommes assurez, qu' Ambroise, Basile, Chrysostome, Augustin, Paulin, Damascene crieroyent a plein gosier, s'ils voyoyent la miserable superstition & idolatrie, que l'Eglise Romaine a introduicte, & defend a toute force, abusant de la bonté & simplicité d'iceux. Car combien que ces commancemens là ne fussent pas si detestables, toutesfois la poursuite & la consequence d'iceux contraindroit leur pieté a changer d'auistout a plat. Quant aux seconds Conciles de Gangres & de Nicee, puis qu'ils combattent la parole de Dieu, l'exemple des Apostres, & l'usage de l'Eglise Apostolique (comme il a esté cy dessus en partie monstré) nous auons plus de raison de demander qu'ils soyent assuictis a la parole de Dieu, que n'a l'Eglise pretendue Romaine de nous vouloir forcer a l'observation d'iceux : car il faut plus tost obeir a Dieu qu'aux hommes.

Quant a la malediction de Cham, il y a
long

long temps que le Pape de Romme seruiteur des seruiteurs de ses freres l'a prononcee, & encores la prononce tous les ans sur ceux qui ne veulent pas dire Amen a toutes ses execrations : mais sa malediction nous est benediction de par Dieu. Cependant ie confesse bien que ce qui leur desplait me desplait aussi, en ce qu'ils disent que nos gens ont bruslé les escrits des saincts Peres, & mis a feu les reliques d'iceux. Le Seigneur fait, que i'en suis aussi marry que personne d'eux sauroit estre. Car quant aux escrits, n'eust il pas esté meilleur qu'ils eussent esté deposez en la main de quelques gens sauans pour conseruer la verité d'iceux contre la falsification de la Papauté, que d'estre bruslez pelle-messe par l'indiscretion de gens sans lettres & idiots ? Et quant aux reliques, n'eust il pas esté trop meilleur, qu'elles eussent esté liurees en la main d'un magistrat fidele, pour estre inuentariees & reconnues ainsi que de raison, que d'estre bruslees ou desbrisees ? A tout le moins ce qui estoit des asnes ou des cheuaux, on l'eust renuoyé au Paradis des asnes : ce qu'on auoit pris d'un oiseau, vn bec, vn ongle, vne autre telle piece,

piece, eust serui aux enfans pour en grater la terre: brief toutes choses fussent retournees a leur source ou origine, comme les eaux a la mer. Certes il eust esté beaucoup plus profitable a mon auis, que tout cela eust esté vuidé par iugement public, que d'estre manié par des gens qui ont fracassé le tout sans regarder. Mais ce qui en est fait, Dieu l'a ainsi voulu: il ne nous appartient pas de deuiser sur son œuure. Harren, & les maistres peuuent fort bien penser, que ce n'est pas de mon auis ne de plusieurs autres personages, que les choses ont esté maniees de telle sorte.

D V P A P E.

Les mesmes Peres afin de maintenir & continuer la paix & la concorde de l'Eglise, reconnoissent icy bas entre les Euesques un chef ministerial successeur de S. Pierre. Sainct Ambroise, Origene, sainct Augustin, & les autres Peres ont reconneu l'Euesque de Rome pour tel. Auparauant eux Irenee, Tertullian, & tous les disciples des Apostres, avec les Conciles & decrets des Peres ont fait le mesme. Et pourtant sainct Augustin, de butilité de croire, chap. 17, donnoit anciennement

ment vn bon cōseil a Honorat: Douterons nous, dit il, de nous reposer au giron de l'Eglise? laquelle par succession des Euesques a tousiours eu souueraine autorité de la chaire de sainct Pierre: nonobstant que les heretiques ayent abayé contre icelle, qui ont esté condamméz partie par le iugement du peuple, partie par l'autorité des Conciles, partie par l'excellence des miracles.

Et ailleurs faisant le mesme S. Augustin vn denombrement des Euesques de Romme depuis sainct Pierre iusques a celuy qui estoit de son tēps Pape, il prouue euidemment que sous l'unité de l'Eglise Romaine la vraye foy & religion Chrestienne est tousiours demeurée en l'Eglise visible, sans errer en aucun poinct de doctrine.

Que si depuis le temps des Apostres iusques a sainct Augustin il ne s'est fait aucun changement de doctrine ny a Romme ny ailleurs, qui ait peu rompre ceste unité d'Eglise, selonc mesme que Calvin & autres Protestans sont contraincts de confesser: pourquoy s'efforcent ils de retirer les hommes? pourquoy l'appellent ils le siege de l'Antechrist? abominable paillard? la maison du diable? faisans aujour d'huy par tout en l'Europe vn schisme tant horrible, par lequel ils sont cause de tant de sang innocent espandu par toute la terre, & de faire vne infinité de vesues & d'orphelins a la ruine & consu-

tion de tout le monde, puis que la religion des Catholiques est la mesme qui estoit au temps des susdicts Peres?

Iean Haren cy dessus, en la declaration de la doctrine que tiennēt les Catholiques pretendus, a allegué les fondemēs ruineux qu'ils ont pour affermer la primauté du Pape: lesquels fondemēs nous auons descouuerts iusqu'au pied par l'Escriture sainte. Maintenant il se fait fort d'un autre apuy, disant que les saincts Peres l'ont reconneu ainsi. Nous le nions. Ils pretendent auoit les Peres, les Conciles, les Decrets de leur costé: mais ils alleguent le tout ensemble sans en produire tesmoignages particuliers. Aussi nions nous le tout ensemble, attendans qu'ils amènent quelque speciale preuue. Nous affermōs dōques constamment, que S. Ambroise, Origene, Augustin, ny autres deuāt eux n'ōt point sceu ne recōneu la primauté du Pape, qui se dit successeur de Pierre: car mesme Tertullian en son Apologetic appelle S. Paul le vicaire de Christ, monstrant bien que ce titre n'est point propre ne particulier a Pierre, mais qu'il est commun aux autres Apostres & seruiteurs d'iceluy. Que les vieux & anciens Conciles l'ayent determiné, c'est v-

nc

ne chose tresfausse. Car es Conciles de Ni-
 cee, de Cōstātinople, de Chalcedone, d'E-
 phese, & autres authentiques il n'en a estē
 rien aprouuē: ne mesme long temps apres:
 ains au contraire les Conciles Afriquains
 s'y font vaillammēt opposez, descourans
 des pratiques Romaines & les renuersans
 par les actes publics des Conciles prece-
 dens: & encores depuis Gregoire Euesque
 de Romme par tout en ses epistres a criē
 contre Iean Euesque de Constantinople,
 & affirmē que quiconque se nomme E-
 uesque vniuersel est le page & auant-cou-
 reur del' Antechrist. Cesont donc de bel-
 les happelourdes qu'ils donnent en paye-
 ment, quand ils font ainsi sonner le sainct
 nom des Peres, des Conciles, & des De-
 crets (qu'ils ont forgez a leur poste) es oreil-
 les des simples. Mais apres cela, cōme s'ils
 espargnoyent le Lecteur, ils se contentent
 d'amener vn passage de sainct Augustin,
 qu'ils tordent a leur plaisir, & enrichissent
 de leur glose sans sonner mot pour mieux
 esblouir les yeux tendres des ignorans.

Ce sainct personnage en ce passage là a-
 yant monstrē quels beaux tesmoignages
 a l'Eglise Chrestienne par dessus celle des
 Manicheens & autres semblables, fait vne

comparaison de l'Eglise catholique ou vniuerselle avec toutes les autres que les heretiques engendrent, & non point de l'Eglise Romaine avec celle d'Eugubio ou d'Aquilee, & dit ainsi: *Puis donc que nous voyons vne si grande assistance de Dieu, si grand profit & auantage, douterons nous de nous tenir serrez au giron d'une telle Eglise qui a obtenu souveraine autorité par la confession mesme de tout le genre humain, depuis le siege des Apostres par successions continues des Euesques iusqu'a present, quoy que les heretiques ayent abayé a l'entour d'elle pour neant, qui ont esté condamnez partie par le iugement mesme du petit peuple, partie par la grauité des Conciles, & en partie aussi par l'excellence des miracles? A laquelle si quelqu'un ne veut point donner la preeminence, il faut bien vrayment qu'il soit entaché ou de tresgrande impieté, ou d'arrogance precipitee, &c.* Ces propos se raportent à l'Eglise catholique ou vniuerselle, que nous deuons vrayment preferer aux autres avec toute raison. Mais si c'eust esté de l'Eglise Romaine que S. Augustin eust parlé, n'eust il pas esté vn habile homme de renuerfer les actes du Concile de Carthage, ou luy mesme auoit assisté, & empesché de son pouuoir l'autorité pretendue par l'Euesque de Romme

Romme sur les Eglises delà la mer? ne se condamneroit il pas soy mesme ou de tres grande impieté, ou d'arrogance precipitee? afin que ie me tienne a ses propres paroles. ie m'asseure que par cecy toutes personnes de sens rassis & non passionnees connoistront en quelle foy ce passage a esté allegué. Quant a moy, ie croiray tousiours plus tost, qu'il y a impieté ou arrogance es personnes qui tirent ainsi les escrits de S. Augustin cōme par les cheueux, que d'en donner aucune faute a ce saint personnage en cest endroit. Pour le regard de l'autre passage, il est certain que non seulement Augustin, mais aussi Tertullian, Hierosme, Epiphanius, & autres ont poursuiui le denōbrement des Euesques de Romme iusqu'a leur temps par vne succession continue: mais ils n'ont rien moins pensé pourtant que de donner primauté ou a S. Pierre, ou a l'Eglise Romaine, ou a la succession pretendue. Pourquoi donc l'ont ils fait? dira quelcun. Cest pource que chacun cōnoissoit mieux la succession d'icelle, que d'un autre moins celebre, moins frequentee, & possible aussi moins fournie de gens qualifiez a vne telle succession. Car qui est ce qui ne fait que l'Eglise de Rōme

ordinairement a esté mieux garnie de gens de forte, que celle de Carthage ou d'Hippone en Afrique, celle de Stridone en Dalmacie, ou celle de Salamine en Cypre? Celle cy est la vraye raison pour laquelle on a plus tost mis en contela succession des Euesques de Romme, que d'Ostie ou d'Vlubres en Italie. Et pourtant qui ne ritoit de ces belles conclusions qu'ils font a l'occasion de tels passages? Ils concluent que *la vraye foy & religion Chrestienne est tousiours demeuree en l'Eglise visible, voire sous l'unité de l'Eglise Romaine*: qui est ce d'entre les Peres anciens qui parla iamais ainsi? Ils concluent qu'elle est demeuree telle *sans errer en aucun poinct de doctrine*: qui est ce d'entre eux qui le peut dire, ou penser en bonne cōscience? Car ils fauent bien que l'Eglise visible est toute composee de membres ignorās, infirmes & imparfects: ils fauent quelle ne peut errer tant qu'elle fetiēt a la clairté de son Soleil Iesus Christ; mais qu'elle est eclipsee, par maniere de dire, soudain qu'elle n'a plus son regard a la clairté d'iceluy. Pourquoy donc luy attribuent ils simplement vne telle perfection, contre le sentiment de leur propre conscience? Mais sur tout, quel aveuglement

ment est ce d'attribuer toutes ces choses a l'Eglise Romaine, qui luy cōpetent moins qu'a la visible? voire de recōmander l'vnité d'icelle cōme tenāt les autres en vnité, veu qu'elle a de long temps desuni les autres Eglises, & esté desunie en soy par schismes pernicious? Il ne faut point beaucoup fueiller les histoires pour y trouuer ce que ie di: car on ne trouue depuis huit ou neuf cens ans en ça rien tāt par les histoires, que des guerres alumees entre les Princes & Royaumes, des schismes faiçts entre les Eglises, mesme d'Orient & d'Occidēt, & des factiōs horribles excitees par ce fils de perdition: qui cependant nous voudroit bien faire croire, qu'il est le chef ministerial & l'instrument d'vnité en l'Eglise de Dieu.

Or sur ceste fausse suppositiō, que nous reiectons constāment & selon verité (car ce qu'ils disent est faux, que *Caluin & les autres sont contrainsts de le confesser*) ils bastissent des argumens en l'air. *Pourquoy s'efforcent ils de retirer les hommes?* disent ils. Mais eux pourquoy les chassent ils? pourquoy font ils la rompure? pourquoy ne peuēt ils souffrir ceux qui se veulent conformer a la simplicité de Christ? pourquoy les persecutēt ils, sinō pource q̄ les loups ont cōmandement

entre eux, qui chargent les pources brebiettes d'auoir troublé l'eau ? Si seulement ils nous veulent souffrir, nous sommes prests de mōstrer par effect, que nous ne voulons point nous retirer d'eux en tout ce qui est de Christ : mais s'ils ne veulent point, quel remede ? Apres, disent ils, *Pourquoy appellent ils Rōme le siege de l'Antechrist ?* pource que S. Paul l'a dict. *abominable paillard ? la maison du diable ?* pource que S. Iean l'a dict, & est vray. Car comment peut on autrement appeller celle qui de faict d'auis contreuiet a son contract, a ses promesses, a la pieté & a l'honesteté publique, q̄ Christ l'espoux cōmande, & qu'elle auoit promise ? cōmēt peut on appeller maison de Dieu, celle qui ne fait point les œuures de Dieu, mais dont le chef mesme se dōne au diable a tous propos, & les membres luy seruent a l'enui ? Croyez, Chrestiens, croyez ceste pucelle Romaine, si vous ne sauez mieux : qui tous les iours empire le schisme de l'Eglise qu'elle a si desloyalement commandé ; qui tous les iours d'un cœur sanglant ensanglante ses mains du sang des pources fideles pource qu'ils sont fideles a Christ ; qui tous les iours persecute, despouille, meurtrit, ravage iusqu'aux pources vesues

& or-

& orphelins, que Dieu a recommandez par sa saincte parole; qui tous les iours auãce la ruine & confusion du monde se maſquant du titre d'Eglise; brief qui se vante effrontement de la doctrine de Christ, des Apostres, & des Peres, quand elle tue ceux qui la ſuiuēt & qui cherchent Dieu en simplicité de leur cœur. Car ce n'est pour autre chose qu'on nous meurtrit, & que l'on nous tient comme brebis destinees a l'occision. Le Seigneur est celuy qui le voit, & qui le requerra.

Or il dit de n'auoir point seulement appris des Peres ce que dessus, mais vn autre poinct de tres grande importãce: a quoy ie supplie tout le monde de vouloir prendre garde. C'est qu'examinant le fondement de la religion des Protestans avec les liures & Conciles des Peres, il trouuoit iceluy estre entierement tiré des anciennes heresies refutees par la parole de Dieu & l'autorité de l'Eglise: comme verrez par ce discours qui s'ensuit, lequel peut tesmoigner a plein combien est pernicieuse, voire pleine de blasphemes la doctrine des Protestans.

Iusques icy Haren a cuidé mōstrer, que la doctrine que nous combatons a esté enseignée telle par les anciens Peres, qu'elle est auiourd'huy en l'Eglise Romaine: nous

auons prouué le cōtraire par leurs propres allegations. Maintenant il monte sur les grands cheuaux (comme on dit) & afferme que nostre doctrine est toute tiree des anciennes heresies que les Peres & Conciles ont reboutees. Or combien que c'est autre chose d'alleguer les escrits d'un hōme, quelque sauant qu'il soit, que de produire le consentement des Eglises, toutesfois nous ne laisserons point d'escouter ses viues raisons & les examiner en verité, pour guarentir de ses faux blasmes nos Eglises, & mesme les bons personnages qui y ont serui a edification selon le talent que Dieu leur auoit dōné. Voicy donc le second blasme, q̄ Haren nous met sus en la doctrine: c'est que nous resuscitons les anciēnes heresies en nostre doctrine: nous disons le contraire. Le prie le Lecteur Chrestien considerer en equité les obiections & defenses de part & d'autre: & supplie Dieu le Pere & Iesus Christ nostre Sauueur donner a tous son saint Esprit pour reconnoistre la verité & simplicité de la doctrine Chrestienne sans acception de personnes, ou autre affection particuliere quelcōque.

BLASPHE-

BLASPHEMES DES PROTE-
stans Calvinistes contre les personnes
de la Trinité.

Anciennement Arius Samosatenus, Machumed, & autres heretiques blasphemans contre les personnes du Fils de Dieu & du S. Esprit, nioyent que Iesus Christ eust pris son essence du Pere, renuersans la foy de l'Eglise, qui croit que le Pere a engendré son Fils de sa propre substâce, & est dict Dieu de Dieu. Autant en disoyent ils du sainct Esprit, departissans l'essence diuine, qui est simple, en trois diuerses essences. Feu Iean Calvin & autres Protestans en ces derniers temps ont renouuelé ceste pernicieuse doctrine, nians que Iesus Christ nostre Sauueur fut engendré de la substâce du Pere, & qu'il eust pris son essence de l'essence d'iceluy. Lisez l'Institution de Calvin liure premier, chap. 13, sections 2, 19, 23 & 24. item son liure contre Valentin Gentil, & en l'epistre aux freres Polonois. Il passe plus outre: car sur le 14 chap. de Genese vers. 18, a la facon d'Arius il appelle Iesus Christ second Roy apres Dieu. Et sur le 6 de sainct Iean vers. 57, il l'appelle seconde cause de vie.

Combien q̄ Harē ayt esté assez mal conduit de la main de ses Peres, & ne distigue

pas comme il faudroit bien les anciennes heresies, toutesfois nous n'en ferons point plus expresse distinction n'en cest article, n'es articles suiuiās, pource qu'il ne touche rien a la cause: mais viendrōs a ioindre sans tournoyer çà ne là, afin que le Lecteur ne perde point son temps, & voye d'autant mieux l'equité de nostre cause. C'est vne pure calomnie contre Calvin de luy reprocher qu'il nie que Iesus Christ soit engendré de la substāce du Pere. Mais ils se iouēt ainsi du mōde par l'ambiguité du mot, substance. Car autresfois il signifie l'estre ou l'essence, autresfois le subsister, autresfois la personne subsistente, quand on parle de la sainte Trinité. Or Calvin dit q̄ le Fils n'est point essencié du Pere, c'est a dire, que le Pere selon son essence n'a point engendré vne autre essence que nous appellons Fils: mais que pour bien & saintement parler, le mot d'essence doit estre rapporté a la deité ou a la nature diuine, qui ne peut estre qu'vne & indiuisé, toute au Pere, toute au Fils, & toute au saint Esprit. Et pourtant que c'est mieux parlé, si on dit que le Fils est engendré du Pere, ou mesme (si on veut parler comme saint Hilare) de la substance du Pere en vnité d'essence, que de dire
qu'il

qu'il a pris son essence de l'essence du Pere, ou que l'essence du Pere a engendré l'essence du Fils: car l'essence de l'un n'a pas engendré l'essence de l'autre, mais la personne du Pere a engendré la personne du Fils en unité d'essence. Il ne faut que la définition de l'un & de l'autre pour vider toute la question: laquelle Damascene donne en brief par ces paroles, *La deité incomprehensible c'est l'essence, & la nature, & la forme par dessus toutes essences: mais les subsistances & les personnes d'icelle sont le Pere, le Fils, & le saint Esprit: car l'hypostase ou subsistence de chacun d'iceux est parfaite, & la personne parfaite.* Pourquoi veulent ils confondre ce que les saints Peres ont si clairement & commodement distingué, & nous faire dire que le Fils a pris son essence de l'essence du Pere? Nous ne condamnons point ceux qui l'ont dict, quand ils se sont bien & saintement exposez: mais nous, serons nous doncques a blasmer, si nous retenons le saint langage de l'Escriture & des Peres pour mieux tester nostre simplicité? Nous en laissons le iugement a Dieu, & a son Eglise, que nous appellons en tesmoin de nostre verité & simplicité en ceste cause. Ils reprochent que Calvin appelle Iesus Christ

*en son introduction,
chap. I.*

second Roy apres Dieu, a la façon d'Arius. S'ils auoyent autant d'affection a profiter qu'a ronger, ils ne trouueroyēt point ce langage si estrange. Car ils sauēt bien que premier, second, dernier, se prennent a diuers regards. Christ n'est pas second Roy apres Dieu son Pere au regard du tēps, comme Arius pensoit, car il est coëternel: mais il est second selon la cause, selon l'ordre, & selon l'administration, cōme estant vray Dieu & vray hōme en vnitē de personne il a receu du Pere tout iugemēt, & fait la volenté du Pere qui l'a enuoyé. Et pour mesme regard aussi Calvin n'a point fait de doute de l'appeller seconde cause de vie. Pourquoi cela? pource que c'est autre chose de considerer Dieu en soy, autre de le cōsiderer selon l'ordre enuers ses creatures. Selō soy Dieu Pere, Fils, & sainct Esprit est vne seule cause de vie, & n'y a premier deuant luy, ne second apres luy: mais selon l'ordre enuers les creatures (car ainsi l'appellent les Scholastiques) le Pere est la premiere cause, le Fils est la seconde: ainsi que luy mesme le mōstre en ce verset, disant, *comme le Pere viuant m'a enuoyé, aussi ie vi a cause de mon Pere: & celuy qui me mangera, viura aussi a cause de moy.* Haren ne s'est il pas bien reuengé en telles cho-

choses avec les peres Iesuites ? Certes ils monstrent tous ensemble par ces objections, qu'ils font transportez du tout par malueillance, qui leur oste iugement & raison.

BLASPHEME DE CALVIN
contre le saint Esprit.

Ne blaspheme il point contre le saint Esprit, ^a Calvin *In-
struction li.
1 chap. 13, se-
ction 23.* enseignant qu'il ne prend son essence ny du Pe-
re ny du Fils? ^b & que la puissance d'iceluy estoit *Calu. Insti.
li. 4. chap. 8,
sect. 8.* astreinte d'enseigner les Apostres les choses seu-
lement qu'ils auoyent ouyes de la bouche de leur
maistre? lequel assure tout le contraire en saint
Iean 16 leur disant, J'ay beaucoup de choses en-
cores a vous dire, mais vous ne les pouuez por-
ter maintenant: or quand l'Esprit de verité se-
ra venu, il vous enseignera toute verité. N'est
ce point vn autre blaspheme proferé par Guil-
laume Farel en pleine dispute, de dire que le saint
Esprit est vne emotion ou mouuement créé? Si
le saint Esprit est vn mouuement créé, il n'est
point Dieu eternellement. Et ainsi c'est de-
rechef renouueler la doctrine de Samosatenus,
Macedonius, & autres semblables anciennes he-
resies, que toute l'Eglise deteste a bon escient, voi-
re de cœur & d'affection.

Cecy n'est qu'une appendice de la precedente obiection. Car au premier poinct ils confondent le mot d'essence, & le prennent pour, estre ou subsister, tout ainsi qu'il leur viét a poinct; comme ils ont fait parauant traitans de la personne du Fils. Or combien que Calvin proprement ne parle point de cela au passage qu'ils alleguent: toutesfois pour esclaircir ceste matiere nous dirons comme dessus: l'essence du saint Esprit est l'essence du Pere & du Fils, toute en toute la deité, & toute en chacune personne. Quand donques l'Eglise veut parler proprement, elle ne dit pas que le S. Esprit prend son essence de l'essence du Pere & du Fils, mais que le saint Esprit ou la personne d'iceluy procedé du Pere & du Fils. Qu'est il besoin d'eueloper ces formes de parler claires & vsitees, par formes de parler obscures & dangereuses? Mais ce q. s'ensuit qu'est ce sinõ vne puãte & orde calomnie, de dire que la puissance du saint Esprit soit astreinte d'enseigner aux Apostres les choses seulement qu'ils auoyent ouyes de la bouche de leur maistre? Car qu'est il plus libre que Dieu? Calvin ne dit en aucune part, que le saint Esprit soit astreint: mais voila comme il dit, *Pource que*
les

les disciples a cause de leur rudesse ne pouuoient
 comprendre les choses qu'ils auoyent ouyes & a-
 prises de la bouche de leur maistre, l'Esprit de ve-
 rité leur est promis, duquel ils soyent dressez en
 la vraye intelligence d'icelles toutes. Car il faut
 bien noter ceste restrictiõ, ou il attribue au saint
 Esprit l'office de suggerer toutes les choses qu'il a
 parauant enseignees de sa bouche. Ces grands
 Docteurs pour auoir que mordre es escrits
 de Calvin, raportent ce mot de restrictiõ
 au saint Esprit comme s'il estoit là garotté.
 Il faut bien donques ou qu'ils ne sachent
 pas, ou qu'ils ne vueillent pas sauoir que le
 mot de restrictiõ se raporte aux propos pre-
 cedens, & signifie autant que ce qu'on ap-
 pelle es escoles, determination: & ceste de-
 termination n'est pas dõnee pour le saint
 Esprit, qu'il ne puisse monstres autre cho-
 se, mais pour nous, que nous de nostre part
 ne deuons d'or en auant attendre autre en-
 seignemēt du saint Esprit, que s'uyuāt l'en-
 seignement de Christ. Car aussi de fait
 n'est ce pas l'Esprit de Christ? Et quand ils
 veulent estre si bons aduocats du saint E-
 sprit (puis qu'ils se veulent fonder en telles
 comparaisons) ne voyent ils point, qu'on
 leur pourroit reprocher de mesme pour le
 regard de Christ? a sauoir, que selõ leur di-

re Christ auroit moins enseigné que s^o Esprit? Or quant a nous, nous en parl^os bien autrement: c'est que Christ a enseigné toute verité en perfecti^o, & le sainct Esprit aussi, tous deux vne mesme verité. Nous reconnoissons l'vn & l'autre pour parfait & souuerain Docteur: & ne pouuons entendre la subtilité de ces Docteurs, commēt il soit possible que nous restreigni^os vne doctrine que nous confessons estre tresparfaite & accomplie en tout & par tout, soit du Fils, soit du sainct Esprit procedant du Pere & du Fils. Voire, mais, disent ils, n'est il pas escript, *I ay beaucoup de choses encores a vous dire, &c?* Nous le confessons: mais de quelles choses le Seigneur Iesus parle, escoutons le de luy mesme en ce mesme chapitre, *Pource que ie vous ay dict ces choses, tristesse a rempli vostre cœur. Mais ie vous di la verité, il vous est expedient que ie m'en aille: car si ie ne m'en vai point, le consolateur ne viendra point a vous: mais quand ie m'en seray allé, ie le vous enuoyeray: & ce qui s'ensuit. c'est d^oc comme s'il disoit; Vous auez maintenant vostre esprit si chargé de tristesse, que vous ne pouuez apprehender a profit les choses que i'ay a vous dire: & encores demeurerez vous tous esperdus, & ne serez dispos*

a re-

Ican. 16, 6.

a receuoir la commission que ie vueil vous
 donner, iusqu'a ce que le saint Esprit (qui
 est le Consolateur) ayt essuyé les larmes de
 vos yeux, & fortifié vos entendemens,
 pour apprehender tout le conseil de Dieu,
 la doctrine, la commission, & la promesse
 du Pere: maintenāt que vous estes si trou-
 blez, vous ne sauriez porter cela, mais bien
 le porterez vous quand vous aurez receu
 l'Esprit de promesse & de verité en vos
 cœurs. Il s'ensuit dōques, que Iesus Christ
 voirement auoit enseigné toute verité a
 ses disciples: mais pource que les disciples
 a raison de leur rudesse ordinaire & de leur
 tristesse presente n'estoyent pas capables
 pour la porter, que le Consolateur leur est
 promis, pour escrire en leur cœurs & appli-
 quer la mesme verité, dont ils auoyent ia
 esté amonestez par la bouche de Christ.
 N'y a il pas là a vostre auis, Messieurs, vne
 belle campagne & fertile des traditions
 humaines, que l'Eglise pretendue Romaine
 a si long temps semées & moissonnées
 a la ruine des pures consciences? N'a el-
 le pas faiēt de ce passage comme vn gouf-
 fre, duquel elle a puisé & puisie iournelle-
 ment toutes les impietez qu'elle vomit, les
 trafiqs qu'elle demene, & les fanfreluches

Fin de l'apologie

quelle fait blueter deuant les yeux des simples, comme si c'estoyent des mysteres de saincteté? Vrayement ils peuuent bien chercher vn autre fondemēt que cestuy-là: car le Seigneur Iesus, la sagesse de Dieu, s'est si bien exposee, qu'ils ne peuuent ainsi abuser de ces paroles sans impietē & confusion horrible: de laquelle ie le prie qu'il les deliure gracieusemēt pour l'amour de son nō. Du dire de Farel qu'ils reprochent, ils deuoient biē mettre le passage: car autremēt ils sauēt bien que le mot d'esprit, & mesme de sainct Esprit, se prend tantost pour ceste troisieme personne subsistente en la saincte Trinite, & procedēte du Pere & du Fils, tantost pour le don & grace spirituelle d'iceluy, tantost pour le mouuement de grace. C'est donc mal fait a eux de reprocher cela audict Farel: comme si en amenāt l'vne a quelque propos on renuersoit toutes les autres interpretations qui apartiennent les vnes icy, les autres là selon l'exigēce des passages & l'analogie de la foy. Dequoy ie remets le iugement aux personnes fideles, modestes, & craignans Dieu.

DE LA TRINITE.

*A la facon d'Arius, de Marcion, Cerdō,
& leurs compaignons ledict Calvin parlant de
la Tri-*

la Trinité enseigne en son Institution liure premier, chap. 13, section 6; que les trois personnes d'icelle ne sont autre chose que trois residences mises par ordre en l'essence de Dieu.

Il n'y aicy pas vn brin de verité, ne de charité:faute de laquelle a transporté Haren & ses Peres trop lourdemēt, a ce qu'ils couchassent ces choses par escript. Premierement d'ou ils ont appris que ceste doctrine qu'ils reprochent soit d'Arius, ie ne say: si ce n'est qu'ils ont trouué bon de le dire ainsi. Apres, Calvin ne dit point que les trois personnes ne sont autre chose que trois residences, &c. mais il dit bien plus: a sauoir qu'il appelle personne *subsistentiam*, vne subsistence en l'essence de Dieu qui est distinguee des autres par propriété incommunicable; quand on fait relation de l'vne a l'autre. Finalement ils font mal de ronger ce mot, *residence*, dont il a vsé en François. Car ne fauent ils pas bien qu'en son Institutiō Latine il a mis *subsistentiam*? dont ils pouuoient assez recueillir son intention sainte & conforme aux saintes Escritures, si l'enuie de contester ne les eust faict chicaner sur le mot. Et puis ils fauent bien ce que les Dialecticiens disent ordinairement, *prædicata secundum naturam sub-*

sectorum accipi oportere, que les choses qu'on dit doiuent estre entendues & prises selon la nature & condition du suiet duquel on les dit. Quand donques Calvin a dict, que *personne est vne residence*, &c. il n'entendoit pas vne qualité residente, mais vne subsistence, ou vn indiuidu resident, c'est a dire, subsistent en l'essence de Dieu, qui est vne en trois subsistances ou personnes. Mais comme a vn mauuais estomach toute viande, tant soit elle bonne, semble estre contraire, ainsi en prend il aux paroles tresbien dictes vers des cœurs malaffectionnez.

**BLASPHEME DE CAL-
uin contre la personne
du Pere.**

Ne blaspheme il pas contre la personne du Pere, quand il nie la puissance infinie d'iceluy? escriuant en son Institution liure 2 chapitre 7, section 5. item au 4 liure, chapitre 17, section 24: & sur le Psalme 37 vers. 4; que Dieu ne peut faire aucune chose outre l'ordre establi en ce monde, & qu'il ne peut faire que ce qu'il a promis par sa parole. Laquelle doctrine est non seulement contraire au premier article de la foy, mais aussi a toute la sainte Escriture, Isaie 50,
2. &

2. & 59, 4. *Jeremie 18, 6. c.* Les Protestans disent, qu'ils se sont retirez des Catholiques pour les abus: mais trouueront ils tels & si infames abus que les susdicts & ceux qui s'en suiuent?

Sitels blaphemes qu'ils mettent icy en auant estoient prononcez de qui que ce fust, ce seroyent blasphemés contre l'essence de Dieu, c'est a dire, non seulement cōtre la personne du Pere, mais aussi du Fils, & du saint Esprit ensemble. Mais ce sont choses faussement imposees a Calvin, & contre toute raison. Il n'y a pas vn seul passage en Calvin ou ces propos se trouuent: & faut bien que ceux là soyent impudens menteurs, qui osent alleguer a tors & a trauers des passages qui ne sont point, quand les liures de Calvin sōt a la main & a la veue de tous. Que di-ie, de tous? ie me trompe: car c'est pour cela mesme que l'Eglise Romaine defend au peuple la vête & la lecture d'iceux, afin qu'il luy soit d'autant plus aisé de mentir cōme elle voudra. Or cōtre cela ie prie le Lecteur Chrestie auoir vn salutaire contrepoison, que l'equité & la raison cōmandent: c'est qu'il ne vueille point croire a telles allegations. Car que sert il d'alleguer des liures, s'il n'est pas loisible

d'y voir? & quelle assurance y ail, quand on les allegue? A tout le moins, qui est ce qui ne gagnera sa cause sur le champ, s'il peut disputer a tel marché?

LES CALVINISTES FONT
Dieu auteur du peché.

Calvin & ses disciples a la facon des Pelagiës & Manicheens, font Dieu auteur du peché, enseignans que Dieu endurecit le cœur des hommes afin qu'ils ne soyent sauuez: & que par son decret & vouloir ils sont auenglis pour tost apres les ruiner & perdre: & ce pour nulle autre cause sinon qu'il l'auoit ainsi ordonné en son conseil auant qu'ils fussent creez. Item, qu'Adam a esté tellement predestiné a peché, qu'il luy estoit impossible de l'euitier. Lisez l'Institution de Calvin liure 3 chapitre 21. item liure 1 chapitre 17: & par tout au liure qu'il a faiçt de la predesti-

Cal. Inst. li.
ure 1 chap.
17. sect. 8. &
au liure de
l'eternelle
predestina
tion.

nation, & sur le 3 chapitre de Genese. Item que tout ce qui se fait en ce monde, soit bien, soit mal, auient par la prouidence & vouloir de Dieu. Que nuls larcins, paillardises, ou homicides ne se commettent, que la volonté de Dieu n'y entreuienne. Que les larrons, meurtriers, & autres malfaiçteurs sont instrumens de la prouidence de Dieu, desquels il se sert.

Qu'il

*Qu'il pousse & incite le cœur de l'homme a mal-
 faire, & que l'inceste d'Absalom a vrayment e-
 sté vne œuvre de Dieu.*

*Cal. Insti. li.
 1 chapit. 18,
 sect. 1.*

Il n'y a pas vn seul poinct en la doctrine
 Chrestienne plus combatu que cestuy cy,
 pource qu'il est mal entendu: & n'y en a
 point de plus aisé, s'il estoit bien pris & en-
 tendu, comme il faut. Nous en mettrons
 donc quelques fondemens en brief, qui
 seruiront d'esclaircissement (comme nous
 esperons) a ceste cause. Pour le premier,
 c'est vn poinct arresté que rien de ce qui se
 fait ne se fait sans la prouidence de Dieu,
 ny en general ny en particulier: selon que
 dit le Seigneur Iesus, qu'*vn passereau mesme* Matt. 10. 29.
ne chet point en terre sans la volonté du Pere.
 En ceste prouidence Dieu monstre & des-
 ploye ses œuvres de deux sortes: car les
 vnes sont de bienueillance & grace singu-
 liere, les autres sont de sustentation, com-
 me les anciens Peres l'ont nommee. Nous
 appellons œuvres de bienueillance les bõ-
 nes œuvres que Dieu fait en ses creatures,
 conduit, & ordonne a bien, en y prenant
 plaisir a cause qu'elles sont bonnes. Ainsi
 besoigne il en ses eleus par l'Esprit de san-
 ctification, es autres hommes par la lumie-
 re de leurs consciences, quoy qu'ils ayent

Sept. 10.
rebousché le sentimēt d'icelles. Mais pour-
ce qu'ō n'est point en dispute sur ceste par-
tie de la prouidence de Dieu, nous passerōs
a l'autre dont il est question. Nous appel-
lons donc œuures de sustentation, les œu-
ures que Dieu fait en ses creatures, cōduit,
& ordonne a bien, entant qu'elles sont ses
creatures. Or cōme les creatures de Dieu
sont disposees des le commencement, les
vnes sont capables de biē & de mal, les au-
tres ne le sont point: mais toutes sont telle-
ment sustentees de Dieu selon l'ordre de
nature qu'elles ont de luy leur estre, leurs
forces, leurs actions & passions naturelles,
& ne les ont pas vne minute sans luy. Ainsi
la terre, l'eau, l'air, le feu, la pierre, le bois, les
bestes de la terre, les oiseaux de l'air, &c.
tous ont leur estre de Dieu, n'ont force que
de Dieu, ne font & ne souffrent rien que de
par Dieu, duquel la prouidence est infinie
enuers to⁹, & infinie enuers chacune crea-
ture. De cela encores serōs nous facilēmēt
d'acord, au regard des creatures qui n'ont
pas discretion de bien & de mal, & qui ne
sont pas capables de raison. Mais en matic-
re de celles qui ont iugement & raison, l'on
trouue plus de difficulté. Pourquoi cela?
pource qu'il semble que Dieu ayt resigné
(par

(par maniere de dire) quelq̄ partie de son gouvernement au iugemēt & election d'icelles. Et c'est en cela singulierement, que la philosophie anciēne s'est equiuoquee & trompee bien lourdement, pour plusieurs causes & considerations humaines. Toutesfois le dire de S. Paul ne laisse point d'estre certain, que *Dieu n'est pas loin de chacun de nous: car nous viuons, & mouuons, & sommes en luy*, c'est a dire, nous auōs en luy nos forces, actions, souffrances, & nostre estre, & non ailleurs, ne riē du tout sans luy. C'est de luy que nos corps & nos ames subsistēt: c'est de luy que nos entēdemens, volōtez, & les mēbres de nostre corps ont leurs forces de vie, agissent, & souffrent chacū selon leur cōditiō: brief c'est de luy q̄ sont en nō toutes choses qui sont selō la loy de la creatiō & l'ordre de nature, nō seulement es choses generales, mais aussi en toutes particulieres. Cōmēt donq̄s? Dieu est il auteur du mal? nullemēt: car le mal n'est poit de nature ou de la creatiō: or Dieu est auteur de nature en la creatiō. Cela donq̄s q̄ l'hōme entēd, qu'il veut, qu'il peut, qu'il fait, qu'il souffre, il ne le peut entendre, vouloir, pouuoir, faire, souffrir, si Dieu ne le sustente: voire ne le peut vne seule minute particulierement,

A. 17, 27.

si Dieu ne le sustente particulièrement: en cela est la sustentation de la prouidence admirable de Dieu: car mesme celuy qui fait mal ne peut estre, si son estre n'est sustenté de Dieu. Mais pour cela Dieu n'est point auteur de mal: car il sustente sa creature, pource que c'est sa creature, dissimulant au reste & supportant le mal de sa creature, autant & si long temps qu'il luy plaist de le supporter, encores que nul ne soit l'auteur de ce mal que la creature mesme qui s'est retiree de Dieu, & est decheute de luy. Et par ainsi Dieu ne fait pas de soy & n'ordonne le mal, a parler proprement, mais met ordre a la creature qui fait le mal, par sa prouidence & sagesse admirable. Voyons donc maintenant, comment Dieu par sadicte prouidence dispose le mal sans estre coupable de mal. Il y a vn seul moyen a brief parler: c'est que Dieu par sa prouidence dispose de celuy qui fait le mal, tellement que Dieu faict bien par luy ce que luy faict mal, estant rengé sous le gouuernail de la prouidence de Dieu, & retenu par les cordeaux de sa puissance infinie. Ainsi le meschant fait le mal de par soy, Dieu fait le bien mesme par le mal du meschant. Et quand l'Esriture dit que le
meschant

meschant fait le mal, cela est dict fort proprement: mais quand elle dit que Dieu fait le mal, cela est dict par figure, pource que le mal viét d'ailleurs, mais le gouuernemēt de la prouidence est de luy. Or ce gouuernement de la prouidēce diuine au mal, selon les sainctes Escritures se demonstre en trois diuerses manieres. Car premieremēt il sustente celuy qui fait mal, comme il fait toutes autres creatures: s'il ne le sustentoit selon ce que dessus, il ne seroit plus du tout, beaucoup moins pourroit il faire bien ne mal. Si Cain fust mort parauant, il n'eust pas tué son frere. si Iudas n'eust esté sustenté en vie & vigueur si long temps, il n'eust sceu trahir le sang innocent. Mais Dieu pour cela n'a esté coupable ne du meurtre de l'vn, ny de la trahison de l'autre.

Secondemēt il permet & laisse faire le mal qu'il pourroit empescher, comme s'il laschoit la bride a vn cheual impetueux, ou deslioit le bras d'vn malfaiçteur qu'il tient lié en sa suiectiō par sa puissance infinie.

Car il delaisse la personne & l'abandonne a soy mesme selon ses affectiōs, soit par dispensation, comme il a delaisé Dauid en quelques affaires: soit par delaissement & abandon total, comme il a faiçt a Cain,

Iudas, Iulian l'apostat, & autres desesperez. Tiercement non seulement il permet, mais aussi il agit par sa sainte providence ce qu'il voit estre a faire selon sa iustice infinie & incomprehensible: soit qu'il endurecisse le malfacteur, & pousse, eschauffe, & irrite encores plus a mal celuy qui y est abandonné de foy, comme si on donnoit vn coup de fouët au cheual impetueux, ou donnoit le bransle au malfacteur afin d'avancer sa ruine: soit qu'il regisse les mauuais mouuemens d'iceluy, afin qu'ils tombent deçà ou delà, ain si que la providence l'ordonne pour sa gloire, pour l'exercice des siens a salut, & pour la ruine mesme des meschans. Car Dieu non seulement retient les meschans coups d'iceux & en lasche les autres, mais aussi fait tomber ceux qu'il lasche, là ou il luy plaist, & met ordre que rien ne se face que de sa volonté en l'execution d'iceux. Encores passeroit on bien tous les autres poinçts a mon auis, & reconnoistroit on d'vn acord la providence de Dieu, n'estoit la premiere sorte d'action que nous venons de dire, a sauoir que Dieu endurecit le pecheur, & l'irrite a son peché. Ce qui fait que l'on trouue ce poinçt estrange, est que l'on ne
con-

considere pas assez, ne l'estat de ceux que le iugement de Dieu endureit, ne le moyen & la fin qu'il y tient par sa prouidence. Or il faut considerer ceux que Dieu endureit, cōme gens q̄ Dieu a desia abandonnez, puis qu'eux mesmes se sont abandonnez a mal pour despiter Dieu. A telles gens Dieu ne se contente point d'oster les arrests qui les empeschent de malfaire, mais aussi leur presente ses biens qui leur sont autant d'amorses a malfaire. Comme Rom. 7, 8.
 le peché a pris occasion des commandemens de Dieu pour estre excessiuement pechant, ou comme l'incredulité des Iuifs a esté prouoquee & endureie par les doctrines Euangeliques & œuures gracieuses de Christ, iusques là qu'ils l'ont voulu lapider, & finalement l'ont attaché a la croix par les mains des meschans; combien que de cela eux mesmes estoyēt en faute, & nō point le Seigneur Iesus. La fin de ce gouuernement est que le mal des pecheurs soit ou manifesté, ou puni: comme si vn maistre vouloit descouurir la mauuaise consciēce d'vn seruiteur par quelque occasion, ou vn Magistrat conduisoit tellement ses affaires par sagesse, que les malfaicteurs eux mesmes se prinsent a la pipee.

Ainsi Dieu a endurci Pharaon a force de luy bien faire, & de luy cōmander sa sainte volonté, le delaissant de plus en plus a son mal, & le prouoquant a despit & reniement de Dieu par tant de biens & d'honneur qu'il luy faisoit, s'il l'eust sceu reconnoistre. Ainsi fait il encores aujourd'huy aux meschans qui rebutent cōtre sa grace, & ne tiennent conte de ses aiournemens.

Qu'y a il plus clair, plus conforme a la parole de Dieu, plus consentant a sa gloire, plus expedient a nostre consolation, que ceste doctrine de la prouidence de Dieu, si elle est bien entendue? Or c'est contre ceste doctrine que Haren s'escarmouche en cest endroit par l'auis de ses Peres, & met des blasmes sus a Calvin, les vns entierement faux, les autres qui peuuent estre rabatus sans difficulté par les choses q̄ nous venons de dire. Premierement ils reprochent a Calvin d'auoir dict que Dieu endurecit le cœur des hommes afin qu'ils ne soyēt sauuez, & que par son decret & vouloir ils sōt aueuglez pour tost apres les ruiner & perdre. Il dit cela voirement des pecheurs incredules, & reprouuez: mais S.

Jeau 12, 40.

Jeau dit le mesme & quasi en mesmes paroles, selon le sens que nous auons maintenant

nant exposé. Ce qu'ils aiouftét apres, est de leur glose, que Dieu ne faict cela pour autre cause, sinon qu'il l'auoit ainsi ordonné en son cōseil auant qu'ils fussent creez. Iamais Calvin ne dit cela: car il sauoit fort bié que la cause de l'aveuglemēt, endurcissement, & perdition des hommes est leur peché, & que la cause du peché c'est l'hōme, qui s'est reuolté de Dieu. D'une mesme boutique est ce qui s'ensuit, qu'Adam a esté tellemēt predestiné a peché, qu'il luy estoit impossible de l'euter. Iamais aussi on ne prouuera ce langage des escrits de Calvin. Car il sauoit bien que la prouidence regarde toutes creatures & toute la conduite generale & speciale d'icelles: mais que la predestination regarde seulement aux creatures que Dieu a crees a son image, non point a toute la conduite d'icelles, ains seulement a la fin pour laquelle elles sont ordonnees. Pourtant n'eust il point voulu dire, que Dieu l'auoit predestiné a peché. encores moins a il dit qu'il luy estoit impossible d'euter le peché: car l'un & l'autre estoit libre, & remis a la discretiō d'Adam, de faire le bien ou le mal: selō que Dieu le luy auoit proposé, & déclaré par les signes visibles qu'il auoit mis au iardin d'Eden a cest effect. Et luy

*Lib. de cor-
rept. & gra-
tia, cap. 11.*

mesmes allegue en quelques passages ce dire notable de saint Augustin, que le premier Adam auoit puissance de ne pechet point. *La liberte du vouloir, dit il, estoit au premier homme, qu'il auoit puissance de ne pecher point: la derniere sera beaucoup plus grande, qu'il n'ayt pas puissance de pecher. La premiere immortalite estoit qu'il pouuoit ne point mourir: la seconde sera, qu'il ne puisse mourir. La premiere puissance de perseuerance estoit pouuoir faire qu'il ne delaisast le bien: la derniere felicité de perseuerance sera qu'il ne pourra delaisser le bien.* Somme, par tout ou Calvin parle de ces choses, il reconnoist tout franchement, que l'homme deuant sa cheute, auoit election du bien & du mal, & le pouuoir aussi, mais muable en soy: qu'apres la cheute il n'a electiō ne pouuoir qu'a peché, auquel il s'est afferui: mais qu'apres la regeneration en Iesus Christ, il n'a election ne pouuoir es choses qui attouchēt le Royau-me de Dieu, qu'a iustice & a vie eternelle en iceluy. Les choses qu'ils alleguēt apres, combien q̄ Calvin ne les dise point de mot a mot, & qu'eux par leur artifice les exprimēt le plus cruemēt qu'il est possible pour les rendre odieuses, ce-neātmoins ne sont point a reiecter si elles sont bien prises: a fa-
uoir.

uoir que bien & mal auiennent par la pro-
 uidence & volôté de Dieu, cōme larrecins,
 paillardises, homicides, &c. & q̄ ceux qui
 les font sont instrumés de la prouidēce de
 Dieu, desquels il se fert. Car qu'ils disent en
 bōne cōscience, le mal se fait il cōtre la vo-
 lôté de Dieu, ou non? S'ils disent qu'il se fait
 contre la volôté de Dieu (ie parle de la vo-
 lonté de Dieu gouuernante les œuures de
 chacun, & non pas de celle qui les aprouue
 ou reprouue pour bōnes ou mauuaises) ou
 sera ce q̄ dit le Prophete, *Nostre Dieu est au* Psal. 115.
ciel qui fait tout ce qu'il veut? Si ce n'est point
 cōtre sa volôté, il reste donc q̄ ceux qui font
 mal, le facēt ou sans la volôté, ou par la vo-
 lôté d'iceluy. Disent ils qu'il se fait sans la vo-
 lonté? ou sera la prouidēce d'iceluy? ou sera
 la sustētation, & la permission dont nous a-
 uons parlé? ou en sera l'ordonnance & dis-
 positiō, en laquelle singulieremēt reluit la
 sagesse diuerse de la prouidēce de Dieu? Di-
 sent ils qu'il se fait par la volonté, mais non
 point cōme cause qu'ils appellēt efficiēte?
 Donqs nous sōmes d'acord qu'il se fait par
 la volôté de Dieu, cōme estāt la cause qu'ils
 appellent *sine qua non*, veu qu'il donne la
 matiere a cela, le lieu, le temps, veu qu'il
 lasche, qu'il retient, qu'il regit & adresse

là ou il luy plaist le malfaiçteur, & le mal dont l'hōme est l'auteur & la cause. Autrement si sa prouidence ne vouloit point, il ne se feroit point. L'exemple des diables est si familier, que c'est merueille qu'on peut douter de ceste chose. Le diable est tousiours mauuais, tousiours adōné a mal & y traueillant de son pouuoir. Or cōbien que Dieu n'aprouue point le mal, si est ce que le diable ne fait rien contre la volonté ou sans la volonté d'iceluy en effect: car sa prouidence le soustient, luy permet, voire mesme luy donne bien & sainctement cōmission de faire mal, comme les exemples de l'Escriture monstrent. Le diable donc faisant sa volonté mauuaise ne fait rien que avec la volonté de Dieu, qui est saincte & bonne. Pourquoy ne reconnoistrans nous le mesme es hommes, voire les plus meschans? car ils ne sont qu'esclaves d'iceluy; & ne sont point a cōparer aux principautez, puissances, seigneuries du mōde & des tenebres d'iceluy, n'aux malices spirituelles qui sont es lieux celestes (cōme S. Paul les nōme escriuant aux Ephesiens) auxquelles ils se sont vendus & asseruis. Il s'ensuit doncques que la volōté de Dieu ne cause pas le mal au diable, n'es meschans, mais elle l'y trou-

Ephes. 6, 12.

trouue: & pourtant elle ne le fait pas, mais elle fait tresbien seruir le mal & les meschans a sa saincte volonte, comme instrumens de sa prouidēce eternelle. Quant au dernier poinct qu'ils trouuent si estrange, il n'en peut autrement prēdre aux personnes qui ne peuēt connoistre, ne combien est admirable la prouidence de Dieu, ne combien miserable la volōté de l'homme sous la seruitude de peché. Nous disons donc q̄ Dieu pousse a mal faire & incite le cœur, non pas de tout hōme, mais du meschāt, cōme il feit Absalom: selon ce q̄ Dieu auoit dict a David, *Tu l'as fait en cachette: 2. Sam. 12,*
mais moy, ie le feray ouuertement & deuant ce 12.
Soleil. Et commēt est ce que Dieu fait cela? certes il l'a fait, non seulement en souffrant & permettant qu'Absalom le feist, mais aussi en presentant a Absalom les occasiōs pour l'eschauffer & irriter en sa meschancetē: non seulement en luy ostant les arrests de mal faire, mais aussi luy fournissant les amorfes & alumettes de son mal, & regissant le mal d'iceluy a ce qu'il tombast là & non ailleurs qu'ou il auoit ordonnē & predict, pour l'execution de ses iugemens tendans au chastiment de David & a la ruine d'Absalom: cōme si quelqu'un a vne grosse

Pierre tombante faisoit vallee, pour la faire cheoir a son droict poinct, & preuenir tout autre mal qu'elle pourroit ailleurs faire par sa cheute. Mais quoy? ceste doctrine, tant claire qu'elle soit, est fierement repoussée de plusieurs, pource que l'administration d'icelle est admirable. Combien meilleur seroit il a tous de dire avec le S. Apostre,

Rom. II, 33. *O profondes richesses de la sapience & de la connoissance de Dieu: car de luy, & par luy, & en luy sont toutes choses, a luy donques soit gloire eternellement. Amen.*

DV FRANC ARBITRE.

Simon Magus, les Manicheens estoient au Chrestien le liberal arbitre, comme si par la grace & le benefice de Iesus Christ il n'eust receu ce que le peché d'Adam luy auoit osté: mais tous les Peres anciens leur ont viuement resisté par la parole de Dieu, & les ont condamnez. De nostre temps les Protestans ont aussi nié le franc arbitre; & excédans par trop exorbitamment les bornes de pieté & modestie quelques vns ont enseigné que Dieu n'est point moins auteur de la trahison de Iudas, que de la conuersion de saint Paul. Or si l'homme Chrestien n'a son franc arbitre, necessairement s'ensuiuroyent ces absurditez. Premierement, que Iesus Christ venât au monde

*Philippe
Melanthon
en ses premiers
commentaires sur
l'ep. st. aux
Romains.*

au monde ne nous auroit rendu par son benefice
 ce que le peché d' Adam nous auoit osté. Se- 2
 condement, si l' homme n' a son franc arbitre, ce
 seroit en vain qu' on vseroit d' exhortation, ad-
 monition, & reprehension en son endroit, s' il n' e-
 stoit en sa puissance, fortifié de Dieu, d' y obtem-
 perer. Tiercement, il s' ensuiuroit que le peché 3
 seroit de necessité. En quatriesme lieu, si les 4
 vices & les bien-faiçts ne procedent du libre ar-
 bitre, il ne seroit cōuenable de les punir ou remu-
 nerer. En cinquiesme lieu, s' il n' estoit en la 5
 liberté de l' homme d' eslire le bien ou le mal, il
 faudroit que tous hommes fussent bons ou mes-
 chans.

Il est a pardonner a Haren qu' il allegue
 faussement les noms de quelques hereti-
 ques, & leur atribue choses qu' ils n' ont ia-
 mais dictes: car il ne s' est pas fort rompu la
 teste en la lecture des anciens. Mais ou est
 ce qu' ils ont trouué ce qu' ils alleguent des
 escrits de Melanchthon? c' est vne pure ca-
 lomnie & malicieusement controuuee.
 Quant au liberal arbitre, nous en auons
 parlé cy dessus, & nous garderons icy de
 redite. En somme nous nyons que l' hom-
 me Chrestien ayt vn tel franc arbitre qu' ils
 imaginent. Ils le veulent prouuer par quel-
 ques inconueniens & absurditez qu' ils

ont enrolees icy. Or combien que les absurditez ne sont pas solutions, ne preuues suffisantes, comme tous sauans hommes & lettez entendent fort bien, toutes fois nous examinerons les absurditez susdites, selon l'ordre qu'ils nous ont proposé, afin que chacū puisse apercevoir ou gist la faute. La premiere absurdité est comprise en cest argument: Ce seroit vne chose absurde, si Iesus Christ par son benefice ne nous auoit rendu ce que le peché d'Adā nous a osté: or le peché d'Adam nous a osté le franc arbitre: il nous est donc rendu par Christ. A cela ie respon doublement. Car d'vn costé la premiere proposition est fausse: Adā par le peché a perdu le iardin d'Eden, la demeure, la plaissance, les arbres, & les fruits d'iceluy: est il donc absurde que Christ ne nous a point rendu ces mesmes choses? D'autre costé elle dit moins qu'il ne faut: car au contraire, veu la personne & benefice de Christ, il faut dire ainsi pour dire verité, Ce seroit vne chose absurde, si Iesus Christ ne nous rendoit choses meilleures, que le peché d'Adam ne nous a osté: le peché d'Adam nous a il osté le franc arbitre? Christ donc nous a rendu chose meilleure que n'estoit le franc arbitre
d'A-

d'Adam. Que nous ayons chose meilleure que cela, nous l'auons desia declaré cy deuant, & encores n'agueres l'auons ouy par les paroles de saint Augustin disant, *La liberté du vouloir estoit au premier homme, qu'il auoit puissance de ne pecher point: La derniere sera beaucoup plus grande, qu'il n'ayt pas puissance de pecher.* L'argument de la seconde absurdité est tel: C'est vne chose vaine d'vser d'exhortation, admonition, & reprehension enuers l'hōme s'il n'a son franc arbitre, & s'il n'est en sa puissance d'y obtemperer estant fortifié de Dieu. Or Dieu commande d'vser d'exhortation, &c. Nous concluons donques, que l'homme a franc arbitre, & qu'il est en sa puissance d'obtemperer. Je prie le Lecteur, qu'il soit tousiours recors de ce que nous disions par-auant, que l'homme fidele a son arbitre ou sa volonté franche, entant qu'il est desia affranchi de peché par Christ: que du reste il est au combat tout le cours de ceste vie. Mais quant a l'argument des aduersaires, il est entierement faux: la premiere proposition (sur laquelle tout est basti) n'est pas veritable, & si est ambigüe en ce qui y est de verité. Cela n'est pas veritable si ie di, c'est vne

*Lib. de cora
rept. &
grat. cap. 11.*

chose vaine de solliciter vn homme de sa dette, s'il n'a franche volonté de payer, & puissance tout ensemble a ce faire. Or qui est le Chrestien qui ne sache que les exhortations, admonitions, & reprehensions sont remonstrances de la dette que nous deuons a Dieu, & que le peché est vne dette, que nostre chair ne veut ny ne peut payer? Certes Christ mesme l'appelle ainsi, disant,

Matth. 6, 12. *Quitte nous nos dettes, cōme nous les quittons a nos detteurs.* Et toutesfois voila comment ce maistre Haren argumēte: ne sachāt pas, qu'il est cent fois meilleur que nous soyons instruiets par exhortatiōs, & autres moyēs, de nostre deuoir enuers Dieu, qu'il n'est expedient a vn poure detteur d'estre sommé de sa dette par son creancier. Car premierement si nous l'auons oubliée (cōme nous auons) on la nous fait sauoir: nous la reiectons sur autruy, on nous mōstre que c'est nostre faute & non pas faute d'autruy: nous ne connoissons pas la grādeur d'icelle & nostre impuissāce a payer, on les nous fait sentir: nous n'auons pas de quoy payer, on nous monstre que nous reuenions a celuy qui le peut & qui de faict a payé pour nous. Brief aux meschans mesmes on fait sauoir, qu'on ne leur fera point de tort en les

les chastiant, puis qu'ils ne veulēt point payer, ne croire en celuy qui est prest de payer pour tous: si que l'Euangile leur est odeur de mort a mort par le iugement de Dieu. 2 Cor. 2, 16.

Tout cela dōques seroit il inutile, que Dieu a si bien proueu & commandé par sa sagesse infinie? L'autre condition est vrayement captieuse & ambiguë, quand ils disent, s'il n'est en la puissance de l'homme d'y obtemperer estāt fortifié de Dieu, que ces choses se font en vain. Car ceste force que Dieu donne au fidele, ils la font ou preuenante, comme les Pelagiens, ou cooperante si foiblement que Christ y est plus seruiteur que maistre, comme demy-pelagiens: mais quant a nous, au contraire nous attribuons a Christ ce que dit l'Apostre de foy, *Je vi, non point moy, mais Christ vit en moy: &c. nous pouuons toutes choses en celuy qui nous fortifie*, & autres semblables.

Galat. 2, 20.
Philip. 4, 13.

Qui plus est, encores est fausse ceste seconde condition qu'ils mettent, *s'il n'est en la puissance de l'homme d'y obtemperer.* car en disant cela, ils abolissent la lutte & le cōbat Chrestien, que S. Paul sentoit en foy, qu'il dit appartenir a toute ame Chrestienne, & au regard duquel cōme il eust prié trois fois le Seigneur, il luy fut respōdu

Rom. 7, 23.
Galat. 5, 17.

2 Cor. 12, 8.

de Dieu, *ma grace te suffit, car ma vertu se par-*
fera en ton infirmité. Ou est donc ceste puis-
 sance qu'ils imaginēt, & qu'ils prisent si hau-
 temēt, sinō en la grace de Dieu & en la ver-
 tu de nostre Seigneur Iesus q nous cōduit?
 O biēheureux l'hōme, duquel l'Eternel est
 la cōfiance & le bras. S'ensuit le troisieme
 argumēt, Ce qui n'est point en nostre liber-
 té, est de necessité: le peché n'est point en
 nostre liberté: il est dōc de necessité. Ostōs
 l'ambiguité de cest argumēt, & nous serons
 d'acord. Nous reconnoissons dōques, que
 le peché est en nous par necessité, non pas
 absolue, mais contingente (cōme les Scho-
 lastiques appellēt) non pas forcee ou con-
 trainte, mais volontaire. Et d'autant plus
 sommes nous miserables, disoit sainct Ber-
 nard, pource que c'est vne volontaire ne-
 cessité. Mais s'ils concluent de là, que ce
 n'est donc plus peché, s'il est de necessité:
 c'est tresmal ergoté: cōme si on disoit que
 ce n'est donc plus dette, quand elle n'est
 plus volontaire. Car celuy qui s'endette,
 s'endette de volonté: mais bien demeure
 il endetté puis apres contre sa volonté
 par necessité sans contrainte. La dette a
 esté faicte premierement de franche vo-
 lonté sans contrainte: maintenant l'effect
 en de-

Sermo. 81 in
 cant.

ergoté
 ergoté
 Ergoté
 no syceuy

en demeure par necessité, pource qu'en Adam tous ont peché. Or Haren deuroit bien auoir autant estudié, qu'il sceust la regle cōmune des escoles, *posito effectu causam eius vel adesse vel adfuisse oportere.* Le quatriesme argument est encores pire: car premierement il confond deux choses differentes, & entre lesquelles il n'y a point de proportion: contre la regle des Dialecticiens, qui reiectent en toute dispute *plura interrogata*, c'est a dire, que l'on mette plusieurs choses diuerses a la fois pour brouiller les matieres. Il n'y a point de proportion entre la punition des vices, & la remuneration des bien-faiçts. Les vices sont de nous, sont infinis, & meritent pene infinie: les bien-faiçts ne sont point de nous, mais de Dieu, sōt peu & petis, sont infectez par nostre chair, & ne meritent rien. Quelle proportion pourroit on trouuer en ces choses, ie vo⁹ prie, pour en faire vn mesme argument: Prenons donc la partie dōt il est question, & laissons l'autre. Si les vices, disent ils, ne procedent du liberal arbitre, il n'est point conuenable de les punir. C'est tout de mesme en substāce avec le secōd argument: parquoy nous respōdrons en brief. Premieremēt c'est assez a cōdānation que

Rom. 5, 12.

Rom. 5, 12,

la cause soit procedee du liberal arbitre: or nul ne peut nier que la cause ne soit procedee du franc arbitre de nostre premier pere, auquel tous ont peché: pourquoy donc n'en seroyent les hommes iustement condamnez & punis? D'auantage non seulement ladicte cause, mais tous les effects & consequences d'icelle sont procedez, & procedent en l'homme naturel d'un arbitre ou volonté franche & libre a peché: l'homme a sa volonté fraîche & libre a peché, & s'y adonne de franche volonté & y prend son plaisir, comme s'il n'y auoit que toute douceur a seruir le peché. C'est donc comme si vn homme ayât engagé vne fois pour dette qu'il ne peust payer soy & sa posterité, faisoit tous les iours nouvelle dette & degast en la maison de son creancier: & les enfans ne pensassent point estre enfans de bon pere & de bõne mere (comme on dit en prouerbe) s'ils n'en faisoient tous les iours autant, ou pis, de fraîche volõté, pour despiter leur creancier; qui est ce qui diroit, que la condamnation & la pene de telles canailles ne fust iuste? Le dernier argument sent le Pelagien a pleine gorge, par maniere de dire: car il suppose vne chose tresfausse, a sauoir que le franc arbitre ou
ele-

election de bien & de mal, fait que tous hommes sont bōs ou meschans: ce qu'eux mesmes n'ont pas osé vomir en leur seconde absurdité si ouuertemēt qu'ils se vouldroyēt bien dire icy. Or voila leur dire, Quād vne mesme cause naturelle & necessaire se trouue en mesmes suiets, elle ne peut produire sinon mesmes effects: mais selon vostre dire l'arbitre ou volōté de l'homme n'est pas franche ou libre en l'election de bien & de mal: donques la volōté de l'hōme produit mesme effect en tous, c'est a sauoir, qu'ils sont abandonnez & asseruis a peché. Nous confessons tout l'argument de l'hōme naturel: mais la premiere proposition est imparfecte: car qu'est ce, si ceste cause naturelle, tant soit elle necessaire, est empeschee par quelque autre chose suruenante? Les yeux voyēt, les oreilles oyent: mais cōbien y a il de choses qui les empeschēt de voir & d'ouyr? Le palais goust, le nez flaire: mais il n'y faut qu'une malheureuse pituite pour empescher leur effect. Voila pourquoy en vne telle proposition ils deuoyent aiouster ce que l'on dit communement, *ceteris paribus*. Comme aussi les Logiciens disent cela d'une cause naturelle & necessaire, si elle n'est empeschee d'ailleurs. Le Soleil cause

la lumiere de iour: mais si la Lune se met entre luy & la terre, n'auons nous pas tenebres? la Lune dōne clarté de nuit: mais ceste cause naturelle & necessaire est empeschee d'ailleurs a diuerfes occasions. Ainsi donques nous consentons que le franc arbitre de l'hōme a mal, fait que tous hōmes font mal, & que tous naturellement sont enclos sous peché & engagez par le venin du peché originel qui est espandu en tous. Mais loué soit Dieu, que ceste meschante cause naturelle & necessaire en ceste poure chair est empeschee par sa grace, qui nous a donné le sang de Christ pour nostre contrepoison, & sa vie pour nous estre vie des maintenant & a iamais. Voila cōment tous leurs beaux argumēs ne peuuēt estre de valeur enuers ceux qui sont esclairez en verité par la parole de Dieu, affectionnez a pieté, & douez de iugement & raison pour esprouuer toutes choses & retenir ce qui est bon selon le commandement de Dieu.

1 Theff. 5, 21.

DE LA COMMUNION

de la Cene.

Berengarius nioit anciennement la presence reale du corps & du sang de Iesus Christ en la Cene. Les Protestans Calvinistes n'ont point de honte d'enseigner que le vray corps & le vray sang

sang de Iesus Christ sont autāt eloignez de nous en la communion, que le plus haut ciel est de la terre. Voyez qu'a faict Theodore de Beze au colloque de Poissy, tenu le 9 de Septembre 1561.

Depuis le diuorce auenu en l'Eglise par les Protestans, l'on trouue plus de 85 ou 86 sortes d'expositions toutes diuerses sur ces mots, Hoc est corpus meum. Gaspar Querchamer de Halle a ramassé 36 passages des seuls liures de Luther, par lesquels ledict Luther se contrarie 36 fois sur ces paroles. L'Eglise catholique croit simplement ces mots selon que le Fils de Dieu nous les a dictés faisant son testament avec ses disciples la nuit qu'il fut liuré: auxquels il n'est loisible d'ajouter ou diminuer.

On fait grād tort a Berengaire & a nous, en nous imputant ceste doctrine, que nous nions la presence reale du corps & du sang de Christ. Car nous la confessons de bouche, croyons de cœur, & sentons en nos ames toutesfois & quantes que Dieu nous fait ce biē de nous assembler pour la communion de la Cene. Et aussi iamais Beze ne dit les propos qui luy sont icy imputez, que le corps & sang de Christ soyent tant absens de nous. Bien a il dit qu'ils sont absens du pain & du vin selō la presence corporelle, afin que l'on n'imaginast point v-

ne presence locale, & vne concomitance charnelle du signe & de la verité d'icelle. Mais c'est tout autre chose parler de la presence du corps & du sãg de Christ au pain, que si on parle de la presence du corps & du sang de Christ avec nous & en nous. Celle-là est sacramentale: mais celle-cy est tellemẽt reale, que nous disons que le vray corps & le vray sang du Seigneur Iesus, le mesme qui a esté rompu & espandu en la croix, est en nous presentement & de faict, quand nous communiquons a la saincte Cene: & que nous en auons & sentons la verité en esprit par foy, nõ par moyens corporels ou corporellement, mais spirituellement par l'operation de l'Esprit de Dieu. Car cest Esprit nous vnissant a Christ, cõme nostre ame tient vnis tous les membres au chef, nous inspire, viuifie, & sanctifie en luy, tellement que nous demeurõs en luy, & luy en nous a vie eternelle. Et cõbiẽ que luy corporellement soit au ciel & nous en terre, si est ce que pour cela l'vnion de nostre chef & nostre communion avec luy n'est empeschee de riẽ: pour ce que l'Esprit de Christ qui habite en nous entretient & parfait l'vnion aussi certainement & plus vertueusement, que l'ame humaine n'en-

tre-

tretiēt les autres mēbres avec le chef, non-
 obstant la distance du lieu ou de l'affiete
 d'iceux. Nos pieds ne sont ils pas vnīs a la
 teste en l'vnitē d'vn corps? Ouy, mais c'est
 par le moyen des membres qui sont entre
 deux, & de l'ame qui est toute par tout le
 corps. Aussi sōmes nous vnīs a nostre chef
 par le moyen de son Esprit, qui est tout par
 tout le corps d'iceluy. Quant a ce qu'ils al-
 leguent tant de diuerses expositions des pa-
 roles de Christ, cela ne fait froid ne chaud
 a la vraye doctrine que nous enseignons:
 car la veritē surmonte toutes choses. Tou-
 tesfois nous pouuōs bien dire en passant,
 qu'il n'est pas vray qu'il y ayt tant de diuer-
 ses expositiōs, & qu'ils ne le sauroyēt prou-
 uer: d'auātage qu'ils en appellēt beaucoup
 diuerses pour la diuersitē qu'elles ont en
 forme d'exposition, qui pourtāt en substā-
 ce ne sont aucunement differentes: finale-
 ment que mesmes plusieurs sont en quelq
 sorte differētes, q̄ pour cela ne se cōtrariēt
 pas: ce que Harē avec son euerchamōr re-
 proche si fort a Luther. Mais laissant ce-
 la, que reste il, sinō que ie remercie les Iesui-
 tes & Haren de la conclusiō qu'ils mettent
 en cest article: ils disent que l'Eglise catho-
 lique croit simplemēt les paroles de Christ:
 cela faisons nous: que ne croyēt ils donc a-

uec nous, s'ils veulēt estre de l'Eglise catholique? D'auantage ils disent qu'il n'est pas loisible d'y aiouster ou diminuer: pourquoy dōc aioustēt ils aux paroles, a l'ordōnance, a la substance d'icelles toutes les traditions de la Messe: pourquoy en diminuēt ils, aboliffans les signes, ostās l'vsage du vin, & sur tout en arrachans la parole d'edificatiō, sans laquelle il n'y a point de Sacremēt en l'Eglise de Dieu? Le prie donc nostre bō Dieu qui a conduict leur main pour escrire cecy, qu'il ouure leurs entendemēs, & dispose leurs cœurs pour croire ce qu'ils disēt en verité, & le suiure en simplicité a sa gloire eternellement.

DV PECHÉ ORIGINEL.

Pelagius & Celestin heretiques nioyent anciennement le peché originel, disans que le peché procedoit d'imitation, & non de generatiō: & pourtant que le Baptesme n'estoit necessaire, veu que par iceluy le Chrestien n'estoit deliuré de peché. Calvin dit que le peché originel n'est point effacé par le Baptesme, ny le Chrestien restitué en mesme iustice originelle & pureté de nature, qu'eust eue Adā s'il fust demeuré en son integrité: mais il croit que ledict peché cōtinue & demeure en l'homme iusques a la fin. Et pourtant il nie le Baptesme estre necessaire a salut contre l'expres-
se pa-

se parole de Dieu, saint Ieã 3. Zuingle a nié tout a plat le peché originel estre és enfans des Chrestiens naissans au monde.

Si ceux de l'Eglise pretendue Romaine auoyent aussi peu d'acointance avec la doctrine de Pelagius & Celestin^o cōme nous, il y auroit moins de different entre eux & nous qu'il n'y a. Mais pour venir a la question presente, Calvin & nous tous disons conformement a la parole de Dieu que le vray Baptesme de Christ nous sauue, & par consequent qu'il n'efface pas seulement le peché originel, ou restitue la iustice originelle & pureté d'Adam, mais qu'il efface tous nos pechez, & nous donne pleine iustice beaucoup plus richemēt que s'il nous rendoit seulemēt ce que le peché d'Adam nous a osté. Mais aureste, encores que de droit nous soyons affranchis de tout peché & ornez de iustice en Iesus Christ, si est ce que l'affranchissement n'est pas encores parfaitement acompli en nous; mais nous portons la chair combatāte contre l'esprit, & le peché habite en no^o. Et pour dire clairement, nous auons vrayement le tresor acompli, qui est Iesus Christ avec la remission des pechez & la vie eternelle en luy: mais l'usage & le fruiet d'iceluy s'auāce en

1 Pier. 3, 21.

nous de iour en iour. Et parainfi comme l'establissement du nouuel homme est l'abolissement du vieil, aussi l'acroissement du nouuel homme est la diminution du vieil. Or puis que l'acroissement du nouveau se fait de iour en iour tout le temps de ceste vie, commēt ne se feroit la diminution du vieil tout le tēps de ceste vie? Le peché originel donques continue voirement, mais il s'en va vieillissant & declinant sans cesse iusques a la fin: & est vraiment effacé par le Baptesme de droit deuant Dieu, mais traîne encores par effect en nous deuant ce poure monde. Que si Messieurs de l'Eglise pretēdue Romaine veulent dire qu'il soit effacé du tout en tout, ie les prie qu'ils pensent s'ils ne seront pas en cela vrais Pelagiens. Car il faudra necessairement, qu'ils disent que les fruits de peché ne sont plus de generation, ains de pure imitation. Or quant a nous, l'Apostre a enseigné nos consciences trop mieus, si que nous ne craignons point de dire avec luy, *Je pren plaisir en la Loy de Dieu quant a l'homme du dedans: mais ie voi vne autre loy en mes membres rebellante a la Loy de mon entendement, & me menant captif a la loy de peché qui est en mes membres. & ce qui s'ensuit.* Or afin qu'v-

ne

Rom. 7, 22.

ne calomnie ne soit pas seule, Haren puis apres en aiouste deux autres: l'une contre Calvin, & l'autre cõtre Zuingle. Calvin nie le Baptesme estre necessaire a salut, disent ils. Mais ou est ce qu'il le dit? il n'y a point de preuue. Et puis, ce sont toutes paroles a deux entêtes pour mieux trõper les idiots. Car le nom signifie ou le signe elemẽtaire, ou la verité d'iceluy, ou to⁹ les deux ensẽble selon l'ordõnance de Dieu. Quãt au signe elementaire, q est l'eau, il n'est pas necessaire a salut absolument ou de soy, mais pour le regard de la verité du Baptesme, q nous fauue aussi bien sans le signe; qu'avec le signe. Quãt a la verité, iamais Calvin ne nia qu'elle soit necessaire: car voila cõme il en parle sur S. Jean, *Dieu sous le signe visible testifie & scelle la nouveauté de vie que luy seul fait en nous par son saĩct Esprit. Il est bien vray que nous sommes deboutez du salut si nous mesprions le Baptesme: & en ce sens ie confesse qu'il est necessaire. Mais c'est mal entendu la chose, quãd on enclost sous le signe la fiance de salut. Car c'est cõme s'il disoit, L'un & l'autre est necessaire, la verité a cause de soy, le signe a cause de la verité, qu'il scelle, & testifie, & applique par l'institution de nostre Seigneur Iesus Christ.*

Zuingle ne

parla iamais le lāgage qu'ils luy reprochēt,
& ne leur est possible de le monstrier par v-
ne seule sentence ou ligne de ses escrits.

DE LA LOY.

*Les Manicheens, tesmoin saint Augu-
stin, disoyent que la Loy n'estoit donnee aux ho-
mes pour la mettre en pratique & execution, &
qu'icelle estoit impossible aux Chrestiens. Les
Protestans faisans Dieu menteur, qui non seule-
ment nous cōmande d'obeir a ses cōmandemēs,
ains nous offre & presente recompense & bien
ample mercede si nous obeissons a iceux, sont pi-
re que les Manicheens: car affermans que la
Loy ne se peut garder, ils osent bien tāt presumer
d'eux mesmes, que de dire qu'ils sōt certains que
la vie eternelle leur appartient.*

Nous ne faisons point Dieu menteur,
quād nous enseignōs & maintenōs sa veri-
té en bōne cōscience. Or la parole de veri-
té nous enseigne que Dieu n'est point mē-
teur n'en commandant n'en promettant,
que nous deuōs obeir a ses cōmandemens,
& soupirer apres ses p̄messes qu'il no^o fait
de gracieuseté: mais qu'il n'est pas en nous
de par nous d'obeir a ses cōmandemēs, ne
d'atteindre ses p̄messes, nō pl^o qu'il n'est en
la puiffance d'vn poure malautru de payer
des dettes, & gaigner des biens infinis. Car
nulle

nulle chair ne sera iustifiée deuant Dieu Galat. 2, 16.
 par les œuures de la Loy. Dieu donques est
 il menteur ? ou se moque il de nous ? nulle-
 ment. Il n'est point menteur : car il deman-
 de vrayement ce que nous luy deuons, &
 promet ce qu'il veut vrayement tenir. Auf-
 si n'est il point moqueur : car il nous fait cō-
 noistre dequoy nous luy sommes redeua-
 bles, dequoy nous deuons estre desireux,
 dequoy nous sommes vuides, & a quoy il
 nous faut adresser pour no^s aquiter enuers
 luy, & obtenir ioye & plenitude de vie eter-
 nelle. Cela certes n'est point se moquer de
 nous : mais au contraire quiconque ne re-
 cōnoist ce benefice de Dieu, il ne peut au-
 trement qu'il ne se moque de Dieu. Cepē-
 dant voyez la modestie de Haré. Il dit que
 nous faisons pis que les Manicheens : pour-
 quoy ? pource que les Manicheens disoyēt
 qu'il est impossible a l'homme de garder la
 Loy, mais ceux cy, dit il, osent bien tant pre-
 sumer d'eux mesmes, que de dire qu'ils sōt
 certains que la vie eternelle leur appartient.
 Or premierement l'Apostre ne dit pas
 moins de la Loy, parlant de *l'impuissance de*
la Loy en la chair. Mais encores deuoyent ils
 donner mieux a entendre ceste feriale cō-
 paraison qu'ils font entre nous & les Mani-

Rom^s 3.

cheens. Car il n'y a point de proportion, si ce n'est qu'ils vueillent dire; Les Manicheës cōfessent que l'hōme ne peut garder la Loy pour en auoir vie: ceux cy presument d'eux mesmes qu'ils ont vie eternelle, encores qu'ils ne gardent pas la Loy, & le cōfessent. Mais cela est tresfaux, que nous presumōs de nous mesmes: c'est de la misericorde de Dieu que nous presumons tout. Car nous disōs, Qui croit au Fils, a vie eternelle: nous croyons au Fils, Dieu mercy: cōment donc n'aurions nous la vie? Et qui nous peut imputer a presumption, que nous croyons au Fils? Car au cōtraire il faudroit que ce fust vne merueilleuse humilité de n'y poit croire. Or Dieu par sa grace nous vueille preseruer d'vne telle Sataniq̄ & peruerse humilité. C'est ceste maudicte humilité (si Harren & ses peres l'a trouuent si belle) de laquelle nostre Seigneur Iesus parloit disant, *Quand le Consolateur sera venu, il reprendra le monde de peché, de iustice, & de iugement: de peché, pource qu'ils ne croient point en moy, & ce qui s'ensuit.* Nous presumeriōs de nous mesmes, si nous presumions en nous de garder la Loy: mais nous presumons de ce luy qui l'a garde & qui luy a satisfaiçt pour nous, selon qu'il nous a esté faiçt de par Dieu

Iean 3, 36.

Iean 16, 8.

1 Cor. 1, 30.

Dieu nostre Pere sagesse, iustice, sanctification, & redemptiõ eternelle. Qui est ce qui peut avec raison blasmer ceste saincte presumption? qui nous peut empescher de reposer sur la croix de nostre Seigneur Iesus? qui est ce qui nous peut redarguer, si en uiuant de la chair & du sang de l' Aigneau de Dieu, qui oste les pechez du monde, nous vsõs du benefice de la vie eternelle a sa gloire? Or loué soit Dieu de sõ dõ inenarrable.

*DES BONNES OEUVRES, ET
de la iustification.*

Simõ Magus, cõme tesmoigne Theodoret liure premier chap. 1, enseignoit anciennemēt que les bonnes œuures n' estoyent necessaires a salut, & que c' estoit asscz de croire. Eunomius heretique disoit le mesme, tesmoin saint Augustin. Les Protestans Calvinistes, qui iniquement corrompent le poinct de la iustification, meslent le benefice de nostre Seigneur Iesus Christ avec l'obiet de la Foy qui est Dieu: & donent a entendre au peuple, qu' estre iustifié par foy n' est autre chose que de croire au Fils de Dieu, & en delaisant l'obeissance des commandemens n' entendent point ces paroles, Je croi en Dieu le Pere toutpuissant, &c. L'on a remarqué 22 ou 23 sortes toutes diuerses d'opinions entre

les Protestans touchant le poinct de la iustification.

Il y a icy des menfonges entassez les vns sur les autres sans aucune discretion. Premièrement c'est chose menfongiere de dire, que les Calvinistes corrompent iniquement le poinct de la iustificatiō: & ce qui se dit sans preuue, peut estre nié avec mesme liberté qu'on l'affirme. D'auantage il n'est poit vray qu'ils meslēt le benefice de Christ avec l'obiet de la foy, qui est Dieu. Car ils mōstrent en cela trois choses distinctemēt: que Dieu le Pere est l'obiet a quoy la foy des fideles regarde: q̄ le Fils est l'image de Dieu inuisible, & s'est manifesté en chair, afin que nous trouuions & voyons Dieu en luy: & que le benefice de nostre redēptiō a en sa saison esté acōpli en luy & par luy. La foy donques tēd a Dieu comme a son obiet, en Iesus Christ cōme en nostre Moyēneur, avec cōfiāce certaine du benefice d'iceluy. En outre iamais ame de no^r n'a dict, qu'estre iustificié par foy, & croire au Fils de Dieu soit tout vn: car si nous cōfessons que nous sōmes iustifiez par foy (cōme de vray nous confessons) comment dirions nous que ces deux choses soyent vn, veu que nous disons au cōtraire que la foy & croire

au Fils de Dieu c'est tout vn ? Par la foy ou
 par le croire au Fils de Dieu nous sommes
 iustifiez : estre iustifié c'est vn effect de la
 foy : ce seroit bien vrayement vne moque-
 rie de confondre l'effect avec la cause, &
 dire que croire & estre iustifié soit tout vn.
 Ils ne sauroyent monstrier cela es escrits de
 personne qui soit. Item ils nous chargent
 de ces deux choses a grand tort, que nous
 delaissons l'obeissance des commande-
 mens de Dieu (ce que nostre doctrine,
 vie, & profession dementent assez, Dieu
 mercy) & que nous n'entendons point ces
 paroles, *Je croy en Dieu le Pere toutpuissant.*
 Car qui est ce des deux qui les entend mi-
 eux ? celuy qui sort de foy mesme pour se
 reposer en Dieu seul par foy, comme a l'ob-
 iect d'icelle, ou celuy qui pense voler a
 Dieu avec des ailes de cire, & destremper
 ses œuures avec sa foy, comme font ces po-
 ures aueugles ? N'est il pas plus conforme a
 la parole de Dieu & au Symbole des Apo-
 stres de dire, *Je m'asseure de mon salut &
 vie eternelle par foy en Dieu le Pere, &c.*
*sans moy & sans chose quelconque qui
 soit en moy, que de dire, Je m'asseure de
 tout cela en mô Dieu & en moy, ou en mes
 bonnes œuures ? Et toutesfois telle est la*

doctrine de l'Eglise pretendue Romaine, si le poure monde l'entendoit bien. Finalement la difference qu'ils disent auoir esté remarquée si diuersement au poinct de la iustificatiõ, ie croi qu'ils l'ont filée en quelque quenouille d'estoupes. Car nous sommes bien assurez par la grace de Dieu, qu'ils ne prouuerõt point tout ce qu'ils disent par les liures des Protestans. Qui eust iamais pensé, que mesme le pere de mensonge eust peu amasser tant de menteries en si peu de paroles?

DE L'INVOCATION
des Saincts.

Vigilantius anciennement proposoit au peuple, qu'il ne falloit inuoyer les saincts qui sont au ciel: mais aussi tost ceste heresie fut esteincte, tant par l'autorité de la parole de Dieu & de l'Eglise, que par vne infinité de miracles qui continuellement se faisoient aux sepulcres des Martyrs. Les Protestans deuroient auoir honte d'auoir renouvelé ceste pernicieuse heresie.

C'est heresie, de maintenir opiniastrément vne doctrine erronee sans parole de Dieu, & contre la parole de Dieu, apres auoir esté legitiment conuincü par icelle. Or la doctrine de l'inuocatiõ des saincts
qui

qui sont au ciel est sans la parole, voire mesme contre la parole de Dieu; qui a dict, Inuoque moy, & non pas Thibaud ou Gautier, & qui mesme ordinairement cõprend tout son seruice sous le nom d'iuocation. Et qui nous auroit cõuincus d'heresie pour auoir nié l'iuocation des sainctz trespassez? Quant a l'autorité de l'Eglise, elle se perd autant de fois qu'elle pense parler plus auant que son espoux, & ne nous oblige point en choses de telle consequence. Les miracles sont feaux de la verité, & n'ont point de force contre la verité, comme Moyse mesme tesmoigne. Deut. 13, 2. Pourtant nous laissons volontiers l'iuocation des sainctz a ceux qui ne se peuuent contenter d'iuoquer vn seul Dieu comme il a commandé, & de n'auoir autre Dieu que luy.

D E S I M A G E S.

Felicianus, Iulian l'Apoſtat, les Iconomachiens, & autres ennemis du repos de l'Eglise accusoyent anciennemēt les Chrestiens d'idolatrie, pource qu'ils auoyēt des images dans leurs temples. Les Protestāts font le mesme, & disent en se moquant qu'il n'y a point de difference entre les images de Iesus Christ, des Sainctz

Martyrs, & celles des idoles Payens, de Iupiter, Juno, Mars, Pallas, & autres semblables. Voyez le traicté qu'a fait Serranus Ministre de Nimes contre les Peres de Tournon, page 52. Or eux mesmes en blasmant les Catholiques de ce qu'ils ont les images de Iesus Christ & des Saincts, ne veulent estre blasmez d'auoir chez eux vne infinité d'images de leurs Ministres & d'autres. Vous ne trouuerez en Hollande & Zelande, voire dans Geneue maison ny chambre, qui ne soit ornee de vilaines & lasciuues peintures.

46. 16, c. 27.

C'est chose controuuee de dire que Felician & Iulia l'Apostat accusoyēt les Chrestiens d'idolatrie : car les Chrestiens n'vsoyent point encores d'images en leurs temples, cōme nous auōs cy dessus suffisamment prouué. Et aussi Nicephore mesme & Cedrenus tesmoignent, q̄ le premier qui a defendu d'adorer les images de Christ, apres qu'on eut commancé de les asseoir es temples, fut vn certain Xenaias ou Philoxenus Euesque d'Hierapolis, au tēps de l'Empereur Anastase. Mais pour venir au poinct, nous auōs desia cy dessus monstré cōbien sont legieres toutes les allegatiōs de Haren pour la defense & cōfirmation des images. Or il seroit a desirer, qu'ils donnassent bien

a entendre, en quoy ils mettent la difference entre leurs images & celles des Payens. Elle n'est pas en la substance d'icelles, ne selon la matiere, car les Payens en auoyent aussi bien d'or & d'argent comme eux; ne selon la forme, car aussi ne sont ce qu'images. Aussi n'est pas ceste difference en quantité, ou qualité, ou action, ou passion, ou assiete, ou habit: car il y en a eu des grandes & des petites comme a present, des belles, des laides, & des moyennes: toutes ne faisans rien qui soit, toutes souffrans toutes choses, voire que les oiseaux nichassent, & feissent plus sur leurs testes: toutes assises haut & bas ainsi comme on a voulu, toutes vestues & figurees selon que la nauette ou le pinceau leur a esté gracieux. S'il y a difference, elle sera en signification; laquelle signification elles ont non point de leur force & vertu, mais de l'institution des hommes. Or posé qu'une image signifie Pallas, & l'autre sainte Catherine, Dieu n'a point ordonné l'un plus que l'autre. les hommes en sont auteurs: & qui a donné ie vous prie, ceste autorité aux hommes? C'estoit aux Dieux Romains, disoit Tertullian, de remercier *en l'Apologie.* le Senat qu'il les auoit faicts Dieux: n'est *getic.*

ce pas aussi aux images de la Papauté de remercier les Prestres de la grace qu'ils en ont receue, puis qu'ils les ont faiçts sainçts? Autât certes pouuoit en cecy le Senat d'alors, comme les Prestres d'auourd'huy, & autât les Prestres auourd'huy que le Senat. Or quât a nous, qui ne voyõs rien plus en l'vn qu'ë l'autre par ordõnãce de Dieu, nous ne pouuõs estimer que nos consciences soyent plus obligees a l'vn qu'a l'autre: & en lieu de tout cela nous nous estudions a adorer vn seul Dieu en esprit & verité, comme il le demande par sa parole. Mais voyez la finesse. il a esté question des images a adorer: & ils fautent incontinent de là a l'vsage particulier des images historiques & vuides d'adoration. Ils n'ont que faire de reprendre telles images en nous, puis qu'ils en vsent entre eux en toute liberté. Les vns auront les images de leurs ancestres, les autres de leurs amis: cela est en la liberté de chacun, d'auoir des images honnestes ou pour memoire, ou pour doctrine, ou pour recreation. Mais des vilaines & lasciuës ce qu'ils en disent, nous ne le croyons point, nous sauõs bien le cõtraire: & si mesme quelque particulier effronté le fait, nous ne l'aprouuons point. Que pro-

Iean 4, 24.

profite il donca ces grands discoueurs de blasmer vn corps & vn ordre public par quelque faute (si aucune se trouue) particuliere ? Il faut bien vrayement qu'ils ne sachent que dire, quand ils se ruent sur telles accusations pour en faire vn blafme commun.

DV PECHÉ ACTUEL.

Les Protestāts ont renouelē l'heresie des Nouatiens, quand ils disent que tous pechez actuels ne sont point pardonnez par le sacrement de penitence.

Il est vray que les Nouatiens & les Cathares disoyēt que tous pechez actuels ne sont point pardōnez en l'Eglise aux repentans: mais nous disons bien autrement. Car nostre doctrine est, *qu'il n'y a plus de conde-* Rom. 8,1.
mnation a ceux qui sont en Iesus Christ, & qui ne cheminent point selon la chair, mais selon l'esprit: c'est a dire, que tous pechez, soyent actuels soyent autres, sont pardōnez a ceux qui se repētent & viennēt a Christ par foy: & que par consequent l'Eglise ne peut ny ne doit estre plus rigoureuse contre eux, que n'est Iesus Christ son chef & son espoux. Les Nouatiēs n'ont pas entēdu cela. Quant a ce qu'ils appellent le sacrement de penitence, nous n'en disputerons point

pour le present, nous remettans a ce que tant de gens sauans en ont escript de nostre temps pour cause de brieueté.

DES PELERINAGES.

Les Eustachiens nioyent les pelerinages estre licites aux Chrestiens. Les Protestans font le mesme, & s'en moquent: cōbien que tous les Peres anciens les ayēt aprouuez, & qu'une infinité de miracles s'y soyent faiçts & s'y facent iournellement.

Iamais personne de nous n'a enseigné q le Chrestie doieue demeurer attaché en son pays n'en sa maison: car il est loisible de voyager pour voir, ou pour profiter en cōnoissance & sauoir hōneste, & mesme aucunes fois cōmandé de Dieu, cōme a Abrahā; ou necessaire pour la vocatiō de chacun. Mais les voyages de superstition, desquels la Papauté abonde, ne sont receuables ny selon la parole de Dieu, dont Haren n'allegue pas vne lettre pour preuue de son dire, ny selon le dire des Apostres & de l'Eglise Apostolique, ne des sainçts Peres qui ont esté au commencement d'icelle, ainsi que nous auons ia monsté. Quant aux miracles, il y en a eu de faiçts anciennement au cōmancement de l'Eglise pour cōfirmation de la doctrine Euangelique: mais ceux q l'õ no⁹ propo-

propose aujourd'huy sôt les vns faussemēt
 controuuez, les autres contrefaiçts, bien
 peu faiçts veritablement, mais tous ensem-
 ble miracles de mensonge. Ce que nous
 prouuons par leur dire mesme, veu qu'au
 commencement du liure en la chaleur de
 leur dispute ils ont accordé *qu'on n'a besoin
 de miracles aujourd' huy pour authentifier l'E-
 uangile & la doctrine des Apostres, & confes-
 sé qu'elle a esté assez autoriçee par signes & mi-
 racles.* Et de là chacun peut conclurre, si
 les voyages & pelerinages sont de la doctri-
 ne Euāgelique, ils n'ont plus besoin de mi-
 racles pour estre confermez; car la doctri-
 ne Euāgelique est assez confermee par mi-
 racles vrais & legitimes. Mais si les pelerina-
 ges ne sont point de la doctrine Euangeli-
 que, les miracles ne leur peuuent donner
 autorité, veu qu'ils sont seaux de la doctri-
 ne faincte: ains au contraire font la chose
 suspecte, qu'il y a de l'intelligence de Satan
 & du mystere d'iniquité. Car le maistre
 de ce mystere (comme dit S. Paul) *doit ve-*
nir selon l'efficace de Satan avec toute puissance,
& signes, & miracles de mensonge, & toute
fraude d'iniustice en ceux qui perissent, pource
qu'ils n'auront point receu l'amour de la verité
afin d'estre sauuez.

2 Theff. 2, 6.

DE LA VIOLENTE REFOR-
mation des heretiques.

Les Donatistes anciennement s'eleuerent a l'encõtre de l'Eglise catholique, & la vouloyent reformer, cõme ils disoyent. Ils ruinerēt les temples & les autels sacrez ou l'on disoit la messe, & dechasserent tumultuairement les Prestres & les Ecclesiastiques, & feirent durant certaines annees un tresgrand desordre en l'Eglise: Mais, cõme recite Optatus Mileuitanus escriuāt ad Parmeniam liure 6, du temps de Constatin le grand, ils furent iugez & condamnez comme gens impies & execrables. Les Protestans ont fait pire en nos iours, ruinant les saincts temples & les autels. Ils ont raclé les sepultures de leurs Rois & de leurs Princes, & ont iecté les corps saincts & les reliques des Martyrs de Iesus Christ au feu. Ils ont cruellement tyrannizé les gens d'Eglise, & ont donné leurs corps aux animaux des champs: ils ont exposé la pudicité des vierges sacrees aux iniures des soldats, & ont fait poures & miserables vne infinité d'honestes familles, se monstrans en cela plus barbares & cruels que les Payens infideles. Voila la belle execution & l'effect de la solennelle protestation qu'ils ont faite, promettans que la reformatio n'estoit point pour offenser les Rois, Princes,

ces,

ces & Magistrats. Et ce pendant ils les ont publiquement fait abiurer au peuple, & en ont creéz d'autres a leur poste avec force & violence.

Iusques icy Haren s'est efforcé de faire veoir la verité de la doctrine que l'on enseigne en l'Eglise pretendue Romaine, & la fausseté de la nostre. En quoy il a tellement besoigné & ses peres avec luy, que chacune personne de iugement peut aisément connoistre qu'il y a entre eux es vns de l'ignorance grossiere, es autres de la malice abandonnee contre la verité: tant ils sont impudens a se defendre par mensonges & faussetez. Maintenant par occasion pour charger d'auantage la sainte doctrine dont nous faisons profession, il brouille parmy la doctrine des reproches de la violence, audace, & temerité des Protestans contre le gouvernement public, & contre la doctrine sainte. En ce chapitre donc il obiecte en matiere de gouvernement quelques scandales pris & donnez; & les reproche a nos Eglises, cōme s'ils estoient partis d'icelles, ou des Ministres qui y ont enseigné. Ce sont scandales pris, quand ils reprochēt les choses saintemēt, iustemēt

& legitiment faictes, comme si elles estoÿent detestables a cause qu'il leur semble ainsi. Comme quoy? qu'on a ruiné des autels, & bruslé des reliquaires avec autorité publique & connoissance du Magistrat selon l'ordonnance de Dieu. Car ou trouueront ils que Dieu ayt rien commandé de ces choses en la sainte Escriture? ou trouueront ils que iamais autel ayt esté sanctifié en l'Eglise de Dieu a son seruice sans expres commandement & particulier d'iceluy? ou trouueront ils que iamais il ayt commandé la deuotion des reliquaires? Quant a nous, nous viuons selon le commandement de Dieu, & non point selõ les exemples des hõmes: & puis que Dieu a si estroitement commandé que l'on destruisse les autels qu'il n'a point ordonnez, & que le peuple de Dieu mesme a esté sur le poinct d'entreprendre vne grosse guerre cõtre ses freres pour vn autel dressé sans ordõnance de Dieu, nous ne peuõs faire autrement en bonne cõscience que de proposer a tous la volõté de Dieu, & exhorter chacun qu'il auise qu'elle soit legitiment suiuiue. Que si quelque chose se fait illegitiment par ceux q̄ doiuent executer la volõté de Dieu, qu'en peuuent les Eglises ou les Ministres d'icel-

Deut. 12, 4.
Iosue 22.

d'icelles? De telle sorte sont les scandales donnez temerairement & sans iugement, ou mesmes cõtre pieté, humanité, & hõnesteté, par des soldats & autres personnes indifférentes. S'il y a eu des sepultures honorables gastées, des personnes viues tyrannizees, mortes exposees aux bestes, des vierges & femmes violees, le Seigneur fait combien cela desplaist aux Eglises & aux Ministres d'icelles: cõbien pour telles causes les gens de bien s'humilient deuant Dieu, & le supplient qu'il ne vueille point imputer a son peuple ce que le gendarme licencieux fait en desordre, ou que les autres sous couleur des armes vsurpēt: voire cõbien moy mesmes (qui en ay tousiours esté loin iusqu'a ceste heure par la grace de Dieu) ay senti de regret & d'horreur en mon cœur d'ouyr des choses qui y ont esté perpetrees. Mais si nous venions a faire comparaison de ce que leurs soldats ont fait, & font iournellement ou ils ont la main dessus, que pourront ils dire, sinon que les leurs ont esté maistres passez en toutes choses inhumaines, impies, & diaboliques? Que diront ils de ceux qui apres auoir raiui, forcé, abusé par tour & par bandes des ieunes filles honorables a Malines, ont apres la pu-

dicité ostee butiné les vestemens d'icelles iusques a la chemise, les ont mises toutes nues sur le marché, & proclamees & vendues au plus offrant? Ces bestes fieres ne se pouuoient ils contenter de leur auoir fait force & honte a leur plaisir, s'ils ne publioyent la honte d'icelles, & leur peché execrable deuant le ciel & deuant tout le monde? Iusques a quand Seigneur, te courrouceras tu, & fumera ton ire contre tes seruiteurs? Toy qui es iuge de toute la terre, ne ferois tu point iugement? Leue toy Seigneur, que l'homme mortel ne se fortifie plus, & que les gens soyent iugees deuant ta face. Quant a ce qu'ils alleguent sur la fin, des changemens ciuils; la conscience mesme de Haren est conuincue, que cela n'est point le fait des Eglises, ne des Ministres d'icelles: car pour vn ou deux qui s'y sont ingerez, qu'a afaire tout le corps d'estre blasme? D'auantage il fait bien que mesme plusieurs ont assez tesmoigné, combien leur iugement estoit contraire a plusieurs choses qui se passoyent: brief que non seulement la Loy de nature donne des droicts communs au peuple du pays bas, mais aussi que les Princes dudict pays iurent des droicts ciuils

uils, & font serment au peuple d'iceluy par conuentions reciproques, desquelles i'ay moy mesme autres fois veu copie: selon lesquelles conuentions si les choses estoient a demesler, eux mesmes seroyent contrains de iuger autrement en leurs consciences, que maintenant ils n'en parlent estans pouillez de leurs affections, ou asseruis par l'autorité d'autruy. Mais pource que ce n'est point mon deuoir, ne mon intention d'entrer plus auant en la connoissance de ceste cause, qui est simplement & purement ciuile, ie passeray a ce qui reste du discours que Haren a faict des causes de son desuoyement.

*LA HARDIESSE ET TEMERITÉ
des Protestans a mesdire de
toutes choses.*

La hardiesse & temerité insupportable des Protestans a mesdire & iuger temerairement de toutes choses saintes & honnestes, corrompre les saintes Escritures, & les falsifier impudemment, m'a grandement degousté de leurs iniques escoles. N'est ce point vn blaspheme contre nostre Seigneur Iesus Christ, que Calvin profere en son Harmonie sur le 24 chapitre de saint Matth. verset 36, enseignant qu'il a

- esté ignorant de telle maniere qu'il ne connois-
 2 soit pas un figuier? Item que le Fils de Dieu
 se seroit retracté, priant son pere au iardin d'o-
 linet? Item que Iesus Christ n'auroit prou-
 3 ué par aucune raison ferme & bien fondée,
 qu'il ne chassoit point les malins esprits par la
 puissance de Beel-Zebub? Lisez Calvin en son
 Harmonie au verset 25 du chapitre susdict.
- 4 Item de dire, que la passion d'iceluy nous
 eust esté inutile, si son ame n'eust enduré les
 terribles tourmens des damnez? Calvin In-
 5 stitut. liure 2, chapitre 16, sect. 10. N'est
 ce point un autre blaspheme de dire, que no-
 stre Sauueur se seroit desesperé en l'arbre de la
 croix? lisez Calvin en son Harmonie sur le 27
 6 de saint Matth. verset 46. Item que Ie-
 sus Christ ne seroit descendu aux enfers contre
 l'article de nostre foy? Calvin Inst. liure 2, chap.
 7 16, verset 9. Que mesme apres sa resurre-
 ction il auroit eu faute de quelque chose neces-
 saire a la parfaite gloire de resurreccion? Cal.
 Harmonie sur le 24 de saint Luc verset 39.
- 8 Item que le Fils de Dieu ne se seroit reserué les
 cicatrices des cinq principales playes, ia-soit
 que l'Escriture sainte & la doctrine des Peres
 les plus anciens disent apertement le contraire?
 Zacharie 12. Act. 1, versu 11. S. Augustin
 liure 2 de symbolo aux Catechumenes, chap. 8.
 Cyrille

Cyrille lib. 12 sur saint Iean, chap. 58. Or qui est l'homme de bien, qui n'auroit horreur de telles & semblables hardiesses & presumptios, proferees par un homme contre le Fils de Dieu?

Lediect Calvin a esté si presumptueux, que d'oser Caluin mesdit des Anges. attaquer mesme les Anges. Car au premier li-
 ure de ses Institutions cha. 14 sect. 4, il escrit que 9
 les trois Hierarchies, & les neuf ordres ne sont
 que choses vanies. Item que lesdiets bien heu- 10
 reux Anges ne seruent a Dieu syncerement &
 sans peché. Calvin sur le 1 chap. au Coloss. vers.
 20. Item que tous fideles n'ont point un bon 11
 Ange pour leur garde. Calvin sur le Psal. 90,
 & ailleurs.

S'ensuit maintenant la seconde espece d'audace & temerité, que Iean Haren blasme fort, & (s'il dit vray) n'a peu supporter es Protestans: c'est qu'ils mesdisent, iugent temerairement, corrompent & falsifient les saintes Escritures & tout. Or combië que Haren se deuroit prendre soy mesme (cõme on dit) par le nez, & sentir qu'il y est maistre du mestier, & que nous pourrions nier en verité les choses qu'il afferme par fraude, toutesfois nous laisserons toutes autres choses pour venir aux preuues qu'il pense produire. Nous prions donques le Lecteur Chrestien qu'il confere le dire d'une part

& d'autre en equité, poise le tout en verité, & affee son iugemēt en sainteté & charité sur toutes les allegatiōs & defeneses qui sont icy couchees. Le premier blasphemē qu'ils obiectent du figuier ne se trouue en passage que ce soit: car voila les paroles de Calvin sur Marc 16, 18. *Il n'y aura point d'absurdité, quād nous dirons que selon l'hōme il n'a pas conneu de loin la sorte de l'arbre, toutes fois il se peut faire que de propos deliberé il s'en est aproché, sachant bien l'issue.* Il n'affirme dōc poit ceste opiniō là, mais il la remet au iugemēt du Lecteur Chrestie. Harē n'est il pas plus hardi q̄ cela, quād il l'affirme de luy? Mais si Haren trouue si estrange & appelle blasphemē ce que Calvin concede de l'ignorance de Christ selon l'humanité, que dira il des anciens Petes qui en ont ainsi parlé?

lib. 2. c. 48.

Irenee, veu que le Seigneur mesme Fils de Dieu a cōcedé que le Pere seul sauoit le iour & l'heure du iugemēt, disant ouuertemēt, De ce iour là & de l'heure nul ne le fait, non pas mesme le Fils, si non le Pere seul: Si donc le Fils n'a point eu de honte de raporter la science de ce iour là au Pere,

lib. de incar
nationis sa-
cramento,
cap. 7.

Et c. S. Ambroise, Iesus profitoit en sagesse & en grace. Comment profitoit la sagesse de Dieu? Que l'ordre des paroles te l'apprenne. Il y a auancement d'age, & auancement de sagesse, mais humaine. Pourtant il a mis l'age deuant, afin

que tu croyes que cela est dict selō l'homme: car l'age est du corps, non de la diuinité. Donc s'il auancoit en eage d'homme, il auancoit en sagesse d'homme, & ce q' s'ensuit. S. Augustin: Et sans point de faute selon ce que Iesus Christ est homme, on lit de luy, Et Iesus profitoit en sagesse, & en eage, & en grace enuers Dieu & les hommes. Au mois que la reuerēce de ces bōs Peres, q' ont affermé cela sans blaspheme, face q' Calvin soit excusé & traité plus doucemēt par iuges equitables, & mieux rassis q' cestuy cy. Le second qu'ils appellēt blaspheme, ne se trouue poit en Caluī. Il n'a poit dit q' Christ se retracte, mais qu'il vse de correctiō en sa priere: mais Harē selon sa charité l'appelle retractatiō. S'il auoit vn peu estudié en l'art de Rhetoriq, il fauroit biē q' l'on faiēt correctiō en parlāt nō seulement des choses maldictes, mais aussi de celles là mesmes q' sont biē dictes pour les dire encores mieux. C'estoit vne chose biē dicte selō l'infirmité de la chair sās peché, *Pere, s'il est possible, que ce calice passe arriere de moy*: mais ceste mesme chose, q' auoit esté biē dicte & avec vne sainte submissiō a la volōté de Dieu le Pere, a puis apres esté faicte encores meilleure par ceste sainte correctiō, quād il a dict, *toutes fois non point ce que ie vueil, mais ce que tu veus*. Si Harē n'a poit encores appris ce bel vsage de

Tract. 82. in
Ioannem.

2
Harmō. sur
Matt. 26 39.

correctiō, ie ne me trauailleray pas icy a en amener des exēples (ce qui seroit trop lōg & fascheux au Lecteur) mais ie luy conseil-
 leray, sauf correctiō, qu'il s'en aille a l'esco-
 3 le derechef. Le troisiēme est vne demō-
 strance manifeste de l'iniquité de Haren &
 ses peres Iesuites enuers Calvin. car ils fal-
 sifient doublemēt les paroles d'iceluy. Pre-
 mierement Calvin parle du premier argu-
 ment a part, cestuy cy le prend de toute la
 defense de Christ: voire mesme Calvin dit
 qu'il semble de prime face, cestuy cy dit
 qu'il afferme resoluement ce blaspheme,
 que Christ ne prouue par aucune raison fer-
 me & bien fondee en son discours, qu'il ne
 chassoit point les malīs esprits de par Beel-
 zebub. Est celà marcher en bonne foy? Se-
 condement Calvin met ce propos en auāt,
 pour anticiper vne obiectiō que l'on pou-
 uoit faire cōtre la premiere raison amence
 par Christ, & luy mesmes y respōd fort per-
 tinemmēt puis apres. Haren passe tout ce-
 la sans sonner mot. Le Lecteur, s'il luy plaist
 prédre la pene d'y regarder, trouuera qu'il
 en est ainsi. Parquoy ie prie les gens de biē,
 qu'ils auisent eux-mesmes quel titre meri-
 tent les personnes qui se meslēt de calom-
 nier en ceste sorte, & tromper le mōde par
 telles

telles faussetez. Le quatriesme semble auoir plus d'apparence que les autres : mais nous despescherons le tout en brief. Nous sommes ensemble d'acord que tout l'homme estoit peri, & q̄ Christ a pris a soy toute la nature qui estoit perie pour la racheter en soy, a fauoir corps & ame humaine, par lesquels l'homme auoit peché. Or ie demande, comment nous a il rachetez, sinon en s'appropriant ce qui est nostre, & nous appropriant ce qui est sien? Qu'est ce qui est nostre, sinon le peché, & la pene d'iceluy? Quant au peché, il se l'est approprié par application : car luy qui ne fauoir point de peché a esté fait peché pour nous, afin q̄ nous fussions iustice de Dieu. Mais pour le regard de la pene, il en a biē pris autremēt : car il l'a soustenue realement & de fait en ceste nature, en laquelle il nous est totalement semblable excepté peché : tout ainsi comme vn fidele respondāt, qui s'applique la faute ou la dette d'vn autre, & en porte la pene. A raison dequoy dit le Prophete Isaie, que *la correction de nostre paix a esté mise sur luy.* Quelle donc est ceste pene? la mort du corps, que le corps est abādonné de l'ame, & la mort de l'ame, que l'homme est abandonné de Dieu. Selon l'vne Christ a

2 Cor. 5, 21.

Isai. 53, 5.

Luc 23, 46.

Math. 27,

46.

dict, *Pere, ie recõmande mõ esprit en tes mains:*selon l'autre il a dict, *Mon Dieu, mon Dieu,**pourquoy m'as tu abandonné?* Et d'ou luy est

venue ceste pene? de la sentence de Dieu

le Pere, que Pilate a prononcé selõ l'hom-

me, mais que la Loy iadis auoit prononcee

Galat. 3, 13.

selon Dieu: cõme S. Paul l'interprete fort

bien disant, *Christ nous arachetez de la male-*

Deut. 21, 23.

*dictiõ de la Loy, quand il a esté faict maledictiõ**pour nous: car il est escript, Maudit est quicon-**que pend au bois.* Vray est qu'icy ils diront,

que l'ame a souffert par sympathie ou cõ-

passiõ du corps qui souffroit en la croix, en

vertu de l'vniõ personnelle qui est entre le

corps & l'ame. Mais si ainsi est, il s'ensuit

deux incõueniens que l'on ne peut eschap-

Iean 12, 27.

Matt. 26, 38.

per. L'vn est, que par cõsequent la diuinité

(q'vrayemēt ne peut souffrir) aura souffert

en la cõmunion du corps, car aussi luy est

elle vnue personnellemēt: l'autre est, que l'a-

me humaine de Christ n'aura esté nõ plus

passible q'la diuinité: ce qui est du tout cõ-

traire a la parole de Christ disant *Maintenāt**mon ame est troublee: & ailleurs, mon ame est**troublee iusques a la mort.* Et a la verité, s'il n'y

a point de raison que le corps, qui a moins

receu & est brutal de soy, soit chastié sans

l'ame, mais faut que l'ame soit d'autāt plus

cha-

chastice, pource qu'elle a pl^o receu de Dieu
 & est la dame du corps: comment n'auroit
 point esté tenue la mesme proportion au
 payement de nostre Redempteur? Nous
 concluons donques que nostre Seigneur
 Iesus a souffert realemēt en son ame, aussi
 bien qu'en son corps, les penes auxquelles
 nous eussions esté dānez, s'il ne se fust con-
 stitué plege pour nous enuers Dieu nostre
 Pere: & que la passiō nous eust esté inutile,
 s'il eust souffert la mort seulement en son
 corps: mais qu'il y a eu ceste differēce, que
 nous eussions esté detenus des douleurs de
 la mort, luy n'en a point esté detenu, ains la
 mort a esté engloutie en victoire par la
 puissance diuine d'iceluy. Le cinquiesme ⁵
 est vne pure calōnie, de mesme façon que
 nous auons veu en la troisieme obiection.
 Car iamais Calvin n'a dict q̄ Christ ayt esté
 desesperé, mais bien qu'il luy est eschappée
 vne voix de desesper, c'est a dire, telle q̄ les
 personnes ont acoustumé de p̄nōcer quād
 elles sōt en extremes angouisses. D'auātage
 il ne dit pas cela cōme de soy, mais comme
 formāt vne obiectiō en la p̄sōne des aduer-
 saires, a la q̄lle il dōne respōse & solutiō puis
 a p̄s. Il ne faut q̄ ces bōs peres iuriscōsultes,
 pour dōner es sētēces & paroles douteuses

des benignes & gracieuses interpretations.

6 Le sixiesme n'est qu'une pure lourderie: car Calvin ne nie pas que Christ soit descendu aux enfers: mais il dit que c'est une façon de parler figuree, & dispute de la droite intelligēce d'icelle. C'est un abus que les Logiciens appellent *petitionem principij*. Mais qu'eussent donc dict ces bonnes gēs, s'il eust du tout mis en arriere cest article, comme les Peres de Nicee & autres l'ont

7.8 laisē en leur symbole? Le septiesme & huittiesme sont de mesme argument, & artificie. Calvin parlant de la grace de Christ, qui auoit encores retenu ses playes apres sa resurrection pour cōfermer la foy des siēs, vse de ces paroles: *Certes en cela il s'est accommodé a ses disciples d'une merueilleuse douceur & bōté, quand il a mieux aimé que quelque chose luy defaillist de la gloire parfaite de la resurrection, que non pas que leur foy fust despourueue d'une telle aide & apuy.* Comme s'il disoit, la perfection & integrité d'un corps est une partie de la gloire parfaite de la resurrection, cōme S. Augustin es derniers liures de la cité de Dieu & tous les autres enseignēt. Cela donques que Christ n'a point eu ses playes refaictes, a esté cōme un aneantissement volōtaire pour l'instruction des siēs.

Or

Or que dit Calvin en cela que les anciens n'ayent enseigné, & que chacun ne puisse entendre, si la malice ne luy oste le sēs? Mais encores est cela plus graue & hardi, qu'ils condamnent cōme heretiq̄ ce dire de Calvin, qu'il ne faut point imaginer q̄ Christ aura encores les playes en son corps, quād il viēdra iuger le mōde. A vostre auis, Messieurs, n'est ce pas cela vn article de foy, pour lequel il faille que nous entre-accusions d'heresie les vns les autres? Certes l'Escriture ne le dit point, non pas mesmes es passages qu'ils allegent. Car q̄ est ce qui iamais argumenta ainsi en bon sens? *Ils verront celuy qu'ils ont percé*, donques ils le verront tout percé encores alors qu'ils le verront. Que ne disent ils par mesme raison, ils verront celuy qu'ils ont tué, donc ils le verront tout tué? Quant a S. Augustin & Cyrille, il faut bien dire qu'ils ne les ayent poit leus, ou dire qu'ils pensoyent ailleurs en les lisant. Car Cyrille n'en parle pas vn mot: S. Augustin n'en veut rien affermer, combiē qu'il encline plus tost a l'autre opiniō; mais expressement selon sa modestie il vse par deux fois de ce mot, *fortasse*, parauenture, pour ne se preferer en iugement a personne qui fust. Pourquoi n'imitēt ils plus tost

Zachar. 12.

la modestie singulière de ce saint personnage, que d'en décider arrogamment, & mentir si impudemment tout ensemble?

9 Le neuuiesme est de mesme grace & efficace. Il n'est pas vray que Calvin dise rien contre les Anges, ne l'ordre d'iceux: mais bien dit que ce n'est que vain babil au liure de Denys ce qu'il en a escript. Donc il ne mesdit pas des Anges, mais il reprend la vanité de ce Denys, qui en parle cōme s'il auoit crocheté toutes les chambrettes des

10 fir. Le dixiesme, s'il estoit vray, seroit de plus grande importance: mais Haren selon sa coustume a emprunté de l'ancre de ce poisson que no⁹ appellōs Seche pour tout brouiller. Calvin ne dit point que les Anges ne peuuent seruir a Dieu syncerement & sans peché: mais bien dit il avec S. Augustin, qu'en comparaison de la maiesté de Dieu l'obeissance des Anges n'est point si parfaite qu'elle puisse contenter Dieu, & qu'elle n'ayt besoin de support gracieux, qu'il appelle *indulgentia*. Car de fait que Haren me responde, s'il y a bien autant de proportiō entre Dieu & les hommes, qu'il y a entre vn pere & son petit enfant. Que si l'obeissance d'un enfant ne peut respondre
a la

*August. lib.
ad Orosium
contra Priscill.
& Origenistas, ca.
10.*

a la condition du pere, mais est supportee & excusee du pere selon la condition de l'enfant: d'ou vient, que nous ne pouuons imaginer le mesme au seruice des saincts Anges enuers la maiesté infinie de Dieu? Le dernier est vn pur badinage. Platon a II diët que chacun a vn Ange particulier: l'E-
 scriture dit que chacun fidele a des Anges Psal. 34, 8.
 campez a l'entour de foy, que Dieu donne Psal. 91, II.
 commandement a ses Anges en faueur d'iceux; &c. quel malheureux degoustement est ce, qu'auioird'huy on se combat pour auoir plus tost vn seul Ange pour garde a la Platonique, que cent, mille, dix mille (si besoin est) a la Chrestienne? C'est vn abyfme de la vanité & presumption des esprits, qui ne se contentent point des clairs ruisseaux de l'Ecriture saincte: car apres auoir erré par les deserts çà & là ils deuiennent beaucoup pires, & pour couvrir leur ordure ne cessent de crier apres les gens de bien, comme si c'estoyent enragez. Le Seigneur qui a iadis chassé les diables hors des corps des pures demoniaques, deliure les ames de ceux-cy, s'il luy plaist, de la tyrannie de Satan & les ramene a la bergerie de Christ en la cōpaignie des enfans de Dieu.

Cal. Inst. li. 4 chapit. 8, sect. 8. Le mesme parlant des Apostres est tant téméraire, que d'escrire qu'iceux ont eu commandement expres de n'enseigner aucune chose laquelle premierement ils n'eussent aprise de la bouche du Seigneur: & neantmoins il est certain qu'ils en ont enseigné plusieurs autres, Actes 15, 1. & 1 Cor. 7, 12.

Il est certain que la doctrine des Apostres a esté limitée de Christ: mais qu'ils en aient enseigné sans qu'ils l'eussent receue de Christ, c'est vne chose fausse. Haren allegue deux passages pour preuue: mais ils ne font riē a son propos. Car en l'exemple des Apostres Act. 15, il n'y a rien qui soit conclu par eux ny escript a l'Eglise d'Antioche, que Christ n'eust serieusement cōmandé, suiuant mesme les sainctes ordōnances de la Loy morale. Car ce qu'ils defēdēt la pollution des idoles concerne la premiere table: le reste concerne la seconde, c'est a fauoir que nul ne face contre le bien & edificatiō de son prochain, n'en choses expressement cōmandees ou defendues, comme est la paillardise, n'en choses indifferentes, cōme est de manger du sang, ou de la chair estouffee. Il faut biē que Harē ayt peu estudié es Euangiles de Christ, s'il n'entēd que
Christ

Act. 15, 20.

Christ auoit instruiēt ses Apostres de ces choses. Le seul cinquiesme chapitre de S. Matthieu, & le dixhuitiesme tesmoignerōt a iamais son ignorāce: car en iceux no^o est manifestemēt monstré, quel cōmandement les Apostres ont receu de la bouche de Christ sur la matiere dōt il estoit q̄stion. Quant a l'autre passage de S. Paul, c'est vne chose lourde de l'appliquer a ce p̄pos, cōme si les Apostres auoyēt enseigné outre ce qu'ils eussent parauant receu du Seigneur. Car cōbien qu'il semble que l'Apostre face oppositiō du Seigneur & de soy, si est ce que pour cela il ne s'ensuit point que l'Apostre ait parlé choses que le Seigneur ne luy eust point dictes. Cela est monstré par l'autre verset parauant, quand S. Paul parle ainsi, *ie denonce non point moy, mais le Seigneur.* car 1 Cor. 7, 10. qui est l'homme si beste, qui entēde par cela, que S. Paul ayt a dire autre chose, que ce que le Seigneur denoncoit par luy? Cōme donques ce que le Seigneur denonce, l'Apostre aussi le denonce de par le Seigneur, & non point autre chose: ainsi aussi ce que l'Apostre dit, le Seigneur l'a dict a son Apostre, & le dit a son Eglise par iceluy, sās que l'Apostre y ayt rien aiouste du sien, ne couru deuant son Seigneur. Que veut dōc dire

ceste opposition ? L'Apostre s'expose soy
 mesme en deux passages de ce mesme cha
 vers. 6. pitre, quād il dit, *Or ie di cecy par concession,*
 vers. 25. *non par cōmandemēt: & puis apres, Quāt aux*
vierges, ie n'ay point de cōmandement du Sei-
gneur, mais ie donne mon auis, comme ayant re-
ceu misericorde de Dieu pour estre fidele. C'est
 donc cōme si l'Apostre disoit, Vous deuez
 bien estre assurez de moy, que ie ne vueil
 point amener chose q soit, en ceste matie-
 re, que ie n'aye receue de la misericorde de
 Dieu, & que ie ne vous baille en toute fide-
 lité. Mais cependant, pource que la nature
 des affaires qui se presente en ceste cause est
 fort diuerse, entant qu'es vnes le cōseil est
 tout pris, les autres sont encores pēdantes
 du cōseil & deliberation des hōmes, il faut
 necessairement que ie traiçte ceste questiō
 en deux sortes. Car es choses dont le cōseil
 est tout pris, & qui ne sont plus remises a la
 vers. 24. deliberation humaine, il faut qu'vn chacū
 demeure deuāt Dieu en ce a quoy il est ap-
 pellé: de telles choses ce ne suis ie point qui
 parle, mais le Seigneur q en a porté sentēce
 expresse & absolue, soit par sa Loy, soit de
 sa propre bouche. Telle est l'ordonāce des
 fideles conioinçts par mariage selon Dieu,
 verset 10. Mais en celles qui dependent ou
 du propre auis & Cōseil des fideles, ou du

faict d'autruy, en telles choses moy ie di, nō pas le Seigneur, c'est a dire, de telles choses ie parle conditionnellemēt & conseille fraternellement, puis q̄ le Seigneur n'en porte point outre sa sentence diffinitive & absolue, mais les submet encores a la deliberation des siens. Cōme quoy! si vne vefue ou vne vierge se doit marier, cela depēd du don de Dieu, de leur volontē, & du conseil d'autruy: le Seigneur en cela ne dōne poit de cōmandement par moy, qui les oblige. Semblablement si vne personne a espousē parti infidele, la chose depend du parti infidele, s'il consent de demeurer ou non: le Seigneur ne donne point en cela de commandement simple & absolu, pource qu'il faut prendre en cecy conseil selon le faict d'autruy. Voila comment, dit l'Apostre, ie vueil que mes paroles soyēt prises & entendues sur ce que vous auez mis en question. Ceste interpretation est de S. Paul mesme, cōme nous venons de monstrier, & a estē suiuite de S. Augustin & d'autres anciens. Que sert donc ce passage a monstrier, q̄ les sainctz Apostres ayēt enseignē autre chose? car mesmes no^s sōmes prests de mōstrier q̄ S. Paul ne dit riē en ce chapitre là, qui n'ayt parauant estē dict au vieil Testament, &

*lib. 1. de ser-
mone Domi-
ni in mōre.*

qui ne soit aussi es Euangiles de Christ. Si donques le Seigneur a dict tout cela, mais n'a pas donné commandement expres & resolu en vn cas cōme en l'autre, dequoy S. Paul a voulu biē auertir ceux a qui il escriuoit; chacun peut voir a l'œil combien mal peut seruir ce passage de fondement pour y bastir dessus les traditions des hommes.

CALVIN MESDIT

des Euangelistes.

Et ne se contentāt ledict Calvin d'auoir faict tort aux Apostres, il vse de mesme audace parlant des Euangelistes. Car en son Harmonie sur le premier de S. Matthieu il les accuse de n'auoir assez clairement & assurement monstré, que nostre Seigneur Iesus Christ soit descendu de la race de Dauid.

Cela est faux, & est vn vray traiçt de la charité & verité des peres de Haren. Car Calvin allegue là ce que les autres en pensent & disent impudēment, & y respōd|solidement puis apres. Quelle raison donc y a il d'imputer cela a Calvin, finon la malueillance?

CALVIN MESDIT DES

Patriarches.

Il mesdit de mesme des Patriarches: car parlant d'Abraham sur le 16 de Genese, il l'ac-

il l'accuse d'auoir violé la Loy du mariage contre la volonté de Dieu & l'ordre de nature: & que le lignage de Iacob ne viét que d'une puante ordure. Que l'une des deux filles de Laban qu'espousa Iacob, n'estoit sa femme legitime, & que ledict Iacob s'estoit meslé avec ses femmes d'une facon brutale. Il censure Moysse, escriuant sur le 32 d'Exode, verset 32. Tous leurs commentaires sont presque farcis de telles effrenees hardiesses & temeritez, par lesquelles corrompans toute la sainte Escriture ils l'ont appropriée a leurs pernicieuses erreurs & heresies. Quel mal plus grand eust peu arriuer a l'Eglise Chrestienne, que ceste playe que luy ont faicte les Protestans, non seulement d'auoir reuouqué en doute la plus part des liures de la sainte Escriture, ains de les tenir pour suspects & reiectez? L'epistre catholique de saint Iaques, qui presse les hommes a exercer bonnes œuures, Luther l'appelle epistre de paille. L'epistre aux Hebreux est pleine de nœuds, ce dit il, & contreuenante a l'Euangile: & pourtant elle ne doit estre tenue proceder ny de S. Paul, ny de quelque autre Apostre. Autant en dit il de l'Apocalypse. D'autres n'ont eu honte de dire, que la seconde epistre de saint Pierre estoit fausement attribuee a saint Pierre, & qu'elle estoit fausse. Les liures des Machabees sont apo-

cryphes, ce disent ils: aussi font ils contre eux. Plusieurs d'entre eux tiennent la plus part des liures du vieil Testament, non pour vrais, ains comme histoires morales representees aux yeux des hommes pour reformer leurs vies a iustice & vertu. Vn des premiers Ministres d'entre eux m'a souuent dict, qu'il n'y auoit iamais eu de Iob, & que les histoires d'Adam, Noe, Samson, & autres ne sont veritables. Il y a quelque temps, qu'estant en Hollande vn Docteur de la maison de charité en ma presence se moquoit de la sainte Escriture: & estant serieusement repris disoit auoir appris des Commentaires de Calvin & d'autres Protestans, qu'il n'y auoit nulle certitude de qui nous tenions lesdictes Escritures, & s'il les falloit tenir pour vrayes, ou point. Je connoi certains Ministres audict pays de Hollande, qui publiquement autorizent mesme des Magistrats font profession de ceste inique & diabolique religion des Libertins, & en ont faict imprimer des gros liures.

T'eusse vraiment pensé que les peres Iesuites eussent basti tout cecy & donné a Haren sa leçon, si ie ne voyoye qu'en ceste fin il parle tousiours comme de sa personne. Et certes c'est vne piece digne de Jean Haren, pleine de vanité, pleine de
men-

mensonge, & pleine d'impieté. Premièrement il reprend Calvin de ce qu'il n'a prouue pas le fait des Patriarches Abraham & Iacob: possible ne trouueroit il point mauuais, s'il luy estoit loysible de faire de mesme aujourd'huy. Mais est il si nouveau es saintes Escritures, qu'il n'entende pas que les exemples des saincts nous y sont proposez, les vns a suiure & imiter, les autres a fuir & euitier? Voudroit il donc aprouuer & ensuiure l'yurognerie de Noë? l'inceste de Lot? l'idolatrie d'Aaron? l'homicide de Dauid? & autres choses semblables, puis que l'Escriture les recite de ces saincts personnages? Combien mieux dit saint Augustin? *Quand nous lisons telles choses, dit il, es saintes Escritures, il ne nous faut pas pourtant croire qu'il les nous faille aussi faire, pource que nous croyons qu'elles ont esté faites, de peur que nous ne violions les commandemens, quand nous suiurons les exemples par tout.* Il a falu que Calvin escriuant son Cōmentaire dist son auis, s'il trouuoit le fait d'Abraham & de Iacob bon ou mauuais. Il dit qu'il le trouue mauuais, & est aisé a monstrier pourquoy. Et vous Haren le trouuez vous bon, en bonne conscience? Vrayement telle

Contra mendacium ad Cōsent. c. 9.

qu'elle est, si m'assure ie qu'elle ne le trouue pas bon. Pourquoy donc blasmez vous en Calvin le iugement que vous mesmes en feriez, s'il le vous falloit faire sur vostre conscience? Si vous dites qu'il en iuge trop asprement & rigoureusement, possible y a il trouu  la faute plus grande que vous ne faites. Et vous aussi d'autre part, raportez ses paroles d'une fa on plus atroce qu'il ne les a pas dictes: qui est vne charit  que vos peres Iesuites nous prestent tresuolontiers. Car autrement il n'est rien plus certain que cela, que l'un & l'autre ont fait contre la Loy de Dieu & de nature, concernant le mariage; de laquelle dit le Seigneur Iesus, *du commencement il n'estoit pas ainsi*. Quant au fait de Moysse, les iugemens sont vn peu plus diuers, mesme entre les anciens. Mais qui ouyt iamais dire, que pour cela ils s'attachassent les vns contre les autres, & se prinrent par les cheueux? Ils estoient plus sages, modestes, & charitables que cela. Louez ceste vertu des Peres, & la suiuez: & vous ne combattez plus, pour iustifier les saincts en leurs infirmit . Mais c'est assez debatue la cause de Calvin, que vous auez tant iniustement assailli en ce discours. Son ame vit es cieux, & ses escrits en terre,

qui

Matth. 19.

qui se defendent assez d'eux mesmes sans moy, contre les abois & morsures des mastins que Satan excite de iour en iour.

Mais afin que Calvin ne fust point tout seul mis es rens, Jean Haren vient a parler de ceux qui reuoquent en doute l'autorité de quelques liures: & combien qu'elle soit fort differente entre les vns & les autres, toutesfois il enuolpe tout ensemble de faict d'auis, afin qu'il puisse mieux sauuer ce que ses peres Iesuites pretendent, par les marests. Ainsi il reproche premiere-ment a Luther les iugemens, qu'il a dōnez du commencement trop a la chaude contre les Epistres de saint Iaques, & aux Hebreux, & contre l'Apocalypse de S. Iean: & dissimule malicieusement que le mesme a tenu tout autre langage, quand il a puis apres esté mieux instruiet, & s'est modestement deporté de son audacieuse censure. En quelle foy a peu Haren parler des premieres fautes trop hardies de Luther, & laisser les amendemens en arriere, sinon qu'il a pensé qu'il en ayt pris a Luther comme a luy, & qu'il soit allé de mal en pis?

Après il se scandalize de ceux qui tiennent la seconde Epistre saint Pierre pour supposée, & les Machabees pour Apocryphes.

Quant a l'epistre S. Pierre, ce ne seroit rien de nouveau, veu qu'âciennemēt plusieurs Eglises & gens de bien en ont ainsi iugé, comme nous lisons en Eusebe quasi par tous les liures de son histoire Ecclesiastique. Pour le regard des Machabees, ceux qui les appellēt Apocryphes que disent ils autre chose, que cōme l'Eglise ancienne a dict? car c'est aussi a bon droict que nous devons en cecy preferer le iugement d'icelle a vn Concile de Carthage aposté, veu que ces liures n'ont pas vne telle correspondance qu'il apartient avec la doctrine des liures Canoniques, cōme S. Augustin mesme a fort bien obserué sur l'histoire de Rezaia, qui est au 14 chap. du secōd liure. Que ces liures là facent contre nous tant qu'ils voudront, ils ne peuuēt rien du tout a l'encontre de nous: tout ainsi comme ny ces liures là, ny semblablement nous ne pouuons rien contre la verité. Quant aux calomnies qui s'ensuyuent puis apres, la response est aisee. Nous ne croyōs point, Harren, qu'il y ayt de tels Ministres cōme vous dites, qui ne reputent non plus les histoires saintes que des moralitez, & qui soyēt Libertins de doctrine & de professiō avec le bon gré & au eu de leur Magistrat. S'il y
en a,

en a, ils sont hypocrites cōme vous: & sommes assurez que Dieu les descourira, & que l'Eglise en son temps n'oubliera point de faire son deuoir contre tels garnemens. Le mesme disons nous du Magistrat Chretien qui est en Hollande: & en general ie vous remercie au nom de tous, que l'inimitié que vous portez a la verité & vos reproches leur seruiront d'aiguillon a mieux faire que iamais, & s'abstenir de chose reprochable: qui est vn des profits (comme dit Plutarch) que les gens sages & bien-aiuisez doiuent recueillir de leurs ennemis. Mais vrayement c'est vn plaisant discours, & vne preuue non reprochable que fait Haren, quand il prend a tesmoin vn Docteur de la chambre de charité. Quand ainsi seroit, Haren ne veit il iamais vne araigne qui sucçast son venin d'une bonne fleur? ou vne charoigne qui tirast des rayons du Soleil sa punaisie? c'est ainsi que Dieu endureit les cœurs des meschās, Haren, & qu'il fera du vostre, si vous ne vous repentez bien tost, & vous conuertissez a luy. Mais ce Docteur la métoit a plaisir, & y prenoit d'autant plus de plaisir, pource qu'il pésoit vo^r faire desplaisir: car il iugeoit

alors de vous a tort, que vous estiez meilleur Calviniste que vous n'estes Chrestie. Et puis, qui est ce qui ne sache qu'un tel ne peut dire vray, qui impute a Calvin & aux Protestans ces blasphemes contre la sainte Escriture? Nous qui exposons sans crainte nostre vie pour le tesmoignage de la verité que nous auons aprise des saintes Escritures, nous qui souffrons tous les iours pour icelles, nous qui appellons au tesmoignage d'icelles contre toutes les fraudes de Satan dont Haren est miserablement enlacé, ne montrons nous pas deuant Dieu & ses Anges, deuant les hommes & toutes creatures, voire mesme deuât tous les diables d'enfer (qui en creuent de despit) que nous sommes plus certains des saintes Escritures, & reconnoissons mieux la verité d'icelles, & l'aimons plus, que nostre propre vie? Il faudroit des petis enfans, a qui l'on taschaft de persuader ces contes: encores ne les croitoyent ils point: tant est puissante la verité que nous auons connue & embrassée par la grace de Dieu, & la profession que nous en faisons manifeste.

A L'APOLOGIE DE I. HAREN. 337
DES ANCIENS SAINCTS

Peres.

La temerité & hardiessse insupportable des Protestans est trop grande, d'oser ainsi mesdire des anciens Peres & Docteurs de l'Eglise: la plus part desquels ont enduré le martyre pour le nom de Iesus Christ. Sainct denys Areopagite disciple de sainct Paul, & duquel l'Ecriture sainte fait mention, est appellé vieil resueur. S. Cypriam martyr & excellent Docteur est tenu pour stupide & delaisé de Dieu, & depraveur de la penitence. Sainct Iean Chrysostome est un obscurcisseur de nostre iustification. Nazianzenus est un causeur. S. Ambroise estoit enforcelé du diable. Sainct Hierosme estoit conduict par un esprit diabolic, homme iniurieux, blasphemateur, meschant, corrompeur de la sainte Escriture, un vray moine. Nicephorus est rempli de blasphemes & d'inepties. Et ainsi ont ils parlé presque de tous les anciens Peres. Chose pour auoir horreur & vergoigne: Et neantmoins tous leurs escrits sont farcis de tels blasmes & paroles iniurieuses. Voyez Besze sur les Actes chapitre 23. item 2 Timot. 3, annot. 8. 1 Corinth. 7, annot. 1, 9 & 28. &c.

Ceste accusation ne merite pas respõse: car il y a beaucoup de choses fausses & sup-

*lib. 2. c. 28.**Act. 23, 23.*

posees, beaucoup de falsifiees, & quasi toutes sans allegatiō d'auteur ne de passage: ce qui se deuoit bien faire en tesmoignage de verité. Parquoy nous viendrons aux passages alleguez. Le premier passage allegué de Besze est touchant Nicephore, lequel fait mention seulement de septante hōmes a cheual & deux cens piquiers, qui furent ordōnez pour conduire sainct Paul en Cesaree: en lieu que S. Luc fait mention de deux cens gardes par dessus. Besze remarque seulement ceste diuersité, sans en dire ne bien ne mal en ce passage. Ne voila pas vne grāde occasion pour luy faire son proces? Et quand il remonstreroit sa faute & la nommeroit par son nom, seroit ce donc vn peché mortel? Il y a tantost quatre ans qu'un certain Busæus a Mayence a desdiēt Nicephore en l'origine des Themistiens heretiques, & a prouué la vraye origine d'iceux contre l'auis dudiēt Nicephore. D'ou vient, qu'il faut que Besze en porte la paste au four, cōme on dit? & q̄ ce que Busæus a bien diēt est trouué bon, ce que Besze a diēt est mauuais? N'est ce pas la suffusion d'enuie & de maluueillance, qui fait que les iugemens sont si iniques? n'est ce pas acception de personnes, qui dōne grace ou

ce ou disgrace a la doctrine presentee? De mesme va il aux autres passages qui sont puis apres alleguez: tellement que ce seroit temps perdu de nous amuser d'auantage a ces allegations. Sur la seconde a Timothee Besze reprend ces beaux Euangiles d'Abdie, de Nicodeme, & autres. O le grand crime! Et pourquoy ne reiecteroit il ces liures, veu que S. Hierosme aussi l'a fait, Gratian l'a fait en son Decret, & autres semblablement, sur tout cōsiderans les sottises & mensonges qui y sont redigez? Sur la premiere aux Corinthiens il reprend S. Hierosme. Ouy, mais il le fait modestement, & le fait non pour enuie qu'il luy porte, comme ceux cy, mais pour l'amour qu'il porte a la verité & saincteté, comme nous deuons tous. La verité de Dieu, Clement Alexandrin, saint Augustin, & autres luy en ont donné autorité en la matiere qui y est deduite: pource que saint Hierosme s'y estoit fort estrangement abusé. Et vne ame vrayement Chrestienne trouueroit elle meilleur d'espargner & adorer le nom de saint Hierosme, que d'exposer & maintenir la verité de la doctrine diuine contre l'abus d'iceluy?

DES HORRIBLES IJGEMENS

de Dieu tombez sur les principaux
chefs des heretiques.

Les iugemens de Dieu terribles & espouventables, tombez sur les principaux Docteurs des Protestans l'ont souuēt rendu perplex & estonné. Car ce qu'on dit constumierement leur arriue presque a tous, telle vie telle fin. Ceux qui ont conneu la vie & les gestes de feu Martin Luther mesme de sa ieunesse ont tousiours prediēt qu'il feroit vne meschante fin. Il estoit ambitieux & superbe, autant que personne qui fut de son temps, n'appetant que les honneurs de ce monde, & n'estoit iamais contēt de sa vocation. Et cōme il auoit l'esprit subtil & curieux, il ne s'estudioit qu'a sauoir les ars & sciences defendues de Dieu: esquelles il profita si bien, qu'il s'estoit rendu les diables si familiers (comme luy-mesme le tesmoigne par tous ses escripts) que continuellement il conseroit & traiētoit avec eux, voire des principaux poinēts de la religion. Ses œuures & ses gestes, que luy-mesme & ses disciples ont faiēt mettre en lumiere, tesmoignent a plein que ce n'estoit qu'un ventre execrable, farci de brocards & de scurrilitez, qui auoit ensorcellé les esprits des hommes. Lisez les liures imprimez contre
le Pa-

le Pape, & Iean Farcimen, item Sermones conuiales, & autres semblables ordures: y a il chose au monde plus orde & vilaine, que le sujet desdicts liures? Sa fin a bien monstré le courroux de Dieu sur luy. Car un homme de bien non menteur, qui pour lors estoit au lieu ou il mourut, m'a affirmé en conscience, qu'auant sa mort le diable se presenta a luy en forme horrible & espouventable, qui l'intimida de telle sorte, que s'estant mis au liét dispos, il fut trouué mort 4 heures apres. Voila le salaire ordinaire des seditieux & perturbateurs du repos de l'Eglise.

Les principaux Docteurs des Protestās sont le Seigneur Iesus, ses Apostres & Euāgelistes: desquels la croix & la mort violente pour la plus part est exposée en l'histoire de l'Euāgile, & autres discours Ecclesiastiques. Or si Haren a esté perplex & espouuanté en cōsiderant la pesanteur de la croix, ce n'est point de merueille: car il n'a onques bien sceu que c'est, ny de l'honneur que Christ fait aux siens, s'ils souffrent pour son nom, ny de l'esperance qui leur est gardée es cicux en la communion d'iceluy. Iamais il ne porta engraué en son cœur ce beau dire de Christ, *Vous auez tribulation au monde*, mais ayez. Ican 16, 23.

bon courage: i'ay vincu le monde: ne semblablement celuy de saint Paul, Si nous sommes morts avec luy, aussi viurons nous avec luy: si nous souffrons, aussi regnerons nous avec luy: si nous le renions, luy aussi nous reniera: si nous sommes desloyaux, luy demeure fidele, il ne se peut renier soy mesme. Combien qu'au reste ce n'est pas vn iugement d'un homme sage, comme Haren veut estre, de iuger par les euenemens: & nous voyons que le liure de Iob est plein de ces enseignemens. Mais sur tout, c'est vne chose ridicule de s'aller attacher contre la vie & la mort des personnes, pour monstrier que la doctrine est bonne ou mauuaise, quand nous auons vne espreuue certaine, qui est la parole de Dieu, pour en donner sain iugement. Encores si c'estoit verité ce qu'il amene, possible trouueroit il gens qui luy presteroyent audience. Mais quand il se sert des armes de fausseté pour battre de çà delà, comme vn aueugle, sans aucune discretion: qui est l'homme sage d'entre nous qui n'en rira? qui est l'homme aisé en l'Eglise Romaine qui n'en pleurera, de ce que leur cause est non defendue, mais trahie, non soustenuë, mais renuersee par tels appuis de vanité? Je laisse ce qu'il

qu'il dit de l'ambitiō & orgueil de Luther: car a vn furon qui se fourre par tout, cōme ^{scilicet} a faict Haren, tous esprits sont ambitieux, s'ils n'approuuent a ses intentions. Mais ce qu'il dit des ars diaboliques est vne chose tresfausse, que l'on ne sauroit prouuer ne par tesmoins suffisans, ne par escript: car au contraire Luther auoit l'esprit si net, qu'il n'eust pas voulu souffrir mesme d'vn diable: combien moins de toutes les legions qui seruent a la Magie & aux ars de Toledo? Mais quoy? ce mesme blasme a iadis esté imposé a Christ & aux Chrestiens. Il ne falloit pas que Luther eust meilleur marché que son Seigneur. Quant au mestier de brocarder & larder les personnes sans lardoire, ce n'est pas vne chose nouvelle qu'ō le blasme en Luther. Cōbien que souuētesfois on appelle brocards & repete on pour façons vicieuses, les paroles courtoises qui sont cōfites en sel avec grace sans venin: en quoy Luther a singulieremēt esté riche en son lāgage maternel. Mais posé qu'il y ayt du vice, pourquoy est ce q̄ Harē luy reproche ce q̄ il auoit appris au cloistre, ou il auoit esté mis tout ieune? les liures des Moines, *Quadragesimalia*, *Dormi securè*, *Quodlibeta*, *Menot*, & autres sēblables ne sōt ce pas

les thresors de sornettes & quolibets, ou les cloistres estudiant toute l'annee, & qu'ils pratiquent soigneusement en la semaine de deuant Pasque, qu'ils appellent semaine blanche? Si Luther s'estoit reuestu de ces armes au monastere, & ne s'en est peu desfaire aussi tost qu'il en est sorti, que pouuõs nous de cela? Que ne commencent ils de bonne heure a aprendre autre modestie & grauité a leurs nouices? S'ils le faisoient, ils feroient profit non seulement a eux-mesmes, ains aussi a nous. Car nous de nostre costé nous aurions moins de pene a desmoiner ceux qui en viennent: & eux du leur en sentiroient moins les aiguillons. Mais ie voy bien que c'est: pource que Haren n'a point appris ceste belle science quand il fut ieune, maintenant il se fait entrer a quelque cloistre, afin qu'il aprene le mestier, & qu'il le puisse exercer contre ses meilleurs amis & anciennes connoissances. Et certes il monstre bien qu'il ya appris desia quelque chose, par le dernier discours qu'il fait cõtre Luther: car iamais Staphylus ne les autres n'auoyēt esté si subtils, de descouuir le mystere que Haren vient a pronõcer touchant la mort de Luther, qu'un diable soit venu, ayt intimidé

Luther,

3. f. 4.

Luther, &c. Or contons vn peu ensemble, Haren, afin que nous entendions la verité du fait. Cest hōme de bien, non menteur, dont vous parlez, Haren, ce n'estes vous pas : car iusqu'icy vous ne vous estes pas montré homme de bien, & non mēteur : & puis aussi Luther est mort a Isleben l'an 1546. auquel an vous estes né, ou enuiron, si'ay bonne souuenāce de vos propos que i'ay ouys de vostre bouche. C'est homme de bien là, qui qu'il soit, ou estoit il quand Luther mourut, en ceste mesme nuit ? Estoit il en la chambre ou il mourut ? car s'il estoit dehors, il n'a peu tesmoigner de ce qui se fait dedans : veu mesmemēt que Luther mourut ceste nuit là, & n'en conta les nouvelles a personne. S'il en tesmoigne, c'est par opinion, ou par ouyr dire : l'autre qui luy a dict tesmoigne aussi par ouyr dire, & ainsi infiniement. Qui en sera donc le tesmoin, sinō le diable ? Or ne ce tesmoin là, n'autre tesmoin qui fust absent, ou qui soit ennemy, n'est receuable en tesmoigna ge selon le droit de nature. Et puis, qu'a fait ce tesmoin depuis ce temps là ? car les autres grands ennemis de Luther n'en ont riē sceu, vous en estes le premier porte-nouvelles. Est il possible qu'vn homme de biē,

& non menteur, ayt si long temps tenu sa langue quoy, sans dire vne telle chose, iusqu'a ce qu'il trouuast vos oreilles dignes d'un tel message? A il tenu sa langue si long temps serree? a il cuiet cela si long temps en son estomach? n'a il peu vomir son ordure, sinon en vos oreilles? Cest homme là meriteroit d'auoir charges grâdes & secretes, puis qu'il a tenu si long temps secret ce qu'il a sceu, n'estoit qu'il s'est monstré indiscret en vne chose, d'auoir descouuert son secret a vn tel depositaire cōme vous. Mais ce n'est point cela: vous n'estes point si cōscienciēux, que vous ne forgiez telles choses du vostre, pour gratifier a l'Eglise Romaine pretendue, car elle reçoit volōtiers telle ordure en son giron, pour en infecter la doctrine des Protestans. Si quelcun le vous a dict, auez vous eu si peu de ceruelle, que vous n'ayez point conneu la ruse de ce personnage? Il a cherché de vous gratter là où il vous demangeoit, pour vous faire rire. Cela n'est pas estre menteur simplement, mais bien estre menteur & baueur tout ensemble. Mais ie ne doute point de ma part q̄ vous ne prestiez ce plaisir a Luther, cōme vous faites le suiuant a Calvin, & que ce ne soit ouurage de vostre forge.

LA MORT DE CALVIN.

Calvin est mort desespéré, estant tourmenté d'une infinité de sales & ordes maladies, desquelles Dieu menace en sa Loy les enfans rebelles & obstinez. Ce que ie peus affermer estre vray, pour auoir esté lors present & tesmoin oculaire de sa mort. Sa vie n'auoit iamais esté qu'un pur chagrin, estant d'un naturel ambitieux, malin, enuieux, colere a outrance, mesdisant de tout le monde, hardi menteur & soupsonneux. Combien de fois a il mis la ville de Geneue en armes, les bourgeois naturels contre les estrangers, prests a se couper la gorge les vns aux autres? & n'a cessé apres le retour de son bannissement, tant qu'il ayt faict chasser d'illec les meilleurs familles, & faict publiquement mourir les gens de vertu & d'honneur. Carlostadius, un des premiers perturbateurs de l'Allemagne, selon qu'escruiuent mesme les Lutheriës, a eu le col rompu du diable. Zuingle est mort miserablement a la guerre, & d'autres se sont pendus & desesperez: les autres sont morts portans les armes entre les soldats a la guerre: d'autres se font iournellement Turcs & Mahometistes, comme il est auenu a Paul Alciat, a Adamus Ministre de Heidelberg que i'ay conneu, & son cõpaignon Syluanus, qui

de Catholic deuint Lutherien, puis Calviniste, de Calviniste Arrien, & d'Arrien Turc: le-
 quelestant accusé par l'Empereur a la iournee
 Imperiale de Spire, Friderich EleÛteur Palatin
 luy feit trencher la teste. Vne infinité d'au-
 tres sortans de l'escole de Geneue & de Heydel-
 berg se sont faiÛts Arriens, comme Valentin
 Gentil, Blandrata, Bernardin Ochin, & autres
 semblables. Si l'on eust examiné tous les Mini-
 stres du Palatinat, lors que Syluanus & Ada-
 mus furent pris & conuincus de leurs erreurs,
 certainement l'on eust descouuert que beaucoup
 d'autres estoyent semblables a eux. Bucerus
 apres auoir par escript public enseigné la plura-
 lité des femmes estre permise aux Chrestiens, est
 mort avec Munsterus comme Iuif.

Comme ce n'est pas vn tesmoignage de
 la grace eternelle de Dieu s'il n'y a point de
 nœuds & de liens en la mort, veu qu'il y a
 des meschans qui meurēt fort alaigremēt:
 aussi n'est ce pas vn tesmoignage de sa ma-
 lediction eternelle, si quelquesfois les gens
 de bien sont exercez de grandes destresses
 & pouretez au dernier de leur vie. Car la
 patience de ceux-cy glorifié la puissance
 de Dieu, & l'alaigresse de ceux là est vne
 demonstrence manifeste qu'il y a vn autre
 iugemēt auenir, commel'Apoltre mesme
 ensci-

enseigne aux Theſſaloniens. Si donques ^{2 Theſſ. 1, 6.} la fin Chreſtiene de Calvin acompaignee d'une ſaincte patience iuſques a la mort en ſes angoiſſes, a ſerui a la gloire de Dieu (cōme certainement elle a) en preſence de pluſieurs perſonnes honorables & craignans Dieu: comment s'eleuent aujourdhuy des grenoilles qui a force de crier coax penſent tant gaigner ſur le monde, que les gens de bien ne puiſſent auoir a iamaſ audience. Meſmemēt vn tel grenoillat comme Haren, qui ne pourroit leuer le muſeau hors de l'eau, ſi les leſuites ne luy preſtoient le dos pour l'eleuer, & qui ne fait pas encores ſi Dieu luy redemandera ſa vie entre les roſes, ou entre les eſpines. Il dit que Calvin eſt mort deſeſperé, c'eſt menſonge: il dit qu'il le peut affermer pour auoir eſté preſent & teſmoin oculaire de ſa mort: c'eſt encor vn autre menſonge, mais qu'il n'en deſplaiſe a ſes yeux voltigeans, qui ſont teſmoins conſtans & eternels de ſon inconſtance eternelle. Car pour dire vray, il ſe deuoit nommer teſmoin auriculaire, & non point oculaire. Calvin n'eſtoit pas ſi affamé de viſites, ne ſi deſtitué de bōs & amiables viſiteurs qu'il falluſt aller querir vers la porte de riue vn nouueau-venu

pour l'aller garder en son extremité, & l'amener iusqu'à l'autre costé de la ville de Geneue. Et vous aussi, Haren, n'estiez pas si habile, que pour vos beaux yeux on voulust importuner Calvin contre sa propre volonté de vous presenter deuant luy, puis qu'il auoit requis qu'on priaist Dieu pour luy & qu'on le laistast en repos. l'estoye de ce temps en compagnie de gens qui ordinairement auoyent nouvelles de luy, & auoyēt bõ acces a luy: mais iamais il ne me print enuie de luy estre importun, entendant son indisposition & son affectiõ. Mais voyez encores vne autre habilité de Haren. Luy qui estoit tout fres-venu, & qui n'a veu Calvin (s'il l'a veu) que vers la fin de sa vie, lors que son poure corps estoit extenué a merueilles, luy, di-ie, a esté si industrieux & si bõ Physiologic, qu'à la veue de quelques iours il a reconneu tout le naturel, & appris toute la vie de Calvin sur le doigt. Voila comment incontinent il vient a deschiffrer le naturel, les mœurs, la vie, & les faictz de Calvin, comme s'il eust veu a l'œil toutes choses passer: & en somme faict Calvin auteur de tout le mal qui fut a Geneue de son temps. Mais quoy?

ce

cen'est pas la verité, c'est l'affection & la maluueillance qui parle : a laquelle quiconque aiouste foy, monstrea auffi qu'il a faute ou de iugement, ou d'affection bõne, humant plus tost la baue d'un menteur a louage, que de receuoir le tesmoignage public d'une ville & de tant de gens de bien qui alors y ont conuersé. Autant en fait il des autres qu'il denomme apres, Zuingle, Bucer, Munster (qu'il charge de fausse doctrine contre toute verité) & d'autres, qu'il dit en gros estre morts miserablement, s'estre pendus, & auoir esté desesperez: desquels il n'a eu ne la veue, ne le tesmoignage, pour en parler ainsi. Or qu'est il besoin de s'arrester a tous ces mensonges qu'il produit sans tesmoignage? Nous viendrons aux choses speciales. Il reproche ceux qui se sont faitz Turcs & Mahumetistes, Paul Alciat, Adamus, Syluanus. Quant a Paul Alciat, il deuoit bien autant sauoir, q̃ ce miserable estoit sorti de l'escole Romaine. Quant a Adamus & Syluanus, luy mesme respõd pour nous. Car il dit, Syluanus de Catholic deuint Lutheriẽ, puis Calviniste, &c. Il estoit donc sorti de l'Eglise pretẽdue Romaine, mais il n'estoit

pas sorti de toutes les corruptions d'icelle: il est passé par le mylieu de nous avec ses corruptions, & s'est allé rendre aux Arriës, Par-ainſi il auoit ſi mal profité en l'Egliſe Romaine, qu'il ne ſe peut amender en noſtre compaignie: & pourtant a changé de maiftre. Cela ne nous eſt pas blaſme, qu'il n'a poit faiçt ſa demeure entre nous: c'eult eſté blaſme, ſ'il y fuſt volontiers demeuré. Mais Adamus, q^u eſtoit la legereté meſme, poſſible a ſerui d'exemple a Haren (qui dit l'auoir conneu) afin qu'il bondiſt & ſaute- laſt cà & là comme luy. D'autre-part que reproche il a nos Eglifeſ? Il reproche des miſerables que l'Electeur Friderich Prince de grande pieté n'a peu ſouffrir, & a l'vn deſquels il feit trencher la teſte. Quelle fol- lie eſt ce de reprocher & nous blaſmer d'vne choſe, qui a eſté condamnee & cha- ſtiee par ſentéce publiq^{ue} de nos Seigneurs, Iuges, & Magiſtrats, avec approbation de nos Eglifeſ? Mais voicy bien encores vne autre ſubtilité. Si on eult lors examiné, dit il, tous les Miniſtres du Palatinat, on eult bien deſcouuert d'autres myſteres. Voire, mais Haren (qui a touſiours eu ceſte bon- ne grace de ſe fourrer es Cours, & ſe meſler d'affaires pour tout gaſter) deuoit venir a
 Hey-

Heydelberg, & se mettre en siege de l'Electeur, ou obtenir commission tendante a ces fins, que luy mesme en personne feist l'examen des Ministres. Il eust donné là vne belle esprouue de son habilité. Mais ce miserable fait-il bien ce qu'on y a fait? fait-il bien les diligences que ce vertueux Prince en a faittes & de iour, & de nuict? Je m'assure qu'il n'en fait rien du tout, non plus qu'un enfant. Cependant il n'est pas enfant a mesdire d'un tel Prince, duquel la pieté, cōstance, & syncerité a esté telle, que ses propres ennemis l'ont eue en admiration, comme s'il auoit oublié son deuoir en choses de telle cōsequence. Toutesfois encores ne luy est-ce point assez, s'il n'attache les Escoles de Geneue & Heydelberg, comme si elles auoyēt enfanté des Arriens par maniere de dire. Comme qui? Il nomme trois Italiens, desquels nul, a mon auis, ne veit iamais Heydelberg, & tous ont veu Geneue quasi seulemēt en passant. Celuy qui y a demeuré le plus, n'y a pas esté vn de my an; & quād il pensa vomir le venin qu'il auoit apris & aporté d'ailleurs, fut empêché de ce faire par voyes amiables premierement, puis par autorité publique, qui luy feist abandonner le lieu. J'ay veu & conneu

de long temps, hélas, tant d'Atheistes & Libertins en la Papauté: quelle occasion auoye ie pourtant de reprocher ceste ordu-
re a la Papauté, sinon au regard de la negli-
gence de ses Docteurs? Les nostres ont esté diligens a reprimer ces choses par la paro-
le de Dieu, nous est ce blasme? les vostres ont esté negligens a ce faire: leur est ce ver-
tu? Or si ie vouloye dresser vn catalogue de ceux qui sont sortis de l'Eglise Romaine & se sont precipitez en mesmes & sembla-
bles abysses, ie n'auroye iamais fait. Mais que ne iugeōs nous plus tost de la doctrine par la regle de la foy, q̄ est en la parole, que de releuer des scādales des personnes pour destruire la foy? Ne vous en mal viuat, Haren, ne ferez iamais qu'une mauuaise doctrine soit bonne, ne nous en bien viuât. Reuenons a la bouche de nostre bon Dieu pour aprendre & reconnoistre la doctrine salutaire & bōne, & laissans en arriere tous les scandales des hommes: tendōs a la perfection, si nous voulons estre enfans de Dieu. Ceste perfection est en la parole d'iceluy: car elle est parfaite, suffisante pour rendre tout homme parfait & appareillé a toute bonne œuure. Dieu donc vueille nous y disposer en corps, en ame, & en es-
prit,

prit, par sa grace & bonté paternelle.

Il dit d'auoir quitté volontiers & sans regret les escoles des Protestans, pource qu'on voit que finalement ils deuiennent Epicuriens, Libertins, Atheistes, & sans religion. Et non sans cause: car l'iniuste, ce dit S. Iean, sera encor iniuste, & le sale se salira d'auantage. Et pour dire vray, il n'y a parmy eux aucune forme de religion & pieté, qui puisse ioindre l'homme avec son Dieu & son prochain par charité.

Maintenant le Iesuite reprend la parole, & fait la conclusion du liure. Or ie croi tres bien que Iean Haren a quitté nos Escoles, pource qu'il a tousiours cuydé estre plus sage que ses maistres: laquelle presumption est la mere & compaigne ordinaire d'ignorance. Mais quant aux causes qui sont icy alleguees pour sa defense, elles sont si fausses & controuuees, que le monde, voire mesme les aduersaires, nous rendront tesmoignage du contraire. Sont ce Epicuriens, qui de si long temps ont souste nu la croix des persecutions? sont ce Libertins, qui plus tost abandonent toutes choses que la pureté du seruice de Dieu? sont ce Atheistes & sans religion, qui exposent hardiment leur vie pour l'honneur de Dieu

& la religion qu'ils ont aprise de sa parole? Que si nous falloit faire comparaison des membres qui sont en l'Eglise pretēdue Romaine, ce seroit vne longue legende: mais nous ne voulons point en souiller le papier & perdre le temps a telles choses. Et aussi (comme nous disions n'a gueres) ce n'est point aux hommes, ains a la Loy, aux Prophetes, a l'Euangile que nous regardōs, & selon quoy nous auons faict comparaison de nostre doctrine avec celle de l'Eglise Romaine iusques icy. Nous auons en nos consciences par la grace de Dieu vn meilleur tesmoignage: & sommes asseurez qu'il fera ceste grace au Lecteur equitable de se tir en sa conscience, & recognoistre par la conference de cest escrit, quel parti a pour foy la vraye forme de religion, & pieté, qui ioind l'homme a Dieu par foy, & a son prochain par charité.

Dieu large en misericorde vueille faire la mesme grace a tant de poures brebis esgarees & les reioindre en la bergerie de son Fils biē aimé, hors laquelle il n'y a salut ne vie. Ce qu'infaliblement arriuera a tous ceux qui en humilité chercheront la paix & le repos de la Chrestienté, & si vn chacun s'efforce de faire son deuoir en l'estat ou il est appellé, donnant lieu & autorité a
l'Escr-

l'Escriture exposee selon les sens & consentemēt de l'Eglise catholique, sans vouloir estre sage en soy mesme, ains en Dieu: auquel soit louange, hōneur, & gloire eternellement. Ainsi soit-il.

J'ay maintenant bōne confiance au Seigneur, que nous auons en la poursuite de ce discours surmonté l'erreur qui fait separation entre nous a nostre grand regret: & m'asseure que les vrais fideles le sentiront avec nous s'ils veulent prendre la peine de poiser le tout selon Dieu. le supplie donc Dieu le Pere & nostre Seigneur Iesus, qu'il face ceste grace aux poures ignorants, que le diable soit aussi surmōté en leurs cœurs, & a tous ce bien qu'il soit repoussé & s'enfuye de tous: brief que Christ soit & demeure propice a son troupeau l'ayant recuelllien vne bergerie & appaisé en soy à tousioursmais. Amen.

F I N.

1898696

CCN 69095369

